

AFFAIRES
DE
L'ANGLETERRE
ET DE
L'AMERIQUE.

TOME I.



A ANVERS.

1777.

AVERTISSEMENT.

EN peu de mots voici le plan de ce nouvel Ouvrage : c'eſt un Recueil chronologique de faits & de diſcuſſions pour ſervir à l'Hiſtoire politique de l'Angleterre & de ſes Colonies. *Sans autres préambule, on ſe borne à obſerver, relativement aux troubles actuels de l'Amérique, que l'époque d'où l'on part, ſavoir celle des traités de l'Angleterre avec des Princes étrangers pour des troupes auxiliaires, eſt le vrai moment où les affaires de cette Puiſſance avec ſes Colonies commencent à devenir généralement intéreſſantes, s'il eſt vrai que par l'effet néceſſaire du nouveau caractere que les Traités ont fait prendre à cette querelle, les Américains, freres des Anglois, ne puiſſent plus être que leurs émules ou leurs eſclaves.*

Tout ce qui nous reſte donc à dire c'eſt que ce Recueil ſe débitera par cahiers; mais qu'on ne peut ni en déterminer le nombre, ni s'aſtreindre à aucun terme fixe. Ce déſavantage ſera peut-être racheté, quant à la partie des diſcuſſions, par le mérite de l'impartialité, qui ne

s'arrange pas toujours avec les obligations rigoureuſes du retour périodique. En ſe ménageant plus de liberté à cet égard, on pourra retarder ou avancer la publication de chaque cahier, ſelon le plus ou moins d'eſpace dans lequel le pour & le contre ſe ſeront développés.



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

PRÉCIS

Des clauſes pécuniaires des Traités pour les Troupes Auxiliaires.

TRAITÉ avec le Duc de Brunſwick, ſigné le 9 Janvier.

NOMBRE d'hommes d'Infanterie, ... 3964. }
Cavalerie à pied, ... 336. } 4, 300.

Le départ d'une moitié eſt fixé au 15 Février, & de l'autre à la fin de Mars : la premiere pour arriver au port d'embarquement le 25 Février, & l'autre le 10 Avril.

L'argent de levée : trente rixdales pour chaque homme; la rixdale à 4 ſ. 9 d. $\frac{3}{4}$ ſterling, ce qui fait pour les quatre mille trois cents hommes, 31,040 l. 12 ſ. 6d. ſterl. (732,762 l. 5 ſ. 10 den. argent de France *).

* La réduction eſt calculée ſur le pied de 30 den. & demi pour un écu de 3 liv.

Le ſubſide du Duc, 64,500 rixdales par année, ou 15,520 l. 6 ſ. 3 d. ſterl. (366,381 l. 2 ſ. 11 d. de France), tant que ſes troupes ſeront à la paye de la Grande-Bretagne, & le double de cette ſomme pendant deux ans, lorſqu'on ne payera plus ſes troupes.

Traité avec le Landgrave de Heſſe, ſigné le 15 Janvier.

Nombre d'hommes d'Infanterie...12,394. Départ le 15 Février & le 15 Mars.

L'argent de levée : vingt rixdales par homme : la rixdale à 4 ſ. 9 d. $\frac{3}{4}$: ce qui fait pour les douze mille trois cents quatre-vingt-quatorze hommes 89,469 l. 3 ſ. 9 d. ſterling; (2,112,059 liv. 10 ſ. 2 d. de France).

Le ſubſide du Landgrave, 450,000 rixdales de banque par année, à 4 ſ. 9 d. $\frac{3}{4}$ ſterling, 108,281 liv. 5 ſ. ſterl. (2,556,147 l. 10 ſ. 10 d. de France). Le Landgrave recevra ce ſubſide encore pendant un an après que ſes troupes lui auront été rendues.

Traité avec le Prince Héréditaire de Heſſe, Comte de Hanau, ſigné le 15 Février.

Nombre d'hommes d'Infanterie....668. Départ le 20 Mars.

L'argent de levée : 30 rixdales à 4 ſ. 9 d. $\frac{3}{4}$,

faisant pour les six cents soixante-huit hommes 4,822 l. 2 s. 6 d. sterling, (113,833 l. 15 s. 5 d. de France).

Le subside annuel 25,000 rixdales, faisant 6,015 l. 12 s. 6 d. sterling; (142,008 l. 3 s. 11 deniers de France, & sur le même pied qu'au Landgrave.

RÉCAPITULATION.

Brunswickois, ...	3,964.	4,300.
Cavalerie à pied, ...	336.	
Hessois du Landgrave,	12,394.	13,062.
Du Prince Héréditaire, ...	668.	

TOTAL des Auxiliaires, 17,362.

Nombre des troupes Angloises destinées au service de l'Amérique, suivant les Etats présentés à la Chambre des Communes par le lord Barrington, secrétaire de la guerre, ... 25,000.

TOTAL des Troupes, 42,362.

Débats de la Chambre des Communes sur les Traités. 29 Fév.

Le Lord North demande qu'il soit fait lecture des Traités conclus entre Sa Majesté & le Landgrave de Hesse-Cassel, le Duc de Brunswick & le Prince Héréditaire de Cassel. La lecture faite, ce Lord propose d'envoyer au Comité des subsides la copie du Traité signé à Cassel le 15 Janvier 1776, entre Sa Majesté & le Landgrave de Hesse-Cassel. Après avoir développé le plan général du traité,

29 Fév. ſa néceſſité & les effets ſalutaires qu'on devoit en attendre, il ajoute :

» Toute l'affaire ſe réduit à ces trois queſtions, trop ſimples toutes trois pour donner lieu à beaucoup de diſcuſſions. A-t-on eu beſoin de troupes étrangeres? Les conditions auxquelles on a obtenu ces troupes ſont-elles avantageuſes? Leur nombre ſuffira-t-il pour l'exécution des opérations projetées?

D'abord, comme le Parlement a pour principal objet de réduire l'Amérique à un état conſtitutionnel d'obéiſſance, l'adminiſtration, en prenant des troupes étrangeres, n'a eu pour motif que l'exécution prompte & ſûre d'un projet ſi louable; & il auroit été impoſſible de lever une armée dans le Royaume auſſi promptement & à auſſi bon compte que chez l'Etranger.

» A l'égard du ſecond article, j'obſerverai, non-ſeulement par rapport au bon marché, vis-à-vis d'une levée de troupes dans le Royaume, mais même relativement aux tems paſſés, que les troupes en queſtion nous coûtent beaucoup moins que nous devions nous y attendre.

» Enfin, les forces que cette opération nous met en état d'envoyer en Amérique ſuffiſent ſelon toutes les probabilités humaines, pour forcer les Rebelles à une juſte ſoumiſſion, peut-être ſans une nouvelle effuſion de ſang ».

Le Lord Cavendish répond à Milord North, en déclarant que cette opération lui paroît défectueuſe dans toutes ſes parties.

» 1°. Les troupes étrangeres sont payées avant qu'elles se mettent en marche, ce dont, jusqu'à présent, il n'y a point eu d'exemple. 29 Fév.

» 2°. Chaque homme revient à près de 7 l. 10 s. sterling.

» 3°. On accorde encore des subsides aux Princes Allemands.

» 4°. Ils ont modestement exigé un double subside.

» 5°. Ce subside doit être continué à l'un d'eux pendant deux années, après que ses troupes seront retournées chez lui, & pendant une année aux deux autres.

» Enfin, un corps de douze mille étrangers existera sur les Domaines de la Couronne Britannique sans être sous l'autorité du Roi ou du Parlement; car il est dit expressément dans le Traité, *que ce Corps de troupes Hessoises restera sous les ordres du Général auquel son Altesse Sérénissime en aura donné le commandement.* »

M. Cornwall fait les observations suivantes au Lord Cavendish. « Je suis bien étonné que ceux qui connoissent la nature des liaisons Germaniques accusent l'administration d'avoir fait des traités désavantageux. Les deux années de paye accordées de surplus au Duc de Brunswick, sont une espèce de gratification; & je ne crois pas qu'on ait jamais eu des hommes à un aussi bon prix, sur-tout si la guerre avec l'Amérique est terminée cette année, comme je n'en doute point. »

M. Hartley attaque vivement les Traités; premiérement en ce qu'ils dégradent l'Angle-

29 Fév. terre aux yeux de toutes les grandes Puiſſances du Continent : en ſecond lieu, parce qu'ils diminuent ſon crédit vis à-vis des étrangers qui ont de l'argent dans ſes fonds ; » car, ajoute-t-il, quelle confiance peut-on mettre dans un Gouvernement dont la ſûreté & la ſtabilité dépendent d'un ſecours ſi chétif & ſi précaire ? »

M. Luttrel obſerve que l'Amérique a les plus abondantes reſſources : qu'elle compte un très-grand nombre d'habitants, & beaucoup de riches & fertiles Provinces, particuliérement la Penſilvanie : que pluſieurs ſont remplies d'habitants de race Germanique, & dont les ancêtres ont abandonné leur patrie pour ſe ſouſtraire à l'oppreſſion civile & à la perſécution religieuſe; qu'il eſt enfin très-imprudent, & contre toute politique d'envoyer quinze à ſeize mille Allemands dans une des plus belles & des plus fertiles contrées du Monde, habitée, en partie, par un peuple de la même Religion, accoutumé aux mêmes uſages, & parlant la même langue.

Le Gouverneur Johnſtone appuye ces obſervations, & il ajoute que le papier de crédit de l'Amérique eſt à tous égards auſſi bon que le papier Anglois & remplit ſon objet tout de même (*a*). » La dette que les Américains contractent pour ſe défendre ne doit ni effrayer leurs partiſans, ni donner un

(*a*) Les papiers publics ont donné, comme autentique, l'état ſuivant des avances que le Congrès

nouveau courage à leurs perſécuteurs. L'amour de la liberté ſuffit pour ſurmonter tous les obſtacles, & je puis citer pour exemple les Hollandois qui, après qu'ils eurent ſecoué le joug de la tirannie Eſpagnole & qu'ils furent reconnus libres par leurs cruels oppreſſeurs, ſe trouverent endettés de 90 millions ſterl. » 29 Fév.

Le Lord North replique. « Je mets une grande différence entre la ſituation de l'Amérique & celle où ſe trouvoient les Provinces-Unies. Celles-ci avoient été ſoufflées ſécrétement, & elles étoient ſoutenues ouvertement.

---

général des Inſurgens a été obligé de faire pour ſoutenir la guerre, juſqu'au 25 Avril 1776.

	Livres ſterl.
Officiers généraux, Etat-Major, &c.	7,000.
Troupes de la Nouvelle Angleterre, ...	594,000.
Divers articles, ...	80,000.
Proviſions, ...	27,242.
L'Hôpital, ...	6,000.
L'Artillerie, ...	14,750.
Canons de fonte, affuts, &c.	9,493.
Munitions, ...	5,261.
400 quintaux de ſalpêtre, ...	18,000.
Armes, habillement, ...	25,000.
Armée du Canada, ...	260,000.
Armée des Colonies Méridionales, ...	250,000.
TOTAL.	1,296,746.
En argent de France,	30,611,709 l.)

Ces dépenſes ne ſont calculées que pour huit mois environ. Si elles euſſent eu lieu pour une année entiere, la dette des Colonies au 2 Avril 1776, auroit pû être de deux millions ſterl. (en argent de France 47,213,114 l.)

Aiv

29 Fév. Mais ſi leur commerce eût été totalement arrêté (comme celui de l'Amérique le ſera bientôt) elles euſſent été forcées de ſe ſoumettre malgré tous les ſecours qu'elle tiroient de leurs puiſſans amis. »

M. Fox apoſtrophe le Lord North en ces termes. » Il y a quelques jours que Milord North déclaroit qu'il ne garantiſſoit rien, & qu'il étoit poſſible que quelque Puiſſance étrangere intervînt dans la querelle. Aujourd'hui il raiſonne comme s'il étoit ſûr que l'Amérique dût être privée de tout ſecours public ou ſecret de la part des Puiſſances étrangeres. Je le prie d'opter entre ces deux opinions & de s'en tenir à l'une ou à l'autre; car s'il accorde la poſſibilité de cette intervention, alors tout ſon raiſonnement porte à faux : ſi d'un autre côté il eſt aſſuré que la France & l'Eſpagne obſerveront une ſtricte neutralité, je demande que dans les débats actuels il ne ſoit plus du tout queſtion de la probabilité de l'intervention de ces Puiſſances. »

Le Lord Barrington, Secrétaire de la guerre, appuye la motion du Lord North. « C'eſt par la raiſon, dit-il, que je ne crois pas qu'on pût ſe procurer des troupes en Angleterre auſſi facilement qu'on le voudroit. J'avoue que les Traités ne ſont pas auſſi avantageux que je l'aurois deſiré ; mais je ſuis ſûr qu'il n'étoit pas poſſible de faire mieux. Les étrangers ont preſcrit les conditions, & la néceſſité nous a forcés de les accepter. »

. . . .

Le Colonel Barré attaque vivement le Lord Barrington. Il lui rappelle l'assurance par lui donnée qu'il n'étoit nullement question de recourir aux troupes étrangeres. Il s'adresse ensuite au Lord North & fait une sortie des plus vives contre ce Ministre & ses Collegues, leur disant nettement qu'ils ne sont point propres à régir les affaires d'une grande Nation, soit en guerre, soit en paix. Il s'élève contre les traités & contre ceux qui les ont conseillés : il insiste sur le danger d'introduire un si grand nombre d'étrangers dans les possessions Britaniques; il allégue entr'autres exemples celui de François I. en France qui éprouva les inconvéniens d'une opération si dangereuse. 29 Fév.

Le Lord North répond aux diverses objections contre les traités & à d'autres précédemment faites sur la situation de la marine Britanique. Il assure que la Grande-Bretagne sera à l'abri de tout danger après le départ des escadres pour l'Amérique, puisqu'il reste le nombre ordinaire de vaisseaux de garde, & que d'ailleurs l'intention de la Cour n'est pas d'envoyer un seul vaisseau de ligne dans cette partie du monde.

Le Colonel Barré appelle la Chambre en témoignage sur ce que le Lord Barrington a déclaré dans un des précédens débats, que vingt-cinq mille hommes composeroient toutes les forces destinées au service de l'Amérique dans l'année 1776, & qu'aucunes troupes étrangeres ne seroient prises à la solde Britanique.

29 Fév. Le Général Conway reproche au Miniſtres d'avoir manqué de parole à l'Amérique, relativement à la lettre circulaire écrite à divers aſſemblées des Colonies par le Lord Hillſborough, lorſqu'il étoit Secrétaire d'état de ce département. « On ne ſait ce qu'on veut, pourſuit-il. Aujourd'hui on paroît abandonner toute idée de lever ſur l'Amérique un revenu. Le lendemain on inſiſte pour une taxation. Un autre jour on ne prétend qu'à la ſuprématie & à la Surintendance du Commerce. Après cela, on ne demande plus de taxe, mais une certaine ſomme d'argent. J'en appelle à la franchiſe & au bon ſens de tous ceux qui m'entendent, eſt-il poſſible à l'Amérique de ſe décider ſur le parti qu'elle doit prendre, & de ſavoir ſur quoi elle peut compter? car en ſuppoſant qu'elle ſoit diſpoſée à adhérer à quelqu'un de tous ces projets, l'irréſolution du miniſtère, la diverſité des opinions, l'inſtabilité des Conſeils, tout fera craindre aux Américains que demain il ne rejette entiérement le plan qu'il aura arrêté hier, & qu'il n'exige quelques nouveaux ſacrifices qui peut-être feront la ſource d'une infinité de nouvelles prétentions. En quoi conſiſtoit le plan de conciliation de l'année derniere, même à le prendre dans le ſens le plus favorable, ſi ce n'étoit pas l'ancienne prétention de taxation, revêtue d'une nouvelle forme? Enfin, je ne vois que deſtruction aſſurée de part & d'autre. Car, que l'Amérique cède ou qu'elle réſiſte, la ruine

de la Grande - Bretagne n'en eſt pas moins inévitable. Et quand même le projet de réduire l'Amérique ne ſeroit pas auſſi impraticable qu'abſurde, il eſt encore cruel, oppreſſif, dangereux, ruineux & injuſte. » 29 Fév.

Le Lord North repouſſe l'imputation du Général Conway, en obſervant qu'on ne peut pas le rendre reſponſable de ce que le Lord Hillſborough ou tout autre Membre de l'Adminiſtration peut avoir fait ou promis avant qu'il entrât en place. « Cependant, ajoute-t-il, ſi j'avois été du nombre de ceux qui ont conſeillé d'écrire cette lettre, il me ſeroit aiſé de me juſtifier par la propoſition conciliatoire que j'ai eu l'honneur de mettre l'année derniere ſous les yeux de la Chambre; car cette propoſition étoit entiérement dans l'eſprit de la lettre circulaire que l'on dit avoir été écrite précédemment par le Lord Hillſborough. Ma propoſition promettoit de même l'application des droits levés ſur les Ports au ſervice de la Colonie où ces droits pourroient être perçus: ce qui écartoit entiérement la ſeule objection qui eût été faite contre ces droits; ſavoir, qu'ils étoient deſtinés à former un revenu pour l'Echiquier de la Grande-Bretagne. »

Le Lord North plaiſante ſur quelques argumens que le Gouverneur Johnſtone, le Géneral Conway & le Colonel Barré, ont tirés de la force naturelle de l'Amérique, de la bravoure perſonnelle de ſes Habitans, du danger d'une invaſion étrangere & des conſé-

29 Fév. quences probables de l'introduction d'un corps d'étrangers en Amérique ainſi que des effets miraculeux de ſon papier de crédit.

L'oppoſition à ſon tour, par l'organe de M. Burke, s'égaye ſur le chapitre des variations journalieres de l'aiguille miniſtérial. « Un jour, dit-il, Milord déclare à la Chambre, du ton le plus affirmatif, qu'il faut que les propriétaires de terres ſoient ſoulagés du fardeau des taxes par les contributions des Américains, & que c'eſt-là le point principal de la diſcuſſion. Le lendemain, autre langage; & avec le même ſérieux, il proteſte que rien n'eſt plus éloigné de ſes intentions : que la ſuprématie du pouvoir légiſlatif du Parlement occupe toutes ſes penſées, ſoit qu'il veille ou qu'il dorme. Le bénéfice d'un revenu eſt un objet miſérable & trop au-deſſous de la dignité d'un Parlement Britanique, pour mériter de fixer ſon attention. Une autre fois la querelle n'a d'autre cauſe que la deſtruction du thé à Boſton, & le revenu ni la ſuprématie n'y entrent pour rien. Au commencement de la ſeſſion on n'avoit pas deſſein d'employer un ſeul étranger. Enſuite, on ne peut plus rien faire ſans l'aide de troupes mercenaires; mais ſi la néceſſité nous force à les employer, au moins ces étrangers coutent moins cher que des Nationaux. La néceſſité arrivée, il n'eſt plus queſtion du bon marché, car les étrangers ſeront payés près de moitié de plus que des troupes nationales. Accuſe-t-on Milord North d'avoir été l'auteur de ces opérations? Il les

désavoue & déclare qu'il n'a fait qu'y coopérer avec les autres Miniſtres. Les attribue-t-on à d'autres? il les revendique auſſitôt & en reclame tout le mérite. Enfin, lorſqu'on lui reproche de n'avoir aucun ſyſtême fixe & de paſſer ſans ceſſe d'une réſolution à une autre, il ſe moque de ſes adverſaires & ne voit dans tout que des ſujets de plaiſanterie. Ainſi donc, qu'il y ait ou non une ſuprématie : qu'on tire un revenu de l'Amérique, ou qu'on n'en tire pas : que le Gouvernement employe des étrangers ou des nationaux : que les ſecours des mercenaires ſoient chers ou à bon marché : que le Lord North ſoit reſponſable ou non : c'eſt ce qui paroît inquiéter fort peu ce Miniſtre ; pour lui tout cela n'eſt qu'un jeu. Les promeſſes, les titres, les raiſons ne doivent avoir aucune force contre les plaiſanteries & la bonne humeur miniſtériales ; on a égayé la Chambre, de grands éclats de rire ont étouffé les murmures des oppoſans ; on eſt ſatisfait. »

29 Fév.

M. Rigby, pour répondre à cette attaque contre les Miniſtres, entreprend de prouver que la conduite du parti de l'oppoſition, n'offre pas moins de contradictions & d'inconſéquences. « Au commencement de la ſeſſion, les oppoſans ont trouvé que les eſtimations de dépenſe étoient portées trop bas & inſuffiſantes pour leur objet. Aujourd'hui que le Gouvernement a fait enſorte de remédier à ce défaut, ils ſe plaignent de l'augmentation des dépenſes, ou pour mieux dire, quelque choſe que faſſent les Miniſtres, on veut toujours qu'ils ayent tort.

29 Fév. Je ne ferois point ſurpris d'entendre les mécontens déſaprouver la guerre ; mais j'avoue que je ſuis fort étonné de ce qu'ils condamnent le moyen le plus efficace de remplir l'objet de cette guerre, qui eſt de forcer les Américains à la ſoumiſſion. Il eſt, à la vérité, parmi les oppoſans quelques Membres qui peuvent conteſter la juſtice de la guerre ; mais je ne conçois pas ſur quoi eſt fondée l'oppoſition de ceux qui, après en avoir reconnu la juſtice, tiennent aujourd'hui un langage directement oppoſé aux Déclarations qu'ils ont approuvées en plein Parlement. Ceci peut s'appliquer entr'autres au Colonel Barré, qu'on ſait avoir parlé & donné ſon ſuffrage pour le Bill du port de Boſton, qui cependant eſt le principe & la cauſe premiere de la guerre actuelle. »

Le Colonel Barré convient du fait, mais en l'attribuant à un mal-entendu & à de fauſſes informations. « Le Miniſtre, dit-il, affirmoit de la maniere la plus poſitive, que les Marchands de Boſton avoient demandé ce Bill, & que les Habitans de la baye de Maſſachuſſett rentreroient dans le devoir auſſitôt qu'il ſeroit paſſé. Mais l'expérience m'a appris le degré de croyance que méritent les aſſurances miniſtériales ; & déſormais ſi je donne quelque attention aux diſcours du Miniſtre ou de ſes Collegues, ce ſera pour les entendre dans un ſens directement oppoſé à celui qu'ils ſembleront préſenter. »

Un autre Membre du parti de l'oppoſition

esquisse l'estimation suivante (*a*), des frais de levée, entretien, habillement, équipement &c. de dix sept mille trois cents hommes de troupes étrangeres, pour 1776, comparés avec les mêmes frais pour trente-cinq mille Anglois, pendant neuf mois, depuis le 25 Mars jusqu'au 24 Décembre 1776.

29 Février.

(*a*) Cette estimation a été développée telle qu'elle est ici, dans les papiers publics, d'après l'idée qui en avoit été donnée en gros à la Chambre. Il y a dans l'article des Hessois, environ 192,317 l. en sus des levées & des subsides, & dans celui de Brunsvick environ 74915 l. *idem*, pour paye, entretien, &c.

	Argent Sterling.	*Argent de France.*
Pour treize mille Hessois, en comptant le régiment de Hanau, & y compris les subsides au Landgrave & au Prince Héréditaire de Hesse-Cassel,	400,894 l. 3 s. 9 d. $\frac{1}{4}$.	9,463731 l. 13 s. 2 d.
Pour quatre mille trois cents Brunswikois, & le subside	121,475 l. 12 s. 1 d.	2,867,620 l. 16 s. 2 d.
	522,369 l. 15 s. 10 d. $\frac{1}{4}$.	12,331,352 l. 9 s. 4 d.
Pour trente-cinq mille Anglois, pendant 12 mois, 723,432 l. 11 s. 7 d. $\frac{3}{4}$, ce qui donne pour neuf mois, ...	542,574 l. 8 s. 7 d.	12,808,314 l. 7 s. 8 d.
Pour les Officiers généraux & de l'Etat-major, *idem*, ...	8,000 l.	188,852 l. 9 s. 3 d.
Pour argent de levées, *idem*, ...	89,000 l.	2,100,983 l. 12 s. 2 d.
Pour paye & entretien des garnisons de Gibraltar & de Minorque, en réduisant aussi l'année à neuf mois, ...	35,123 l.	829,133 l. 2 s. 2 d.
	674,697 l. 8 s. 7 d.	15,927,283 l. 11 s. 3 d.

29 Fév. » Il eſt donc clair, pourſuit-il, que la Nation dépenſe 522,369 liv. 15 ſ. 10 deniers (12,331,352 l. 9 ſ. 4 d. argent de France) pour entretenir dix-ſept mille trois cents étrangers, tandis qu'elle ne paye que 674,697 liv. 8 ſ. 7 d. (15,927,283 l. 11 ſ. 3 d. argent de France) pendant le même eſpace de tems, pour trente cinq mille hommes de troupes nationales auſſi au ſervice actuel, ce qui eſt à peu-près dans la proportion de deux à un. Si la guerre d'Amérique ſe termine dans la premiere campagne, ainſi que les Miniſtres paroiſſent en être aſſurés, il nous reſtera en outre à payer les ſubſides ſuivans, ſavoir: au Duc de Brunſwick, pour deux années 260,000 rixdales ou 55,000 l. ſterl. (1,298,360 liv. 13 ſ.): Au landgrave de Heſſe, pour un an, 450,000 rixdales ou environ 110,000 l. ſterl. (2,596,721 l. 6 ſ. 2 d.): Au Prince héréditaire de Heſſe, pour un an, 25,000 rixdales ou environ 6,400 l. ſterl. (151,081 l. 19 ſ. 3 d.). De ſorte que ſi l'on additionne les différentes ſommes que l'on doit payer à ces Princes, il en réſultera que pour un ſervice actuel de neuf mois, la Grande-Bretagne aura donné la ſomme prodigieuſe de 692,000 l. ſterl. (16,295,737 l. 14 ſ.) ce qui eſt 18,000 l. ſter. (106,229 l. 10 ſ. 1 d.) de plus que ne lui coute le corps entier des trente-cinq mille Anglois, quoique deux fois plus fort. »

La propoſition du Lord North paſſe à la pluralité de deux cents quarante deux voix, contre quatre-vingt-huit.

Le

Le Roi paſſe en revue le premier bataillon du premier régiment d'infanterie, de retour de Gibraltar. 1er Mars.

Deux Chefs de Nations ſauvages, arrivés depuis peu du Canada, ſont préſentés à Sa Majeſté.

Le Roi prolonge, par un ordre du Conſeil, juſqu'au 30 Avril, le terme fixé pour les récompenſes promiſes aux Matelots qui s'enrollent volontairement.

Les vaiſſeaux *la Lionne* & *le Londres* appareillent des Dunes pour l'Inde, & *le Nancy* pour les Iſles Malouines.

Mort de Milady Brydges, fille du Marquis de Carnarvon, fils aîné du premier Duc de Chandos.

Embarquement de quatre-vingt-ſix ſoldats de marine à Chatham pour l'Amérique ſur les frégates l'*Emeraude* & *la Blonde*, chacune de trente deux canons.

L'Alderman Vilkes déchu de l'eſpoir d'être élu Chambellan ou Tréſorier de la ville de Londres, annonce qu'il ne veut point recourir au ſcrutin & qu'il ſe préſentera de nouveau pour l'élection de la Saint-Jean. Il prononce dans la Salle de ville un diſcours plein de véhémence contre les Miniſtres, qui, dit-il, ont cabalé pour le faire ſuccomber; & il reproche aux Directeurs de la Banque d'avoir ſoutenu ſon compétiteur, leur ancien confrere, avec les mêmes vues d'intérêt perſonnel, d'après leſquelles ils ont avancé aux Miniſtres huit millions ſterling de l'argent

du public, ſans le conſentement du Parlement.

1er Mars. Il y a eu dix Chambellans de Londres depuis la révolution. Le dernier, que ſon grand âge a décidé à la retraite, eſt le Chevalier Stephen Janſſen. Il jouit de cette place depuis 1765. Il a rempli ſouvent les gazettes de longs mémoires où il revendiquoit l'honneur d'avoir conſeillé au Miniſtere Anglois la glorieuſe réſolution de prendre tous les vaiſſeaux du commerce François avant la déclaration de guerre.

Quête de charité dans la congrégation Galloiſe, au profit des pauvres montagnards recrutés pour le bataillon de Frazer, qui doit partir de Greenock le 15 Avril pour l'Amérique. La quête ſe monte à 464 l. 10 ſ. 2 d. ſterl. (10,965 l. 8 ſ. 8 d. de France).

Il s'en établit une pareille pour les veuves & les orphelins des ſoldats tués au ſervice du Roi en Amérique. Le parti de l'oppoſition ne manque pas d'y voir un moyen indirect que la Cour met en œuvre pour connoître les ſentimens & les affections des uns & des autres; c'eſt ſeulement, dit-il, une maniere plus adroite de ſcruter les cœurs, que de demander crûment à chacun, « de quel parti es tu? »

On continue d'annoncer au nom des Archevêques & Evêques les contributions charitables qu'ils ont ouvertes, avec l'approbation du Roi, au profit des Paſteurs du parti de l'adminiſtration, qui ſouffrent dans leurs perſonnes ou dans leurs biens par les troubles actuels de l'Amérique. Les ſommes

déja reçues se montent à 2,145 livres sterling, (50,636 l. de France). Comme on imprime les noms de ceux qui donnent, un grand nombre d'Eccléſiaſtiques intéreſſé à ſe ménager la bienveillance de la Cour, quoique dans le parti de l'oppoſition, ſe voient dans l'obligation de figurer ſur cette liſte. Un vicaire campagnard, peu âpre ſans doute à la pourſuite des bénéfices, ſe préſente chez les Banquiers qui reçoivent l'argent, il prend la plume pour s'inſcrire ſur la liſte & le fait en ces termes: « je ne demande rien : je ne donne rien: » que ceux qui caſſent les têtes y mettent des » emplâtres ». Un autre, annonçant en chaire la quête ordonnée, en dit ainſi ſon avis à l'auditoire : « c'eſt ici, mes freres, tout le contraire de ce que vous liſez dans l'évangile. Le Sauveur, dans ſon divin ſermon ſur l'aumône, vous avertit qu'elle doit ſe faire dans le ſecret, parce que votre Pere qui voit ce qui ſe paſſe dans le ſecret, vous en rendra lui-même la récompenſe devant tout le monde. Au lieu que dans cette affaire ci, ceux qui feront l'aumône devant tout le monde, en auront la récompenſe en ſecret. « Un troiſieme accompagne la même publication des obſervations ſuivantes : » Aucune nouvelle certaine de l'Amérique n'a articulé les ſouffrances du clergé des Colonies. Peut-être ſi on en avoit des détails, verroit-on que les Paſteurs qui ſe plaignent ne ſe ſont pas toujours conduits en Miniſtres de paix. Au ſurplus, que ne leur donne-t-on les places d'Aumôniers de cette multitude

1er Mars.

1er Mars. de régimens qui vont conquérir leur pays? Cela seroit beaucoup plus simple & mieux entendu que de leur envoyer des sommes d'argent, dont tant de pauvres Curés en Angleterre auroient le plus grand besoin. »

2 Mars. Le Roi fait publier une amnistie pour les soldats de ses troupes qui auront déserté avant le 22 Février dernier.

M. Jean Lloyd, Membre du Parlement d'Irlande, forme dans ce Royaume une compagnie de volontaires qu'il arme & équipe à ses frais, pour aller à la poursuite des séditieux appellés *Enfans blancs*, à qui on a donné ce nom, d'après l'usage où ils sont de porter une chemise blanche pardessus leur habit.

Le vaisseau le *Duc de Grafton*, part des dunes pour l'Inde; & le *Francis* pour les îles Malouines.

Une Imprimerie considérable est consumée par le feu dans le quartier de la Cour. L'édition entiere du *Commentaire du Nouveau-Testament*, par le feu Docteur Zacharie Pearce, Evêque de Rochester, est la proie des flammes, ainsi que le précieux cabinet de livres de M. Alexandre Dalrymple actuellement dans l'Inde. Il ne restoit plus qu'une feuille à imprimer pour compléter l'édition de l'Ouvrage du Docteur Pearce. Heureusement l'Editeur est en possession d'un exemplaire imprimé, & du manuscrit de l'Auteur. Les cazernes d'une partie du régiment des Gardes ont souffert considérablement de cet incendie; & beaucoup de malfaiteurs se sont sauvés d'une prison

voiſine à laquelle le feu s'eſt communiqué. 2 Mars.

Chambres des Communes.

M. Temple Luttrell ouvre l'avis d'examiner l'état actuel de la marine. Il reproche à l'Amirauté le peu de ſoin avec lequel on a équipé les vaiſſeaux de guerre pour le ſervice de l'Amérique, ce qui a été cauſe que quelques frégates ont échoué & que d'autres ont éprouvé les plus grandes difficultés dans leur navigation. Il ſoutient qu'il ne ſera pas poſſible qu'une flotte auſſi nombreuſe, que l'on dit devoir ſe monter à près de cent voiles, ſoit équipée ſans qu'on ait recours à la preſſe : qu'il eſt néanmoins fort éloigné de conſeiller l'uſage de cet expédient, par la raiſon, qu'à moins de forcer des Américains à ſervir contre des Américains, on ne peut rien faire de pis que de contraindre des Bretons à ſe battre contre des Américains.

Il demande s'il ne ſeroit pas plus ſage de ſe borner à cinquante vaiſſeaux de guerre bien équipés pour le ſervice Américain, plutôt que d'en avoir cent en ſi mauvais état. « La flotte de l'Amérique, dit-il, ſi on y comprend les vaiſſeaux de force, les vaiſſeaux munitionnaires & les petits bâtimens, exigera plus de vingt mille hommes, ce qui opérera dans les forces de terre & de mer, néceſſaires pour la ſureté des royaumes Britanniques, une réduction d'autant plus dangereuſe que la France & l'Eſpagne font de grands armemens, & travaillent à augmenter leurs troupes. »

» Les Miniſtres établiſſent leur ſécurité ſur vingt vaiſſeaux de ligne en état d'aller à la rencontre de tel ennemi que ce puiſſe être; mais cette aſſertion eſt des plus hazardées, & j'offre de prouver à la Chambre que lorſque le reſte des vaiſſeaux deſtinés pour l'Amérique aura mis à la voile, nous n'aurons pas aſſez de matelots, en comptant même les hommes de terre, dans tous les ports enſemble, pour armer completement quatorze vaiſſeaux de ligne. L'Eſpagne peut, en moins de ſix ſemaines, aſſembler des forces beaucoup plus conſidérables à deux journées de Gibraltar; & nous n'avons qu'un ſeul vaiſſeau de ligne dans la Méditerranée. Les François ſont aujourd'hui ſupérieurs à nous dans toutes les parties du monde, excepté en Amérique. Nous n'avons pas un ſeul vaiſſeau de ligne ni dans les Indes Orientales, ni dans les Indes Occidentales. La France a une eſcadre à Saint-Domingue avec un gros corps de troupes de terre. Notre exiſtence, notre conſidération doivent-elles donc dépendre de la bonne-foi & de la commiſération de la maiſon de Bourbon? »

2 Mars.

Le Chevalier Hugh Paliſer & un autre Lord de l'Amirauté aſſurent à la Chambre, que la Marine eſt dans l'état le plus floriſſant, que les vaiſſeaux pour le ſervice Américain ſont parfaitement équipés, que les vaiſſeaux de garde ont plus d'hommes qu'il ne leur en faut, & qu'il ſe préſente plus de matelots qu'on n'en veut. Le Lord Mulgrave appuye

ces assertions & déclare, en sa qualité d'homme du métier, que l'Angleterre est en état d'armer quarante vaisseaux de ligne dans l'espace de quelques semaines, & qu'elle en auroit soixante dans un moindre temps s'il le falloit. 2 Mars.

Le Gouverneur Johnstone lui répond qu'il n'y a que trop lieu de craindre, au contraire, que l'Angleterre ne soit à la veille de descendre au dernier échelon, & comme Puissance maritime & comme Nation commerçante. Il demande que la proposition de M. Luttrell soit admise, afin qu'on puisse examiner la chose à fond & que la vérité paroisse au grand jour. Le Lord North & le Lord Clare se déclarent contre cet avis qui est rejetté à la pluralité de quatre-vingt-treize voix; contre quarante quatre.

On reçoit de la Grenade la nouvelle de deux calamités qui ont affligé cette Isle : un violent tremblement de terre le 26 Septembre; & un incendie le 26 Novembre, par lequel cinq cents maisons ont été réduites en cendres. 3 Mars.

Le dix-huitieme régiment d'Infanterie, de retour de l'Amérique, où il a eu la principale part à l'affaire de Bunkershill près de Boston, prend ses quartiers à Maidstone. Il a ramené en tout, deux Officiers, trois Sergents, deux Tambours, vingt-cinq Soldats & la Musique.

On voit paroître dans Londres les premiers exemplaires d'un Ecrit du Comte de Stair, sur les dettes, le revenu & la dépense de la Nation.

3 Mars. Voici le tableau que donne ce Lord de la dette nationale.

	Argent Sterling.	Argent de France.
» Notre dette tant fondée que non fondée, se montoit, à la paix, à la somme de...........	146,402,601 l.	3,456,061,401 l.
Et à la fin de l'année 1773 à..............	139,348,746 l.	3,289,544,168 l.
« Pendant onze années d'une profonde paix, avec un commerce florissant, une taxe des terres, de 4 s. qui a duré cinq années, des loteries annuelles, excepté deux fois, les Ministres n'ont pu parvenir à rembourser sur cette dette que la somme de	7,053,855 l.	166,517,233 l.
» En 1774 & 1775 on a remboursé deux millions d'annuités à trois pour cent, sur le pied de quatre-vingt-huit pour cent, ce qui fait......	1,760,000 l.	41,547,541 l.
» La dette contractée en 1774 & 1775, à laquelle le Parlement n'a point pourvu, se monte à	2,072,259 l.	48,918,901 l.
» Ainsi, bien loin d'avoir continué à diminuer la dette pendant ces deux années, on l'a augmentée de..............	312,259 l.	7,371,360 l.

Le Lord Stair, après avoir produit les preuves des calculs, & démontré que la balance du revenu sur la dépense, jointe même au bénéfice d'une loterie, ne sera pas encore

une sûreté suffisante pour appuyer seulement les intérêts d'un emprunt de dix millions, ce qui seroit sur le pied de trois pour cent, 300,000 l. ajoute les observations suivantes. 3 Mars.

» Je n'ai jamais été partisan d'aucune faction : mon seul objet est de prouver, autant que mes foibles lumieres le permettent, des calculs qui sont fondés sur la vérité, & qu'il est de la plus grande importance de faire connoître & entendre par tous les sujets de ces Royaumes. Il est plus que tems de tirer le public de la funeste létargie où le papier de crédit l'a plongé, de lui faire ouvrir les yeux sur sa situation, & de lui faire desirer la fin de cette funeste guerre civile qui occasionne une dépense énorme & inappréciable; guerre dont la difficulté, ou pour mieux dire l'impossibilité, échappe à une administration foible & bornée, sans parler des préparatifs hostiles, & de l'intervention infaillible des Nations étrangeres nos rivales; guerre, enfin, dont la justice est très-douteuse, dont le succès ne nous apportera aucun profit, dont il est plus probable que nous aurons lieu de gémir, & pour la convenance de laquelle il est impossible de trouver ni raisons ni défenseurs. »

La Compagnie des Indes reçoit la nouvelle de l'arrivée de ses vaisseaux, le *Queen* & le *Colebrook*, à Madrass. 4 Mars.

L'Amiral Montague, nommé Vice-Amiral de l'escadre bleue, arbore à Portsmouth sur le vaisseau le *Romney*, le pavillon de ce garde avec lequel il ira commander l'escadre de Terre-Neuve.

4 Mars. Plusieurs malfaiteurs s'échappent de dessus le vaisseau qui devoit les transporter aux Colonies. Par cet événement, qui suit de près une prison forcée & l'incendie de celle de l'hôtel de Savoie, on compte que dans un intervale de peu de jours, environ une trentaine de voleurs ont brisé leurs liens.

Une femme accusée d'avoir sept maris vivans, est amenée devant le Tribunal du Lord maire de Londres, & l'enquête est ordonnée.

On apprend que la frégate le *Liverpool* a détruit par le feu la ville de Norfolk dans la Virginie. Ce déplorable événement est rapporté diversement par les deux partis. La Cour soutient que les Rebelles ont eux-mêmes incendié la Ville, après que le vaisseau du Roi eut mis le feu à une seule maison pour imprimer une juste terreur aux habitans qui lui réfusoient de l'eau fraîche, dont il avoit le plus grand besoin.

En réponse à cette assertion des Ministres, le parti de l'opposition fait paroître la lettre suivante, écrite à bord du Sloop l'*Otter*, devant les ruines de Norfolk, par un Officier des vaisseaux du Roi :

» Je n'ai que le tems de vous apprendre que la ville rebelle de Norfolk n'existe plus. Nous l'avons réduite en un monceau de cendres. Cette glorieuse destruction s'est faite le premier jour de l'an. A quatre heures après-midi la frégate le *Liverpool*, qui arrivoit d'Angleterre, donna le signal. Aussi-tôt les trois vaisseaux envoyerent des bordées terribles à la

ville, & continuerent ainsi jusqu'à ce qu'il ne parût plus un seul rebelle sur les remparts. 4 Mars.
Alors nos chaloupes abordereut & mirent le feu en différens endroits. Quel beau & ravissant spectacle ! Tous les vaisseaux marchands qui bordoient le quai, ne paroissoient plus qu'un rideau de flammes; notre artillerie faisoit un bruit d'enfer, qui redoubloit de tems en tems par l'horrible fracas des maisons qui s'abîmoient. Les ravages de l'incendie ont duré pendant toute la nuit & le jour suivant. Le feu n'est pas encore éteint, quoiqu'il n'y ait plus qu'environ douze maisons sur pied ; le reste n'est qu'un cahos de ruines. Ma joie de la destruction de cette ville, est au-delà de toute expression, parce que c'étoit le plus favorable repaire de ces maudits Rebelles. J'imagine que notre premiere expédition sera contre New-York pour détruire aussi cette ville ; & nous ferons de même dans toute la Virginie. Il y avoit douze cents hommes des troupes rebelles à Norfolk ; mais à présent que la ville est détruite il n'en reste qu'environ cinq cents, qui sont cachés dans les débris. »

Chambre des Communes.

Le Comité des subsides arrête qu'il sera octroyé 381,887 l. 4 s. 5 ½ d. sterl. (9,015,042 liv. 12 s. 10 d. de France) pour douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Hessois.

121,475 l. 12 s. 1 d. (2,867,620 l. 16 s. 2 d.) pour quatre mille trois cent Brunswikois.

4 Mars. 19,000 l. 19 ſ. 3 $\frac{3}{4}$ d. (448,689 l. 0 ſ. 4 d.) pour un régiment de Hanau.

Ces trois ſommes comprennent les ſubſides pour les Princes reſpectifs.

Le Colonel Barré fait remarquer pluſieurs clauſes des Traités qui lui paroiſſent très-répéhenſibles, & entr'autres celles où la réſolution de prendre des troupes étrangeres à la ſolde de la Grande-Bretagne eſt préſentée comme une opération ſage & politique. « D'abord, dit-il, comme le Traité porte que les Officiers Heſſois auront le même traitement que les nationaux, & qu'ils ſeront mis abſolument ſur le même pied que nos plus anciens vétérans, je déſirerois ſavoir s'ils auront l'habillement tant en Allemagne que dans les Etats de la Grande-Bretagne. Le Traité avec le Landgrave continuera vraiſemblablement pendant quatre année; car il eſt difficile d'en déterminer la durée. Alors, ſi par l'événement d'une défaite, de maladie ou des périls de la navigation, les troupes Heſſoiſes ſe trouvent réduites à huit mille hommes, peut-être même à moins, ce qui eſt très-poſſible, le Landgrave de Heſſe & le Duc de Brunſwick continueront-ils d'avoir la totalité de la ſolde, comme ſi leurs contingens étoient toujours complets? c'eſt ce que je ſerois charmé d'apprendre du Lord North, ou de ſon digne ami (Milord Barrington) qui va de tems en tems écouter à la porte du cabinet, dans le ſanctuaire duquel ſes fideles & anciens ſervices, dans le miniſtere de la guerre n'ont pas encore pu le faire admettre.

Le Lord Barrington répond que le tems le plus propre pour s'occuper de cette question, sera celui où la réduction aura lieu. Le Lord Clare observe que c'est pour la premiere fois qu'on a vu un Ministre interrogé sur des événemens qu'il est impossible de prévoir. » Il peut se faire que toutes les troupes envoyées en Amérique soient taillées en pieces, & il peut arriver aussi qu'elles ne perdent pas un seul homme. Mais dans l'un & l'autre cas nous ne payerons point un plus grand nombre d'hommes que nous n'en aurons d'effectifs. Puisque nous avons fait la dépense des recrues, nous ne serons pas tenus de payer les hommes que nous n'aurons plus. » — 4 Mars.

Le Gouverneur Johnstone prend la parole: » Avons nous, ou non, un double cabinet? C'est ce que je ne prétends point décider, mais il est certain que nous avons une double administration, ou que les hommes s'y montrent sous deux faces, selon qu'il convient à leurs intérêts ou à leurs vues. Milord Hillsborough a assuré les Américains, de la maniere la plus solemnelle, que la Grande Bretagne n'avoit jamais eu l'envie ni le projet de les taxer. Et cependant Milord North, dans une des dernieres séances, a déclaré hautement & expressément que l'Amérique devoit une entiere soumission à la Grande - Bretagne: qu'elle seroit forcée à subir la taxation du Parlement Britannique & à recevoir tous les loix qui pourroient en émaner à l'avenir pour le gouvernement & l'administration des Colonies. »

4. Mars. Le Général Conway appuye cette obſervation du Gouverneur Johnſtone. » Il eſt très-vrai que le Lord Hillſborough a manqué de parole à l'Amérique, & on peut faire le même reproche à tous les Miniſtres, puiſque tous ont approuvé la lettre circulaire où l'on renonçoit formellement à toute prétention aux taxes quelconques. Pour moi, malgré toutes les aſſurances du contraire qu'on n'a ceſſé de nous donner, il me paroît que l'objet des propriétaires des terres, en continuant la guerre contre l'Amérique, eſt auſſi celui des Miniſtres. Ces derniers ont dit aux propriétaires des terres : ſoutenez nous & nous vous aſſurerons un revenu ſur l'Amérique ; & les propriétaires n'ont pas manqué de les ſoutenir, dans la vue de ſe procurer ce revenu. Au ſurplus ils n'en toucheront peut-être jamais un shelling ; ou ce qui leur en reviendra ſera beaucoup trop modique pour apporter aucun ſoulagement au fardeau énorme de notre dette & de nos impôts. »

M. Fox entre en lice auſſi contre le Lord North. » Depuis que ce Miniſtre eſt en place, il n'a fait autre choſe que manquer à ſes promeſſes, & il n'étoit pas plus délicat ſur cet article dans le tems où il étoit Chancelier de l'Echiquier, que depuis qu'il eſt premier Lord de la Tréſorerie. Comment a-t-il pu occuper une place dont les fonctions & l'eſſence même ſont de veiller ſur les finances de la Nation, & conſentir à l'expédition d'une lettre qui cédoit & abandonnoit un droit auſſi important

pour le Parlement Britanique, que l'eſt le droit de taxation, au moins ſelon l'opinion actuelle des Miniſtres? En effet, de deux choſes l'une. Ou il a approuvé la lettre de Milord Hillſborough, ou il l'a déſaprouvée. Si elle a été ecrite & expédiée de ſon aveu, doit-il démentir ſes premiers ſentimens, aujourd'hui que l'approbation donnée par lui & par ſes collegues à cette lettre, eſt peut-être la vraie cauſe de la guerre civile? Ou, s'il a déſaprouvé cette lettre, peut-il, ſans manquer à ce qu'il ſe doit à lui-même, garder une place où l'honneur lui fait un devoir indiſpenſable d'obſerver inviolablement les engagemens qu'il a contractés virtuellement? Que ne donne-t-il ſa démiſſion, plutôt que de concourir à des meſures qu'il a hautement déſaprouvées? 4 Mars.

Le Lord North déclare qu'il ne peut répondre que de ce qu'il a dit & fait.

Après une ſeconde lecture de l'arrêté, on propoſe la queſtion, qui paſſe à la pluralité de cent vingt voix, contre quarante-huit.

Le Colonel Barré demande auſſi-tôt *qu'il ſoit préſenté une humble adreſſe au Roi, pour ſupplier Sa Majeſté de faire en ſorte que les troupes Allemandes, à la ſolde de la Grande-Bretagne, à préſent ou par la ſuite, ſoient habillées des manufactures Britanniques.*

Le Lord North déclare qu'il n'a aucune objection à former contre cette propoſition, étant convaincu que Sa Majeſté fera tout ce

qui dépendra d'elle pour contribuer à l'avan-
4 Mars. tage de la Grande-Bretagne.

La Chambre arrête que le Roi sera supplié d'ordonner que les troupes étrangeres, stipendiées par l'Angleterre, seront habillées de ses manufactures.

5 Mars. Le Roi nomme le sieur Walter Shairp, Consul général de l'Angleterre, dans toutes les parties de l'Empire Russe où ses sujets font le commerce.

Assemblée des Aldermans de Londres : le sieur Hopkins, nouveau Chambellan ou Trésorier de la Ville, y prête serment & donne une caution de 40,000 l. sterl.

On apprend d'Irlande, que le sieur Ogle a fait sa déclaration à la Douanne de Dublin, d'un chargement de denrées pour Bordeaux, nonobstant les défenses; & dans l'intention, ainsi qu'il l'avoit annoncé à la Chambre des Communes, dont il est membre, de faire rendre un jugement sur la valeur des proclamations royales.

Deux hommes condamnés pour vol dans la ville de Dublin & préparés à la mort, quoique protestant toujours de leur innocence, alloient partir de la prison pour le lieu du supplice. Deux autres prisonniers, arrêtés pour filouteries, déclarent qu'ils sont les vrais coupables. L'affaire est rapportée au Comte de Harcourt, Vice-Roi d'Irlande : ce Seigneur ordonne un sursis à l'exécution.

Dans la même Ville, quatre Officiers des

des douanes s'établiſſent ſur le vaiſſeau armé pour Bordeaux, malgré l'embargo, & l'empêchent d'appareiller. 5. Mars.

Les vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, le *Fox*, la *Lionne* & le *Londres*, pour Bengale, & le *Grafton* pour Sumatra, appareillent de Spithead ſous l'eſcorte d'un vaiſſeau de guerre.

Les actions de l'Inde baiſſent d'un pour cent, quoiqu'il ſe ſoit fait dans le jour même beaucoup d'affaires avec ce papier.

On enregiſtre à la douane l'arrivée de onze vaiſſeaux chargés de bled.

Augmentation du prix du charbon de terre à Londres; la frayeur d'une preſſe de matelots retenant plus de cent vaiſſeaux du port de Newcaſtle à l'entrée de la Tamiſe.

Les enrollemens pour le ſervice de terre ſe font par-tout ſi lentement, qu'on eſt obligé de prendre des malfaiteurs dans les priſons pour en faire des ſoldats.

Ordonnance du Bureau de la Guerre pour que les Officiers des troupes qui paſſent en Amérique, portent le même uniforme que leurs ſoldats, afin de mettre en défaut les mauvais deſſeins des Inſurgens qui tirent de préférence ſur les Officiers.

D'autres ordres ſont expédiés à tous les régimens de milice, pour qu'ils ſe trouvent aſſemblés au 5 Avril.

Chambre des Communes.

On diſcute le Bill préſenté par le Lord

5 Mars. Mounſtuart, pour l'établiſſement d'une milice en Ecoſſe. Le ſieur Tawnshend, le Lord Cavendish & le ſieur Burke font enviſager cette inſtitution comme dangereuſe pour la liberté, & tout au moins comme trop onéreuſe pour l'Angleterre; qui en payeroit les frais ſur le produit des douanes & de l'acciſe déja engagé aux ſuretés nationales. » Il faut en charger les terres d'Ecoſſe, puiſque le Traité d'Union leur a impoſé une quote-part ſi modique dans la taxe des terres de la Grande-Bretagne, qu'un ſeul comté en Angleterre paye plus que le royaume d'Ecoſſe. La portion de l'Ecoſſe, dans la repréſentation au Parlement, n'eſt que comme d'un à onze, & ſi l'Ecoſſe étoit jalouſe du privilége d'une milice, elle devroit conſentir à payer une plus forte portion de la taxe des terres, ſauf à envoyer au Parlement un plus grand nombre de repréſentans. Dans des circonſtances beaucoup plus allarmantes, lorſque les Ecoſſois pleuroient encore leur Roi Jacques II, & qu'on pouvoit craindre dans la perſonne de Louis XIV l'ennemi perſonnel de ſon ſucceſſeur, & le plus puiſſant, comme le plus ambitieux Monarque qui eût règné en France, on s'étoit contenté de ſept mille hommes pour garder l'Angleterre. Certainement aujourd'hui avec cinq fois autant de troupes réglées & une milice de trente deux mille hommes, & au ſein d'une profonde paix, on a tout le droit poſſible pour rejetter des craintes chimériques dont le véritable & le ſecret objet eſt de mettre

encore plus de forces dans les mains du gouvernement pour opprimer les libertés de la nation. » *On remarquera que dans d'autres occasions le même parti de l'opposition ne cesse de représenter que le Royaume reste sans défense.* » 5 Mars.
Les sieurs Dempster & Johnstone, & les Chevaliers Elliot & Ferguson, répondent qu'il ne s'agit que d'une milice de six mille hommes, dont le payement se prendra sur les portions des revenus Britanniques qui se levent en Ecosse : qu'une milice bien ordonnée en Ecosse, donnera encore plus de force & de sureté à toute l'Isle : que s'il en eût existé une dans les années 1715 & 1745, on n'eût point vu éclater de funestes rébellions ; qu'à quelques égards, cette milice seroit encore mieux constituée que celle d'Angleterre, & que le même homme ne pourroit pas servir deux fois comme *substitut*, en se louant à un autre ; que par-là on pourra former un plus grand nombre d'hommes au métier des armes ; & enfin, que les taxes sont imposées dans les deux Royaumes selon les facultés de chacun, & que tout l'argent des Ecossois se consomme en Angleterre ou dans les Manufactures Angloises. Le Bill est renvoyé à un Comité indiqué pour le 11.

La Chambre ordonne qu'on lui représente un état de la dette de la marine au 25 Décembre dernier.

Elle entend la troisieme lecture du Bill pour adoucir la loi de la vingt & unieme année de Jacques I, qui porte la peine de

5 Mars. mort contre les meres coupables de la destruction de leurs enfans illégitimes, & y donne son approbation, en arrêtant qu'il sera porté aux Lords.

Chambre des Pairs.

LE Duc de Richemond remet par écrit la proposition suivante, dont il est fait lecture :

JE demande qu'il soit présenté au Roi une adresse pour exposer très-humblement à Sa Majesté la profonde & vive douleur que cause, à la Nation entiere, la continuation d'une guerre funeste & ruineuse contre les sujets de S. M. en Amérique, & pour supplier S. M. de daigner ordonner sans délai une cessation absolue d'hostilité, comme l'unique moyen d'arrêter l'effusion du sang, de parvenir à un accommodement juste & honorable & de mettre fin aux énormes dépenses occasionnées par cette guerre, si blâmable sous ses rapports politiques, & conduite avec si peu de sens & de raison. »

Projet d'adresse.

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN.

NOUS, les très-respectueux & très-fidèles sujets de VOTRE MAJESTÉ, les Lords spirituels & temporels, assemblés en Parlement, demandons humblement la permission de représenter à V. M. que nous n'avons pu voir qu'avec la plus vive douleur les Traités que V. M. de l'avis de ses Ministres, a jugé à propos de conclure avec leurs Altesses-Sérénissimes le Duc de Brunswick, le Landgrave de Hesse-Cassel, & le Comte de Hanau, & que V. M. a bien voulu communiquer à cette Chambre.

Qu'il nous soit permis de faire connoître à V. M. combien nous appréhendons que cette opération inconsidérée n'entraîne des suites désagréables & fâcheuses quand on saura que, dès les premieres tentatives de la

Grande-Bretagne, pour réduire ſes Colonies il a été jugé néceſſaire de ſoudoyer une armée de mercenaires étrangers, & d'avouer à toute l'Europe que les royaumes Britanniques, ſoit faute d'hommes, ſoit par répugnance pour ce ſervice, n'ont pu fournir un nombre compétent de ſujet nationaux pour faire la premiere campagne. Ne voyons-nous pas d'ailleurs une matiere abondante à de trop juſtes inquiétudes dans les nombreux détachemens qui ſe font de nos troupes nationales, quelque foibles qu'ils ſoient encore pour le malheureux ſervice auquel ils ſont deſtinés, puiſqu'ils laiſſeront ce Royaume dégarni, & expoſé aux inſultes & aux invaſions de Nations étrangeres très-puiſſantes, & que leur voiſinage rend encore plus redoutables. 5 Mars.

Nous ſupplions auſſi V. M. de conſidérer que, quand même la juſtice & l'équité de cette guerre ne ſeroient pas révoquées en doute par une auſſi grande partie des ſujets de V. M., il ſeroit d'une politique bien plus ſage de ſe réconcilier avec les colonies, même en cédant ſur quelques points, que de ſe repoſer du ſort de la guerre ſur des étrangers en qui nous ne pouvons point placer notre confiance, & qui, lorſqu'ils ſe verront à une ſi grande diſtance de leur pays, lorſqu'ils ſentiront les incommodités d'une guerre à laquelle ils n'ont aucune ſorte d'intérêt, au milieu de tous les appas qui les inviteront à échanger la ſervitude contre la liberté, ſeront probablement plus portés à ſe mutiner ou à déſerter, qu'à s'unir de bonne-foi avec les ſujets nationaux de V. M. & à ſeconder ſincérement leurs efforts.

Nous ne pouvons diſſimuler à V. M. nos appréhenſions ſur l'extention qu'on peut donner aux articles de ces Traités, par leſquels il eſt ſtipulé que V. M. peut employer les troupes étrangeres dans toute partie de l'Europe. Par-là, il ſera donc poſſible d'introduire une armée étrangere même dans la Grande-Bretagne, & certainement nous ne pouvons pas mettre aſſez de confiance dans les Miniſtres de V. M. pour ſuppoſer qu'ils ſe feroient un ſcrupule de donner un pareil avis après qu'ils ont fait paſſer des troupes étrangeres dans deux de nos forteresſes les plus importantes, & qu'ils

ont offert d'envoyer encore quatre mille hommes de
5 Mars. ces mercenaires dans le royaume d'Irlande ſans le conſentement du Parlement Britannique.

Nous avons auſſi tout ſujet de craindre que lorſque les Américains apprendront que la Grande-Bretagne forme des alliances, & qu'elle ſoudoye des troupes étrangeres pour les détruire, ils ne cherchent, en s'autoriſant ſur notre exemple, à contracter eux-mêmes de pareilles alliances; & que la France, l'Eſpagne, la Pruſſe, ou les Puiſſances de l'Europe, ne croyent avoir tout autant de droit de ſe mêler de nos affaires domeſtiques que les Etats de Heſſe, de Brunſwick & de Hanau. Et ſi, d'après cela, le feu de la guerre gagnoit l'Europe, malheur qui ne nous paroît que trop probable, pouvons-nous ſans horreur réfléchir ſur la poſition de la Grande-Bretagne dans des circonſtances où elle auroit à réſiſter aux attaques formidables d'ennemis puiſſans, qui exigeroient de nous de déployer toutes nos forces dans un tems où la plus grande partie des meilleures troupes de la nation eſt employée à des expéditions infructueuſes dans l'autre partie du monde?

En ſtipulant, par rapport au Landgrave de Heſſe-Caſſel, non-ſeulement de lui donner, en cas qu'il ſoit attaqué dans ſes poſſeſſions, tous les ſecours qui dépendront de V. M. mais encore de lui continuer ces ſecours juſqu'à ce qu'il ait obtenu une entiere ſûreté & un juſte dédommagement, le Traité nous met dans la néceſſité de prendre part à toutes les querelles du continent, dans leſquelles ce Prince pourra ſe trouver engagé, & cela ſans aucune conſidération équivalente pour rendre l'obligation réciproque; car notre île ne peut attendre aucun ſecours d'un petit état ſitué au cœur de l'Allemagne dont on a déja tiré plus de troupes qu'il ne peut en remettre ſur pied pour ſa propre défenſe, & dont les revenus ne ſont pas ſuffiſans pour entretenir, ſans le ſecours d'un ſubſide, celles mêmes qu'il a prêtées. Il nous paroît donc que cette promeſſe de la Grande-Bretagne de défendre & indemniſer, doit être conſidérée comme faiſant partie du prix qu'elle doit payer pour le loyer de ces troupes.

Or, si cette article de charges qu'on ne peut évaluer, est ajouté aux dépenses énormes des recrues, des remplacemens dans les différens corps, des subsides ordinaires, & extraordinaires, & de leur continuation après que les troupes seront retournées dans leurs pays respectifs, & ne pourront plus être d'aucune utilité à la Grande-Bretagne, nous pouvons dire avec vérité que la Grande-Bretagne n'a jamais fait de Traité si dispendieux, si inégal, si déshonorant & si dangereux dans ses conséquences. 5 Mars.

Ainsi, nous supplions très-humblement V. M. de donner, sans délai, des ordres pour arrêter la marche des troupes de Hesse, de Brunswick & de Hanau, & pour suspendre les hostilités en Amérique, afin de parvenir à une réconciliation prompte & durable entre les deux grandes parties contendantes de ce malheureux Empire.

Cette lecture faite, le Duc de Richemond prend la parole :

Je reconnois, Milords, toute mon insuffisance, & je souhaiterois que parmi tant d'illustres & habiles personnages, quelqu'autre que moi, voulût se charger de défendre les intérêts de l'Etat dans la crise allarmante où il se trouve, crise qui décidera peut-être pour jamais de sa destinée. Pourquoi n'ai-je pas la satisfaction de voir ici le Lord Chatham, lui qui a déjà garanti la Nation d'une ruine qu'on jugeoit inévitable, & par qui nos armes ont repris un éclat, & nos Conseils une vigueur & une stabilité que nous ne connoissions pas ! Que je regrette l'absence du Marquis de Rokingham qui, placé à la tête des Conseils dans les tems les plus orageux, retira le plus grand honneur de sa trop courte administration, & ne remit sa place qu'après avoir appaisé les funestes démêlés qui ont éclaté depuis avec tant de fureur. Je sens combien la présence & l'appui de ces deux Lords m'eût été nécessaire ; mais quoiqu'avec des forces bien inférieures à l'importance de mon entreprise, puisqu'elle m'est prescrite par les devoirs de la Pairie, je la poursuivrai

5 Mars. ſans être arrêté par aucune appréhenſion de ſes ſuites prochaines ou éloignées. Si je n'obtiens point le ſuccès que je deſire, au moins j'y aurai appliqué tous mes ſoins & tous mes efforts. Relativement aux Traités, je ne ferai que développer l'eſprit de ma propoſition, & quant au plan actuel de guerre, je ne l'examinerai que dans ſes divers rapports avec les Traités.

Je veux croire que dans cette guerre avec l'Amérique la juſtice ſoit du côté de l'Angleterre ; mais quel rôle humiliant ne nous fait-on pas jouer aux yeux de toute l'Europe ! Quoi ! nous reconnoiſſons hautement l'impuiſſance où nous ſommes de réduire nos Colonies & nous appellons à notre ſecours des troupes étrangeres ! Avons-nous médité autant qu'il conviendroit ſur la prodigieuſe différence qui ſe fait remarquer entre des Traités conclus avec des alliés, & des conventions pour ſtipendier des étrangers ? Il me ſemble qu'un allié eſt une puiſſance qui, à quelques égards, doit avoir un intérêt commun avec nous mêmes. C'eſt ſur cet intérêt commun que la baſe d'un Traité doit porter. Les Etats qui contractent enſemble une alliance ont entre eux des rapports de poſition ou de politique qui les font concourir à un même objet, qui dirigent leurs efforts vers le même but ; & parconſéquent chaque partie contractante eſt intéreſſée dans tous les ſuccès ou dans tous les malheurs de l'autre. Ainſi, lorſque la paix de l'Europe fut troublée par les conquêtes de Louis XIV, Bourbon devint l'ennemi commun contre lequel ſe réunirent les armes de la plupart des autres Puiſſances. Un des alliés ne perdoit par une bataille, n'éprouvoit pas un échec, que toutes les autres n'en ſentiſſent, pour ainſi-dire, le contre-coup. Y a-t-il quelque choſe de ſemblable dans notre poſition actuelle ? L'Europe eſt en paix, & la maiſon de Bourbon, quoique notre ennemie naturelle, n'eſt pas actuellement en guerre avec nous.

Avouons-le donc : les nouveaux Traités ne portent ſur aucun vrai principe d'alliance ou de ſoutien réciproque. C'eſt exactement un marché que nous avons fait pour prendre à notre paye un certain nombre de

ſoldats mercenaires achetés & vendus comme autant de pieces de bétail qu'on envoye à la boucherie. Je le répete, aucun intérêt commun ne lie les parties contractantes; & j'ajoute encore que, dans la ſuppoſition même de cet intérêt qui n'exiſte pas, les Princes d'Allemagne tiennent avec nous la conduite la plus étrange. Comme ſi ce n'étoit pas aſſez de ſoudoyer leurs troupes, il leur faut encore de l'argent pour les levées: ils demandent de doubles ſubſides: ils veulent qu'on tienne leurs corps de troupes complets: qu'on les paye jusqu'au retour de ces mêmes troupes dans leurs pays reſpectifs; & enfin que les ſubſides leur ſoient continués un ou deux ans après que ces troupes auront ceſſé entiérement de nous être d'aucune utilité. 5 Mars.

Enviſageons préſentement ces Traités ſous un autre point de vue non moins ſingulier. Si quelqu'une de ces Puiſſances venoit à être attaquée (& qui eſt-ce qui nous garantit qu'elle ne provoquera pas elle-même une attaque?) nous avons pris l'engagement général & abſolu de lui *donner* (c'eſt le (*a*) terme même) tous les ſecours qui ſeront en notre pouvoir. Ainſi, pour l'aſſiſtance de quelques milliers ſeulement de mercenaires étrangers qui nous coutera le double de ce qu'elle vaut, nous ſerons peut-être obligés de donner au Landgrave & au Prince de Heſſe, ainſi qu'au Duc de Brunſwick, s'ils ſont les uns ou les autres attaqués ou troublés dans la poſſeſſion de leurs états, tous les ſecours qui ſeront en notre pouvoir. Il ne ſuffiſoit pas de payer les troupes de ces Princes, il faut encore garantir juſqu'à leurs orangers. Qu'il me ſoit permis de rappeller ici à la Chambre le langage que tenoient, vers la fin de la derniere guerre, les partiſans du Plan actuel. Un homme de beaucoup d'eſprit (M. Mauduit) écrivit ſous les yeux du Comte de Bute un Pamphlet intitulé: *Conſidérations ſur la guerre d'Allemagne*, dans lequel il prouva par le calcul, que chaque tête de François tué avoit coûté

(*a*) Les Traités ſont écrits en langue Françoiſe. Ils ont été produits au Parlement avec des traductions.

5 Mars. dix mille livres ſterling à l'Angleterre. Je prie les Lords, qui dans ce tems-là ſe laiſſerent perſuader par la force de cette obſervation, de vouloir bien ſupputer aujourdui ce que nous coutera une tête d'inſurgent Américain à raiſon de quinze cens mille livres ſterling que nous aurons à payer par an pour les dix-ſept mille trois cents étrangers que nous allons ſtipendier? Si par une fierté vraiment Angloiſe, Milord Bute & le feu Duc de Bedfort ont trouvé que c'étoit faire trop d'honneur à la France que de donner dix mille livres ſterling de la tête d'un François, l'humanité ne devroit-elle pas arrêter la fureur qui nous porte à payer plus cher encore la tête d'un Américain notre frere?

Lorſque nos armes triomphoient dans toutes les parties du globe, les deux mêmes Lords, pour nous empêcher de prendre toute l'Amérique Eſpagnole, nous repréſenterent l'impoſſibilité où nous étions de lever de nouvelles taxes. Ils convenoient que le ſuccès étoit indubitable, mais étoit-il poſſible de perdre de vue l'énorme poids de nos dettes? Je demande ſi notre poſition actuelle eſt bien différente? En treize années de paix nous n'avons pas rembourſé plus de ſept millions. La conquête de l'Amérique eſt bien loin d'être certaine, & quand elle le feroit, que produiront des victoires remportées ſur nos propres concitoyens? Où aboutiront tant de ruineux efforts, ſi ce n'eſt à la perte de notre honneur ainſi que de nos plus chers intérêts? Ah! Milords, nous ſemons des vents, nous recueillerons des tempêtes.

Si on parcourt les divers Traités faits avec les Landgraves de Heſſe depuis le commencement du ſiecle, on verra que d'une époque à l'autre ils ont toujours accru leurs demandes, & que n'ayant point ceſſé d'extorquer des conditions de plus en plus favorables, ils n'ont jamais manqué d'établir une premiere extorſion comme la baſe du Traité ſuivant. Voilà préciſément ce qui arrive aujourd'hui. Le dernier Traité avoit ajouté à un ſubſide la charge de ſa continuation juſqu'à une certaine époque: le traité actuel le double.

Si nous joignons aux subsides les clauses qui reglent la paye, les enrôlemens, les vivres & les vaisseaux de transports pour les troupes, voilà une dépense de 1,169,000 livres. Bien-tôt elle s'accroîtra jusqu'à 1,230,000 liv. à cause du transport des vivres; & le tout, y compris les dépenses extraordinaires, ne sera pas moindre d'un million & demi sterling. L'histoire fournit-elle quelque exemple d'une somme aussi excessive pour un secours de dix-sept mille trois cents hommes. Le corps seul des douze mille Hessois nous coute plus cher que n'auroient coûté anciennement les dix-sept mille Allemands. Croyez-vous, Milords, que la Nation soit en état de supporter un pareil fardeau? Si les frais d'une premiere année de guerre se montent à dix millions sterling, à quelles sommes ne s'élevera point la dépense générale de la guerre avec l'Amérique? Quant aux Princes Allemands, leur affaire n'est pas si embrouillée que la nôtre. Un Landgrave prête ses soldats en leur ordonnant de piller & d'égorger, & le salaire de leur barbarie entre dans ses coffres. 5 Mars.

Le peu que je viens de vous dire du pitoyable état de nos finances n'est pas encore ce qui m'afflige & ce qui m'inquiete le plus. La teneur des Traités, leurs expressions équivoques, les dangereux exemples qu'ils établissent, ou auxquels ils peuvent donner lieu, voilà ce qui jette le trouble dans mon ame. Que ne puis-je me dissimuler l'autorité absolue qui depuis quelques années domine sur nos Conseils! Si quelquefois elle a su se dérober aux yeux les plus clair-voyans, elle a dans d'autres tems éclaté par l'exécution des mesures les plus funestes à notre liberté. Les Hanovriens ont été introduits dans les domaines de la Grande-Bretagne sans le consentement du Parlement. On a tenté de faire recevoir en Irlande un corps de troupes étrangeres, & cet indigne projet, qui à la vérité a échoué, j'ai tout lieu de croire qu'il n'est pas abandonné, & qu'on cherchera de nouveaux moyens pour le faire réussir. Si on peut en douter, est-ce que les Traités actuels ne fournissent

5 Mars. pas une matiere assez ample à nos allarmes & à nos inquiétudes ?

Mais revenons aux Traités sur lesquels j'ai encore à faire plus d'une observation intéressante. Il est stipulé que les douze mille Hessois ne reconnoîtront que leur Commandant, qui est un Lieutenant-général au service de Hesse ; & ce Commandant Hessois, quoique l'aîné en grade de notre Général Anglois, lui sera pourtant subordonné. Je demande d'abord si on est bien sûr que cet Allemand y consente, & si cette dépendance sera exempte d'une infinité d'inconvéniens que chacun peut prévoir ? Notre général Anglois venant à manquer, le Commandant Hessois ne formera-t-il aucunes prétentions sur ce poste éminent ? Se soumettra-t-il à y voir arriver un autre Anglois son cadet, & peut-être même comme M. Howe, un de nos plus jeunes Majors Généraux. Ce cas arrivant, est-on bien assuré de la fidélité & de la subordination du corps entier des douze mille Hessois qui, suivant le Traité, ne doit jamais être divisé ?

Je vois ensuite que le Roi pourra employer ces auxiliaires, même en Europe, s'il le juge à propos. Me seroit-il permis de demander pour quel objet ? Car, je ne puis imaginer d'autres pays que les royaumes Britanniques où cette clause puisse s'éffectuer, & apparement dans le cas de quelque rébellion ou révolte que les auteurs des mesures actuelles ont à la vérité le droit de prévoir & de craindre ; mais convenons au moins que cette précaution ne peut qu'alarmer les amis de la liberté.

Il est dit aussi que les troupes étrangeres auront de doubles Officiers, c'est-à-dire, chaque compagnie de cent hommes deux Capitaines, deux Lieutenans, deux Sous-Lieutenans & deux enseignes. Peut-on se dissimuler qu'il résultera de-là un surcroit de dépenses considérables & absolument inutile ? Sur la totalité de ces troupes il y aura donc plus de trois mille hommes qui ne seront pas des soldats ; rien n'est plus contraire à tous les principes de la guerre d'après lesquels on fait toujours ensorte d'avoir le plus de soldats

qu'il eſt poſſible, par la raiſon que c'eſt de leur nombre plus ou moins grand que dépend généralement le ſuccès de l'attaque & de la défenſe. C'eſt un uſage reçu par-tout & conſacré dans nos propres troupes, de ne jamais donner plus de quatre Officiers à un corps de cent hommes. Auroit-on imaginé que les Heſſois recruteront en Amérique & qu'il n'y aura qu'à dédoubler les Officiers pour former de nouvelles compagnies? Il eſt bien plus apparent que tous ces Allemands-là y déſerteront. 5 Mars.

Enfin, il n'exiſte point de cartel pour les priſonniers qui pourront être faits ſur les troupes Allemandes, ou pour les inſurgens qu'elles prendront. Je demande donc, pour le cas où on voudra infliger quelques châtimens à ceux que le Parlement qualifie de Rebelles, quelles terribles conſéquences on ne doit point en attendre? Permettez-moi, Milords? de vous rappeller à ce ſujet l'affaire d'Ethen-Allen pris les armes à la main en Amérique & amené ici chargé de fers. On s'eſt bien gardé de lui faire ſon procès, quoiqu'on prétendît pouvoir faire revivre contre lui l'acte cruel d'Henri VIII que les amis du gouvernement citent avec tant de complaiſance. C'eſt parce qu'on a craint de ne pas pouvoir déterminer un juré Anglois à le déclarer coupable, & qu'en effet il n'y avoit point de loi en vigueur qui pût le condamner. On a pris le parti moins dangereux de le renvoyer en Amérique priſonnier à la ſuite de nos régimens.

De l'examen des Traités avec les Auxiliaires, trouvez bon, Milords, que je ramene votre attention ſur la conduite de nos Miniſtres dans les départemens intérieurs. Pluſieurs Officiers du ſervice de terre & de celui de mer ont perdu leurs emplois; &, ce qui n'eſt jamais arrivé, ces changemens ſe ſont faits ſans plaintes ou informations préalables. Le Général Gage & l'amiral Greaves auroient pû mieux faire: les choſes n'ont point tourné comme on le ſouhaitoit: cependant, il n'y a aucune charge contr'eux, mais ils ſont toujours rappellés. D'abord, le Général Gage eſt reçu froidement, puis il obtient une nouvelle commiſſion

5 Mars.

par laquelle il eſt nommé Commandant en chef ; & encore quelques jours après il eſt révoqué ſans ſujet, même ſans prétexte, & le Général Howe eſt nommé à ſa place.

Tout cela n'eſt encore rien en comparaiſon de ce qui s'eſt paſſé dans le département de la marine. L'Amiral Schuldam eſt nommé pour ſuccéder à l'Amiral Greaves. Mais avant qu'il ait eu le tems d'arriver à ſa ſtation il eſt révoqué ; c'eſt le Lord Howe (*) qui aura ce commandement. Où ſe conduit-on comme cela ? Pour moi je crois que de pareilles variations ſont ſans exemple. Mais peut-être l'Amiral Schuldam ne ſera-t-il pas bien humilié de cet outrage, s'il eſt vrai, comme on le dit, qu'il va être Pair d'Irlande. J'eſpere cependant que le premier Lord de l'Amirauté nous donnera le mot de l'énigme, & que ſans détour & avec ſa candeur ordinaire, il apprendra à la Chambre ſi ces arrangemens viennent de lui, ou s'il eſt vrai, comme le bruit en a couru, qu'on lui ait forcé la main dans le Cabinet.

* Le frere du Général de celui qui eſt actuellement à Boſton.

Tout cela, ſans doute, prouve beaucoup d'inſtabilité dans les Conſeils ; mais il y a encore, ſelon moi, d'autres conſéquences à en tirer. Il faut, ou que le ſervice ſoit déſagréable, ou bien que l'on s'embarraſſe peu de faire des paſſe droits. Je vois parmi vous, Milords, des Officiers revêtus des premiers emplois dans l'armée, eſtimés à juſte titre par de longs ſervices & par des talens éprouvés, ne pourroit-on pas ſavoir d'eux la raiſon qui a pu engager le Miniſtere à donner le commandement en Amérique à un très-jeune Major général, de préférence à tant d'Officiers plus anciens que lui ? Eſt-ce parce que la commiſſion leur auroit déplu, ou parce qu'on fait peu de cas de leurs perſonnes ?

Nos Miniſtres inſiſtent beaucoup ſur la juſtice de leurs opérations. C'eſt une queſtion que je ne diſcuterai point actuellement. Mais ils prétendent que la partie indépendante de la Nation, c'eſt-à dire les propriétaires des terres, approuve leur conduite. Je doute fort de la vérité de cette aſſertion dans toute l'étendue

qu'on veut lui donner. Je ſais bien que dans la Chambre des Communes les meſures coercitives ont eu pour principaux appuis & promoteurs le Chevalier Gilbert Elliot, Tréſorier de la Marine, & M. Rigby, Tréſorier des Troupes. Mais qui eſt-ce qui ignore que le premier tire toute ſa conſiſtence de la *Junte* du Cabinet, & l'autre du parti de Bedford, & qu'ils ſont tous deux fortement intéreſſés à des marchés qui leur procureront dans peu des fortunes de Princes? Je croirai plutôt que ces Meſſieurs, avec leurs amis & toute la clique des agioteurs, gens d'affaires, &c. ne forment pas la moindre partie de cette pluralité, ſoi-diſant indépendante, qui a précipité la Grande-Bretagne dans cette affreuſe guerre. 5 Mars.

Oui, Milords, j'oſe dire que c'eſt une affreuſe guerre, non-ſeulement à cauſe des frais énormes qu'elle va nous coûter, mais encore par les ſcènes d'horreur & de dévaſtation qu'elle occaſionnera, & qui ſeront peut-être ſans exemple dans les annales du monde. C'eſt peu pour nous d'enlever aux Américains leurs biens, & de forcer ceux qui tombent entre nos mains de combattre avec nous contre leurs freres, leurs parens & leurs amis: nous voulons leur faire la guerre d'une maniere qui révolte juſqu'aux Nations les plus barbares, en brûlant leurs villes ſans aucune compaſſion pour leurs malheureux habitants qui, nuds & affamés, périſſent de froid & de miſere. Et ce n'eſt point contre des ennemis, c'eſt contre nos meilleurs amis, contre nos freres que nous nous permettons de tels excès. Quelle preuve affreuſe les dernieres nouvelles nous en ont apportée! avez vous pu apprendre, ſans frémir d'horreur, l'incendie de la *fidele* ville de Norforlk dans la Virginie, (car c'eſt ainſi que le miniſtere lui-même l'a ſouvent appellée) qui vient d'être réduite en cendres par un des Commandans de notre marine, qu'aucun acte d'hoſtilité n'y avoit provoqué? A-t-on oublié à ce point & les principes de la ſaine politique & les droits de l'humanité? Une exécution auſſi barbare ne doit-elle pas aliéner pour toujours les cœurs de ceux qui pouvoient nous conſerver quelqu'affection, & porter au dernier excès de rage & de déſeſpoir l'animoſité de nos ennemis? Elle

5 Mars. flétrit la gloire de nos armes ; elle nous rendra un objet de mépris & d'horreur aux yeux de l'Univers ; & fera pour la Nation Britannique une tache qui ne s'effacera jamais.

Si vos cœurs, Milords, ne s'ouvrent pas à la pitié, pour les torrens de larmes que versent l'innocent & le foible dont je viens vous tracer le déplorable sort, je vais essayer d'y porter quelqu'émotion par l'aspect d'un intérêt plus prochain & plus direct. Seroit-il possible qu'on me sût mauvais gré de dévoiler ici, j'ose dire, notre nudité nationale ? Non sans doute, s'il est vrai, comme j'ai lieu de le croire, que la France connoît, jusques dans les plus petits détails, ce qui nous reste de forces dans le royaume. Je n'ai donc aucun motif qui puisse exiger ou justifier mon silence sur un article aussi important à notre sûreté, & qui puisse nous astreindre à la moindre gêne dans nos délibérations. Notre état actuel de défense permet-il qu'on envoye à une distance si éloignée l'élite de nos troupes ?

A peine reste-t-il en Irlande six mille hommes.

Les troupes actuellement en Angleterre consistent :

Premiérement dans les gardes à pied, formant soixante-quatre compagnies, & montant à deux mille cinq cents hommes.

2°. En trois régimens de Cavalerie, & les Gardes à Cheval d'environ quinze cents hommes.

3°. En quatre bataillons revenus de l'Amérique, chacun, avec les Officiers, d'environ mille hommes.

4°. En dix régimens de Dragons de deux cents hommes chacun, & en trois bataillons complets d'Infanterie, ce qui donne un total de sept mille hommes, dont il faut retrancher mille hommes des gardes destinés pour l'Amérique.

Je suppose que des six mille hommes on en prenne trois mille pour les garnisons de Plimouth, Portsmouth & Chatham ; le restant, y compris la garde de la ville de Londres, sera au plus de trois mille hommes. Seroit-ce avec une telle armée que nous résisterions à la France ou à l'Espagne si ces Puissances jugeoient à propos de profiter de notre foiblesse ?

Il

Il eſt vrai qu'on doit mettre la milice ſur pied pour remplir le vuide. Mais quoique cette méthode de pourvoir à la défenſe de l'Etat ſoit très-conſtitutionelle, je ſoutiens que la milice ne ſerviroit jamais à repouſſer un ennemi puiſſant, tant qu'elle ſera auſſi mal compoſée qu'elle l'eſt, tant qu'on la remplira d'Officiers qui n'ont point les qualités ; c'eſt-à-dire, les fonds de terre requis par la loi, & de mercenaires payés pour repréſenter les vrais miliciens. D'ailleurs, quand même la milice ſeroit mieux compoſée en Officiers & en Soldats, peut-on ſe flatter qu'elle feroit face à de vieilles troupes ſupérieures en nombre & en diſcipline ? Quant aux invalides, tous les hommes en état de porter les armes ont déjà été tirés de ce corps ; deſorte que le tableau de notre foibleſſe intérieure, joint au petit nombre de vaiſſeaux qui nous reſtent, & qui ne ſont qu'à moitié équipés, eſt vraiment effrayant. J'ai cru cependant devoir l'eſquiſſer devant la Chambre, afin de voir ſi quelque choſe pouvoit exciter nos Miniſtres à s'occuper de la ſûreté du Royaume, pour le garantir de devenir la proie de nos dangereux voiſins. 5 Mars.

Le Duc de Mancheſter.

Comme Milord Duc de Richmond a diſcuté très-amplement l'affaire des Traités, je crois, Milords, que vous me diſpenſez de vous faire les mêmes obſervations. Il eſt d'ailleurs aſſez inutile de s'élever contre quelques clauſes d'un acte que l'on juge répréhenſible en ſa totalité. Je vais mettre ſous vos yeux des objets de la derniere importance, & des inculpations contre nos Miniſtres, dont il leur ſera difficile de ſe laver.

Dans le diſcours de l'ouverture de la Seſſion, le Roi nous a annoncé que des troupes étrangeres formeroient les garniſons de Mahon & de Gibraltar. Cette opération, qui n'avoit point eu l'aveu préalable du Parlement, m'a cauſé, je vous l'avoue, les plus vives allarmes. La doctrine *inconſtitutionelle* adoptée par cette Chambre, & qui met le pouvoir de la prérogative au deſſus de celui du Parlement ; la propoſition d'intro-

duire des troupes étrangeres en Irlande, ſans demander l'avis de la Grande-Bretagne, tout concourt évidemment à prouver que le projet de réduire la liberté Angloiſe comme la liberté Américaine, ſeroit du goût de quelques-uns de nos Miniſtres. Il y a déjà long-tems que notre nation a vu s'anéantir en Europe le précieux avantage de la liberté. Elle a pu regarder cette révolution avec indifférence; mais devoit-on s'attendre que, menacée du même danger, elle y ſeroit tout auſſi peu ſenſible, & que notre paſſion pour l'aiſance & les plaiſirs nous détacheroit de ces droits ineſtimables, dont le maintien a coûté ſi cher à nos ancêtres?

5 Mars.

Je ne ſuis pas aſſez vain pour me flatter que ma foible éloquence puiſſe ranimer dans la Nation le zele du bien public; mais permettez moi, Milords, de vous repréſenter que la guerre contre les Américains ſe pourſuit avec trop d'acharnement.

Quelle que ſoit la premiere cauſe de cette guerre; quelques prétentions que nous ayons miſes en avant, ou même quelque condamnable que puiſſe paroître la réſiſtance des Colonies, eſt-il un homme ſenſé qui affirme que l'Angleterre n'a eu rien à ſe reprocher?

Les événemens de la derniere campagne nous annoncent qu'il ne ſera point facile de terminer cette guerre. Il eſt vrai que les troupes Britanniques ont eu l'avantage à l'attaque des hauteurs de Charles-Taw; mais ce ſuccès a été bien balancé par la perte de la plupart de nos poſtes extérieurs. Je dirai plus, il nous a enlevé des nations entieres qui ont abandonné le parti du Gouvernement; car à l'exception de la malheureuſe ville de Boſton, cette triſte priſon des troupes Britanniques, & de la ville d'Halifax que nous tenons en reſpect par une forte garniſon, que nous reſte-t-il du vaſte continent de l'Amérique? Le mal s'eſt étendu encore bien plus loin; les conquêtes de la derniere guerre, que nous n'avons arrachées à la France que par le plus grand épuiſement de nos forces & de nos facultés, s'échappent de nos mains; & quoique, d'après les bruits publics, les Inſurgens ayent

manqué leur entreprise sur Quebec, une grande partie du Canada reconnoît aujourd'hui un autre maître. 5 Mars.
Comment pouvons-nous donc nous résoudre à continuer une guerre d'invasion contre un ennemi qui a de fortes armées de terre à nous opposer (*a*), & sur qui nous n'avons d'avantage que par nos escadres ?

Et avec quels moyens se poursuivra cette guerre ? Les Anglois, qu'on ne peut pas accuser de manquer de courage, montrent tous de la répugnance à s'enrôler pour aller combattre leurs concitoyens. Dans l'embarras où notre Ministere s'est vu, il n'a point hésité à demander des secours à l'Allemagne, d'où nous venons enfin de tirer dix-sept mille hommes. Avec ces mercenaires, & une petite armée Britannique, dont quelques régimens sont entierement composés de misérables recrues ramassées dans toutes les prisons ; c'est, dis-je, avec de pareilles troupes que nous allons attaquer des peuples qui sont enthousiastes de la justice de leur cause : qui n'ont plus de ressource que dans la victoire : qui sont unis par tous les liens d'intérêt possibles, & dont le courage est sans cesse aiguillonné par tous les sentimens que l'honneur ou l'ambition peuvent inspirer à une armée de freres.

Les mercenaires (car je puis leur donner ce nom, puisqu'il faut regarder comme des mercenaires ceux qui se battent pour de l'argent & pour une cause où ils n'ont nul intérêt.) Les mercenaires, dis-je, sont encore en Allemagne & ils ont encore à traverser l'Océan Atlantique. Les uns (*b*) déserteront avant

(*a*) Les dénombremens qui ont été faits par ordre du Congrès général, ont fait voir que les Colonies étoient en état de mettre sur pied 428,400 combattans.

(*b*) Les papiers publics d'Allemagne & de Hollande ont fait mention de divers soulevemens parmi ces troupes, & de beaucoup de désertions. Mais il a paru une lettre de M. Faucit, colonel Anglois, qui a négocié les traités, au chevalier Yorke, dans laquelle il étoit dit que tous ces bruits étoient faux. Voici comme ce Colonel s'exprime : » loin que les soldats marquent le moindre chagrin, ils témoignent tous la plus grande

5 Mars. l'embarquement, les autres périront en route. Mais je suppose qu'il en arrive en Amérique; s'en suivra-t-il pour cela une conquête prompte & certaine du pays? Si les Généraux savent leur métier, ce dont je ne doute pas, leur premier soin doit être de prendre des postes, d'établir des places d'armes, de former des magasins. Mais d'où cette armée tirera-t-elle ses provisions? Ce sera sans doute d'Angleterre ou de la flotte Angloise. A la bonne heure : si on suppose pourtant que les escadres puissent pénétrer dans l'intérieur des terres, ou remonter les rivieres; autrement l'armée ne pourra presque jamais quitter la côte & la plus grande partie de la campagne se passera en préparatifs.

Oui, Milords, cette guerre est une guerre de conquête. Cessons de voir dans les Américains des rebelles qu'il faut punir pour venger l'honneur du Gouvernement; c'est une Nation puissante, ce sont de formidables ennemis. Il faudra que nos troupes se partagent, car elles auront plus d'une armée à combattre. Et nos corps divisés n'auront-ils pas en tête partout des corps qui leur seront biens supérieurs en nombre? Pouvons nous croire qu'une campagne suffira pour terminer cette guerre?

Permettez-moi, Milords, de vous faire une autre observation très-essentielle, mais sur laquelle je ne m'étendrai point de peur de trop multiplier vos inquiétudes. Je voudrois savoir si nos Ministres sont certains de pouvoir faire face aux frais de cette guerre? Nos grandes dépenses annuelles, nos dettes publiques furent regardées à la fin de la guerre derniere comme un motif plus que suffisant pour accepter une paix qui certainement ne répondoit pas aux succès brillans de nos armes. Dans le cours de

joie d'aller combattre les Américains, & il n'y a de mécontens que ceux que nous laissons dans leur pays.

Un Gazetier Anglois a accompagné cette lettre de l'observation suivante : après le mot *Américains* ajoutez, *qu'ils ne peuvent ni connoître ni haïr*, & après les mots *leur pays*, ajoutez *qu'ils connoissent & qu'apparemment ils n'aiment gueres.*

treize années de cette paix on a fait quelques épargnes, qui ſelon toutes les apparences, vont être entierement diſſipées par les ſeules dépenſes de la campagne prochaine. Ainſi, ſur l'article des facultés, nous ſommes préciſément au même point où nous a trouvés le retour de la paix, avec ce déſavantage de plus que nous avons perdu le commerce de l'Amérique ſans avoir obtenu aucun équivalent de cette perte. Les envois que nous avons faits l'année derniere pour la flotte Eſpagnole & ceux qui nous ont été demandés de Ruſſie, n'étoient que des reſſources paſſageres. L'une n'exiſte plus, & je ſais que l'autre tombe inſenſiblement. 5 Mars.

Il eſt à préſumer que la taxe additionnelle d'un quatrieme ſou (*a*) ſur les terres ne payera pas ſeulement les frais du tranſport des troupes. Si les Miniſtres ſont obligés d'anticiper les revenus, ſi la banque continue à prêter ſes anciens ſecours, ſi les impôts ne répondent pas à leur eſtimation, s'il ſurvient des calamités imprévues, le crédit public ne pourra-t il pas éprouver la même ſecouſſe que la Compagnie des Indes a reçue il y a quelques années ?

Je ne dirai que ce ſeul mot ſur vos auxiliaires. Les Saxons appellés dans notre Iſle en cette qualité s'y ſont établis, & en peu de tems ſont devenus les maîtres de ceux qu'ils étoient venus ſervir.

Je crois auſſi appercevoir dans les Traités le ſymptôme le plus effrayant de cette influence perfide & ténébreuſe, qui depuis quelques années ſemble être devenue l'ame de nos Conſeils. L'Amérique doit être aſſujettie, n'importe comment. Il faut ſacrifier à cet objet le ſang & les tréſors de la Métropole. De chetifs Princes Allemands doivent recevoir de doubles ſubſides pour faire réuſſir un plan auſſi extraor-

(*a*) Chaque ſou devroit rendre 500,000 l. Mais ce qui juſtifie aſſez les combinaiſons des calculateurs politiques ſur l'impôt : le ſecond ſou rend moins que le premier : le troiſieme moins que le ſecond, & le quatrieme encore bien moins que le troiſieme de quatre : de ſorte qu'à proprement parler, on ne tire guere plus que la valeur pleine de trois.

dinaire. Mais ce n'eſt pas encore tout. Le Comman-
5 Mars. dant général de ce corps de mercenaires ſera revêtu d'une autorité ſuprême indépendante du Roi & du Parlement. S'il s'éleve quelque conteſtation, à qui les parties s'adreſſeront-elles? Ce ne ſera point au Roi, car il n'a pas de pouvoir ſur ces Etrangers; ni au Parlement, car cette aſſemblée n'en peut préten-dre aucun. Vers qui donc prendrons nous notre recours? Ce ſera ſans doute vers les Princes mêmes de qui ces troupes dépendent, puiſque le Traité ne ſtatue rien à cet égard. Ainſi, vous aurez un corps de douze mille Heſſois, commandés par un vieux Général qui n'aura aucun compte à vous rendre. Suppoſons qu'il ſurvienne des démêlés entre vos Commandans & ceux des Etrangers, quelle autorité les terminera? Le Général Etranger ne connoît de ſupérieur que ſon maître. Toutes les opérations ſeront donc ſuſpendues juſqu'à ce qu'il reçoive des inſtructions de ſa Cour. Vous manquerez l'objet même pour lequel ces étrangers ont été ſtipendiés; & la nation aura été conſtituée dans des dépenſes énormes pour rien.

Enfin, Milords, je vois une telle foule d'inconvéniens, de difficultés & de contrariétés à ce que l'on nous fait entreprendre, que je ſerois tenté de croire que quelque génie malfaiſant confond la ſageſſe de nos Chefs. Je lis dans les Ecritures que lorſque Achab fut voué à la deſtruction, l'armée céleſte s'aſſembla devant le Seigneur, & que le Seigneur dit: *qui perſuadera à Achab de monter & de combattre contre Ramoth Gilead, afin qu'il puiſſe ſuccomber dans cette entrepriſe?* Et un mauvais eſprit répondit: *je me préſenterai à lui & je l'y deciderai.* Je ne crois pas manquer à la Religion en appliquant ce trait de l'Ecriture Sainte à la nation Britannique. On diroit que les Anglois, pour leurs péchés, ont été condamnés à aller faire la guerre à leurs freres en Amérique, parce qu'il eſt arrêté qu'il doivent y *ſuccomber.* Je ſouhaite qu'il n'y ait pas lieu à l'application, quoique tout contribue à la juſtifier. On ne prend aucunes meſures pour mettre fin à la guerre; on n'ar-

rête aucun plan pour obliger les Américains à accepter les conditions que nous pouvons avoir à leur prescrire ; on veut leur faire une guerre de partisans qui ne peut conduire à autre chose qu'à fomenter & perpétuer l'animosité des deux partis. 5 Mars.

Nous venons d'apprendre de la Virginie que le Lord Dunmore, qui depuis long-tems a quitté sa résidence pour s'établir à bord d'un vaisseau croiseur, s'est distingué par la glorieuse expédition de l'incendie de Norfolk, la plus belle & la plus grande ville de la Province. Je ne doute point qu'il n'agisse en vertu d'une commission, non sans doute de la commission de Gouverneur, car celle-ci lui impose l'obligation de protéger ceux qui sont sous son commandement, mais en vertu de celle qui ordonne de bruler les villes, de ravager les plantations, d'enlever les esclaves, de massacrer tout ce qui résiste. Tels sont les exploits brillans du Gouverneur de la Virginie. Mais comme je suis très persuadé qu'il a des ordres pour se conduire ainsi, à Dieu ne plaise que je condamne un absent. Je dois m'en prendre uniquement à ceux qui ont ordonné d'ici cette dévastation & cette désolation inutiles. Je ne puis pas non plus passer sous silence une particularité bien extraordinaire, c'est qu'on n'ignoroit point qu'il y avoit dans cette Ville beaucoup de partisans du Gouvernement ; ainsi, on est tellement animé de la fureur de la vengeance, qu'on tire même sur les amis, dans l'espérance de frapper les ennemis ; & les uns & les autres sont enveloppés dans le même désastre. Les Ministres s'imaginent-ils qu'après de tels procédés le Gouvernement conserve un seul ami en Amérique ? Peuvent-ils espérer qu'aucun homme sensé épouse leur cause, lorsqu'on verra qu'ils ne protegent pas même ceux qui leur obéissent ? Comment a-t-on pu oublier le tort infini que la destruction du Palatinat fit à la gloire de Louis XIV ?

Tels sont, Milords, les raisons qui me déterminent à appuyer fortement la proposition de Milord Duc de Richmond, que j'approuve d'autant plus qu'elle a

pour objet une paix que nous devons tous désirer. 5 Mars. Malgré le mal qui a été fait aux Américains, tous leurs vœux tendent encore à une réconciliation; ils craignent qu'on ne les force de se rendre indépendans: ils iroient même jusqu'à acheter la paix: je ne dis pas que ce seroit au prix de leur liberté, ou en sacrifiant leurs propriétés; mais j'ai tout lieu de croire que s'ils étoient sûrs d'avoir affaire à un Gouvernement qui agît sincerement avec eux, & auquel ils pussent se fier, ils se soumettroient à tous les réglemens de commerce nécessaires, & même qu'ils donneroient à l'Etat de grands secours en argent. Souffrons seulement qu'ils les levent eux-mêmes, & ne nous obstinons pas à vouloir les taxer. Leurs dispositions étant bien connues, je crois, Milords, que si nous persistons dans la résolution de les abandonner, c'est que nous ne sommes pas capables d'apprécier la valeur de ce que nous voulons perdre.

Le Lord Carlisle.

JE me flatte, Milords, que vous me rendrez la justice de croire qu'aucune considération ne pourroit me porter à combattre l'avis de Milord Duc de Richmond, si je n'étois parfaitement convaincu de la nécessité & de la convenance du plan d'opérations adopté contre l'Amérique. Je ne regarde l'affaire actuelle que comme une pure question de parti: c'est une discussion dont résultera la ruine ou le salut de la Grande-Bretagne. Si nous renonçons à tous les avantages réels que peut nous donner notre souveraineté & notre autorité mercantile sur nos Colonies, la Grande-Bretagne privée des bénéfices d'un commerce immense, perdra insensiblement toute sa considération, & finira par être la proye du premier Etat puissant & ambitieux qui concevra l'idée de l'envahir. Considérez un moment la situation actuelle, la force & les ressources de certaines Puissances de l'Europe: jettez les yeux sur la mappe-monde, & voyez le peu d'espace qu'occupe la Grande-Bretagne: comparez la force des autres Etats avec notre foiblesse dès que l'Amérique

nous sera enlevée ; n'est-ce pas un tableau vraiment effrayant ? 5 Mars.

J'approuve donc les opérations du Ministere relativement aux Traités ; & non seulement je les crois nécessaires au maintien de notre honneur, mais même j'ose affirmer encore que notre existence, comme nation, exige absolument que nous fassions tous nos efforts pour ramener l'Amérique à son devoir, & pour la remettre sous notre dépendance. D'après ce principe, & ce principe seul, je m'élève hautement contre la proposition de Milord Duc de Richmond. Je ne doute point de la nécessité des mesures coercitives, contre les dispositions où se montre aujourd'hui l'Amérique : & plein de cette persuasion, je soutiens que, vu le nombre d'hommes qu'exigent nos Manufactures, le peu de service que nous pourrions tirer des recrues Angloises, du moins pour une premiere campagne, & les vœux que forme tout vrai Breton pour voir finir promptement les troubles actuels, il est indispensable d'employer des troupes étrangeres de préférence aux troupes nationales. D'ailleurs, considerez encore l'énorme étendue de nos possessions, ainsi que les opérations qu'exige seulement une guerre deffensive ; & voyez, Milords, si un espace aussi petit que notre île peut fournir le nombre d'hommes suffisant pour l'exécution des mesures que ce service demande nécessairement.

Le Lord Conventry.

Je ne puis assez déplorer, Milords, la ruine qui menace l'Angleterre ; mais c'est un malheur que je crois inévitable. Il est de la nature des choses que les Etats finissent aussi bien que les individus. Le corps politique ne peut pas plus prétendre à l'immortalité que le corps physique. Tout ce qu'il pourroit espérer, ce seroit une longue durée. L'enchaînement des causes & des effets a produit une espece de fatalité que la prévoyance humaine n'auroit pas pu détourner, & toute notre prudence ne nous auroit pas garantis des événemens qui devoient en résulter. Les Colonies ne

5 Mars. pouvoient que devenir funestes à leur source, & détruire ceux à qui elles devoient le jour. Sorties de l'enfance & mûries par l'âge, elles secouent toute dépendance. On pouvoit prévoir cette époque fatale. L'Angleterre & l'Amérique, ces deux puissans Etats, ainsi que des bulles d'eau qui flottent sur la surface, se conservoient séparées, & n'attendoient que le premier choc pour que l'une des deux fût détruite.

Nous ne devions rien avoir de commun avec les Colonies que ce qui regardoit le commerce. Si nous avons prétendu les dominer, il ne pouvoit en résulter que notre ruine.

Je n'ai point donné mon aveu au plan d'opérations qui a été suivi jusqu'à ce jour, parce qu'il contrarioit mes sentimens. Je ne suis point Philosophe jusqu'à être indifférent sur le bien-être de ma Patrie. Je ne suis point de ces Cosmopolites qui chérissent également tous les coins du globe. Attaché à l'Angleterre, j'ai dû m'affliger d'une contestation qui lui ôtera sa supériorité pour la transporter aux Colonies. L'Angleterre cessera d'être le siége de l'Empire Britannique, & ce sera l'Amérique qui le deviendra. Si la présente querelle ne s'étoit pas élevée, la catastrophe ne seroit pas venue si-tôt. Mais aujourd'hui que l'affaire est entamée, la chute de la Grande-Bretagne ne peut pas manquer d'en résulter.

Permettez-moi de vous ramener aussi à la carte du Globe : comparez l'étendue de la Grande Bretagne avec celle de l'Amérique septentrionale ; considérez le sol, les ports, les rivieres, le climat & la population toujours croissante de cette partie du Nouveau-Monde ; & vous ne pourrez, sans la prévention la plus aveugle & la plus opiniâtre, vous persuader sérieusement qu'une si vaste contrée reste long-tems soumise à la Grande-Bretagne.

Il ne s'agissoit donc pas de vouloir réaliser un vain & illusoire projet de domination, mais de faire ensorte que les Américains trouvassent leur intérêt à être toujours nos fideles alliés & nos meilleurs amis. Certes, c'est ce que nous n'opérerons jamais par nos escadres &

nos armées. Au lieu de méditer la conquête de l'Amérique, & de nous épuiſer en efforts infructueux, nous devrions bien plutôt la laiſſer ſe conduire elle-même, renoncer à tout ſyſtême coercitif ſur nos Colonies, & travailler à conſerver les ſeuls bénéfices réels que nous pouvons en attendre, c'eſt-à-dire, les avantages d'un commerce très-étendu, ainſi que le ſolide appui d'une alliance permanente, & d'un traité de défenſe & d'aſſiſtance reſpectives. 5 Mars.

Je ſuis fâché que Milord Mansfield ne m'ait pas compris dans une précédente ſéance lorſque j'ai traité cette matiere. Il a ſuppoſé que je déſirois que nous nous ſéparaſſions de l'Amérique, uniquement pour la convaincre de ſa foibleſſe & de l'impoſſibilité où elle eſt de ſubſiſter ſans nous, & cela dans l'eſpérance qu'elle retourneroit à ſon premier état de ſubordination. Voilà, je n'en doute point, le ſens dans lequel ce Lord m'a entendu; mais je le ſupplie de me rendre la juſtice de croire que je n'ai jamais imaginé pareille choſe. Je regarde comme impraticable une pareille union de la Grande-Bretagne & des Colonies Britanniques: je crois que dans l'événement ce ſeroit une vraie ſéparation, quoiqu'il pût être de l'intérêt mutuel des deux pays d'être unis par tous les liens poſſibles de correſpondance amicale, c'eſt-à-dire en tout, excepté le Gouvernement.

Le Lord Effingham.

Je ne me déciderois pas, Milords, à parler ſur une affaire qui a été déjà très-amplement diſcutée, ſi je ne l'enviſageois ſous de nouveaux points de vue qui me paroiſſent mériter toute votre attention. Je veux vous faire conſidérer, du côté de l'Amérique, les forces qu'elle eſt en état de nous oppoſer, & ſes reſſources pour les entretenir; & du nôtre les ſuccès que nous pouvons eſpérer, ainſi que les moyens par leſquelles nous réſiſterions aux entrepriſes de nos ennemis naturels.

Parlons d'abord du nombre de troupes que l'Amé-

5 Mars. rique peut mettre en campagne, & de ſes facultés pour les payer. C'eſt un article des plus intéreſſans; car ceux qui prétendent que la guerre eſt injuſte, y trouveront encore une ſorte de preuve qu'elle eſt impraticable; & ceux au contraire qui la croyent fondée ſur la juſtice, ne pourront ſe diſſimuler qu'il eût mieux valu ne la pas entreprendre.

Par les arrêtés du Congrès du Continent, pour obliger chaque Province à fournir un certain nombre d'hommes & une certaine ſomme d'argent, il a été ordonné de faire un dénombrement des habitans, ſur lequel on pût regler les contingens d'hommes & d'argent. Les états dreſſés en conſéquence ont été, comme on peut bien le penſer, fort au deſſous du nombre réel; cependant on a trouvé trois millions cinq cents mille ames, ce qui fait une population preſque de moitié plus conſidérable que ne l'avoient donné juſques là les calculs d'appréciation.

Pour payer ces hommes, le Congrès a fait répandre des ſommes conſidérables en papier monnoye, qui a cours dans les Provinces reſpectives; & on reçoit ce papier en payement de droits & d'impôts. Par ce moyen, quoique le Congrès n'ait que du papier, il paye tout ſans contracter de dettes: les ſubſides ſe levent dans le courant même de l'année, chacun y contribuant pour ſa part; & tout l'état ne formant qu'un ſeul corps, reſte libre de toute dette ou charge quelconque.

Quant au ſecond point, il eſt clair que les auxiliaires compris & en ſuppoſant nos troupes completes (& elles ne le ſont pas) il eſt clair, dis-je, que toutes les forces de la Grande-Bretagne en Amérique n'iront guerre au-delà de quarante mille hommes effectifs. Or, je demande ſi quarante mille hommes pourront faire en une campagne ou dans aucun tems donné, la conquête entiere de trois millions & demi d'habitans, tous jaloux de leur liberté & fermement réſolus à ſe défendre juſqu'à la derniere extrémité? Si tel eſt donc l'état des choſes, avouez, Milords, que tous les raiſonnemens appuyés ſur la néceſſité

de faire diligence & de mettre promptement fin à la guerre civile actuelle tombent d'eux-mêmes. Je le repete, notre armée sera insuffisante, & telles forces que vous puissiez envoyer, vous ne réussirez pas davantage.

5 Mars.

Le point relatif à l'état de défense où nous restons, n'est pas moins intéressant. Peut-on imaginer que les troupes reglées que nous gardons ici composent avec la milice, des forces suffisantes pour assurer notre tranquillité? Celle de l'Irlande est-elle assez établie avec six mille hommes? On a toujours cru qu'il lui falloit au moins douze mille hommes, même en pleine paix, pour y maintenir la sureté publique. Je demande au Lord Townshend (*) si dans le cas même où l'on n'auroit rien à craindre d'un ennemi étranger, ce qui restera de troupes en Irlande après l'embarquement, suffiroit pour appaiser seulement les séditions & les troubles domestiques? Que seroit-ce donc si un corps de François & Espagnols faisoit une descente dans ce Royaume? Je suis convaincu que dix mille hommes pourroient traverser l'Irlande d'un bout à l'autre sans être arrêtés par aucun obstacle ni par aucune autre barriere naturelle ou artificielle que la riviere de Shannon. Il est donc bien démontré que les opérations actuelles, sous quelque face qu'on les considere, ne peuvent produire que ruine & calamités, qu'elles sont illusoires & chimériques, & enfin qu'elles ne proviennent que de l'obstination aveugle de nos Administrateurs & peut-être de quelque chose de pis.

(*) Ce Lord a été Vice-Roi d'Irlande.

Le Lord Talbot.

Milord Effingham a certainement saisi un des principaux traits du caractere des Américains. Il vient de nous dire qu'au milieu de l'effervescence de leur zèle pour la liberté & l'indépendance, ils n'ont pas pu dompter leur penchant naturel à la dissimulation & à la perfidie. Pour se soustraire à l'ordre du Congrès de fournir leur contingent en hommes & en argent, ils n'ont pas accusé le vrai nombre d'habitans

5 Mars. de chaque Colonie. Quoique je ne ſois par du même ſentiment que Milord Effingham, quant à la conſéquence qu'il en a tirée, je ne ſaurois douter un inſtant du fait, d'autant plus qu'il eſt rapporté par un Lord dont cela n'affoiblit point la vénération pour les Américains, & qui a la plus haute opinion de leurs vertus privées & publiques.

Mais puiſqu'on avance ſérieuſement que les Américains ne peuvent ſe laiſſer aſtreindre par aucuns liens, pas même par ceux de leurs engagemens les plus ſacrés & les plus chers dans la cauſe qu'ils regardent comme eſſentielle à leur exiſtence en qualité de peuple libre, c'eſt bien-là, ce me ſemble, une raiſon ſans replique pour n'ajouter foi à aucune de leurs proteſtations de loyauté & de fidélité. Ils ont tous une répugnance invincible pour l'ordre ſocial & pour le bon gouvernement; & je me perſuade de plus en plus que c'eſt un peuple qu'on ne pourra jamais ramener que par la force, à la ſubordination & à une *ſoumiſſion abſolue* envers la Grande-Bretagne. Les Américains auront beau donner & même tenir les promeſſes qui pourront leur être ſuggérées par leur beſoin actuel ou par leurs vues d'indépendance pour l'avenir, ſoyez ſurs, Milords, qu'ils n'abandonneront jamais leur objet favori tant qu'ils ne ſeront pas pleinement convaincus de l'impoſſibilité d'y atteindre. Aucune indulgence de notre part, aucunes voyes de douceur, ni toute la patience poſſible ne produiront d'autre effet que de nourrir leur inſolence & de les encourager à étendre journellement leurs prétentions. Ils ſe ſont montrés obſtinés & indomptables depuis qu'ils exiſtent, oui, depuis le premier moment de leur établiſſement dans cette partie du monde. Ils ont commencé à manifeſter ces diſpoſitions dès le regne de Charles I. Alors ils nous diſputoient le droit de pêcher ſur leurs côtes dans des tems où l'union la plus intime & la plus parfaite harmonie regnoient entr'eux & nous.

Mais avons nous admis leurs prétentions & avons nous abandonné ce privilege de pêcherie attaché inſéparablement à notre ſouveraineté? Non: dans ce

tems-là, comme aujourd'hui, leurs prétentions ont été jugées préſomptueuſes & ridicules. En effet, le principe de *ſuprématie abſolue & illimitée* étoit ſi completement établi ſous le regne de Charles II, que ce qui, ſelon le ſentiment de certaines perſonnes, fonde de notre côté un droit de taxation partielle ſur la Province de Penſylvanie, avoit été accordé dans le tems comme une faveur à M. Penn qui ſe trouvoit alors dans une très-étroite relation d'intérêts perſonnels avec le Souverain. Penn, homme d'eſprit & fort inſtruit, ſavoit que le pouvoir de taxer exiſtoit dans le Souverain. En conſéquence, il a voulu que ce droit appartînt au Parlement, dans la crainte que lui ou quelqu'un de ſes ſucceſſeurs n'eût à ſouffrir un jour de quelques taxes qu'un autre Souverain pourroit établir arbitrairement. Ce droit a été donné au Parlement alors de la révolution. J'avoue que ce n'étoit pas un vrai Parlement, & que ce fut la *Convention* qui jetta les fondemens des priviléges dont la Nation jouit aujourd'hui. Mais depuis ce tems-là ce droit eſt reſté manifeſtement au Parlement dans les trois branches de la légiſlation qui le compoſent; de ſorte que ſoit qu'on regarde le droit de taxer comme étant dérivé du Souverain, & y ayant paſſé au Parlement de la maniere que je viens de le montrer, ſoit qu'on l'enviſage comme inhérent à la légiſlation & comme faiſant une partie de ſon eſſence, l'effet en ſera toujours le même; car tout ſe réduit à ceci: que le pouvoir ſuprême doit conſerver ſa ſouveraineté ſur les divers membres qui lui ſont ſubordonnés, & que parconſéquent parmi les autres facultés qu'il poſſede, il eſt autoriſé conſtitutionnellement à exercer le droit de taxer toutes les fois que l'intérêt commun ou les beſoins de l'Etat l'exigent; d'où je conclus qu'il faut contraindre les Colonies à une *ſoumiſſion abſolue & illimitée*. 5 Mars.

Quant aux meſures coercitives, j'ai tout lieu de croire que le Lord (*a*) Chatham lui-même, quoi-

(a) Sous la datte du 9 Mars, on verra une lettre attribuée à milord Chatham qui juſtifieroit cette opinion du lord Talbot, ſi elle n'avoit pas été hautement déſavouée.

5 Mars. qu'anciennement un des zèles partiſans des voyes de douceur, ſeroit aujourd'hui d'un avis contraire & qu'il approuveroit la conduite du Gouvernement.

Le Lord Temple.

Nous avons, Milords, beaucoup d'obligation au Lord Talbot pour les excellentes vues qu'il vient de montrer ſur l'objet des débats de ce jour. Pour moi, j'avoue que je ne ſais quelle conduite tenir dans les circonſtances préſentes. Je deſirerois pouvoir expliquer ma façon de penſer à la Chambre, ſans déguiſement, mais j'y vois une foule d'obſtacles inſurmontables. Si je dis tout ce que je penſe, il pourra en réſulter des inconvéniens que j'ai fort à cœur d'éviter, & d'un autre côté ſi je donne un avis vague ſur divers points qui occupent aujourd'hui la Chambre, je crains qu'il ne ſoit mal interprété. Ma poſition eſt délicate, mais tout bien conſidéré, il vaut mieux ne pas développer mes ſentimens dans toute leur étendue, parce que je ne doute point que tout ce qui ſe paſſe ici ne parvienne ſous peu de tems à la connoiſſance des Américains. Si j'oſois déclarer mon opinion librement, il eſt certain que je vois beaucoup de choſes à déſaprouver dans la conduite des Miniſtres; & par conſéquent je ſerois fâché que tel avis que je pourrois donner aujourd'hui fût regardé comme une approbation de leurs opérations. Cependant, dans la préſente criſe, où il s'agit de nos plus chers intérêts, je me croirois très-répréhenſible ſi je ne faiſois pas connoître au moins mes raiſons générales pour voter contre la propoſition de Milord Duc de Richemond qui eſt actuellement ſur le tapis.

Je n'ai jamais révoqué en doute l'autorité légiſlative & ſuprême de la Grande-Bretagne ſur l'Amérique, dans tous les cas qui concernent eſſentiellement les intérêts & le gouvernement de tout l'Empire. Je n'ai pourtant eu aucune part à la confection de l'acte du timbre, quoiqu'il ait eu pour premier appui & preſque pour Auteur un de mes proches parens (*) dont la mémoire me ſera toujours chere. Je n'ai eu aucune

(*) M. Grenville ſon frere.

aucune liaiſon avec l'adminiſtration ſuivante qui a révoqué cette loi ; & je ne me ſuis point mêlé de cette révocation, par la raiſon que je la regardois comme un abandon formel de notre ſouveraineté conſtitutionelle ſur l'Amérique. Je n'ai contribué en aucune maniere à l'établiſſement des droits en 1767, non plus qu'à la révocation d'une partie de ces mêmes droits en 1770 : évenemens auxquels il faut rapporter la vraie cauſe des troubles actuels. Je n'ai point participé davantage aux meſures violentes qu'on a employées par la ſuite, ni à cette opération fatale, la plus pernicieuſe de toutes, l'envoi du thé en Amérique. Mais de tout cela, ce que j'aurois encore le moins approuvé, c'eſt le plan que je vois ſuivre aujourd'hui pour la guerre. Peut être même ſi j'avois à dire tout-à-fait mon ſentiment, déclarerois-je que je le regarde comme vicieux en tous points. Mais je reviens au principe que j'ai établi d'abord, c'eſt que ſi on ne maintient pas complettement & efficacement la ſouveraineté de la Grande-Bretagne dans toutes les opérations de gouvernement légales & équitables, l'Amérique nous échappera & la nation Angloiſe ſera ruinée ſans retour. La Grande-Bretagne eſt réellement aujourd'hui dans la ſituation la plus inquiétante. Tout nous annonce notre deſtruction. Nous ſommes entre Scylla & Charybde. Si nous n'employons point toute notre ſagacité à éviter les rochers & les bancs de ſable qui nous environnent, je n'héſite pas à dire que notre naufrage ſera inévitable. Oui, Milords, la criſe eſt fort embarraſſante.

5 Mars.

Les perſonnages les plus diſtingués & les plus honnêtes ſont partagés d'opinion ; ſoit par eſprit de parti, ſoit par conviction. Sans doute les Miniſtres du Roi connoiſſent parfaitement leur propre ſituation auſſi bien que celle du Public. C'eſt la premiere choſe qui ſoit néceſſaire pour bien agir. Nous ſommes dans des circonſtances qui demandent les plus mûres réflexions, & où il faut parler peu & faire beaucoup. Je ſais bien ce que j'en penſe, mais ce n'eſt pas le moment de le dire, parce qu'au premier vent de l'Eſt les Améri-

cains en seroient informés; je garderai donc le silence.
5 Mars. Je souhaite sincerement que les Membres de l'administration se consultent bien entr'eux, & qu'ils prennent les avis de tout ce qui compose leur parti; mais ces avis ne doivent point être déclarés dans cette Chambre. En un mot, il faut laisser décider ceux qui sont dans l'administration sur ce qu'il convient de faire. Ils ont les informations nécessaires pour former un plan, & pour choisir les meilleurs moyens de le mettre à exécution. Ils sont instruits de tous les détails : ils ont des connoissances que nous n'avons point; & c'est à eux de prévoir l'avenir. Au surplus, je suis & je serai toujours porté pour les mesures coercitives jusqu'à ce que l'Amérique reconnoisse le pouvoir législatif de la Métropole. Lorsqu'il s'agira de discuter le point de l'utilité, je dirai librement mon sentiment; mais nous n'en sommes pas encore là. La dispute roule aujourd'hui sur une question d'autorité; à cet égard, je me déclare pour le maintien de la suprématie de la législation Britannique; & pour preuve de ma confiance dans l'administration, & de mon désir de l'appuyer dans les opérations nécessaires à la réussite de ses vues, j'opine pour la négative de la proposition de M. le Duc de Richmond.

Le Lord Townshend.

J'AVOUE, Milords, que je n'ai pas toujours été persuadé de la validité des droits de l'Angleterre; mais après avoir médité profondément sur cette matiere, après avoir examiné les différentes chartres, étudié les rapports des deux pays l'un avec l'autre, suivi les Colonies depuis leur berceau, je me suis enfin convaincu que toutes les loix de la justice, tous les liens de la reconnoissance, & toutes les convenances politiques, imposent aux Colonies l'obligation de contribuer au soutien commun, & par conséquent que les Américains ont été les agresseurs.

Mais, Milords, quand le droit que je reconnois dans la Grande-Bretagne, de gouverner toutes les parties des domaines de la Couronne, pourroit devenir la

matiere d'un doute ; quand les Chartres des Colonies ſeroient obligatoires & validés juſqu'au point où on le prétend ; tel eſt aujourd'hui l'état des choſes, qu'il n'y a plus nul fruit à tirer, pour le bien général, d'aucunes recherches dans les cauſes de la guerre. La voix de la juſtice eſt étouffée par le bruit des armes. Le Lord Temple eſt fondé à ſoutenir que ce n'eſt plus qu'une diſpute d'autorité. Le ſort eſt jetté, & le ſeul point qui reſte à examiner, c'eſt celui des moyens les plus propres de continuer la guerre avec efficacité, & de la terminer promptement pour forcer les Colonies à cette *ſoumiſſion abſolue* dont le Lord Talbot a ſi bien établi la néceſſité. 5 Mars.

Je n'imagine aucun plan d'opérations préférable à celui que le Conſeil du Roi a choiſi. Il falloit trouver en ce moment même des renforts de ſoldats accoutumés aux exercices militaires, & en état de ſervir ſur le champ. C'eſt un moyen infaillible de terminer la guerre dans le cours d'une campagne. Il en réſultera donc deux avantages ; les calamités de la guerre ceſſeront, & on épargnera des dépenſes conſidérables.

Le Lord Effingham en a appellé à moi de ce qu'il a avancé de l'état & de la diſpoſition actuelle de l'Irlande. Tout ce que je puis lui répondre, c'eſt que s'il s'élevoit quelques troubles dans ce Royaume, il faudroit y mettre ordre : mais je ne vois rien de ce côté-là qui puiſſe donner la moindre inquiétude.

Ce Lord paroît auſſi appréhender une invaſion de la part des François ou des Eſpagnols ; ſes craintes à cet égard, ſont auſſi peu fondés que ſur l'autre objet. La France n'a point oublié le ſort de l'armement qu'elle avoit envoyé en Irlande ſous les ordres de Thurot, & il y a lieu de croire que de long-tems elle ne tentera de ſemblables entrepriſes. Mais ſi les craintes du Lord Effingham étoient raiſonnables, ce ſeroit un motif de plus pour pouſſer la guerre avec activité, & pour nous engager à la terminer par les opérations les plus vigoureuſes & les plus déciſives. En effet, ſi on la laiſſe traîner en longueur, s'il faut qu'elle dure

5 Mars. encore plus d'une campagne ; c'eſt alors qu'on aura lieu de craindre l'intervention de quelque puiſſance étrangere qui voudroit profiter de nos diſſentions.

Milord duc de Richmond prétend qu'on a voulu forcer l'Irlande à recevoir des étrangers & qu'on lui a ôté ſon établiſſement militaire. Ce dernier reproche ne peut pas tomber ſur les Miniſtres de la Grande-Bretagne. C'eſt un acte du Parlement d'Irlande même; & ſi le Roi n'étoit pas lié par ſa promeſſe royale, rien ne pourroit l'empêcher d'envoyer la totalité ou une partie des forces militaires qui ſont dans ce Royaume, en tel lieu de l'empire que Sa Majeſté jugeroit à propos & où le beſoin des affaires le requerroit.

Quand aux étrangers, la ſituation même de l'Irlande, ſuivant le tableau qu'en fait Milord Duc de Richmond, ſeroit un motif ſuffiſant pour engager Sa Majeſté à faire paſſer un corps d'auxiliaires pour défendre ce Royaume ſans prendre l'avis du Parlement qui y eſt établi. Je ne crois pas que Milord Duc diſpute au Roi le droit de pouvoir, même ſans ce conſentement, ſi le cas l'exigeoit, faire arriver des troupes étrangeres dans toute partie quelconque des domaines Britanniques pour les défendre & les protéger. Je me permettrai encore un mot pour obſerver à Milord Duc de Richmond, que ſi l'Officier Anglois, chargé du commandement en chef en Amérique, venoit à manquer, ce ſeroit l'Officier Anglois le plus élevé en grade qui lui ſuccéderoit. Chacun peut ſe rappeller que la même choſe arriva pendant la derniere guerre en Amérique. Le commandement en chef fut donné d'abord à un Lord, Membre de cette Chambre; (le Lord Loudon) après ce Lord il paſſa au général Abercromby, & quoique le Colenel Stanwix fût enſuite l'Officier le plus élevé en grade, cependant, comme étranger, il céda le pas au Chevalier Jeffery Amherſt.

Le Lord Suffolk.

Il me paroît, Milords, que M. le Duc de Richmond n'a pas établi une ſeule objection ſolide contre

les nouveaux Traités, & qu'il n'a pas montré un seul point en quoi nos anciens Traités ayent différé de ceux dont il est question aujourd'hui. Il s'est jetté dans beaucoup de détails qui, selon moi, n'appartiennent pas au sujet, & qui encore ne prouveroient presque rien par rapport à l'avantage ou au désavantage des conditions auxquelles les troupes nous ont été procurées. La teneur des Traités est la même qui a été usitée dans d'autres occasions. Il est vrai que dans les Traités actuels on a inséré quelques phrases d'alliance bien pompeuses & bien sonores; mais j'avouerai tout ingénuement à Milord Duc de Richmond qu'elles ne sont exactement que cela. J'irai même jusqu'à convenir que le véritable motif de ces Traités n'est pas tant de former des alliances que d'emprunter un corps de troupes que la rébellion d'Amérique a rendu nécessaires, & je lui répondrai en général, par rapport à la comparaison de la dépense, que si la guerre est terminée dans une année, le marché sera très-avantageux, parce que nous ne payerons qu'une année de double subside, ce qui est égal à deux années d'un simple subside. Si la guerre continue deux ans, nous ne gagnerons ni ne perdrons au marché, parce que deux années de double subside seront égales à quatre années de simple subside, terme ordinairement stipulé dans les anciens Traités. Il est vrai que la guerre pourroit durer plus long-tems, & pour ce cas-là je passe condamnation & je reconnois que nous aurions payé cher. 5 Mars.

Mais, Milords, quand même les conditions seroient réellement aussi désavantageuses que M. le Duc de Richemond a cherché à les représenter, s'il est vrai que nous ayons besoin de troupes, n'avons-nous pas été forcés d'adhérer à ces conditions? Voici donc le point de la question, avons nous besoin de troupes? J'affirme qu'oui, & dans cette persuasion, je me félicite de ce que nous avons pu nous les procurer aussi aisément & à un aussi bon compte; car lorsque je réfléchis sur la briéveté du tems, & sur le désagrément du service pour des troupes qu'on transporte si loin de leurs foyers & qui ont à traverser tout l'Océan Atlantique,

5 Mars. je ſuis toujours étonné que nous ayons pu les obtenir à auſſi bon compte.

Milord Duc de Richemond paroît oublier auſſi que même en partant de ſes principes, les étrangers ſont beaucoup plus propres à une pareille guerre que les Anglois, car ſi la guerre eſt juſte, ce dont je ne doute point, s'il eſt néceſſaire d'employer des troupes, & s'il eſt plus facile de ſe procurer des étrangers que des Anglois, l'opération a donc été ſuggérée par la néceſſité, & c'eſt donc à tort qu'on la condamne.

Milord Duc de Richemond obſerve, relativement à un article du Traité avec le Landgrave de Heſſe, que les troupes étrangeres étant commandées par un Officier Allemand d'un grade ſupérieur à celui de notre Commandant en chef, le commandemant général de toute l'armée ſera naturellement dévolu à l'étranger. Je ne prétends point parler d'après mes propres notions : j'en appelle à tous les Lords de cette Chambre verſés dans les matieres militaires ; & je demande ſi la commiſſion donnée à un Commandant en chef ne prend pas le rang ſur toute autre commiſſion, & ſi un jeune Major-général agiſſant avec le caractere de chef, n'a pas, en vertu de ſon titre, un commandement ſuprême & abſolu ſur tout Officier au même ſervice, quelque puiſſe être ſon grade dans l'armée.

M. le Duc de Richemond nous attaque ſur ce que le rebelle Ethan-Allen a été amené ici chargé de Fers, & il prétend que nous avons craint de lui faire ſon procès de peur qu'il ne fût abſous par un Juré Anglois, ou que nous ne fuſſions pas en état de le convaincre légalement. Milord Duc eſt dans l'erreur. Nous n'avons point douté que nous ne puiſſions convaincre légalement Ethan-Allen, nous n'avons pas craint davantage qu'il fût abſous par un Juré Anglois. Il y a plus, ce n'eſt aucun mouvement de compaſſion qui nous a portés à laiſſer la vie à un homme qui ſelon les loix du pays méritoit la mort. Je dirai donc à M. le Duc de Richemond les vrais motifs que l'adminiſtration a eus en vue en le renvoyant en Amérique : c'eſt que nous avons obſervé que les Rebelles venoient de faire un

grand nombre de prisonniers; & nous avons cru devoir éviter d'instruire ce procès par des considérations de prudence & par crainte de représailles. 5 Mars.

Milord Duc a dit que la dépense des troupes étrangeres avoit été augmentée, parce que le nombre de leurs Officiers étoit double. Je ne dirai rien de précis relativement à la nécessité de cet arrangement, mais je ne doute point qu'il ne convienne à l'usage du service Hessois, & comme tel, il ne comporte autre chose que ce qui a été conclu par les anciens Traités.

Enfin, nous sommes engagés dans une guerre qu'il n'est pas possible de continuer sans un nombre considérable de troupes. Les Administrateurs ont mieux aimé recourir à l'étranger que de faire tort aux Manufactures en leur enlevant des hommes précieux aux différentes branches des arts utiles qui enrichissent une Nation commerçante.

Le Duc de Grafton.

M. le Duc de Richemond a exposé la situation des affaires d'une maniere si judicieuse & si exacte, qu'il ne me reste que peu de choses à dire sur le même sujet. Je ne puis point cependant m'empêcher de faire connoître mes sentimens sur sa proposition.

Depuis le commencement de ces malheureux troubles j'ai mis la plus grande attention à m'instruire des vraies causes & de la nature de la querelle, & à examiner les prétentions respectives des deux parties. J'ai tâché de me procurer tous les éclaircissemens possibles à ce sujet, & de mettre en état de juger l'affaire sans aucune espèce de prévention & de partialité. Ce travail & ces recherches ont enfin fixé mon opinion. J'ai vu clairement qu'au lieu de protéger les Américains dans la jouissance de leurs droits & de leurs propriétés, on ne leur laissoit plus rien qu'ils pussent dire être à eux, parce qu'il n'y a point de ligne tirée, ni de bornes posées pour limiter l'étendue de nos prétentions. On ne peut pas dire que la suprématie existera pour tel objet, & que l'exercice en sera restreint pour tel autre, parce que du moment où vous

5 Mars. mettez des limites au droit de taxation, vous anéantirez le principe sur lequel ce droit est fondé; & la question restera aussi indécise qu'auparavant.

Pour examiner les choses sous un autre point de vue, admettons avec le Lord Talbot une suprématie indéfinie, comme faisant l'essence du Gouvernement. Les mêmes difficultés subsisteront toujours, excepté seulement qu'elles proviendront de causes différentes. Ce n'est pas assez qu'on soit convaincu de la nécessité & de la convenance des moyens de rigueur, il faut qu'il y ait possibilité à la chose. Il m'a paru qu'on devoit des ménagemens à des peuples qui sont en possession de certains droits depuis plus d'un siecle, & que leur enlever ces droits sans causes & même sans prétextes, étoit un acte cruel & contraire à la politique. J'ai été révolté d'une entreprise impraticable qui alloit nous flétrir & nous rendre méprisables aux yeux de tous les gens sensés & honnêtes.

Mais allons plus loin, & supposons que ce plan soit aussi convenable, aussi praticable qu'on le prétend juste dans son principe, ne devions-nous pas examiner nos moyens & nos ressources, & comparer les inconvéniens avec les avantages? Je suis passablement instruit de la situation des (a) Finances de la Grande-Bretagne; & certainement l'esprit le plus inventif ne pourroit imaginer aucune taxe capable d'augmenter la recette de l'Echiquier. Il est impossible de créer un impôt qui n'en croise quelqu'autre déja existant. La Nation est chargée de tout le poids qu'elle peut supporter. Qu'allez-vous donc faire, Mylords? Vous engager dans une guerre dont le succès est plus que problématique. Car, pour la continuer, il faudra de nouvelles taxes, & comme vous n'avez point de suretés à donner, vous serez obligés d'engager les anciens fonds nonobstant la foi publique & contre le droit des créanciers de l'Etat, ou bien vous contracterez de nouvelles (b) dettes qui, pour peu que la guerre

(a) Le Duc de Grafton a été premier Lord de la Tréforerie avant Milord North.

(b) M. le Duc de Grafton a en vue les prodigieuses avances

continue, anéantiront le crédit national & consommeront la ruine du Royaume. 5 Mars.

Cette considération en amene une autre de la plus grande importance, c'est l'extrême indifférence pour les intérêts de la Nation que montrent ceux-même sur qui ils roulent.

La corruption de mœurs la plus allarmante, & une passion effrénée pour les plaisirs & pour la dissipation, se sont emparées de toutes les classes de citoyens. On prend les Ministres sans choix & sans examen, le Parlement a abandonné ou vendu son droit de censure, & nos intérêts les plus précieux son trépartis au hazard entre des mains qui ne sont nullement propres à l'emploi difficile & délicat de tenir les rênes du Gouvernement.

Qu'elles seront, Milords, les conséquences de notre conduite ? Les peuples surchargés de taxes ne pourront plus les payer : le crédit public détruit, on n'aura plus que la perspective d'une banqueroute générale : la misere & le désespoir n'offriront plus dans toute l'étendue de ce Royaume que des objets d'horreur ou de compassion ; les peuples succombant sous le poids de tant de calamités, n'attendant plus aucune ressource des moyens que les loix & la constitution devroient leur offrir, ils en chercheront dans ceux que Dieu & la nature indiquent aux opprimés. Les Anglois, n'en doutez point, secoueront le joug d'un Parlement qui les a trahis, de qui leurs prieres n'ont pu se faire entendre & qui s'est aveuglé volontairement sur leurs intérêts.

Peut-être, répondra-t-on que le plan actuel est le vœu du peuple, qu'il a eu le suffrage d'une pluralité considérable de la Nation, qui, dans diverses circonstances & par différens moyens, en a témoigné sa satisfaction de la maniere la moins équivoque & la plus solemnelle. Je nie le fait, & quand même j'admettrois les preuves, elles ne détruiroient aucune

que la banque fait au Gouvernement par le moyen de son papier & que M. Wilkes a dit se monter à huit millons sterl.

5 Mars. de mes aſſertions. Je dirai que les peuples ont été trompés, ou qu'ils ſe ſont endormis dans une fauſſe ſécurité. Chacun ſait apprécier les différens moyens employés par les gens en place pour obtenir cette ſanction & cette approbation publiques. On ne me perſuadera jamais que des adreſſes ou requêtes promues de la ſorte contiennent les ſentimens réels de ceux de qui elles émanent. Dans aucun tems, depuis l'établiſſement de la Monarchie, ce ſigne de l'opinion publique ne s'eſt manifeſté avec plus d'éclat que pendant la plus grande partie du regne de Jacques II. Toutes les Provinces, toutes les corporations de ſon Royaume lui envoyoient des adreſſes, des félicitations, des promeſſes de le ſoutenir au péril de leur vie & de leur fortune. Mais ce Monarque trompé, à dû s'appercevoir que tout cela n'étoit que l'ouvrage de ſes Miniſtres & de l'adulation des gens de ſa Cour.

En général, Milord, toutes les opérations des Miniſtres, ſous quelque aſpect que je les conſidere, ne m'offrent que déſaſtre & ruine, & mes yeux ne peuvent s'y accoutumer. Tels ont été mes ſentimens depuis le commencement; & j'ai toujours agi en conſéquence. Je n'ai ceſſé de prier, de preſſer, de conjurer que l'on abandonnât un plan auſſi faux & auſſi mal combiné.

Je vous ſupplie pour la derniere fois de délibérer de nouveau ſur un objet auſſi important. L'arrêt n'eſt point encore irrévocablement prononcé; l'épée eſt tirée, mais on peut la remettre dans le fourreau. La motion du Duc de Richmond ouvre une porte à la reconciliation & à la paix. Je crains bien qu'une ſi heureuſe occaſion ne ſe préſente plus. Mon avis a été & eſt encore qu'il faut s'arranger. Quelque choſe que puiſſe dire le Lord Temple pour appuyer l'avis contraire, je ſoutiens qu'il n'eſt pas trop tard & que nous pouvons encore détourner toutes les calamités qui menacent la Nation, ſi chacun veut y concourir avec zele & en mettant de côté tous les intérêts de parti.

Quant aux Traités avec les Princes étrangers, cette matiere a été ſuffiſamment diſcutée par M. le

Duc de Richemond. Je me bornerai ſeulement à témoigner ma ſurpriſe de la maniere dont s'eſt exprimé, relativement à ces détails, le Secrétaire d'État (le Lord Suffolk) qui a dû être chargé de leur négociation. 5 Mars.

Ce Miniſtre nous a dit qu'il ignoroit ſi ce devoit être le Général des troupes Britanniques ou celui des mercenaires étrangers, qui auroit le commandement en chef. A-t-il donc pris ſur lui d'entamer ce Traité ſans avoir aucune des connoiſſances miniſtérielles néceſſaires pour le négocier & le conclure ? Quoi, il a rendu le Traité obligatoire pour la Nation, & il vient déclarer à la Chambre qu'il ignore s'il a bien ou mal fait ? Il vient demander des inſtructions à ceux d'entre vous qui connoiſſent les affaires militaires, & ſavoir ſi la totalité des Domaines Britanniques en Amerique, ſera ou ne ſera pas ſous les ordres abſolus d'un mercenaire étranger à la tête de douze mille ſtipendiés ?

Quand ce Miniſtre nous diroit que le commandement ſuprême ſera entre les mains du Général Anglois, quoique moins ancien, me répondra-t-il que les choſes ont été entendues de cette maniere par le Landgrave de Heſſe, ou que ſon Général en eſt inſtruit ? Peut-on ſavoir de Milord Suffolk ſi, en cas de mort ou d'autre accident, on a fait les arrangemens néceſſaires pour que la place vacante paſſe à une ſuite d'autres Officiers déſignés, pour être appellés éventuellement au commandement par des commiſſions expédiées à cet effet ; enfin ſi le Prince & ſon Général ſont inſtruits de cet arrangement éventuel & s'ils y ont acquieſcé ?

Je ne veux point terminer ce diſcours ſans parler d'un événement auquel j'ai contribué, mais par l'effet d'une ſurpriſe bien étrange & bien odieuſe. Je veux parler de mon ſuffrage pour le bill de la Chatre de la baye de Maſſachuſſet. Pour m'engager à donner ce ſuffrage, on m'avoit aſſuré que le changement de cette Chartre ſe faiſoit à la demande expreſſe des Marchands & d'une pluralité conſidérable des habitans les plus riches & les plus diſtingués de cette Province. J'ai

5 Mars. découvert depuis que j'avois été trompé, & que cette assertion étoit directement opposée à la vérité des faits. Il est vrai que dès le commencement de cette malheureuse affaire de l'Amérique, les Ministres ont eu pour méthode constante de donner de fausses informations, ou d'agir sans en avoir aucune.

Tout ce que je puis dire, c'est que cette loi n'auroit jamais eu mon suffrage, si je n'avois été induit en erreur par un faux exposé, & quoique j'aie donné dans le piege, rien ne m'empêche aujourd'hui de déclarer que la loi qui change la Chartre de la Baye de Massachusset étoit à tous égards oppressive & contraire à la saine politique ainsi qu'à la constitution. Si à cela on joint la prétention de taxer, il est clair qu'en même tems que l'une de ces loix ne laisse aux sujets aucune propriété, l'autre les dépouille de tous les droits Naturels & politiques, & que ces deux loix sont également destructives de nos privileges inaliénables & des droits naturels à tous les hommes, qui ne peuvent leur être enlevés que par la fraude, la violence, & l'injustice.

Le Lord Suffolk.

Il faut, Milords, que M. le Duc de Graffton m'ait très-mal compris, car, je ne saurois supposer qu'il ait eu le dessein de dénaturer exprès le sens de mes paroles. Je n'ai pas fait voir le moindre doute sur le passage du commandement en chef à un Général Anglois moins ancien que le Général Hessois. J'ai assuré positivement & sans restriction, que l'Anglois passeroit toujours avant l'étranger ; & je me suis simplement référé au sentiment des Lords qui sont versés dans les affaires militaires.

Loin de vouloir donner à entendre que l'administration eût négligé de prendre les précautions nécessaires pour prévenir les contestations qui pourroient s'élever entre les Officiers Anglois & Allemands ; j'ai dit que le Ministere avoit travaillé avec sagesse à prévenir cet inconvénient comme tous les autres, & que le seul intérêt qui nous animoit étoit l'amour du bien public & un attachement sincere & sacré pour les droits constitutionels de la Grande-Bretagne.

Le Duc de Cumberland. 5 Mars.

C'EST avec le plus amer déplaisir que je me vois forcé de prendre la parole ; & il n'y a que mes obligations envers la Couronne & la sincérité de mon attachement pour les intérêts de mon pays qui soient capables de m'y décider. Mais comment puis-je voir un corps de Brunswickois employés à un service que j'ai en horreur, & destinés à aider des Anglois, ces anciens amis & ces zélés deffenseurs de la liberté, dans le projet de détruire & de renverser les droits constitutionels de l'Amérique ? Je me flatte qu'on ne me reprochera point de manquer ici de respect envers mon Souverain, ou d'oublier l'attachement que je dois à un frere. Je proteste solemnellement contre toutes interprétations de cette nature, puisque je ne suis déterminé par aucun autre motif que mon respect & mon dévouement pour ma patrie & pour mon Roi, obligations que je m'éfforcerai toujours de remplir avec autant de zele que de fidélité.

Le Duc de Chandos.

M. le Duc de Richmond a reproché à ceux qui soutiennent le plan actuel d'opérations contre l'Amérique, de favorifer des vues tendantes à détruire les libertés de leur patrie. Je puis assurer ce Lord que si j'avois pu appréhender un effet pareil, des opérations dont il parle, ni lui même, ni aucun autre Lord n'auroit été plus éloigné que moi de leur donner le moindre appui. Je l'ai fait, parce que je suis pleinement convaincu que ce plan est nécessaire & constitutionel, & j'ajouterai que je ne suis pas moins persuadé de la convenance du plan, que de l'intégrité & des talens de ceux qui l'ont conseillé.

M. le Duc de Richmond a fait les reproches les plus injustes à tout le corps de la Milice. En ma qualité de Lord, Lieutenant d'une grande & belle province, (*) je me trouve moi même compris dans cette censure, & je crois que mon honneur y est essentiellement inté-

* Le Comté de Southampton.

5 Mars. reſſé. Je puis répondre pour le corps que j'ai l'honneur de commander, & j'ai lieu de croire qu'il en eſt de même de tous les autres. J'oſe donc aſſurer qu'on n'admet à ce ſervice, en qualité d'Officiers, que ceux qui ont les qualités requiſes à cet effet. Ce Lord s'eſt trompé, au moins pour ce qui eſt venu à ma connoiſſance, & j'ai lieu de le préſumer pareillement dans l'erreur pour ce qui regarde les autres corps de milice au ſervice de Sa Majeſté.

Le Lord Sandwich.

Je me vois, Milords, dans la néceſſité de vous demander quelques momens d'attention, pour répondre ſur des points qui me concernent dans le cours des préſens débats. On vous a dit que la ville de Norfolk dans la Virginie, a été brulée & détruite, & on a mêlé au récit de cette affaire divers circonſtances exagérées. Je vais avoir l'honneur de vous informer de la vérité: Un de nos vaiſſeaux de guerre étant dans une grande diſette d'eau, s'eſt rendu à Norfolk, & en a demandé aux Habitans de cette Ville, qui, au lieu de faire à ſon égard ce que diſtent les ſentimens d'humanité en pareil cas, ont tiré ſur le parlementaire, & lui ont tué ou bleſſé deux ou trois hommes. Voilà ce qui a cauſé l'incendie de la Ville, que je ne crois cependant pas encore brûlée. Il eſt certain que, par le refus barbare des habitans, tout l'équipage auroit péri ſans la reſſource de la diſtilation de l'eau de mer. Ce n'eſt point le vaiſſeau de guerre qui a brûlé Norfolk (*a*); ce ſont les habitans eux-mêmes; & j'ignore encore ſi cette Ville eſt réellement réduite en cendres. Les habitants de Norfolk ont mis le feu à la Ville; c'eſt-à-dire, le feu du vaiſſeau de guerre a commencé l'embrâſement. & les habitans ont brûlé le reſte.

M. le Duc de Richmond, Milords, vous a beaucoup

(*a*) On a vu ci-deſſus, ſous la date du 4 Mars, une lettre d'un Officier du Sloop l'Otter, dont tous les papiers publics ont oppoſé le témoignage à cette aſſertion du Lord Sandwich, & on lui a reproché qu'il ne parloit pas d'après des informations ſûres.

parlé de nominations & de remplacemens d'Officiers. Il m'a fait l'honneur de m'apoſtropher pluſieurs fois ; je ſuis bien-aiſe de lui dire qu'il s'eſt trompé ſur les faits comme dans ſes conjectures. L'Amiral Greaves n'a été ni rappellé ni congédié, & on ne lui a pas fait le moindre reproche ſur ſa conduite en qualité d'Officier : au contraire, Sa Majeſté, pour lui marquer la bonne opinion qu'elle avoit de ſes ſervices, vient de le faire Vice-Amiral. Quand à l'Amiral Shuldham, il eſt conſtant que cet Officier ne s'eſt jamais attendu à commander en chef; il a ſimplement ſuccédé à l'amiral Greaves, & comme il s'agiſſoit d'embraſſer une croiſiere d'une bien plus grande étendue, il a fallu employer plus d'un Amiral. Au reſte, j'ignore ſi l'intention de l'Amiral Shuldham n'eſt pas de conſerver ſa ſtation en Amérique; mais je réponds toujours qu'il ne ſera pas mécontent de la nomination du Lord Howe. Ce n'eſt pas que je n'aie une très-haute idée de ſon mérite & de ſa capacité, mais c'eſt qu'il eſt faux qu'à ſon ſujet on m'ait forcé la main dans le cabinet. Lorſque j'ai appris que ce Lord faiſoit ſolliciter le commandement, je me ſuis eſtimé heureux de trouver une occaſion de l'obliger, & je me ſuis empreſſé de concourir à ſa nomination, connoiſſant toute ſon habileté.

5 Mars.

M. le Duc de Richmond prétend que les Miniſtres du Roi qui ſoutiennent le plan adopté contre l'Amérique, le déſaprouvent intérieurement, & en témoignent même leur mécontentement dans leurs ſociétés. Je ne ſais point quelles ſont les perſonnes que Milord Duc fréquente, & qui lui communiquent ſi confidemment leurs opinions; mais j'oſe vous aſſurer que j'ai de très-grandes & très intimes relations avec tous les Miniſtres, & que je n'ai jamais entendu aucun d'eux condamner ce plan en la moindre choſe.

Suivant M. le Duc de Richmond nous avons des vaiſſeaux, mais nous manquons de matelots pour les équipper, & ils ne le ſont qu'à moitié. Il eſt encore dans l'erreur à cet égard ; car, ſur la quantité de bons matelots, néceſſaire pour vingt vaiſſeaux de garde, & qui peut être de ſix mille, il ne nous en manque que

5 Mars. cinq cents ; & bien loin que nos matelots ayent de l'averſion pour le ſervice Américain, c'eſt que le déficit, dont je viens de parler, provient précisément de leur empreſſement extrême pour ce même ſervice qu'ils préferent à celui des ports.

Au ſurplus, quelques inſtants ſeulement ſuffiroient pour ſe procurer les cinq cents matelots qui peuvent manquer, & avec leſquels, ainſi qu'avec les matelots & les gens de terre ordinaires, les vingt vaiſſeaux de garde, qui ſont autant de vaiſſeaux de ligne, ſe trouveroient en état d'appareiller en moins de huit jours. Dans le cas même d'une néceſſité preſſente ; nous ne ſerions pas embarraſſés de trouver un nombre de Matelots plus que ſuffiſant (a) d'un moment à l'autre.

Vous devez ſavoir auſſi, Milords, que tous nos vaiſſeaux de ligne ſont dans nos ports, à l'exception de trois ſeulement, & qu'on les y gardera pour la ſureté du Royaume. Je ne crois pas que la diſcrétion permette d'entrer dans de plus grandes explications ſur l'objet de la Marine. Il vous ſuffira d'être aſſurés que de toute façon nous ſommes prêts à faire face à tel évenement ou beſoin inattendu qui pourroit ſe préſenter.

Quant aux troupes de terre, je ſais qu'un régiment entier de cavalerie à préſenté un mémoire au Roi pour demander à ſervir à pied dans cette guerre qu'on dit être ſi contraire à la nature ; & pour vous faire connoître en un ſeul mot mon avis ſur les Traités, j'eſtime que comme ils étoient indiſpenſables, on eſt heureux de les avoir conclus à des conditions auſſi avantageuſes, attendu la coutume où ſont ceux qui prêtent leurs troupes, de tirer tout le profit poſſible de ces ſortes de négociations.

On donnera inceſſamment la continuation.

(a) On a demandé dans les papiers publics à Milord Sandwich, pourquoi, ſi l'eſpece des Matelots étoit ſi abondante, le Roi doubloit l'encouragement accordé à ceux qui s'embarquent volontairement ; & de quelle néceſſité étoit la loi dont on s'occupoit dès-lors, pour permettre aux vaiſſeaux marchands de compoſer leurs équipages en plus grande partie de matelots étrangers ?

Lettre

*Lettre d'un Banquier de Londres à M.*** à Anvers.*

De Londres le 4 Mai 1776.

On a vu ici, Monſieur, le plan que vous avez bien voulu me communiquer. Il me paroît réunir tous les ſuffrages. L'Angleterre chargée de deux énormes fardeaux, ſa dette & ſes poſſeſſions, met un trop grand poids dans la balance de l'Europe, pour que même ſes plus légers intérêts puiſſent être indifférens pour les autres Etats. On ne ſauroit donc avoir un champ trop vaſte & trop découvert pour contempler juſqu'aux plus petits mouvemens qui l'agitent. C'eſt une excellente idée de conſacrer une collection à ce ſeul objet. Vous ſaiſirez les événemens politiques dans leur cours rapide, avant que le tems en ait fait évaporer l'intérêt. Vous en donnerez une ſuite hiſtorique d'autant plus curieuſe & intéreſſante qu'ils y seront placés ſous leurs vraies dates. C'eſt une forme que je crois abſolument neuve, au moins relativement à l'Angleterre & aux mémoires du tems. Je ne vois rien de plus convenable au but de l'Hiſtoire; rien de plus agréable pour ceux qui veulent étudier l'enchaînement & le rapport des faits, & pénétrer dans l'avenir par des conjectures.

Vous allez débuter par une affaire bien importante, celle des troubles actuels de l'Amérique. Je conçois que vous déſiriez de tracer d'abord un tableau des événemens ſucceſſifs

qui ont amené cette querelle ; mais que deviendra votre vœu d'impartialité ? vous ne pourrez guerre former votre exposé sans embrasser une opinion, ou bien il faudra vous borner à une énumération séche & ennuyeuse d'actes& de pétitions. Pourquoi d'ailleurs occuper infructueusement l'attention de vos lecteurs ? Tout ce que cette matiere peut avoir encore d'intéressant a été discuté très-disertement, dans les débats parlementaires du mois de Mars, qui doivent être les premieres pieces de votre dossier. Contentez-vous d'annoncer que les premiers traités subsidiaires offensifs & défensifs, que l'Angleterre ait conclus publiquement, depuis celui dont elle doit encore des arrérages au Roi de Prusse, apportent un changement notable à son systême politique ; & que vous choisissez cette époque pour la base des monumens historiques que vous allez élever. C'est en effet un très-grand événement pour l'Europe. Dès qu'il s'agit de conquérir des sujets, ou bien on les anéantit, ou l'on en fait d'implacables ennemis. Or, si l'Amérique est anéantie, que deviendra l'Angleterre ? Que cette alternative est effrayante ! & combien elle fait d'impression quand on songe que sur ce fatal arrêt se sont réunies les opinions, d'ailleurs très-opposées, des deux spéculateurs Anglois les plus profonds & les plus instruits ! M. Tucker a démontré les convenances d'une séparation volontaire & amicale ; le Docteur Price a fait voir les plus affreux dangers dans le succès des armes.

Votre projet ſera donc aſſez ſenti par le moyen d'un ſimple apperçu des conſéquences de ce nouveau ſyſtême, ſans que vous ſoyez obligé de faire remonter votre lecteur par un ſentier tortueux & pénible juſqu'aux ſources de la querelle. Vous avez même d'autant plus de droit de vous en diſpenſer, que les deux Chambres du Parlement ont auſſi abandonné la diſcuſſion des cauſes de cette guerre, & qu'on n'y agite plus que la convenance du maintien de la ſuprématie, & le choix des moyens qu'on pourroit y appliquer.

Je vous ai dit naïvement, Monſieur, les avis que j'ai recueillis ſur votre ouvrage. Quant au ſervice que vous me demandez, de vous aider à l'enrichir, je ne puis pas vous promettre des ſecours bien ſuivis; mais comptez ſur mon zele & ſur le plaiſir que je trouverois à contribuer au ſuccès d'une entrepriſe ſi utile. Lorſque mes affaires me le permettront, je vous conſacrerai bien volontiers quelques momens de mon loiſir pour renouveller vos idées ſur l'état des choſes: les voyant ici de plus-près que vous.

Pour commencer, je puis vous dire un mot aujourd'hui de la ſenſation que me paroît faire ſur nos négocians, un écrit que l'on vient de recevoir d'Amérique, & qui a, dit-on, la plus grande vogue dans les Colonies. Il eſt intitulé le *Sens Commun*, & on l'attribue à M. Adams, fameux proſcrit, que le Général Gage a exclu, ainſi que M. Hancocks, de ſon amniſtie. Vous ſavez que M. Adams eſt

un des députés de la baie de Massachusets au Congrès général, où on le regarde comme un des premiers pivots de la révolution. Vous allez voir quelques extraits de son Ouvrage. C'est M. Adams qui parle :

» Je suis porté à croire que tous ceux qui adoptent la doctrine de réconciliation peuvent être compris dans les classes suivantes. Ce sont ou des gens intéressés qui ne méritent point de confiance : ou des gens préoccupés qui s'aveuglent volontairement ; ou enfin quelques bonnes gens qui ont des Européens meilleure opinion qu'ils ne méritent.

En Europe, les Etats sont en trop grand nombre & trop pressés les uns contre les autres pour que cette partie du monde puisse long-tems rester en paix ; & toutes les fois que la guerre s'allumera entre l'Angleterre & quelque puissance étrangere, il s'ensuivra toujours la ruine du commerce de l'Amérique à cause de sa liaison avec la Grande-Bretagne. La prochaine guerre pourroit bien ne pas tourner pour l'Amérique aussi heureusement que la derniere, & ceux qui insistent actuellement sur la réconciliation feront alors des vœux pour la séparation ; car il est indubitable que la neutralité sera pour nos bâtimens une escorte beaucoup plus sûre que celle d'aucun vaisseau de guerre. Séparez vous, séparez-vous : c'est le cri général de la justice & de la raison «.

» Ce n'est ni par orgueil, ni par esprit de parti, ni par ressentiment, que je me déclare

pour l'indépendance & la ſéparation. Je ſuis intimement & fortement perſuadé que le véritable intérêt de l'Amérique l'exige: que tout autre moyen ne ſera qu'un foible palliatif: qu'il n'en réſulteroit aucune proſpérité durable: que ce ſeroit mettre les armes à la main de nos deſcendans; que ce ſeroit reculer au moment même où encore un peu de fermeté & de courage auroit fait de ce continent la gloire du monde entier «.

» On dit que le Roi a la négative pour les actes de la légiſlation Angloiſe, & que par conſéquent il doit avoir le même droit relativement à la nôtre. Mais oublie-t-on que l'Angleterre eſt la réſidence du Roi, & que l'Amérique ne l'eſt pas? Cette différence change entierement la nature des choſes. La négative du Roi eſt, par rapport à nous, dix fois plus dangereuſe & plus funeſte qu'elle ne peut l'être en Angleterre. Il ne lui arrivera jamais de refuſer ſon conſentement à un Bill pour mettre l'Angleterre dans le meilleur état de défenſe poſſible; mais ſi on lui préſentoit un bill tendant aux mêmes fins pour l'Amérique, il ſe garderoit bien de l'approuver «.

» Prêcher la réconciliation, c'eſt prêcher une doctrine dangereuſe: non pour la Grande-Bretagne, car au contraire, ce ſeroit un coup de politique de la part du Roi, dans les circonſtances actuelles, de révoquer les actes qui ont occaſionné le ſoulevement, de chercher par les voyes de douceur à rentrer dans le gouvernement de nos provinces, & de

consacrer encore bien des années pour obtenir, par l'astuce & la subtilité, ce qu'il ne pourra emporter de vive force en un court espace de tems. Mais relativement à nous, réconciliation & ruine sont des mots synonymes «.

Je défie les partisans les plus zélés de la réconciliation, de faire voir un seul avantage pour le continent Américain, dans une liaison avec la Grande-Bretagne. Je défie de prouver qu'il en soit jamais résulté aucun bien pour nous. Nos grains auront toujours leur prix dans tous les marchés de l'Europe; nos denrées, nos provisions, bois, fer, goudron, &c. nous seront toujours payés, n'importe qui les achete. Mais les dommages & les maux qu'une liaison avec l'Angleterre peut nous causer sont sans nombre. L'intérêt de l'humanité en général, autant que notre devoir particulier, nous imposent l'obligation de rompre une chaîne qui engageroit ce continent dans toutes les guerres & dans toutes les querelles de l'Europe. Puisque l'Europe en général est notre marché, quel besoin avons-nous de liaisons politiques avec aucun des Etats qui la composent. Toute liaison Européenne est un joug que l'Amérique ne peut trop-tôt chercher à secouer; mais elle portera ce joug éternellement, tant que, par sa dépendance de l'Angleterre, elle servira à completter son poids dans la balance politique.

» Il répugne à la raison, à l'ordre universel des choses, à l'expérience de tous les siècles, de supposer que le continent Améri-

cain puiſſe reſter long-tems ſoumis à aucune puiſſance étrangere. En Angleterre même nos plus ardens perſécuteurs le déſirent plus qu'ils ne l'eſperent. Sans ſéparation, je défie que toute la ſagacité de l'eſprit humain puiſſe imaginer un plan qui promette à l'Amérique une ſeule année de ſécurité «.

» Quant à notre adminiſtration intérieure, il n'eſt pas au pouvoir de la Grande-Bretagne de l'exercer avec équité. Les affaires deviendront bientôt trop épineuſes & trop compliquées pour pouvoir être conduites, même paſſablement, par une puiſſance de laquelle nous ſommes ſi éloignés & ſi peu connus. J'oſe avancer que non ſeulement les Anglois ne pourront pas nous ſoumettre, mais qu'il leur eſt tout auſſi impoſſible de nous gouverner. On ne tardera pas à s'ennuyer de faire ſans ceſſe deux ou trois mille lieues pour aller préſenter un rapport ou une pétition dont la réponſe ſe fait attendre pendant ſix mois, & qu'il faut enſuite ſix autres mois pour expliquer. Il fut un tems où cela pouvoit être convenable : & il en eſt venu un où cela ceſſe de l'être «.

» Le privilege de nous gouverner nous-mêmes eſt de droit naturel. Un moment de réflexion ſur la nature des affaires humaines, & chacun ſe convaincra qu'il eſt infiniment plus ſage & plus ſûr de faire nous mêmes notre conſtitution d'après de mûres & paiſibles délibérations, pendant que nous en avons la faculté, que d'abandonner un ouvrage auſſi important au caprice des événemens & du hazard «.

Voilà tout ce que mon tems me permet de vous rapporter du pamphlet Américain. Il vous est aisé de concevoir, Monsieur, quelle consternation des vérités si effrayantes doivent répandre ici parmi les Commerçans ; mais en revanche, le Ministere ne néglige rien pour raffermir la confiance, & il fait briller dans toutes ses démarches la plus radieuse sécurité. Je voudrois que vous eussiez pû assister à la séance du 24 Avril dans laquelle Milord North a fait l'ouverture du fameux *Budget*. Ce mot Anglois signifie sac, sacoche ou bezace ; mais dans la langue politique de l'Angleterre, c'est le *sac du renard*, de celui à qui la Fontaine a fait dire *j'ai cent ruses au sac*. Milord en a tiré huit articles de moyens pour le service de l'année & pour la guerre actuelle. Tous les objets assignés, il reste pour les extraordinaires & cas imprévus 56,000 l. sterl. Vous trouverez sans doute que c'est bien peu pour faire face au chapitre des événemens dans une guerre où il est impossible de les calculer. Aussi Milord a-t-il annoncé à la Chambre, qui trouve toujours très-juste tout ce que le dispensateur des graces peut annoncer, que le Roi alloit demander un vote de crédit.

Vous aurez appris aussi par les gazettes que l'intérêt de l'emprunt, qui est de deux millions sterl. sera payé par divers droits additionnels ; 1.° sur toutes les voitures à quatre roues, ce qui comprend les carosses publics jusqu'ici exempts de cette charge. 2.° Sur les Contrôles des Actes. 3.° sur les dez & cartes à jouer, & 4.° enfin sur les gazettes.

Divers détails, dont Milord North a appuyé ſa propoſition, nous ont appris des choſes aſſez curieuſes. D'abord il a dit qu'on avoit remarqué que le nombre des voitures à deux roues diminuoit, & que celles à quatre roues étoient devenues, en proportion, plus communes. Le nombre de ces dernieres eſt actuellement de 18 mille 600 dans la Grande-Bretagne. A l'occaſion du demi-denier ſterl. d'impôt additionnel ſur les papiers publics, on a ſû de ce Lord qu'il s'en débite chaque année douze millions trois cents mille feuilles. On a obſervé à Milord que le nombre total des ſujets Britanniques, (ſans doute ſur tout le globe) étant de douze millions, ce n'étoit qu'une feuille par perſonne. L'impôt eſt déjà d'un denier ſterling par feuille; au moyen du demi denier nouveau, il ſera déſormais d'un denier & demi, ce qui répond à trois ſous de France que chaque tête, hommes, femmes & enfans, paye par année au Gouvernement pour les gazettes. La totalité du produit, ſur douze millions trois cents mille feuilles à un denier & demi ſterl, doit être 76,875 l. ſterling, & en argent de France 1,814,754 l.

Le nombre des jeux de cartes controlés dans l'année derniere, a été de cent ſoixante & quatre mille: celui des Actes de cinq cent mille..

Sur l'article de la maſſe des eſpeces en circulation, Milord a démontré qu'elle devoit être de vingt millions ſterl. au lieu de douze ou quinze auquel le parti de l'oppoſition af-

fecte de la réduire ; & il ne voit point que le commerce exporte, comme matiere, une aussi grande quantité de nouvelles guinées qu'on le prétend. On a répondu à Milord que depuis l'automne de l'année 1773, il étoit passé sur le continent deux millions sterling en guinées Angloises, sur les douze millions qui, dans cet intervalle ont été fabriqués à la Tour, & dont la facon a coûté 468,000 l. st. que les Banquiers de Lille, d'Arras, de Paris & de Lyon, ainsi que ceux des Pays Bas & de Hollande, préferoient la guinée neuve, comme matiere, à toutes les autres especes : qu'ils en donnoient vingt-cinq livres sept sous tournois, ce que certainement ils ne donneroient pas des vingt & un sous d'argent ou shellings qui, en Angleterre, payent la guinée : que les fabricateurs étrangers, lorsqu'elle arrivoit entre leurs mains, trouvoient d'autant mieux leur compte à la prendre, qu'elle ne leur coutoit que sa valeur intrinseque ; sans frais de courtage, d'assurance ou de voiture : que la refonte, en augmentant cette valeur intrinseque, & par conséquent l'attrait pour l'étranger, avoit porté un vrai préjudice à l'Angleterre, où le peuple paye la fabrication, tandis qu'ailleurs c'est un revenu de l'Etat ; & enfin, qu'outre une diminution de deux millions sterl. dans la masse de la circulation, le peuple Anglois avoit perdu par cette exportation cent mille livres sterling, pour la différence de valeur entre la guinée & les vingt & un shellings, & un sixieme sur la totalité des frais de fabrication. Milord

North a perſiſté à ſoutenir que les ſpéculations de l'étranger ſur la guinée ne devoient point le porter à la prendre ſur le pied courant & qu'ils n'y gagneroient point à l'acheter à l'once: qu'au ſurplus il avoit principalement conſidéré l'honneur de l'empreinte du Roi qui ne devoit pas ſervir à couvrir une fauſſeté : que la mauvaiſe foi circuloit avec de mauvaiſes eſpeces ; & qu'il avoit cru ſervir la dignité & l'honneur de la nation en faiſant ceſſer de pareils abus.

Il a été queſtion dans ce même diſcours des fâcheuſes nouvelles qu'un certain Capitaine Wheatly vient d'apporter de la Jamaïque. Il ſembleroit, d'après la déclaration ſignée de ce marin, que l'Angleterre a tout lieu de craindre de ce côté là une ſurpriſe très-prochaine. M. Weathly a aſſuré qu'on avoit vu paroître à Saint Domingue une eſcadre Françoiſe de neuf vaiſſeaux de ligne & de quatorze mille hommes de débarquement, & que le Gouverneur avoit déjà publié la loi martiale (*a*), & fait toutes ſes diſpoſitions pour ſe préparer contre une deſcente. Ce bruit, comme on peut le croire, a occaſionné une baiſſe de fonds conſidérable, tout au milieu de l'opération de finances de Milord North, & comme ſi cela eût été fait exprès pour déranger ſes caculs. Mais ce brave financier (car c'eſt un

---

(*a*) C'eſt une loi qui met, pour un certain tems, tout le pays ſous la juriſdiction militaire, ou du moins qui ſuſpend tout ce qui pourroit la gêner.

état où il faut autre chofe que de l'habileté) a foutenu fierement le choc : bien plus, il en a tiré avantage pour fon opération. d'abord il a fait voir la fauffeté de ces bruits par une circonftance bien fimple : c'eft que la Cour n'a reçu aucunes nouvelles fémblables du Gouverneur de la Jamaïque ; & qu'un pareil armement ne feroit pas forti des ports de France fans être apperçu. Puis, il a ajouté : » en vous détrompant, Meffieurs, je travaille contre mes intérêts. Les conditions de l'emprunt font connues ; on fait le prix auquel je dois livrer les effets. S'ils baiffent encore, je les acheterai moins cher, C'eft un profit clair ; mais je me garderois bien de vous laiffer dans une fatale erreur, quelqu'avantage que je puffe y trouver.

Milord a cru auffi devoir raffurer la Chambre contre les effrayantes prédictions de certains prophêtes, tels que le Docteur Price & d'autres, dont les écrits tendent à répandre par tout le découragement & même le défefpoir. Pour prouver combien les conjectures de cette efpece d'écrivains font hazardées, il a cité un livre du Docteur Brown qui parut vers la fin de la derniere guerre, à peu-près fous ce titre : *Appréciation des mœurs Angloifes.* » Cet habile homme (c'eft Milord North qui parle) exhortoit la nation à faire la paix à quelque prix que ce fût. Il prétendoit que les mœurs diffolues du peuple Anglois, fes goûts ignobles & fordides, fa diffipation, fa molleffe, fon luxe, fes débauches, fa baffe avidité pour les richeffes

perdroient infailliblement notre Nation. Eh bien! a repris Milord d'un air triomphant, comment l'horoſcope s'eſt-il accompli? Qu'eſt-il arrivé? Ce peuple de Marchands avides, cette jeuneſſe débordée, ces hommes ſans principes & ſans mœurs ont rempli l'univers du bruit de leurs glorieux exploits : ils ont porté leurs armes victorieuſes dans toutes les parties du globe : ils ont battu par-tout des ennemis dont M. Brown avoit voulu leur faire reſpecter & craindre la ſageſſe, la ſcience militaire, l'induſtrie & l'amour loyal pour leur Roi «. Milord a ajouté : & prudemment je crois, que la prédiction avoit dû être fauſſe, parce que le portrait n'étoit pas reſſemblant. Pour moi voici la réflexion que j'ai faite. Si Milord North ne croit pas bien fermement que la plus grande pureté de principes & de mœurs regne aujourd'hui en Angleterre, il me ſemble qu'il auroit pû ſe diſpenſer de retracer avec autant de complaiſance tous les traits hideux du tableau de M. Brown, & qu'au ſurplus il n'a pas prêché en apôtre des mœurs.

Milord Sandwich, il y a quelques tems, tint un langage tout oppoſé dans la Chambre des Pairs. On lui reprochoit d'avoir admis ſur les vaiſſeaux du Roi, attendu le beſoin preſſant, des vagabonds & des malfaiteurs. Il proteſta qu'il n'en avoit aucune connoiſſance : que rien n'étoit plus contraire à ſes principes : qu'il entendoit que le corps des matelots ne fût point ſouillé par une ſi mauvaiſe compagnie: qu'il encourageoit parmi eux le reſpect

pour la religion, l'amour de la vertu, de la regle & même de la décence. Il s'eſt bien gardé de qualifier les matelots Anglois de voleurs, de brutes, de brigands, & de trouver cela beau, parce qu'ils ſe battent comme des forcenés.

Milord North a obſervé auſſi que le peuple Anglois ne ſe met pas tout d'abord en train : qu'il ne va qu'avec lenteur dans ſes premieres opérations ; & même qu'il lui arrive ſouvent de les manquer. Il faiſoit alluſion, ſans doute, à l'échec de Mahon en 1756. Mais il ſembleroit à l'entendre que les vaiſſeaux Anglois ſortîſſent de leurs étuis. Eſt ce qu'il n'y avoit pas déjà près d'un an que la flotte royale Britannique étoit en campagne contre les vaiſſeaux du commerce François ? N'avoit-elle pas, avec les plus redoutables armemens, enlevé vingt mille matelots à la France, & des millions ſterling en effets & denrées des Colonies Françoiſes ?

J'en demande pardon à Milord, mais ſon obſervation me paroît de mauvaiſe augure pour ſa nation. Puiſque c'eſt le ſort des Anglois d'être battus à la mer dans une premiere action, même après qu'ils s'y ſont préparés par les croiſieres les plus actives pendant près d'un an, juſqu'où les menera cette deſtinée, ſi aux approches d'une nouvelle guerre, on ne leur laiſſe pas le tems de ſe mettre ainſi en haleine ?

Milord North a déclaré à la Chambre qu'il mettoit toute ſa confiance dans la fierté

du caractère Anglois, qui ne se laisseroit point arracher ses plus importantes prérogatives par la violence ou la rébellion. Enfin il a répété, pour conclusion, qu'il croyoit son opération de finances excellente, malgré le désavantage avec lequel il l'avoit faite, dans un moment où les fonds étoient baissés, & où il a fallu offrir d'autant plus de profit aux prêteurs. On ose pourtant la critiquer, peut-être bien avec un peu trop de rigueur, mais par des calculs si spécieux, que Milord North a cru ne pouvoir point se dispenser d'y faire répondre par M. Molesworth, qui même s'est nommé.

Voici comme raisonnent les censeurs :

» Les souscripteurs ont avancé au Ministere deux millions sterling en especes ; quoiqu'ils n'ayent pas eu un sou à tirer de leur poche. C'est l'argent de ceux à qui ils ont passé tout de suite & l'annuité & le billet de loterie que le Gouvernement donne pour chaque somme de cent livres sterling pretée ; &, par parenthese, le crédit public n'a pû que souffrir de la vente précipitée qu'il a fallu faire des anciens effets, pour avoir cet argent comptant.

Si à la prime de 7 l. 10 s. on joint encore 7 l. 10 s. qu'ils pourront gagner en vendant, aux approches du tirage, le billet 14 l. l'annuité est pour eux de 85 l. ce qui correspond à . . . . . . 1,700,000 l.

Ils ont de plus trois billets de loterie, évalués par le Ministre à

11 l. 10 s., ce qui fait pour les soixante mille .... 690,000 l.

Le Ministre donne en effets . 2,390,000 l.

Il reçoit en especes .... 2,000,000 l.

Le profit des prêteurs est donc (& ils ont eu le tout entre sept) de .... 390,000 l.

Mais ce n'est pas encore tout. Le marché de Milord North est bien éloigné d'être aussi avantageux qu'il s'en flatte. D'abord les deux millions qu'on lui prête ne sont réellement que quatorze cents mille livres; car il rendra en lots les six cents mille livres de la loterie. Or, sur ces 1,400,000 l. fondées en annuités à trois pour cent, & qui courent dès à présent, il donne outre l'intérêt une prime ou douceur en annuité à trois pour cent, correspondante à .... 150,000 l.

» Ensuite, en rendant en lots 600,000 l. il abandonne le profit ordinaire qui se faisoit sur une loterie de soixante mille billets à 10 l., dont on ne rendoit en lots que 450,000 l. perte de. . 150,000 l.

» Enfin les six cents mille liv. de lots, qui après le tirage, seront fondés en annuités à trois pour cent, calculés sur le pied de 65 l. 17 s. 6 d. qui est le prix

d'un

d'un effet à trois pour cent, n'ont de valeur intrinſeque que 395,250 liv. Or cette ſomme déduite de 690,000 liv. dont le vrai public (& non pas les créatures du Miniſtere) aura payé les ſoixante mille billets, il manque, pour que le public faſſe le profit qui lui eſt annoncé, . . . 294,750 liv.

» La perte totale du public ſur ce marché, dont Milord North s'eſt tant applaudi, eſt donc de 594,750 l. (en livres tournois à peu-près 14,040,000 livres). C'eſt acheter cher un ſecours de quatorze cents mille livres ſterl. (33,049,180 liv.)

Je ne vous garantis point ce calcul. L'ami du Miniſtre prétend que l'auteur mérite d'être pendu. C'eſt donc bien le cas, pour moi qui le traduis, de dire *ſauf erreur*. Suivant M. Moleſworth la valeur intrinſéque du billet n'eſt que de 8 liv. 10 ſols, & le Gouvernement gagne ſur l'emprunt 172,500 liv. l'opinion du Cenſeur pendable eſt que la Nation perd quatre fois cette ſomme & que le billet ne vaut que 6 liv. 11 ſ. Comme le tout peut dépendre de l'état du crédit; laiſſons juger la querelle entr'eux par les événemens, & que l'incident ſoit joint au fonds.

Si c'eſt là le vrai état actuel du crédit de l'Angleterre : ſi le Miniſtere y eſt réduit à ne pouvoir trouver de l'argent qu'au moyen d'une uſure auſſi énorme : ſi la maſſe de ſon numéraire diminue journellement par l'expor-

tation de ſes bonnes eſpeces : s'il ne lui reſte que ſon papier monnoye, richeſſe idéale, vraie bulle d'eau, qu'au moindre revers on verroit s'évaporer : s'il ne faut voir qu'un preſtige trompeur dans l'accroiſſement de ſon fonds d'amortiſſement, que Milord North a fait ſonner très-haut, comme une preuve de l'opulence de la Nation en elle-même, indépendament de l'Amérique : ſi les recettes des années prochaines ne ſe trouvent point enflées par un ſurcroît de profits poſitifs & négatifs, tels que ceux que la Douane a dû faire aux approches de la rupture avec les Colonies : ſi l'acciſe diminue en raiſon de la réduction de la main-d'œuvre & par conſéquent des conſommations, nous ne ſommes pas loin de l'effet des triſtes prédictions du D. Price, je veux dire de cette fameuſe banqueroute dont l'Angleterre étoit menacée, même avant que ſa dette fût de la moitié de ſon total actuel. Vous n'ignorez point qu'on la porte à près de cent quarante millions ſterl. Les dépenſes énormes de la guerre pourront la faire remonter à cent quarante-ſept millions ſterl. (trois milliards cinq ou ſix cents millions de France) degré où elle étoit en 1763.

On aſſure qu'il n'y a pas long-tems que Milord North a fait relever ce qui appartient aux étrangers dans cette dette. Les Hollandois y ſont pour plus de cinquante-ſept millions : les Suiſſes pour huit millions : les François pour un million, & les autres Nations enſemble pour environ deux millions.

Reste soixante-douze millions pour les Anglois. La banqueroute n'a qu'à venir quand elle voudra, chacun sait son compte; c'est toujours un agrément.

J'ai rassemblé ici tout ce que je me suis rappellé de la séance du 24 Avril. Elle figurera d'une maniere intéressante dans votre recueil; car elle peut y déposer d'excellentes notions sur la finance Angloise. Je suis de plus en plus satisfait de ce qu'il va exister un régistre public où on sera sûr de voir à leur vraie place toutes les pieces de cette nature, qui sont si nécessaires pour l'intelligence des affaires d'une Nation, & que jusqu'ici on ne trouvoit que par lambeaux épars de côtés & d'autres.

J'ai entendu hier la lecture d'une lettre du fameux Colonel Arnold qui commandoit une division de troupes Américaines à l'attaque de Quebec. Vous savez que le Congrès l'a élevé depuis au grade de Brigadier général, ce qui a prouvé la fausseté d'une relation où l'on disoit qu'il étoit prisonnier du Général Carleton. Ce brave homme déplore amèrement la perte de Montgommery dont il a pris le commandement. Il dit que ce Général a reçu le coup fatal en marchant à une batterie de canon dont il étoit sur le point de s'emparer. Pour lui, écrasé par le nombre, après trois heures de la plus vigoureuse résistance, & avec un dangereux coup de feu à la jambe, il a été contraint de se retirer à deux milles de Quebec. Sa lettre est datté du 6 Janvier:

il attendoit un renfort du Général Wofter qui étoit alors à Montréal; & il ne doutoit point que le Congrès ne lui envoyât auffi des troupes. Il fe loue du Gouverneur de Quebec qui traite fes prifonniers avec humanité. Il finit ainfi : » quoique la garnifon foit du double plus forte que nous : elle n'ofe pourtant point hazarder de fortir ; nous fommes auffi bien préparés qu'il foit poffible à la recevoir. J'attends des fecours : quoique ce foit une forte place, je compte bien y entrer en triomphe avant de la quitter. Les Chirurgiens me promettent que ma bleffure fera guérie dans deux mois. La providence qui m'a conduit ici à travers tant de dangers, veille à ma confervation, & elle eft mon feul appui. Je fuis à ma place & à mon devoir ; aucune crainte ne m'agite ».

Il court depuis hier un bruit que je ne vous garantirai pourtant pas : c'eft que Quebec étoit encore, le 4 Mars, au pouvoir du Général Carleton ; & que le Brigadier Arnold ne voyant point arriver les fecours du Congrès, s'étoit décidé à lever le fiege le 27 Février, & à reprendre la route de Montréal qui eft devenu la place d'armes des Infurgens dans le Canada.

On dit auffi que le Congrès a fait des reproches au Général Washington de ce qu'il n'avoit point encore attaqué Bofton ; & on en conjecture qu'avant peu on pourroit recevoir des nouvelles intéreffantes de ce côté-là.

Pour moi je ferois plus porté à croire que

les Infurgens fe feront décidés pour une fage défenfive, & qu'ils ne rifqueront point d'action.

La premiere divifion des Heffois eft arrivée à Portfmouth après neuf jours de navigation. On affure que ces pauvres Allemands ont pris, avant de partir, des lettres de recommandation pour leurs compatriotes en Amérique. Il y a parmi eux des Officiers qui ont fait embarquer leurs berlines : d'autres leurs habits de gala; prefque tous, cela me furprend moins, ont fait de bonnes provifions de vin. En général, il paroît qu'ils ne favent gueres où on les mêne. Au furplus on affure que cette divifion refufe de partir pour l'Amérique, car le Traité porte que *le corps des Heffois ne pourra point être féparé*, & les Officiers veulent attendre que le refte foit venu les joindre. Cela embarraffe d'autant plus le Minifteře que les bâtimens qui doivent aller chercher le refte font encore en Angleterre. La Cour a envoyé le Général Harvey à Portfmouth, pour engager cette divifion à partir, fur la parole que donne le Roi de s'arranger avec le Prince leur maître. On verra fi ces Allemands fe payeront de cette raifon.

Le Confeil commun de Londres vient d'arrêter qu'il feroit fait une députation au Roi, pour le féliciter fur l'heureux accouchement de la Reine & fur la naiffance d'une Princeffe. Au milieu de la délibération, un de ces Meffieurs a demandé gravement à l'Affemblée,

qu'on insérât dans le compliment la phrase suivante : « le peuple de Londres se félicite avec votre Majesté des bienfaits de la Providence qui vous a donné onze enfans, mais non pas de la conduite de votre Parlement qui va vous faire perdre douze Colonies ».

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Il est arrivé enfin des lettres du Général Howe, datées du 25 Mars. Boston a été évacué le 24 par les troupes du Roi. Nous aurons sans doute quelques détails de cet événement dans la gazette de la Cour, & elle nous dira que M. Howe n'a fait qu'exécuter ses ordres. Mais en attendant on débite dans la cité qu'il y avoit quinze jours que les Insurgens bombardoient la ville ; qu'un vent contraire a empêché M. Howe de débarquer des troupes pour aller démonter leurs batteries, & qu'il a été obligé de capituler avec le Général Washington, qui ne lui a permis d'emporter ni ses munitions ni son artillerie. On ne sait point quelle route cette armée a prise : les uns croyent, & je serois de leur avis, qu'elle aura tourné sur Halifax ; suivant d'autres elle est allée à la Virginie. Dans quelques jours tous ces doutes seront éclaircis, & on saura si cet événement contrarie ou facilite l'exécution des projets de la Cour. Les fonds ont un peu baissé depuis cette nouvelle.

Le départ des Heſſois eſt arrangé ; ils avoient très-bon vent pendant tout le tems qu'on a perdu à négocier avec eux pour les décider à partir : & préſentement ils ſont retenus par un vent du Sud qui eſt placé de maniere à ne pas changer de ſi-tôt. Ces pauvres gens ſont tous cruellement tourmentés du mal de mer.



AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

Suite des débats de la Chambre des Pairs.

Le Lord Sherburne.

ON a répandu le bruit, Milords, pour donner plus de poids au Ministere, que le lord Chatam avoit changé de sentimens, relativement au plan actuel d'opérations; mais, j'ose affirmer, sans pourtant prétendre y être autorisé, que ce bruit n'est ni fondé ni vraisemblable. Je puis même dire que dans les diverses conversations que j'ai eues avec milord Chatam, il ne lui est jamais échappé un seul mot qui pût, être interprêté en faveur de ce plan. D'ailleurs, la proposition que ce Lord a faite & qui est consignée sur les registres de la Chambre, ne laisse aucun doute sur sa façon de penser. Son opinion, depuis les premiers instans de notre querelle avec l'Amérique, a toujours été qu'il falloit se reconcilier avec les Colonies, & non les contraindre. Comme on a déja épuisé la matiere des Traités, je me contenterai, Milords, de vous témoigner mon

5 Mars.

1 Mars. étonnement ſur ce que j'entends dire ici du motif qui a fait appeller des troupes étrangeres. Le langage qu'on tient à ce ſujet me ſurprend d'autant plus dans la bouche des deffenſeurs des opérations actuelles, en ce qu'il contraſte de la maniere la plus frappante avec leur ancien ſyſtême politique. Leur maxime paroît être aujourd'hui que ſi nous avons quelques grandes opérations de guerre à exécuter, il faut garder chez nous nos ſujets pour vacquer aux manufactures & à l'agriculture, & confier la défenſe de l'empire & le ſoin de pourſuivre nos intérêts les plus eſſentiels à des étrangers. Votre pays, diſent-ils, eſt petit & foiblement peuplé. Vous avez peu de bras, & ſi vous les employez à la guerre, vos charrues & vos manufactures reſteront dans l'inaction.

Eſt-ce là, Milords, un langage ſupportable ? Cette doctrine peut-elle être ſoutenue ſérieuſement dans cette Chambre ? Eſt-ce ainſi que l'on penſoit pendant la derniere guerre lorſque nous avions en même-tems juſqu'à trois cent cinquante mille nationaux en ſervice actuel, & que le total de nos troupes n'étoit pas moindre de quatre cent dix-huit mille hommes ? Qui oſera dire que nos manufactures languiſſoient faute de bras, tandis que nos exportations étoient augmentées de deux millions par an, & qu'en général notre commerce actif & paſſif étoit devenn plus conſidérable qu'on ne l'avoit jamais vu auparavant ? Quoi ! nous aurons pu, il n'y a pas plus de treize ans, trouver chez nous-mêmes trois cents cinquante mille hommes pour remplir nos opérations de guerre : ce qui reſtoit aura ſuffi pour étendre prodigieuſement le travail de nos manufactures ; & on oſera ſoutenir aujourd'hui que nous ne pourrions pas lever la cinquieme partie de ce nombre d'hommes ſans ruiner notre induſtrie, & que cet embarras nous oblige de recourir à l'aſſiſtance de quelques chetifs états d'Allemagne, comme le ſeul moyen d'écarter le danger qui nous menace ? Un pareil raiſonnement, n'importe qui me l'eût fait, m'auroit toujours beaucoup ſurpris. Combien ne dois-je donc pas être étonné de l'entendre de la bouche d'une eſpece de gens qui n'ont

jamais varié dans leur oppofition à toute relation avec le continent, à tous Traités de fubfides & à toutes liaifons avec l'Allemagne ? 5 Mars.

Je me rappelle que le Duc de Bedford, qui n'eft plus, & que je regardois comme un Lord d'un rare mérite, & le comte de Bute, tenoient pour principe pendant la derniere guerre & à la paix, & pour un principe dont on ne devoit point fe départir, que l'Angleterre pouvoit fubfifter fans avoir aucun allié fur le continent.

Je fais que le Lord Chatam, qui conduifoit cette guerre étoit du même fentiment, & que pour juftifier fes opérations, il a déclaré fréquemment, tant en particulier qu'en public, » qu'il ne nous avoit pas » menés fur le continent, mais qu'il nous y avoit trouvés «. Perfonne de nous n'ignore que ce fyftême a enfin prévalu, & qu'on l'a fuivi long-tems fous le préfent règne. Et les mêmes gens qui fe font conformés à ce fyftême pendant plus de quatorze ans font ceux qui nous difent aujourd'hui qu'il eft abfurde : qu'il faut des alliances fur le continent : que nous n'avons pas affez d'hommes pour nous défendre ; & que fuppofé que nous en euffions en fuffifance, nous ne faurions les employer à la guerre fans ruiner nos manufactures !

Je viens de vous faire voir que nous avons mis gratuitement notre foibleffe en évidence par nos nouveaux Traités : indifcrétion qui peut produire les effets les plus funeftes. Je demande à préfent fi vous avez fongé aux maux que d'autres Etats fe font attirés en admettant des étrangers dans leur fein ? N'eft-il pas naturel de s'attendre qu'après avoir obtenu des places dans notre armée, ils finiront par en occuper auffi dans notre établiffement civil ? Je ne veux d'autre exemple que le Dannemarck. Le mal y étoit devenu fi confidérable, que le Roi actuel, déterminé par les plus preffans motifs, vient d'établir une loi fondamentale qu'il a fait approuver par fon frere, le Prince Héréditaire, & par laquelle il a défendu expreffément

de donner à des étrangers aucun emploi civil ou
5 Mars. militaire dans ſon Royaume.

Quant au ſyſtême militaire de notre Cour, je vous conjure, Milords, de ne point vous en interdire l'examen par la crainte de ne pouvoir entendre la matiere. Je vous proteſte que les affaires militaires ſont à la portée de tout homme de bon ſens : & qu'en cinq minutes on peut devenir auſſi ſavant dans le ſyſtême militaire que le plus habile Général d'Europe. On a agité dans tous les pays pendant une ſuite de ſiécles une queſtion qui a été décidée il y a quelques années ; & il eſt reconnu aujourd'hui qu'*il eſt plus ſage de completter & d'augmenter d'anciens corps de troupes que d'en créer de nouveaux* ; mais nos Miniſtres veulent ſuivre la maxime contraire, parce qu'ils ont plus d'intérêt à lever de nouveaux régimens qu'à recruter les anciens.

Delà eſt venu le projet de lever un nouveau régiment de montagnards ; & on a confié cette opération au Général Frazer. Quel crédit naturel cet Officier a-t-il dans les montagnes d'Ecoſſe, s'il n'a que de foibles relations avec ces Peuples ? Auſſi n'a-t-on fait que très-peu de recrues dans ces moutagnes ; le plus grand nombre des volontaires a été levé à Londres. Plutôt que de faire de nouvelles créations, pourquoi ne pas accorder aux troupes certaines douceurs qui ſont très-compatibles avec la diſcipline militaire ? Qui nous empêche d'engager nos ſoldats comme on le fait en France pour un tems limité ? Il eſt ſingulier que l'Angleterre ſoit le ſeul pays où l'armée ne ſubſiſte jamais qu'un an, & où les ſoldats ſervent toute leur vie. Quel mal y auroit-il de leur laiſſer quelques mois dans l'année pour aller vivre au ſein de leurs familles & y trouver une ſubſiſtance plus douce. Rendons nos ſoldats heureux : ils ſeront braves & mériteront mieux notre confiance que des mercenaires étrangers. Je me réſume par ces deux mots : manquions nous d'hommes ? Il falloit en lever en Angleterre pour l'augmentation des vieux corps ; ce qui

devoit être d'autant plus facile, s'il est vrai, comme l'assurent les Ministres, que la nation montre la plus grande ardeur pour la guerre contre l'Amérique. Si nous ne manquions pas d'hommes, les Traités étoient inutiles. Et s'il est permis d'apprécier le mérite de ces mercenaires qu'on prefere aux nationaux, j'oserai vous assurer, Milords, que nous ne gagnons pas au change. Peu d'entre vous, sans doute, connoissent un livre François sur la *Tactique*, qui a paru depuis peu à Paris. C'est-là que vous verriez le pitoyable méchanisme de la discipline militaire des étrangers. Là, vous apprendriez à juger de l'insuffisance d'un pareil secours, par la différence de bravoure qu'il doit y avoir entre des soldats qui combattent pour leur liberté & leurs biens, & des machines dont tout le mérite consiste à manœuvrer & qui se battent sans prendre le moindre intérêt à la querelle du Prince qui les paye.

5 Mars.

J'ai démontré que nos alliances avec les Princes d'Allemagne n'étoient ni nécessaires, ni convenables. Il reste à examiner les suites fâcheuses qu'elles peuvent occasionner.

Nous avons promis de protéger le Landgrave de Hesse Cassel. Est-il certain qu'il ne sera pas attaqué? L'effet direct de cette clause ne peut-il pas être de nous engager dans une guerre? Quelles sont à notre égard les dispositions des Puissances d'Europe? Le Roi de Prusse épie l'occasion de se venger du refus de payement de ses subsides. Il n'est plus tems d'examiner s'il convient de calmer son juste ressentiment. Son animosité est implacable. L'empereur a publié un mémoire où il se plaint amerement de l'Angleterre. Tout le corps diplomatique convient qu'on n'a jamais vu une piece plus forte. Le Ministere Anglois a fait circuler une réponse; mais on n'a pas encore songé à satisfaire l'Empereur. Ce Prince n'est ni d'un âge, ni d'un caractere, ni d'un sang qui permette d'esperer qu'il digerera patiemment un outrage. Toute l'Europe lui reconnoît de grands talens & un violent amour pour la gloire. Quant à l'Espagne, tous nos ministeres

5 Mars. ſucceſſifs ont éprouvé combien il eſt difficile de maintenir la paix avec cette Cour & combien la negociation y eſt épineuſe. On a parlé de faire un établiſſement aux Iſles Malouines. Que ce bruit ſoit fondé ou non, la jalouſie Eſpagnole lui fera toujours ſoupçonner que nos expéditions dans la mer du Sud ont un autre but que le plaiſir de faire des découvertes. Nous ne pouvons donc nous fier à l'Eſpagne. Et pour ce qui regarde la Ruſſie, l'Impératrice peut bien être portée à nous favoriſer, mais la France ſe ſervira toujours de la Suede pour faire avorter l'effet de ſes bonnes intentions. On ſait très-bien au reſte que la Ruſſie n'eſt plus une puiſſance ſi redoutable. La paix étoit auſſi néceſſaire à la Ruſſie qu'à la Porte. Sa conſommation immenſe d'hommes n'a pas été compenſée par ſes ſuccès dans l'Archipel. Des trophées Turcs ſont de foibles échanges pour de vieilles légions.

La foibleſſe de nos amis & la haine puiſſante de nos ennemis nous menacent de toutes ſortes de maux & ne nous laiſſent que peu de bien à eſpérer. Eſt-ce là le tems de nous embarraſſer dans des alliances pour ſoulever une guerre ſociale qui fera la perte de l'Angleterre? Que le Landgrave de Heſſe reprenne ſes troupes; il pourra en avoir béſoin pour défendre ſes propres états. Peu nous doit importer la dépenſe. Il vaut mieux perdre pour nous tirer d'un mauvais pas, que d'accélérer notre ruine par une perſévérance opiniâtre dans l'erreur.

Le Lord Littleton.

Mes ſentimens ſur l'objet des débats actuels ſont aſſez connus. Je me bornerai donc à obſerver que les voyes de douceur avec les Américains n'ont fait qu'augmenter leur inſolence; que plus nous leur avons cédé & plus ils ont hauſſé leurs prétentions. Ils nous ont provoqué de toutes les manieres, en s'emparant de nos provinces, en détruiſant nos forces, en brulant nos villes. J'opine donc pour les meſures les plus efficaces & les plus déciſives; car il ne nous reſte que l'alternative ou d'abandonner l'Amérique pour jamais

ou de la forcer à reconnoître *sans réserve* le pouvoir législatif de l'Angleterre. Je ne prétends point décider jusqu'à quel point il peut être convenable d'insister sur des taxes pour lever un revenu en Amérique, quoique je ne doute nullement du droit que nous avons de les exiger. Mais il est clair que lorsque les colonies rentreront dans l'obéissance, le droit de les taxer nous appartenant, nous pourrons l'exercer selon les circonstances & selon la nature des lieux. Si la querelle se décide en notre faveur, mon avis sera pour maintenir le principe d'une soumission sans conditions, quoique mon idée ne soit point qu'on doive suivre cette doctrine à la rigueur. Je pense que lorsque le droit sera une fois pleinement établi & reconnu, la Grande-Bretagne devra assurer par tous les moyens possibles aux peuples de l'Amérique tous les privileges & toutes les immunités auxquels tout sujet Anglois libre a droit de prétendre.

5 Mars.

Quant à la conduite de l'administration, je dois avouer que la précédente au moins, a eu des torts. La Loi qui a occasionné les troubles actuels est du tems où M. le Duc de Grafton étoit à la tête de la Trésorerie. C'est cet Ex-Ministre qui est le vrai Auteur de la guerre, & on a droit d'être surpris de le voir aujourd'hui s'élever contre les serviteurs du Roi qui mettent toute leur application & tous leurs efforts à procurer une réconciliation solide entre les deux partis, pour réparer tout le mal qu'il a fait.

Le Duc de Grafton.

La loi qui a excité les réclamations des Américains a éte portée, il est vrai, dans le tems de mon administration. Mais on m'avoit trompé sur les dispositions des habitans des colonies. Du moment que j'ai connu ma méprise, j'ai travaillé à réparer ma faute en proposant au Cabinet des plans pour révoquer l'Acte.

C'est de la même maniere que j'ai voté pour le changement de la chartre de la baye de Massachusset. On m'a induit en erreur pour obtenir ma voix. On

m'a aſſuré que la majeure partie des habitans de la province déſiroient qu'on fît ces changemens à leur chartre. A cet égard ma conduite doit encore mériter les éloges des honnêtes gens. Je ſuis revenu ſur mes pas; eſt-il rien de plus digne d'un cœur vertueux?

5 Mars.

Lorſqu'en 1767 on mit ſous les yeux de la Chambre l'état des dépenſes que l'Amérique avoit occaſionnées, toute la Chambre ſe réunit à dire que l'Amérique devoit ſupporter une partie du fardeau de ſon établiſſement militaire; & on propoſa de dreſſer un bill à cet effet. Ce fut celui qui impoſoit des droits ſur divers articles de conſommation tirés d'Angleterre. Je m'oppoſai avec force à un projet qui me paroiſſoit devoir entraîner toutes les fâcheuſes ſuites que nous voyons. J'en parlai à mes amis : ils me dirent tous que le torrent étoit trop violent pour pouvoir eſpérer de l'arrêter ou de le détourner; & ils penſoient que telle propoſition qu'on fît à ce ſujet, elle paſſeroit immanquablement en loi.

Voyant que tous mes efforts avoient été inutiles, je pris le parti de céder; & en même tems, pour prévenir les terribles effets de la nouvelle loi, je ſollicitai la diminution du droit ſur le thé. Tandis que ce droit rempliſſoit l'objet principal de ceux dont l'idée favorite étoit de mettre une taxe ſur l'Amérique, il produiſoit un bénéfice direct pour les Américains, car on ôtoit un droit d'un sheling pour livre, & on ne mettoit que trois pennys à la place, ce qui faiſoit épargner neuf pennys au conſommateur de l'Amérique.

Quoiqu'il en ſoit, les Colonies accueillirent l'opération de la maniere que j'avois prévue; elle cauſa ſur le champ un mécontentement général. Je propoſai donc au Conſeil, en 1769, de révoquer l'acte; mais les avis contraires prévalurent ſur le mien appuyé du ſentiment du lord Cambden, alors Chancelier. Voilà toute la part que j'ai eue dans cette malheureuſe affaire. Lorſque le Conſeil ſe décida à révoquer une partie de l'acte, je demandai en grace qu'on renonçât à tout ce miſérable revenu; mais je ne fus point écouté.

Le Lord Cambden. 5 Mars.

Vous avez reconnu, Milords, la plus exacte vérité dans l'exposé de M. le Duc de Grafton, de ce qui s'est passé au Conseil concernant l'acte du thé. Je ne rappellerai point ici toute la suite des fatales résolutions qui ont été prises pour taxer les Américains & auxquelles on ne peut point m'accuser d'avoir concouru, puisque je n'ai point assisté aux conseils où on en a délibéré. Je ne ferai qu'une courte observation sur les traités. Le ministere entend-il qu'on les regarde comme des traités d'alliance, ou comme des traités de subsides; ou bien est ce un mélange de ces deux especes? Ils me paroissent renfermer une promesse de payer au landgrave de Hesse, au prince de Hanau & au duc de Brunswick, telle somme d'argent pour tel nombre d'hommes. Il est vrai que le grand mot d'alliance n'y a point été épargné, & qu'il y figure même avec pompe. Mais y est-il question d'un seul motif d'alliance? La Hesse étoit-elle intéressée dans notre querelle avec l'Amérique? Avoit-elle à craindre d'être attaquée par l'Amérique, devoit-elle chercher à lui porter le premier coup; & est-ce cet intérêt-là qui l'a décidée à se joindre à nous? Non certes; & il n'y a personne qui ne sente l'absurdité d'une pareille supposition. Ces clauses d'alliance mutuelle ne s'y trouvent donc que pour faire illusion; & les traités ne sont au fonds que des traités de subsides: ce qui décide que les troupes qui nous sont prêtées en vertu de ces traités, sont de vraies troupes mercenaires dans toute l'étendue du terme.

Or, je vous prie de réfléchir un instant, Milords, sur les dangers sans nombre auxquels l'Angleterre sera exposée en employant des mercenaires, espece de troupes qui ne peuvent inspirer aucune confiance, que le chevalier Walter Raleigh, dans son Histoire du Monde, nous a représentées comme séditieuses & infideles par leur nature, dont on ne doit attendre que de l'indiscipline & des désordres, & qui ne se plaisent qu'à

1 Mars. piller & à dévaster. Enfin, ce qui le rend le secours des mercenaires plus redoutable, c'est qu'on les a vus souvent, & dans les circonstances les plus critiques, se révolter contre ceux qui les emploient, passer du côté opposé, ne servir qu'à opérer la ruine entiere de leurs états. Vous n'auriez point, Milords, tous ces inconvéniens à craindre de la part des troupes d'un allié qui auroit une portion réelle d'intérêt au succès de vos guerres. De cette considération, passons à celle des richesses de la Grande-Bretagne & de l'Amérique. Est-il nécessaire d'observer ici que l'or & l'argent ne sont que des marchandises à qui le nom de richesses ne sauroit convenir : que leur plus grand mérite est de servir à décorer les palais des rois & des grands : mais que la richesse réelle d'un pays consiste dans ses productions & dans son industrie? Le fatal systême que nous suivons depuis quelque tems a entierement arraché du cœur des Américains ce luxe qui faisoit notre sureté & qui nous répondoit de leur attachement. Nous leur avons appris l'industrie & le commerce. Ces arts dont nos aïeux avoient eu la sagesse de chercher toujours à leur dérober la connoissance, nous les avons contraints de s'y livrer. Nous leur avons envoyé la nécessité, cette vraie minerve, cette grande maîtresse de l'invention ; & ils ont fait depuis quelque tems d'excellentes études sous ses auspices. Ils ont appris à vivre avec frugalité, à s'habiller avec les manufactures de leur pays, & à tirer plus de vanité de leurs étoffes grossieres que des habits les plus riches dont se pare notre noblesse. En conséquence, ils sont devenus essentiellement riches, & ils auront bientôt autant d'argent en circulation que nous. Cherchons à présent les causes & l'objet de la guerre. Nous trouverons l'un dans le droit de taxation, & l'autre dans la conquête. Si cela est ainsi, tous les traités actuels peuvent-ils produire d'autre effet que notre ruine? Vous ne vous flattez point, sans doute, que l'Amérique mette bas les armes avant d'avoir été vaincue? & vous n'ignorez point qu'après, elle ne sera plus que votre esclave. Si vous sentez toute la portée de ce

mot, si vous êtes effrayés des succès mêmes que le secours des mercenaires pourra vous faciliter, hâtez-vous, Milords, de solliciter une réconciliation; car il est certain que l'arrivée des mercenaires la rendra impraticable. 5 Mars.

Combien n'est-il pas à regretter que des commissaires munis de pouvoirs suffisans n'ayent pas été envoyés au Congrès. On auroit sû au juste quelles sont les demandes des Américains: elles auroient subi un examen impartial qui auroit étouffé cette querelle fatale dans sa naissance. Mais au point où en sont actuellement les choses, qui peut dire quand elle finira, ou quels moyens nous avons pour la soutenir encore pendant une année? Car vous ne pouvez point vous dissimuler que les dépenses de la prochaine campagne couteront infiniment plus que les fonds que nous avons amortis en treize années de paix, & que nous touchons peut-être au moment d'une banqueroute nationale? Je finis, Milords, en vous priant de vous rappeller la conduite de Rome & de Carthage avec leurs Colonies. Leur exemple doit vous prouver qu'on ne peut tirer aucun avantage de colons qui ne connoissent point le bonheur de la liberté & qui gémissent dans les fers du despotisme.

Le Lord Weymouth.

M. le duc de Grafton & le lord Cambden étoient l'un & l'autre dans le ministère lorsque l'on a passé l'acte du thé qui est la cause de tous les troubles actuels. Il est assez singulier qu'ils s'élevent contre leur propres actes & contre un systême qui est autant leur ouvrage que celui des autres membres du Conseil, M. le duc de Grafton me reproche d'avoit opiné pour le maintien du droit sur le thé. J'avoue que ce fut mon avis, mais il me permettra de lui rappeller qu'il n'y a pas eu de pluralité de suffrages & que les voix furent égales. Quant à la maniere dont le lord Cambden s'excuse, elle me paroît des plus extraordinaires. Il dit qu'il ne s'est point trouvé présent au Conseil quand l'affaire du thé a passé. Mais pourquoi

a-t-il donné ſon approbation & ſon conſentement à
5 Mars. une réſolution qu'il auroit cru devoir être la ruine & la deſtruction de l'Angleterre ? Pour moi, j'ai opiné & j'ai agi conſéquemment à mon opinion. Si on la blâme, j'en ſuis fâché; mais je n'en changerai point. Je maintiendrai toujours qu'on a bien fait de ne point révoquer l'acte du thé.

Le Duc de Richmond.

Permettez-moi, Milords, de me diſculper d'une imputation que je ne crois point m'être attirée. On m'accuſe d'avoir parlé de notre milice un peu trop légerement. Je ſuis bien éloigné de l'intention de déprimer ce corps, & quoique j'aye toujours ſervi dans les tronpes reglées, j'aime & je revere la milice qui, ſelon moi, eſt bien préférable à une armée ſur pied en tems de paix. Mais je ne puis m'empêcher d'obſerver que la milice actuelle s'écarte de l'inſtitution du Parlement, en ce que les Officiers qui y ſervent n'ont point les propriétés foncieres que la loi preſcrit, & que ceux dont le ſort eſt d'être miliciens ſe diſpenſent du ſervice en le faiſant faire par d'autres. Je vois de même avec peine qu'on choiſiſſe des majors généraux pour commander en Amérique au lieu de lieutenans généraux. La circonſtance qui s'y joint de la démiſſion donnée par dix-ſept officiers du régiment des gardes me fait craindre que tout notre militaire en général u'ait de la répugnance pour le ſervice de l'Amérique.

Le Lord Townshend.

On a tout le tort poſſible d'imaginer que l'armée ſe ſoit prévenue contre le ſervice d'Amérique, & on doit préſumer que les deux majors généraux dont parle M. le duc de Richmond, ont été préferés par Sa Majeſté à cauſe de la connoiſſance particuliere qu'ils ont du pays,

Les débats finis, la négative de la propoſition du duc de Richmond l'emporte de cent voix contre trente-deux.

ON apprend de Rome que le prince dont la ducheſſe de Gloceſter eſt accouchée, a été tenu ſur les fonds au nom du duc & de la ducheſſe de Saxe-Gotha, & nommé William Frederic. 6 Mars.

Il y a ſur la Tamiſe une grande quantité de vaiſſeaux chargés de grains pour leſquels on ne trouve plus de place dans les magazins, & dont les propriétaires paroiſſent être d'autant plus embarraſſés, qu'une loi de la onzieme année de George II ordonne la confiſcation, au profit des conſervateurs de la Tamiſe, de toute quantité de grain tenu à bord des bâtimens au-delà du tems preſcrit pour leur déchargement, qui ne peut ſe faire qu'au moyen d'expéditions de la douane.

La formation des corps de milice nationale en Angleterre éprouve des difficultés qui naiſſent des modifications faites depuis peu à la loi. Les places d'Officiers dédaignées par les riches reſtent vacantes, ou bien ſont données à des gens ſans fortune; & les habitans dont le ſort eſt d'être ſoldats, ſe font remplacer pour de l'argent. Au reſte, les états eſtimatifs de la dépenſe de la milice qui ont été remis au Parlement, ne portent pour la paye que la même ſomme qu'en 1775. C'eſt ce qui fait conclure que la milice ne reſtera pas aſſemblée cette année plus long-temps que les autres; c'eſt-à-dire, qu'elle ne le ſera que le mois d'exercice, ou bien qu'on n'en tiendra aſſemblée qu'une partie, dans les comités de l'Eſt & du Sud, formant à-peu-près dix mille hommes.

6 Mars. La nouvelle de l'échec des Insurgens devant Quebec, le 31 Décembre, se confirme par une gazette de la Cour qui donne la relation que le Congrès général en a fait publier, & dans laquelle on voit que le général Montgomery a été tué dans cette affaire & son second le Colonel Arnold (*a*) fait prisonnier. Il y a pourtant des incrédules qui observent que le Congrès n'étoit point assemblé en Janvier, & qu'il n'y avoit qu'un Comité de vacations composé de six députés, au nom duquel il faudroit que cette publication eût été faite; que certainement le Général Woosler, qui commandoit à Montréal, auroit dépêché un exprès à Philadelphie à l'occasion d'une nouvelle aussi importante à tout le continent: que ce ne seroit point simplement par la poste qu'on l'y auroit apprise & encore après un retard de vingt-cinq jours; & enfin que d'après diverses autres circonstances, mal assorties dans la relation, il y a tout lieu de croire que c'est un artifice du Gouvernement pour relever le crédit des fonds publics, & ranimer le courage des troupes qu'on force à s'embarquer. Il est certain que quoique jusqu'ici la nouvelle paroisse constatée, il y a bien des sujets de croire, au moins, que la relation originaire a été alterée & tronquée. Cet événement paroît faire apprehender que les Insurgens ne prennent la résolution de ne plus combattre en corps d'armée & qu'ils ne se

(*a*) Cette nouvelle s'est trouvée fausse.

bornent à une guerre de poſtes, d'où il réſulteroit que la Métropole ſe conſumeroit pendant une longue ſuite d'années, en vains efforts pour les réduire. 6 Mars.

On voit par une lettre de Philadelphie du 26 Janvier, que le Congrès a fait élever un monument au général Montgomery avec une inſcription où il eſt comparé au célèbre Hambden, mort les armes à la main pour la défenſe de la liberté dans les guerres de Charles Ier. Montgomery avoit été Capitaine de grenadiers dans le dix-ſeptiéme régiment d'infanterie. Il quitta le ſervice en 1772 par une ſuite du dégoût que lui avoit cauſé l'ordre adreſſé quelques années avant au dix-ſeptiéme régiment de marcher contre les ſéditieux de Londres, dans l'affaire de Wilkes, ſervice qui fut rempli par le troiſieme bataillon des gardes. Il fut fort regretté de M. Monkton ſon colonel avec qui il avoit fait la guerre dans les îles de l'Amérique. Il s'étoit marié dans la Nouvelle-York à la fille d'un des principaux membres du Congrès de cette Colonie. A la nouvelle de ſa mort ſa femme eſt devenue folle & ſon beau-pere s'eſt tué de déſeſpoir. Voilà ce que portent généralement toutes les nouvelles de l'Amérique.

Une lettre datée du 11 Janvier à la hauteur des ruines de Norfolk en Virginie, porte que la valeur des biens détruits dans cette ville eſt de 300,000 livres ſterling.

Les cens & rentes de ſes maiſons & magaſins ſe montoient en 1773 à 8,000 l. en 1774

à 9,313 l. & en 1775 à environ 10,000 l. ft.

6 Mars. Elle étoit auffi grande & auffi peuplée que Briftol, & paffoit pour être celle de toutes les villes de la Virginie qui étoit le plus attachée au Gouvernement.

Baiffe des fonds. Elle doit provenir, fuivant le parti de l'oppofition, de ce que bien des Actionnaires, vendent leurs effets, aimant mieux garder leur argent pendant quelque tems, que de courir le rifque de le perdre en le plaçant dans des fonds dont la valeur eft aujourd'hui fi incertaine.

» Dans une guerre étrangere, difent-ils, s'il eft vrai qu'une défaite influe défavorablement fur le crédit public; en récompenfe une victoire le relève auffi à proportion. Il n'en eft pas de même de notre guerre actuelle avec l'Amérique. Peu importe de quel côté fera la victoire; elle entraînera également la ruine du crédit public, puifqu'elle aura anéanti notre commerce «.

Chambre des Communes.

LE Roi fait affurer la Chambre qu'il faifira toujours les occafions d'encourager, autant qu'il fera poffible, les manufactures de la Grande-Bretagne, & qu'il fera fes efforts pour que la Chambre ait toute fatisfaction fur l'objet de l'habillement des troupes étrangéres prifes à la folde de la nation.

Le fieur Sawbridge, lord-maire de Londres, propofe, ainfi qu'il s'eft engagé de le faire chaque année, de raccourcir la durée des Parlements actuellement fixés à fept ans. Le

parti

parti du miniſtere ne ſe donne ſeulement pas la peine de lui répondre; & ſa motion eſt rejettée à la pluralité de cent trente-quatre voix contre ſoixante-quatre. 6 Mars.

Le Lord Barrington demande que le Comité ſoit chargé de délibérer le lundi 11 ſur les extraordinaires de l'armée.

*L*e Colonel Barré obſerve que la ſomme totale de ces extraordinaires excède 850,000 l. ſterl. dont un article de 21,300 l. regarde M. Harley & Drumond, Banquiers, pour achat des monnoies Eſpagnoles & Portugaiſes envoyées à Boſton, où en moins de dix mois il s'eſt fait une remiſe de 408,000 l. que cette prodigieuſe ſomme ne comprend ni la paye des troupes, ni les frais de tranſports, ni les ſubſiſtances, &c. qu'elle n'eſt accompagnée d'aucun compte juſtificatif de l'emploi: qu'il deſire qu'on inſtruiſe mieux la Chambre à cet égard; qu'il eſpère qu'on ne le ſoupçonnera pas de vouloir élever aucun doute ſur l'honnêteté du Général Gage, par les mains de qui cet argent a paſſé, ſachant qu'il eſt plutôt capable de dépenſer ſon propre bien dans ſa place, que de la ſouiller par aucun profit illégitime.

Le Lord North & le Lord Barrington répondent que toute cette ſomme a été envoyée par portions ſucceſſives au Commandant général à meſure qu'il a demandé des ſecours: qu'au ſurplus on n'a point encore reçu les pieces qui doivent articuler l'emploi de

6 Mars. chacune ; que peut-être le tout n'eſt pas encore dépenſé, ni même arrivé à Boſton.

Le Colonel Barré réplique que la guerre actuelle commence par des dépenſes plus fortes qu'on n'en a jamais faite dans aucune autre ; qu'anciennement l'article des extraordinaires ne paſſoit gueres 70 ou 80,000 livres : qu'il voyoit 600,000 l. pour Boſton ſeul : que par le calcul le plus modéré chaque individu de la petite armée de ſix mille hommes qui eſt bloquée dans Boſton, coute à l'Etat cent liv. ſterl. par an indépendamment de la paye, &c. que mal-à-propos allégueroit-on les travaux qui ont été faits dans Boſton & dehors, puiſqu'ils ſont très-peu conſidérables : que s'ils ont couté 400,000 l. ſur ce pied, les travaux d'une armée de 40,000 hommes ſe monteroient donc à plus de quatre millions pour le ſupplément de paye ; qu'une ſomme de 200,000 l. ſterl. pour des ſalaiſons, des choux croutes, des patates & des moutons paroît exceſſive, & qu'il reſte à compter de 250,000 liv.

M. Hartley appuye la demande de M. Barré en ajoutant qu'il eſt impoſſible de prévoir où ces dépenſes s'arrêteront dans une guerre pour laquelle il faut faire voiturer toutes les proviſions quelconques d'une armée, excepté l'eau, à plus de douze cents lieues, ce qui juſqu'ici n'a point eu d'exemple ; qu'avant d'aller plus loin il ſeroit naturel de demander aux Miniſtres un apperçu des frais dans leſquels ils comptent engager la nation, &

de mettre en tête les 850,000 l. d'extraordinaires de dix mois de l'année 1775. 6 Mars.

M. Cornwall & le Chevalier Gray Cooper défendent l'adminiſtration. Ils alléguent qu'on a été obligé d'établir une banque à Boſton pour éviter les pertes que l'on pouvoit faire, par inadvertance, ſur le change; que dans l'année 1761 le même article d'extraordinaires s'eſt monté à 400,000 liv. ſans qu'il ait été rendu aucun compte à la Chambre des détails du ſervice de l'Amérique.

Le Colonel Barré réplique qu'alors le Commandant en chef n'avoit point négligé de dire quel étoit en gros l'emploi de cet argent: que c'étoit au moins cet apperçu général que la Chambre avoit droit d'exiger; que d'ailleurs en 1761, le théatre de la guerre étoit beaucoup plus étendu, puiſqu'il couvroit le continent de l'Amérique Septentrionale; mais que dans un eſpace auſſi reſſerré que la ville de Boſton, il ne falloit ni autant de tems, ni autant de peines pour recueillir les comptes.

Le Lord North obſerve qu'il y auroit peut-être de l'imprudence à produire auſſi publiquement les motifs dont le Commandant général a pu appuyer ſes demandes, & que ce ſeroit dévoiler d'avance les projets du Gouvernement.

Le Colonel Barré termine le débat par une alluſion ironique à des offres de ſommes d'argent conſidérables que l'on ſait avoir été faites

6 Mars. de la part des Miniſtres à pluſieurs Membres du Congrès qui les ont rejettés. » Peut-être, dit-il, le ſervice ſecret entre-t-il pour beaucoup dans ces monſtrueux extraordinaires. Apparemment qu'on aura diſtribué dans le Congrès une centaine de mille livres ſterling. Oh! ſi vous avez des myſteres de cette nature, gardez-vous de les dire; on s'en rapporte à vous. Comme tout ce qui paroît au grand jour dans cette guerre n'eſt qu'abſurdité, il faut croire que toute la ſageſſe gît dans le ſecret ».

Le Miniſtere propoſe une modification à l'avis du Colonel Barré, pour demander une communication des comptes d'emploi : on ajoute, *ceux que l'on pourra ſe procurer*, & la propoſition eſt admiſe.

7 Mars. Le Capitaine Cook fait armer à Deptfort le vaiſſeau la *Réſolution* ſur lequel il doit remener le ſauvage Omiah à l'Iſle de Taity. Il ſera accompagné du Capitaine Clarke ſur le vaiſſeaux le *Diſcorvery*; & on imagine qu'après avoir rempli cette miſſion ils chercheront ſur la mer du Sud un paſſage par le Nord-Oueſt. Cette campagne doit être de trois ans. Un Aſtronome s'embarquera ſur le vaiſſeau de M. Clarke.

M. Carnac, Brigadier-général, eſt déſigné pour remplacer le Gouverneur de Bombay par le choix des Directeurs de la Compagnie des Indes. Sur la repréſentation de ces Directeurs, le Gouvernement abandonne le projet d'envoyer dans l'Inde les malfaiteurs que juſqu'ici

on avoit fait paſſer ſur le continent de l'Amérique ; il eſt arrêté qu'on les tranſportera déſormais à la Floride Orientale, puiſqu'il n'y a plus de communication ouverte avec les autres Colonies. 7 Mars.

L'équipement de pluſieurs vaiſſeaux de la Compagnie eſt ſuſpendu par la difficulté de trouver des matelots. Ils s'enrôlent tous pour le ſervice des bâtimens de tranſport, & ceux qui reſtent demandent ſept livres ſterling d'engagement.

Les vaiſſeaux le *Prince de Galles* & le *Shrewſbury* partent de Spithead pour le Bengale.

L'*Iſis* de 50 canons appareille pour Québec, & le *Greyhound* de 28 pour Boſton. Pluſieurs vaiſſeaux chargés de proviſions & de troupes ſe mettent en route ſous leur eſcorte.

Le Gouvernement, pour parer à tous les événemens, ſe précautionne d'une quantité conſidérable de proviſions & autres articles qui puiſſent ſuffire pendant ſix mois aux beſoins des troupes & des vaiſſeaux employés au ſervice de l'Amérique ; mais le public paroît en concevoir de l'inquiétude parce qu'on ſait que dans le grand nombre de ces articles, il y en a beaucoup qui pourront ſe vendre aux Américains, & que ce ſeroit une infraction à la loi nouvelle qui défend l'envoi de toute eſpèce de marchandiſes aux colonies rébelles. On commence à reprocher aux Miniſtres d'enfreindre eux-mêmes leur loi, & ſans doute pour favoriſer la cupidité de quelques

uns de leurs adhérents, puiſqu'il eſt ſenſible
7 Mars. que les Américains donneront volontiers aux Officiers & Soldats les marchandiſes qui leur ſeront néceſſaires pour de l'argent dont ils ont le plus grand beſoin & qu'ils doivent préférer à leur papier monnoye.

On diſtribue trente hommes aux ordres d'un Sergent, ſur chacun des vaiſſeaux qui portent ces proviſions, ce qui paroît n'être pas fort agréable aux Armateurs de ces vaiſſeaux & aux Capitaines marchands qui les commandent.

On voit à Londres un billet monnoye de la Caroline Septentrionale, conçu en ces mots : *monnoye courante de la Caroline Septentrionale*, *n°. I. 10 piaſtres.*

L'aſſemblée de cette Province a arrêté le 7 Septembre dernier, de répandre pour cent vingt-cinq mille piaſtres de ce papier monnoye; & l'amortiſſement de cette ſomme ſe fera au moyen d'une taxe perſonnelle de deux shelling d'Amérique par an pendant neuf ans. Les autres colonies ont mis des papiers ſemblables en circulation, en défendant, ſous les plus rigoureuſes peines, de les refuſer en payement ou de porter le moindre préjudice à leur crédit.

Il ſe vérifie par les comptes de l'Echiquier, que le fonds d'amortiſſement s'eſt trouvé produire au 5 Janvier 1776, un ſurplus diſponible plus fort de 106,629 l. ſterl. qu'à la même époque dans l'année 1775 ; quoique pendant l'année 1774, le commerce avec

les Américains ait été d'autant plus actif, qu'ils prenoient leurs précautions contre l'acte de restriction dont ils se voyoient menacés, & que pendant une partie de l'année 1775 ce commerce ait entiérement cessé. Il sembleroit d'après ce calcul, que les manufactures Angloises ont acquis un crédit en Europe, qui les dédommage de la perte du marché Américain. Mais ne seroit il pas également possible qu'on se trompât dans cette conjecture ? On sait que la douanne ne solde pas son compte avec l'Echiquer dans l'année de sa recette, à cause des déboursés qu'elle est obligée de faire pour les remises de droits, & pour les gratifications d'exportation, &c. Ainsi ce pourroit être la recette de 1774 qui auront occasionné ce merveilleux accroissement de revenu en 1775. Et on n'aura peut-être pas lieu d'être si content au 5 Janvier 1777.

7 Mars.

Le Bureau des vivres fait annoncer que le Trésorier de la marine a ordre de payer les billets de marine, tant ceux qui portent intérêt que les autres, dont l'enregistrement est des mois d'Octobre, Novembre & Décembre 1773. On voit par cette publication que le rembourfement des billets de marine est arriéré de 27 mois. Avant les troubles actuels il n'y avoit plus sûr (*a*) la place que

(*a*) Il y a actuellement sur la place pour près de cinquante-six millions tournois de ces billets, & de ceux de transport & de vivres.

ceux des six derniers mois: ceux-là ne portent
7 Mars. point d'intérêt.

Nouvelle baisse des fonds. Le parti de la cour l'attribue à la manœuvre de ceux qui se persuadent que le Gouvernement fera un emprunt, & qui, pour pouvoir en retirer les avantages, réalisent leurs effets à perte.

Le Juge Fielding reçoit la certitude que les médailles précieuses volées au *museum* d'Oxford seront toutes retrouvées, les Orféyres qui les ont achetées ayant eu l'attention de les garder & de lui en écrire.

Le Lord Vice-Roi d'Irlande, donne le consentement royal à plusieurs bills, & entre autres à celui en interprétation de la loi qui défend d'importer des galons d'or & d'argent, toiles de batiste & linons d'autres manufactures que de celles de la Grande-Bretagne.

L'Université de Cambridge propose pour
8 Mars. sujet d'un des prix fondé par le Chevalier Browne & qui consistent en médailles, une ode latine sur la *guerre de l'Amérique*.

Chambre des Communes.

L'Alderman Olivier demande qu'il soit fait lecture de l'arrêté suivant, du 8 Mai 1775. » Que le sieur Beckford s'est rendu coupable, par le ministere d'un agent, de tentatives pour gagner & (*a*) corrompre certaines personnes

(*a*) Il peut être amusant pour les lecteurs de trouver ici un petit échantillon de ces manœuvres de

du bourg d'Hindon dans le dessein de se faire élire représentant dudit bourg au Parlement, & qu'il sera ordonné au Procureur général de le poursuivre pour cette prévarication ». L'Alderman propose d'annuller cet ordre. Il s'élève à ce sujet de longs débats dans lesquels M. George Grenville fait la déclaration suivante : » Après le rapport du Comité particulier, les Candidats ayant remarqué qu'ils pourroient être convaincus de corruption, ont fait entre eux un compromis pour éluder l'effet de la loi & se soustraire aux amendes prononcées par les statuts. Si la Chambre désire sur ce fait quelque preuve plus authentique que ma simple dénonciation, je suis prêt à produire la copie du compromis en question, qui est, selon moi, la présomption la plus forte de leur prévarication. C'est pour leur ôter cette ressource que j'ai proposé l'ordre que l'on veut aujourd'hui revoquer, afin de 8 Mars.

corruption, dans lesquelles les Emules modernes des Romains ont peut être surpassé leurs modeles. Il circule dans Londres un billet sans adresse ni signature, dont l'écriture est connue pour être celle d'un député du parti de la Cour & qui divertit beaucoup celui de l'opposition. On dit qu'il a été ramassé dans une promenade publique. *Milord sur mon honneur ce que vous m'offrez est trop modique ; daignez considérer ce qu'il m'en a couté pour me faire élire Membre du Parlement. Je ne suis pas déraisonnable. Vous savez ce qu'il me faut, & pour trancher net, si vous ne vous décidez pas à m'accorder la somme entiere, je suis décidé, moi, à donner ma voix suivant ma conscience.*

8 Mars. prévenir toutes collusions & compromis, par le moyen desquels on éluderoit les peines portées par les statuts. Je suis résolu à faire ensorte que les Candidats réfractaires dans l'affaire de l'élection d'Hindon ne puissent échapper aux poursuites criminelles, en justice reglée. La proposition de M. Oliver n'est point admise.

9 Mars. Le Roi nomme M. Valentine Morris à la place du Gouverneur & Commandant général de l'Isle & des bancs de Saint-Vincent en Amérique, & M. Joseph Montague Vice-Amiral de l'escadre bleue, à celle de Gouverneur & Commandant général de l'Isle & des bancs de Terre-Neuve ainsi que des Isles de la Magdeleine.

Il se débite que la banque, effrayée par les calculs du Docteur Price, fait quelques difficultés pour se charger des billets de marine.

Les billets de l'Inde, dont le grand crédit leur faisoit gagner une prime de trois pour cent, ne trouvent plus qu'un & demi.

Les gens de mer continuent à refuser leur service aux Armateurs marchands pour passer sur les bâtimens de transport où on leur donne cinquante sols sterling par mois. Il reste sur la Tamise un grand nombre de vaisseaux qui, par cette raison, sont hors d'état d'appareiller, quoiqu'ils aient toutes leurs expéditions de la Douane.

La lettre suivante, qui se débite comme étant l'opinion par écrit de Milord Chatham, se rapporte aux débats du 5 Mars de la Chambre des Pairs.

Extrait d'une lettre du Comte de Chatam, datée de Hayes le 9 Mars 1776, (a). 9 Mars.

Retenu au lit par une maladie cruelle, j'ai peu d'eſpérance de faire entendre ma foible voix dans le Parlement, & d'y expoſer mon opinion; cependant pour répondre à vos ſollicitations preſſantes, je vous dirai que mes ſentimens ſur la ſituation actuelle de l'Amérique ſont exactement les mêmes que ceux de Milord Temple.

Tant que l'Amérique eſt reſtée fidele, j'ai été l'ami de l'Amérique: tant qu'un arrangement honorable m'a paru poſſible, on m'a vu empreſſé de propoſer des conditions; mais ce tems n'eſt plus & il eſt trop tard pour négocier. Vous ne pouvez traiter avec des Rebelles qui ont les armes à la main: votre honneur, votre dignité, votre autorité, votre intérêt, tout s'y oppoſe; l'état actuel des choſes ne permet ni de mollir, ni de céder. Toutes propoſitions d'accommodement ſont puériles & illuſoires: leur principe eſt l'erreur, & notre deshonneur en ſeroit l'effet. Les Colonies ont déclaré une guerre ouverte à la Métropole; cette guerre doit être continuée avec autant de vigueur que d'efficacité. Voilà le moment de déployer toutes nos forces, & de faire uſage

(a) On a inſéré dans toutes les Gazettes Angloiſes un diſcours formel de cette lettre; mais il n'étoit ſigné ni du Lord Chatam ni d'aucune perſonne de ſa part, quoiqu'il fût annoncé comme très-authentique.

2 Mars. de toutes nos reſſources. La crainte de la dépenſe n'eſt qu'un phantôme qui ne doit point nous arrêter. Quand il en couteroit à la nation cinquante millions ſterling, eſt-ce que l'honneur national n'eſt pas au-deſſus de toute eſtimation? Il faut faire rentrer l'Amérique dans le devoir : la Majeſté de l'Empire, le poids du nom Anglois dans la balance de l'Europe nous en font une obligation. C'eſt à l'Amérique à ſe ſoumettre à l'autorité conſtitutionnelle de la Grande-Bretagne ; & ſa ſoumiſſion doit être abſolue, illimitée & ſans reſtriction. Alors il ſera tems d'allier l'humanité avec la juſtice, & de dire après le Poëte :

Pacere ſubjectis & debellare ſuperbos.

A Dieu ne plaiſe que j'approuve toutes les opérations de nos Miniſtres ! Vous ſavez combien de fois je leur ai reproché de manquer de ſageſſe & de vigueur ; mais je maintiens qu'ils ont agi avec toute la prudence poſſible, & ſelon les regles de la plus ſaine politique en ſe ſervant des troupes proteſtantes d'Allemagne dans une conjoncture auſſi critique. Les Colonies s'abuſent : elles courent follement après l'ombre de la liberté, & elles perdent leur liberté réelle. Je ſuis convaincu que l'armement actuel rendra aux Américains leur liberté, c'eſt-à-dire, cette liberté que donne la conſtitution Britannique ; & qu'il les délivrera de la plus humiliante eſpèce de tyrannie, de la tyrannie républicaine. Toute idée de République doit révolter un Breton ; l'ex-

périence n'a que trop prouvé qu'elle eſt totalement incompatible avec la ſplendeur d'un grand Empire. L'idée rétrécie & pitoyable de République ne convient qu'aux citoyens d'un petit état. Je ſoutiens que la monarchie, c'eſt-à-dire une monarchie limitée, peut ſeule conſerver la liberté des ſujets, & donner de la vigueur au Gouvernement. 9 Mars.

Lettre du Lord Vicomte Mahon, gendre du Comte de Chatham, à l'Auteur, propriétaire de la Gazette de Leyde (a). (On a copié la gazette.)

Londres ce 5 Avril 1776.

MONSIEUR,

J'AI vu dans le ſupplément de votre gazette, du 19 Mars dernier, un article de Londres qui pourroit faire croire à des perſonnes mal-inſtruites, que le Comte de Chatham, mon beau-pere, s'étoit exprimé, dans un entretien particulier, d'une maniere favorable à l'adminiſtration; & je n'ai pas de peine à concevoir ce qui peut avoir donné lieu à un bruit auſſi faux qu'il eſt injurieux à l'honneur de milord Chatham. Mais ce n'eſt pas ſans doute parce qu'il avoit été d'avis de rappeller nos troupes de l'Amérique, & qu'il avoit propoſé, l'année derniere, à la Chambre des Seigneurs, un plan d'accommodement avec les Colonies, duquel les Miniſtres n'ont pas voulu même

(a) On a rapporté ici cette piece à cauſe de ſon étroite liaiſon avec celle que l'on vient de voir.

9 Mars. permettre une ſeconde lecture. Ce n'eſt pas ſans doute, parce que nos affaires empirent à chaque inſtant, que l'aveugle acharnement de nos Miniſtres les porte à engager des mercenaires étrangers pour déſoler nos colonies, & à rejetter à l'envi toute idée de pacification conditionnelle; ni parce que les Américains, preſque pouſſés au déſeſpoir par l'injuſte traitement qu'ils ont reçu, ne reſpirent que la réſiſtance, & que les dépenſes ruineuſes de cette guerre civile ſont plus qu'énormes.

C'eſt bien moins encore, parce que le comte de Chatham vient (il y a ſix ſemaines) de faire reſigner, par milord Pitt, ſon fils ainé, encore mineur, la commiſſion qu'il avoit dans le quarante-ſeptieme régiment actuellement à Boſton, afin qu'il ne fût pas dans le cas de ſervir contre les Américans. Le comte de Chatham va, dans ce moment même, (quoiqu'il ne l'ait jamais fait dans aucune occaſion de ſa vie, pas même lorſqu'il étoit Miniſtre) pourſuivre en juſtice l'imprimeur *du public advertiſer*, pour avoir inſeré dans ſa gazette l'extrait d'une prétendue lettre de ſa part, dans laquelle on lui prête des ſentimens favorables aux meſures fatales que pourſuit actuellement le Miniſtere Anglois. La ſanté de ce Pair ne lui ayant pas permis d'aſſiſter au Parlement cet hyver, on a eu l'audace de lui attribuer des avis qu'il déſaprouve & des opinions qu'il abhorre. Et je ſuis autoriſé à vous déclarer, Monſieur, que toutes les lettres, diſcours, & conſeils que les ennemis

de l'Amérique, & les créatures du gouvernement ont attribués & attribuent chaque jour au comte de Chatham, ne sont que des fictions scandaleuses pour en imposer au public. 9 Mars.

Signé MAHON.

Annonce publique d'une assemblée fixée au 26, des administrateurs & protecteurs de la société, qui nourrit, habille & instruit les enfans des pauvres des deux sexes, & les pauvres valides pour le service de la marine tant militaire que marchande, » Société, porte cette annonce, qui par le principe charitable en vaut beaucoup d'autres : qui par son objet n'est inférieure à aucune ; qui vient au secours de la misere & court au-devant du libertinage ; qui habille les nuds & rappelle les vagabonds de la route de perdition, pour en faire de bons sujets & des membres utiles de l'Etat «. 10 Mars.

On embarque pour l'Amérique 5 hommes faits prisonniers à bord d'un corsaire armé par les Rebelles, & qui avoient été amenés en Angleterre, un capitaine, deux lieutenans, un maître & un contre-maître.

M. Wilkes, candidat pour la place de chambellan de Londres, fait sa visite chez tous les bourgeois dont il brigue le suffrage. Dans l'arriere boutique d'un Opticien il trouve Milord Bute qui examinoit un instrument de mathématiques. L'alderman, d'un ton courtois & assuré, expose à ce Lord le sujet qui

10 Mars. l'amene & le prie de lui permettre de compter ſur ſa voix. Milord lui répond : » je n'ai point de voix à donner ; je vous ſouhaite, Monſieur, le ſuccès que vous déſirez «. Nos lecteurs ſavent par combien de ſanglans outrages ce hardi champion de la liberté a perſécuté l'inſtituteur & l'ami de ſon Roi ; ils apprécieront la conduite de l'un & de l'autre dans cette ſinguliere rencontre.

Pluſieurs bâtimens Hollandois & d'autres nations qui s'étoient rendus à Waterford en Irlande pour y charger diverſes denrées, ſont obligés d'en repartir ſur leur leſt, attendu l'embargo que la proclamation du Roi a mis ſur les ports de ce Royaume.

Chambre des Pairs.

11 Mars. Sur les objections du Lord Marchmont au ſujet du Bill envoyé des Communes pour adoucir la rigueur de la loi de la vingt & unieme année de Jacques I. contre les meres qui détruiſent leurs enfans batards, l'examen de ce Bill eſt renvoyé à ſix mois, c'eſt-à dire, qu'il n'en ſera plus queſtion dans la ſeſſion actuelle. Le Lord Marchmont a tiré un de ſes plus forts argumens de la grande réputation de ſcience & de ſageſſe dont jouiſſoient les auteurs de cette loi, qui l'ont jugée néceſſaire dans des tems où les mœurs étoient bien moins diſſolues qu'elles ne le ſont aujourd'hui. Il a obſervé de plus qu'il devoit être extrêmement rare que cette loi fît de véritables victimes.

Chambre

Chambre des Communes. 11 Mars.

Le Chevalier Grey Cooper apporte des copies des traites d'argent des Généraux Gage & Howe.

Par le Général Gage.	l.
Le 7 Février 1775........	21,500.
Le 17 Avril...............	20,000.
Le 23 Mai.................	10,000.
Le premier Juin...........	20,000.
Le 22 Juillet.............	20,000.
Le 7 Août.................	40,000.
Le 30 Septembre...........	100,000.
Par le Général Howe.	
Le premier Novembre......	100,000.
Le premier Janvier........	100,000.
TOTAL,	431,500.

On propose d'arrêter qu'il sera octroyé une somme de 845,165 liv. 14 sh. 8 $\frac{1}{4}$ d. pour payer les dépenses extraordinaires des troupes de terre & d'autres articles du service public, depuis le 9 Mars 1775, jusqu'au 31 Janvier 1776.

Cette résolution donne lieu à des débats qui se prolongent jusqu'à neuf heures du soir. Les membres de l'opposition représentent que les annales de l'Angleterre ne rapportent aucune circonstance où une prétendue armée de 11,000 hommes qui, encore dans l'in-

tervalle dont il s'agit, n'a jamais été de
11 Mars. 8,500 hommes effectifs, aient couté autant d'argent à la nation. Ils comparent ce que, par dérision, ils appellent la campagne de Bunkershill & de Lexington, avec les glorieuses campagnes de l'immortel duc de Malborough; la destruction de lignes formées par une vile populace dans l'espace d'une nuit d'été, avec les victoires de Blenheim & de Schellenburg, avec la conquête de Gibraltar & de Minorque, avec la brillante & longue excursion du lord Peterboroug en Espagne, & avec les glorieuses attaques de Vigo & du port Sainte-Marie par le duc d'Ormond. Ils affectent d'assimiler la riviere Mystic au Danube, & de balancer les opérations d'une campagne qui s'est étendue sur la moitié de l'Europe, & dans laquelle une armée Angloise composée de soixante & dix mille hommes y compris les troupes étrangeres à la solde Britannique, s'est couverte de gloire, vis-à-vis de celle où le théâtre des opérations étoit renfermé dans un pays à peine aussi considérable que le terrein occupé par la ville de Londres. Ils font voir que les frais de la premiere n'ont pas été au de-là de deux millions. tandis que les dépenses de celle dont il est question aujourd'hui, y compris l'armement de l'escadre, se sont montées presqu'à trois millions: l'extraordinaire des troupes & le service de l'artillerie seuls formant une somme de 1,300,000 l. st. Ils font encore diverses autres comparaisons entre les triomphes de milord Pitt & ceux du Lord qui dirige au-

jourd'hui les affaires de l'Angleterre, & ils démontrent que la campagne qui a valu à la Grande Bretagne la possession de tout le continent de l'Amérique septentrionale, quoiqu'elle eût dans ce tems là près de 40,000 hommes de troupes de terre, a couté à la nation beaucoup moins qu'elle n'a dépensé en 1775, pour l'entretien d'un malheureux corps de huit mille hommes bloqués dans la ville de Boston, où il a souffert toutes les horreurs de la misere & de la faim. — 11 Mars.

L'administration, pour répondre à ces reproches, fait sonner très-haut les merveilles qu'on doit se promettre de la campagne prochaine. Ses défenseurs rejettent le mauvais succès de leurs premieres opérations sur la fourberie des Américains. » Il n'a pas fallu moins, disent-ils, que toute la méchanceté & toute la noirceur des Rebelles pour faire échouer les excellentes vues du gouvernement.

La proposition est admise à la pluralité de cent quatre-vingt voix contre cinquante-sept.

Un des articles les plus vivemens contestés a été celui du charbon, porté sur les comptes à 21,000 l. sterl. & dont les troupes se sont plaintes encore de n'avoir pas eu leur suffisance. » Pourquoi ce charbon a-t-il été envoyé de Londres & non pas plutôt de Witehaven, ou d'autres ports occidentaux où on l'auroit eu à deux guinées le tonneau, au lieu qu'il a couté à Londres dix fois cette somme ? «

Un des membres a demandé permission à la Chambre de lui faire remarquer les pertes ruineuses qui résulteront des transports de mer pour un pays si éloigné. » Vous connoissez tous, Messieurs, ce dicton usité dans notre langue, cette image en caricature, pour exprimer que

11 Mars. les plus grands apprêts ne produisent souvent que de petits effets. Vous avez, dis-je, employé peut-être plus d'une fois, chacun de vous, cette expression triviale, *ils sont venus quatre sur cinq bateaux*; certes vous n'auriez jamais imaginé qu'elle pût être strictement juste & sensée : Eh bien ! c'est ce que je suis en état de vous assurer & de vous prouver par le sort qu'on eu les dernieres expéditions de l'année 1775 pour la ville de Boston. J'ai reçu la nouvelle certaine que du nombre de porcs embarqués & qui devoit être considérable, puisque vous voyez ici cet article employé sur les états pour 44,000 l. sterl. (1,038,688 l. de France) il n'en est arrivé à Boston que *quatre sur cinq bâtimens*. Ces quatre porcs ont donc couté à l'état 1100 l. sterl. la piece. Et il est constant que les autres provisions ont essuyé des avaries tout aussi considérables. Or, je demande si la subsistance d'une armée de cinquante mille hommes, à douze cent lieues de distance, entretenue à ce prix, même en la supposant victorieuse, ne feroit pas acheter infiniment trop cher les plus riches & les plus glorieuses conquêtes. J'ajouterai encore que de compte fait, sous deux mois, le gouvernement sera obligé d'employer cent cinquante mille tonneaux de bâtimens de transport qu'on frettera en Hollande ou ailleurs. En les comptant l'un dans l'autre à deux cents cinquante tonneaux, cette quantité doit donner six cents bâtimens, ce qui est certainement beaucoup plus qu'il n'est possible d'en trouver dans un si court espace de tems ; & voilà ce qui fonde le calcul de ceux, sur-tout parmi les militaires, qui doutent que les troupes Allemandes puissent être toutes rendues en Amérique avant la fin du mois d'Août «.

» Mais laissons de côté les pertes & considérons seulement l'objet de la dépense. Ces cent cinquante mille tonneaux, sur le pied de 13 sh. 4½ d. de fret par tonneau pour chaque mois, se montent pour l'année de douze mois à 1,203,750 l. sterl. (28,416,393 l. 10 s. de France) «.

» Donnez-moi encore, Messieurs quelques momens

de votre attention pour entendre la lecture d'un simple apperçu des difficultés énormes & de toutes espèces dans lesquelles vous allez vous engager. Vous en jugerez par l'estimation que voici, *des chevaux, caissons & autres charois, ainsi que de l'artillerie, &c. nécessaires pour faire entrer en campagne une armée de trente mille hommes qui doit parcourir un pays pour en faire* (a) *la conquête.* — 11 Mars.

	Chevaux.
Chaque régiment a besoin d'un cheval par compagnie pour porter les tentes. Il y a dix compagnies par régiment	10.
Les Officiers de chaque régiment doivent avoir pour leur bagage & leur monture soixante chevaux, en supposant qu'il y ait au moins trente Officiers, ci	60.
Le Chirurgien & son Aide	2.
Le Vivandier	4.
Dans ce nombre de chevaux, il y en aura trente-trois de selle, & les autres seront des chevaux de charge ou de trait. Les voitures dont on se sert dans les régimens, étant des charrettes tirées par deux chevaux, il en faudra trente-six, & il en restera sept pour porter.	
Chaque régiment a deux pieces de campagne, quatre chevaux pour chaque canon	8.
Pour chaque piece un caisson de munitions & quatre chevaux	8.
Un caisson pour les cartouches des soldats	2.
Trois chariots de vivres à quatre chevaux	12.
Un chariot pour les femmes, les enfans & les gens incommodés, les armes de rechange, &c.	4.
Chevaux	110.

(a) L'armée Angloise en Amérique sera de quarante-cinq mille hommes; mais sans doute on suppose qu'il y en aura quinze mille dans les garnisons, & auxquels tout cet attirail ne sera pas nécessaire.

11 Mars.

Résumé des chevaux & des voitures nécessaires pour un Régiment.

110 Chevaux.
18 Charrettes.
6 Charriots.
1 Caisson pour les cartouches.

Une armée de trente mille hommes, à raison de sept cents hommes par régiment, donne environ quarante-trois régimens pour lesquels il faut, d'après le calcul ci-dessus, 4,730 chevaux tant de selle que de somme & de trait, sept cent soixante & quatorze charrettes, quarante-trois caissons, & deux cent cinquante-huit charriots.

	Chevaux.
Nombre des chevaux pour les quarante-trois régimens.	4730.
Pour trente mille hommes il faut soixante pieces de grosse artillerie, l'une dans l'autre de douze livres de balle, & douze chevaux pour traîner chaque piece d'artillerie.	720.
Deux Charriots pour porter les munitions de chaque piece, à quatre chevaux par charriot.	480.
Deux cent voitures pour quatre cent pontons à cause de la multitude des grandes rivieres sur lesquelles il n'y a point de ponts, quatre chevaux par voitures.	800.
Les voitures pour les outils de tranchées, les forges & instrumens des Maréchaux & des Charpentiers, les charriots pour les bagages de l'artillerie & des Officiers, pour les routes de rechange, &c. formeront en tout cinquante voitures à quatre chevaux.	200.
L'Hôpital ambulant pour 30,000 hommes, les drogues, les lits, les Employés, les bagages des Chirurgiens & des Médecins employeront à peu-près soixante charriots à quatre chevaux.	240.
Il faut pour les Officiers généraux de l'Etat-Major environ cent chevaux de selle.	100.
Chevaux de trait pour environ cinquante voitures.	200.
Nombre des chevaux.	1,540.

11 Mars.

TOTAL GÉNÉRAL.

Chevaux pour l'Infant. & l'Artillerie.	7,470.	9,000.
Les corps de Cavalerie.	1,530.	
Charrettes.		774.
Caiſſons.		43.
Charriots.		488.
Voitures pour les pontons.		200.
Voitures pour l'Etat-Major.		50.

» On ſuppoſe que les charriots ſont des voitures légeres à quatre roues comme celles dont on s'eſt ſervi en Flandres & en Allemagne, & tirés par des petits chevaux mal nourris, & on compte qu'ils ne porteront que de ſeize cents à deux milliers ».

» Un Régiment de Cavalerie de trois cents hommes (ſi l'on en excepte l'artillerie de campagne qu'il n'a pas) a beſoin d'autant de voitures & d'un plus grand nombre de chevaux, y compris les chevaux de ſelle, qu'un bataillon d'Infanterie de ſept cents hommes.

Le nombre des valets & des employés néceſſaires à une armée, avec les femmes & les enfans, eſt en général égal à celui des combattans; & tous ces gens-là, ainſi que les troupes, doivent en grande partie ſubſiſter des magaſins de l'armée dans un pays ennemi.

» Cette armée aura ſans doute une communication aſſurée avec quelque riviere navigable ſur laquelle lui viendront toutes ſes proviſions; car les charriots de vivres au nombre fixé ci-deſſus ne peuvent ſuffire que pour conduire les proviſions aux différens corps auxquels ils ſont attachés. On ſuppoſe auſſi que le principal Hôpital eſt établi ſur le bord de cette riviere, puiſqu'il n'a encore été queſtion que d'un Hôpital ambulant qui n'eſt en aucune maniere proportionné à une armée auſſi conſidérable. Quant à l'artillerie on l'a calculée d'après le ſyſtême actuel de guerre qui employe beaucoup de groſſe artillerie ſans laquelle les progrès d'une armée ne peuvent être que très-lents dans des pays fourrés & difficiles; on l'a miſe ſur le pied le plus bas où elle ait été en Flandres, où les canaux & les chauſſées donnent la plus grande facilité

11 Mars. aux opérations militaires; il eſt même à croire qu'elle ſe trouvera trop foible au gré des troupes auxiliaires, qui cependant ont des principes très-ſages & très-économes ſur ce point. Il ne faut point perdre de vue que cette armée a pour objet de faire des conquêtes, & doit être en état de profiter des circonſtances & d'agir à quelques diſtances des communications des rivieres. Sans cela, une armée peut bien couvrir un pays, mais non pas le conquérir ».

» Pour ce qui regarde les ſubſiſtances, le pain doit toujours être aſſuré & prêt. On peut ſans doute abandonner le reſte à une bonne diſcipline, à des payemens bien exacts, & au hazard. Mais il faut pouvoir compter ſur ſix mille tonneaux (*a*) de farine pour la nourriture de trente mille hommes pendant ſix mois, en y comprenant les dégâts, les déchets occaſionnés par le climat, la fourniture irréguliere & les pertes pendant les marches. Dans le tems des opérations on aura beſoin de la même quantité de foin & d'avoine pour les neuf mille chevaux, au moins pendant deux mois, en ſuppoſant que le reſte du tems ils ſubſiſtent des herbages des campagnes aux dépens de l'ennemi. Ces deux articles ſont de douze mille tonneaux qui employeront beaucoup de bâtimens pour les tranſporter, & des bâtimens propres à montet ou à deſcendre les rivieres à meſure que l'armée avance ou ſe retire. On paſſe à chaque homme deux livres de pain par jour, & vingt livres de foin & d'avoine pour chaque cheval. Pour les ſix mois cela doit faire dix millions neuf cents quatre vingt mille livres de pain, & dix millions huit cents mille livres d'avoine & de foin pour les deux mois.

Je laiſſe de côté, comme un trop petit objet, la ſomme que le Miniſtere va faire porter au bureau des aſſurances, pour deux mille chevaux de remonte, de charge, de trait & autres qui ſeront embarqués

(*a*) Le tonneau étant de deux mille livres, poids de marc, cela doit faire 12,000,000 livres, c'eſt pour une armée de trente mille hommes pendant ſix mois 69994 livres de farine par jour. Il faut encore l'approviſionnement des 15,000 hommes dans les garniſons.

ſur les premiers bâtimens, à 8 liv. ſterl. par cheval, ce qui fait pour les deux mille, 60,000 liv. ſterling. Et ſi tous les neuf mille y ſont envoyés d'Angleterre, le total des aſſurances ſera de 72,000 liv. ſterl. Mais il ſeroit curieux de ſavoir ſi les aſſureurs garantiſſent auſſi ceux qui mourront de ſoif dans la traverſée. Je ſuis effrayé du calcul de la quantité de bariques d'eau qu'il faudra pour ces neuf mille chevaux dans une traverſée de cinq ou ſix ſemaines. Il y a apparence pourtant que l'on compte en trouver ſix à ſept mille ſur les lieux; reſte à ſavoir ſi cela ſera très-aiſé, & ſi les Américains n'emmeneront point leurs chevaux avec eux dans leurs réduits, comme ils font déja de tout le reſte du bétail. 11 Mars.

Tous ces préparatifs doivent couter un argent énorme, Il eſt vrai qu'avec le ſecours de la Banque & de ſon papier intariſſable, on ſe croit en état de tout entreprendre D'autres Miniſtres que les nôtres ſeroient très-embarraſſés pour trouver cette immenſité de proviſions & de munitions, & les cent cinquante mille tonneaux de bâtimens pour leur tranſport & pour celui des troupes, & pour faire arriver tout cela en Amérique de maniere à pouvoir effectuer la conquête entiere de ce pays dans le court eſpace de l'été. Mais ici ce ſont de petites affaires qui vont d'elles-mêmes. Tenons nous donc tranquilles puiſque ces Meſſieurs le ſont: croyons que la fortune ſecondera leur audace. Autrement la vaine oſtentation d'un orgueil fanatique ſeroit une foible ſureté pour riſquer la ruine de l'Etat.

Un autre Député bien inſtruit des forces de terre & de mer des Américains, a informé la Chambre du nombre des Corſaires avec leſquels ils ſont en état de déſoler le commerce Anglois dans toute l'Amérique. Il lui a rappellé que dans la guerre derniere la ſeule Province de Newyork, pendant qu'elle avoit un corps conſidérable de Soldats en campagne & plus de mille Mariniers ſur les rivieres, tenoit en outre à la mer une marine de corſaires de quarante-huit bâtimens, ſix cents ſoixante-quinze canons & cinq mille cinq cents trente hommes. » Il y a près de vingt ans que cette

Province avoit de pareilles forces à ses ordres. N'est-il pas très-vraisemblable qu'aujourd'hui elles peuvent être doublées, & que dans un tems où tout commerce maritime lui est interdit, le nombre de ses matelots peut bien être d'environ douze mille? Ajoutez à ce nombre tous les matelots, tous les pêcheurs & journaliers que vos actes oppressifs tiennent dans l'inaction, vous verrez que le nombre total des gens de mer des colonies confédérées, sera au moins de quarante mille hommes qui n'auront d'autre paye que les captures qu'ils feront sur vous, & par là, seront d'autant plus acharnés à la ruine de votre commerce que toute votre armée navale ne pourra garantir. Ce sera sur-tout autour des Isles qu'ils exerceront leurs pirateries, parce que tous les ports étrangers leur seront ouverts pour la vente de leur butin. Bientôt nous serons obligés d'acheter des François & des Espagnols toutes les denrées de nos propres Colonies, sucre, rum, café, &c. «

11 Mars.

» Ne vous flattez pas que vos vaisseaux de guerre se rendront maîtres de tous les ports de l'Amérique Septentrionale, & que les corsaires ne pourront pas en sortir. Il y a une infinité de Ports où vos vaisseaux ne pourront pas entrer, & la plupart des autres ont été fortifiés de maniere à vous en rendre l'accès impossible. L'artillerie n'y manque pas & elle est disposée dans l'ordre le mieux entendu. Il y a tel Port où de bons canons de vingt-quatre tiendront vos vaisseaux à une distance d'où le feu de vos huniers ne chagrinera gueres les assiégés. Une planche de chêne ne résiste par autant qu'un rempart de dix-huit pieds d'épaisseur. Le Lord Howe, tout brave qu'il est, n'ira pas attaquer de pareilles batteries, qui d'ailleurs sont toutes défendues par des redoutes bien plus formidables que celle de Bunkers-hill qui vous a couté mille hommes pour l'emporter. Quant aux bombardes du Colonel James, j'ai entendu assurer que les Américains ont pris toutes les précautions nécessaires pour en rendre l'effet inutile par diverses sortes de revêtissement & de bastingages dont ils ont couvert leurs maisons, & vous n'en rapporterez que l'opprobre qui a flétri la gloire d'un puissant Monarque

lorſqu'il eut fait brûler le Palatinat, avec cette différence que les Palatins n'étoient point ſes ſujets ». 11 Mars.

» Mais l'hyver mettra néceſſairement un terme à vos opérations navales, & ce ſera alors que les Américains lâcheront ſur votre commerce au moins deux cents cinquante corſaires beaucoup mieux armés en raiſon de leur groſſeur que ne le ſont vos frégates; & malheur à vos Marchands, non-ſeulement en Amérique, mais ſur-tout le globe, peut-être même juſques ſur les côtes d'Angleterre & dans la Baltique. Oui dans la Baltique où vous n'avez point d'eſcadre, où une fiere Puiſſance vous a une fois défendu d'en envoyer, & où elle vous le défendra encore. Or, comme la Suéde eſt l'alliée de cette Puiſſance, les priſes des Américains ſe vendront dans ſes Ports avec la même facilité que dans les ports François ou Eſpagnols, de toutes les autres parties de l'Europe ou de l'Amérique. Alors avec quelle ſureté viendront vos munitions navales de vos alliés de Pruſſe ou de Ruſſie? Comment en tirerez-vous de Suéde ſi ce n'eſt ſur des vaiſſeaux Suédois, & au prix qu'il plaira à ce peuple d'y mettre, puiſque l'Amérique, qui depuis quelque-tems, a fait perdre à ces étrangers une partie de votre fourniture, vous laiſſe entiérement à leur merci «?

» Après avoir ainſi diſcuté l'objet de leurs forces navales, examinons celles qu'ils pourront mettre en campagne ſur terre. Les plus modérés calculateurs, ſans y comprendre le Canada, font monter les Milices à quatre cents vingt-huit mille hommes, tous armés pour leurs foyers. Vous direz tant qu'il vous plaira que toutes ces troupes ſont ſans diſcipline: pour moi je ſuis certain du contraire; & loin que vos cinquante mille hommes puiſſent réduire dès la premiere campagne une armée auſſi formidable, je ſoutiens qu'à peine elle ſera ſuffiſante pour faire face aux ſeuls corps qui ſeront raſſemblés dans la Baye de Maſſachuſſet.

Je puis vous certifier, Meſſieurs, qu'outre les lignes de Boſton, l'armée du continent a élevé à Cambridge une octogone que cent mille hommes n'inveſtiroient

pas. Il eſt conſtruit ſuivant les principes du Maréchal
31 Mars. de Saxe, fraiſé & paliſſadé, avec foſſé, chemin couvert, glacis, abatis devant le glacis, remparts, caſemates & une terrible artillerie. De plus, à une portée de canon du chemin couvert eſt une enceinte de trente-ſix tours quarrées, du diamètre de trente pieds & à l'épreuve du canon. La diſtance entre ces tours eſt de cinq cents pieds & garnie d'abatis; ſur chacune de ces tours ſont placés cinq ou ſix fauconnaux carabinés. Il faudra un ſiége pour chacune, & malheur à ceux qui ſerviront vos canons lorſque vous en approcherez. Vos batteries ſeront plongées, & ni mantelets ni fronteaux ne pourront garantir vos Artilleurs. Malgré tous ces déſavantages, vous aurez à renverſer au moins dix de ces tours, avant de pouvoir ouvrir une ſeule attaque ſur le corps de la place qui ſera défendue par dix mille hommes, tandis qu'une armée de trente à quarante mille s'avancera ſur vous pour vous forcer à lever le ſiege. J'oſe vous aſſurer que vous ne prendrez point une pareille place; & ſi par miracle vous la preniez, ce ſeroit après vous être tellement épuiſés que vous ne ſeriez pas en état d'en attaquer une nouvelle dans la même campagne.

Je ne dis pas qu'il y en ait encore une de cette force, mais j'en ſais beaucoup d'autres qui ne ſont pas à mépriſer. On m'a aſſuré que le même Ingénieur qui a conduit en 1745 le ſiége de Louiſbourg, a appris à un corps d'Officiers l'art de conſtruire des redoutes. Il y en a une chaîne dans toute la longueur du continent. Chaque redoute eſt un quarré qui peut tenir quatre mille hommes avec quatre baſtions, foſſé, chemin couvert, glacis fraiſé, paliſſadé & entouré d'abatis & de troues de loup. Soyez sûrs, Meſſieurs, que de pareilles redoutes ſont très-difficiles à emporter. J'en appelle au témoignage du Général Haldiman, un des meilleurs & des plus braves Officiers de notre armée. Il commandoit les Grenadiers à l'affaire du Fort Carillon. Il pourroit vous dire ce qu'il en a couté d'hommes pour l'attaque du parapet & de l'abatis. Un artiſte Allemand

a gravé un plan de ces redoutes avec les élévations, & il en a été envoyé des exemplaires dans toutes les provinces pour que les redoutes de la chaîne fussent construites par-tout sur le même modèle. Calculez vis-à-vis de toutes ces difficultés, le court espace que durera la campagne, les maladies des armées, l'excessive chaleur de l'été, le froid rigoureux de l'hyver, la désertion, l'embarras & les frais des transports des vivres & munitions, & jugez-vous-mêmes la probabilité du succès (*a*). 11 Mars.

(*a*) Cet intéressant discours a donné lieu à un écrit où la matiere est développée daus toute son étendue sous le titre de *Lettre au Lord George Germaine.* On y voit le tableau suivant des forces de terre des colonies rebelles, non compris le Canada.

Provinces.	*Combattans.*
New-Hampshire	18,000.
Massachusett	88,000.
Rhode-Island & la Providence	14,000.
Connecticut	40,000.
New'York	40,000.
Jersey	24,000.
Pensylvanie	100,000.
Maryland	34,000.
Virginie	34,000.
Caroline Septentrionale	18,000.
Caroline Méridionale	12,000.
Georgie	2,400.
Nouvelle Ecosse en la supposant aussi soulevée	4,000.
TOTAL.	428,400.

Diverses lettres ont apporté la liste suivante des forces maritimes de la seule province de Pensylvanie.

Liste des vaisseaux armés dans le mois de Janvier par ordre du Congrès, & qui sont tous partis pour une expédition très-secrette. Les Directeurs des Indes

21 Mars. Dans ces mêmes débats, les membres de l'oppoſition ont donné les plus grands éloges

---

craignoient fort que cette expédition n'ait pour objet d'enlever quelques-uns de leurs vaiſſeaux, ne fût-ce que pour avoir le ſalpêtre dont ils ſont chargés. Quelqu'un leur a obſervé, pour les conſoler, qu'au moins le thé qui s'y trouvera ne ſera pas jetté à la mer par les Américains comme celui qui a occaſionné la guerre. Le bruit court que cette flotte s'eſt emparée de l'île de la Nouvelle Providence qui commande le paſſage de la Jamaïque.

Hopkins, Commandant en Chef.

	Capitaines.	Canons.	Hom.
L'Alfred	Talleſon, ...	32	300.
Le Colomb, ...	Whipple, ...	32	300.
L'André Doria, ...	Biddle, ...	16	200.
Le Sébaſtien, ...	Hopkins, ...	14	200.
La Providence, ...	Haſard, ...	14	200.

Liſte des galeres à rame ſur la riviere Delavare.

Doughty, Commandant en Chef.

Le Washidgton, cent quatre pieds de quille.
Le Dickenſon, ... Rice.
Le Chatham, ... Alexandre.
Le Cambden, ... Ears.
Le Burke, ... Blear.
L'Effingham, ... Moar.
Le Bull-dog, ... Henderſon.
Le Franklin, ... Boyce.
Le Congrès, ... Hamilton.
L'Expériment, ... Thompſon.
Le Ranger, ... M. Gomary.
Le Hancock & Adams, Moore.
Le Warren....... Le Capitaine n'étoit pas encore nommé le 16 Février au départ du Capitaine Meſton chargé pour Nantes, & à qui ſon équipage a ôté le commandement pour amener le vaiſſeau en Angleterre.

Le Congrès a ordonné de conſtruire avec la plus grande diligence, treize autres frégates de trente ſix

à la mémoire du Général Montgommery. Les larmes ont coulé des yeux de M. Burke, de 11 Mars.

---

canons chacune dans les Colonies de Maryland, Penſylvanie & Rhode-Iſland. Le capitaine Meſton en a vu quatre ſur les chantiers. Il y avoit auſſi une batterie de cent cinq pieds de quille, à cinquante rames, montant du dix-huit & trois cents hommes d'équipage, & trente radeaux-brulots. Enfin on avoit coulé bas dans la riviere Delavare cinquante chevaux de friſe pour empêcher les bâtimens Anglois de la remonter.

Voilà quels étoient les préparatifs pour la guerre navale dans la ſeule Province de Penſylvanie. On peut juger que celles de la Nouvelle-Angleterre, de la Nouvelle York, de la Virginie, de la Caroline, &c. ne ſont pas reſtées dans l'inaction.

On a reçu d'un correſpondant digne de foi, l'état ſuivant des forts, des batteries & des vaiſſeaux de la ville & du port de Charles-Town dans la Caroline Méridionale, ainſi que des troupes Américaines qui y ſont en garniſon.

Forts.	*Canons.*	*Calibre.*	
L'Iſle de Sullivan, ...	26.	32 & 18.	
La pointe de Veddel, ..	6.	6 & 18.	Sur l'entrée de la barre.
William Henri, ...	12.	12 & 32.	
Johonſon, ...	21.	32 & 18.	
Wilwin, ...	23.	32 18 12 & 9.	
Lyttleton, ...	11.	11 18.	
Craven, ...	7.	32 18	
Granville, ...	5.	12.	
Gaddeſden, ...	7.	32.	
Gibbes, ...	9.	18.	
	127.		

Un vaiſſeau de.........	26.	
Un brigantin de........	18.	9.
Un Sloop de............	12.	6.

Garniſon de la Place.

Deux bataillons de troupes reglées.

11 Mars. M. Fox & du colonel Barré, en parlant des rares vertus de ce héros.

Le Lord North s'est élevé hautement contre l'abus du talent oratoire de la part de ceux qui pouvoient exalter ainsi la mémoire d'un rebelle. » Il ne m'est pas possible, a-t'il dit, de regarder sa mort comme une perte publique. Je conviens que c'étoit un guerrier brave, habile, humain, généreux ; mais avec toutes ces belles qualités, ce n'étoit jamais qu'un rebelle, à qui on peut appliquer ce passage de la tragédie de Caton, *maudites soient ses vertus, elles ont perdu sa patrie.* «.

M. Fox a répliqué que le nom de rebelle ne pouvoit point flétrir la gloire d'un Montgommery

---

Six de milices bien armées & bien exercées.
Un de carabiniers, excellens tireurs.
Un d'artillerie.

Dans l'intérieur du pays, six mille hommes enrégimentés, tous bien armés & disciplinés, & par-tout abondance de munitions. La colonie, au départ de l'avis qui a apporté ces détails (ce pouvoit être vers la fin de Février) attendoit de pied ferme l'arrivée de la flotte Angloise, escortée par le chevalier Parker sur le Bristol & des troupes aux ordres du lord Cornwallis, parties d'Irlande le 13 Février, mais dont on sait que les gros tems ont dispersé & fort maltraité les bâtimens. Il en est rentré quelques-uns en Angleterre & en Irlande, qui sont repartis depuis : d'autres ont relâché en Portugal & aux îles.

Quelques mutins, sur les derrieres de la Colonie, (c'est-à-dire des amis du gouvernement) avoient été enlevés & amenés à Charles-Town, & depuis ce tems la tranquillité étoit rétablie dans la province, & on y étoit généralemen résolu à tout sacrifier pour le maintient des droits constitutionels.

gommery; que des rébelles de ſon eſpèce étoient précieux à leur patrie & à l'humanité dont ils étoient les bienfaiteurs, & que c'étoit à une pareille rébellion que la Chambre étoit redevable de ſon exiſtence. 11 Mars.

Chambre des Communes.

La Chambre reçoit le rapport du comité des ſubſides, qui s'eſt tenu la veille concernant les extraordinaires de l'armée d'Amérique. 12 Mars.

Sur la propoſition d'admettre ce rapport, il s'éleve des débats dans leſquels M. Hartley prie la Chambre de conſidérer que la nation eſt menacée d'une banqueroute inévitable & très-prochaine, ſi le Parlement ne fait pas voir bien clairement que le gouvernement eſt aſſuré des moyens de faire au moins deux campagnes en Amérique. M. Dempſter s'éleve contre les marchés pour les ſubſiſtances; & il rappelle à la Chambre les énormes profits d'un Traitant dans la guerre derniere, qui ſur des conſommations de 1,300,000 l. fit un gain de 800,000 l. (18. 85;245 l.) Il donne l'avis de ſuivre l'exemple de la Compagnie des Indes, qui, pour avoir fait de groſſes pertes par ſes marchés, adjuge aujourd'hui ſes entrepriſes au rabais.

Le lord Irnham obſerve qu'il eſt honteux que la Chambre s'occupe à ſcruter avec la plus grande rigueur les candidats qui ſont ſoupçonnés d'avoir gagné par ſéduction une pluralité de ſuffrages pour arriver au Parlement, tandis qu'on voit les noms de pluſieurs

de ses membres sur la liste des traitans qui
12 Mars. s'engraissent des calamités publiques. Il demande que l'état des dépenses extraordinaires dont il s'agit, soit imprimé *in extenso*, sans omettre l'article du vinaigre & des *choucroutes*, qui est si considérable, que quand les sept mille hommes, enfermés dans Boston, n'auroient vécu que de ces drogues pendant les trois mois pour lesquels elles sont employées sur le compte, il devoit y en avoir une fois plus qu'il ne falloit pour tout le tems qu'a duré le blocus.

M. Burke se leve pour faire deux motions qui sont rejettées: l'une portoit que les 849,000 l. d'extraordinaires avoient été principalement employées pour la garnison & la ville de Boston: l'autre que cette somme ayant dû suffire pour procurer subsistance & aisance aux troupes enfermées dans cette ville, il n'y avoit pas lieu à demander de nouveaux subsides pour cet objet

Le gouverneur Johnstone propose quelques doutes sur l'emploi d'une somme de 9,500 l. pour des travaux de Negres. Milord North les éclaircit en apprenant à la Chambre que cette dépense a eu lieu principalement dans les îles cédées pour défricher des terres du domaine, & ouvrir des communications entre différentes parties de l'île.

Un des membres en prend occasion de reprocher au Ministere, que le marché pour le travail des Negres est devenu une affaire qui se donne à la faveur & dont la Cour fait usage pour augmenter le nombre de ses créa-

tures : que les routes de communication dans les isles cédées ont été construites aux frais des Colons : qu'à la vérité, les Negres du domaine ont pratiqué des sentiers pour l'usage des Arpenteurs chargés de marquer les terreins à vendre pour le domaine ; mais que ce n'est pas là ce qui aura pu consommer les 10,000 l. sterl. octroyés il y a quelques années pour fortifier la Dominique, & y construire des routes : que cependant on va élever plusieurs fortins dans les autres Isles ; mais que les Officiers chargés de conduire les ouvrages, y ont employé leurs propres Negres dont ils se sont faits payer trois shellings par jour aux frais du Roi, tandis que les Negres du domaine restoient oisifs : qu'il en étoit ainsi de tout l'argent octroyé pour les Isles : que la glorieuse campagne contre les pauvres Caraïbes de l'Isle S. Vincent a coûté à l'Etat douze cents braves Soldats & Officiers, & 300,000 l. sterl. sans lui rapporter un sou de profit ; & enfin qu'on pourra bien dénoncer au Parlement le marché désavantageux que la Cour a fait pour les ouvrages de l'Isle de Grenade avec un nommé Durand.

12 Mars.

M. Tuffnal assure la Chambre qu'il ne sera rien fait de décisif dans la campagne qui va s'ouvrir, & que les troupes ne pourront point arriver peut-être de six mois à leurs destinations respectives : qu'il faut former des places d'armes & ouvrir des communications ; & que la campagne de 1776 ne servira qu'à préparer les opérations de celle de l'année

prochaine : que chacune de ces campagnes
12 Mars. coûtera quinze millions ſterl. & qu'en ſuppoſant que la ſeconde ſe termine par le ſuccès le plus complet, la dette ſera augmentée de trente ou quarante millions, que toutes les taxes qu'on pourra jamais impoſer à l'Amérique ne seront pas capables de rembourſer. Il calcule que ſi les dépenſes de l'année préſente ſe montent à onze millions ſterling (259,672,131 l. de France) celles de l'année 1777 ſeront beaucoup plus conſidérables, même quand les affaires s'arrangeroient dans cette campagne, attendu que l'on ne peut porter que ſur les comptes de l'année prochaine les extraordinaires de l'armée & de la marine qui auront lieu cette année-ci.

Le chevalier Mawbey ayant reproché aux députés, connus dans la Chambre ſous le nom d'indépendans ou de propriétaires des terres (ce ſont ceux dont le revenu provient uniquement de leurs biens fonds & non du commerce), que c'étoit ſous le trompeur & frivole prétexte de les ſoulager d'une partie du fardeau de la taxe des terres, que le Miniſtere avoit témérairement entrepris la guerre actuelle de l'Amérique. M. Viner répond, qu'en ſa qualité de député indépendant, il eſt bien aiſe de déclarer que quand la taxe des terres monteroit, pour l'année prochaine, à ſix shellings ou au double, il perſiſte à dire, comme il l'a déjà aſſuré dans un autre débat, qu'il en payeroit ſa part avec le plus grand plaiſir. » S'il eſt intéreſſant, pourſuit-il, de

conſerver la ſuprématie de l'Angleterre dans ſon intégrité conſtitutionnelle, il n'y a pas de moyens dont on ne doive eſſayer pour y réuſſir. J'avoue hautement que je compte bien que l'Amérique ſera taxée pour l'objet d'augmenter le revenu national, afin que l'Angleterre puiſſe retirer les frais qu'elle eſt obligée de faire pour le maintien de ſes droits, & ſe libérer d'une partie de la dette contractée dans la derniere guerre pour les intérêts de l'Amérique «. 12 Mars.

Un Membre du même parti appuye le dire de M. Viner par le diſcours ſuivant.

» Le docteur Price, dans ſon Pamphlet ſi vanté, propoſe de diminuer la dette nationale en laiſſant déſormais la taxe des terres ſur le pied de quatre shellings par livre ſterl. Si le Docteur avoit ſeulement ſongé à la nature de cette taxe & à la proportion dans laquelle on la leve : s'il avoit conſidéré qu'elle eſt encore aujourd'hui repartie d'après le cadaſtre des terres qui a été fait en 1692 : s'il avoit fait attention aux millions d'arpens de communes & de terres en friches, miſes en culture depuis cette époque, & qui encore aujourd'hui ne ſont point taxés : s'il avoit conſidéré l'accroiſſement prodigieux du nombre des maiſons depuis quelques années, ſur-tout à Marybone * & à Bath, & dans preſque toutes les villes du royaume, maiſons qui ne payent point la dixieme partie de ce qui ſe leve ſur celles de Londres & des autres villes ; je ſuis certain que le Docteur n'auroit jamais opiné pour la con-

* Nouveau quartier de Londres.

12 Mars. tinuation de la levée de quatre shellings par liv. ſterl. ſur les terres.

Quand je vois Londres & le comté de Middelſſex payer (ſur le pied de trois shellings par livre) au-delà de 173,000 l. les quatre comtés ſeptentrionaux, malgré l'augmentation du produit de leurs terres depuis 1692, payer moins de 22,000 liv. & l'Ecoſſe, nonobſtant ſes prodigieux ſuccès dans l'agriculture & dans le commerce depuis ſa réunion avec l'Angleterre, à peine 45,000 l. j'avoue que je ne puis trouver juſte la répartition actuelle de la taxe des terres; tandis que toutes les autres taxes levées ſur les ſujets, excepté l'impôt ſur le cidre, ont l'équité pour principe, & que chaque particulier les paye dans une égale proportion «.

» Mais, dit le Docteur, rien n'eſt ſi juſte que de continuer à lever quatre shellings par liv. puiſque les revenus ont preſque doublé. Je voudrois que cela fût vrai pour les biens qui m'appartiennent; mais je crois ce calcul très-faux pour la plupart des poſſeſſeurs de terres en général. J'en excepte ceux qui ayant obtenu un acte du Parlement, pour enclore leurs communes & leurs friches, ont non-ſeulement doublé leur revenu, mais l'ont même décuplé, & encore ces nouveaux biens ne payent pas un ſou à la taxe des terres.

» Permettez-moi, Meſſieurs, d'établir ici ce qu'on entend par une taxe juſte & équitable ſur les terres. Il faut pour cela remonter juſqu'au regne d'Henri IV où les ſubſides n'é-

toient pas des taxes impoſées directement ſur les biens, mais ſur les perſonnes en raiſon des biens qu'on leur croyoit, ſur le pied de quatre shel. par liv. ſterl. ſur les terres, & de deux shel. & demi pour les autres propriétés «. 12 Mars.

» A la révolution, le nom de ſubſides fut changé en celui de taxe ſur les terres; & en 1693 le Parlement, dans le même eſprit, quoique ſous des proportions différentes, impoſa une taxe ſur les biens perſonnels, ainſi que ſur les biens réels appartenans à tous les ſujets du royaume. Il repartit cette impoſition ſur chaque comté, ſuivant l'évaluation rédigée l'année précédente, d'après les déclarations des principaux Francs-tenanciers des comtés reſpectifs, & d'après la fixation par eux faites des ſommes qui devoient être impoſées ſur chaque paroiſſe en particulier. C'eſt ſur ce même cadaſtre qu'on leve encore aujourd'hui la taxe des terres.

» Il eſt donc évident que pour établir une taxe des terres équitables, il faut l'impoſer ſur toutes les propriétés comme ſur les terres. En quelque proportion que les biens perſonnels aient été impoſés juſqu'ici relativement aux terres, j'oſe aſſurer que cette eſpèce de propriétés, quoique très-augmentée par le prodigieux accroiſſement du commerce depuis la révolution, ne paye point au prorata de cette augmentation de valeur. Or, eſt il juſte de faire payer à un cultivateur qui poſſede une terre de 500 l. ſterl, de produit annuel le cinquieme de ce revenu, tandis qu'un marchand dont les

12 Mars. profits montent annuellement à mille liv. sterl. & plus, ne payera que très-peu & quelquefois rien pour soutenir les charges publiques?

» Je demanderai ensuite comment, & par quels moyens les taxes se sont accumulées sur nous jusqu'à l'excès effrayant où elles sont aujourd'hui. Les deux dernieres guerres nous fourniront une réponse satisfaisante à cette question. Nous avons entrepris la premiere sur les plaintes que nos marchands ont faites des déprédations des Espagnols dans l'Amérique méridionale; elle nous a coûté trente millions. La seconde guerre s'est allumée sur les clameurs des colonies au sujet de l'invasion des François du côté de leurs établissemens septentrionaux; elle a coûté soixante & dix millions. Comment donc peut-on trouver injuste que ceux qui ont demandé la danse payent leur part des violons? Seroit-il équitable qu'il n'y eût que les possesseurs de terres d'imposés, tandis que les marchands & les Américains seroient indemnisés de leurs frais? cela répugne à tous les principes. Mais l'équité veut que l'on présente au Parlement un nouveau cadastre des terres, pour que les propriétés personnelles imposées sous Henri IV, le soient aujourd'hui sur un nouveau pied, & dans une proportion plus égale. Il faudroit enfin, qu'en reconnoissance des avantages que les Ecossois ont retirés de leur union avec l'Angleterre, ils consentissent que la clause de l'acte d'union qui limite leur quote-part dans la taxe des terres fût aujourd'hui annullée,

& qu'ils se soumissent à être taxés de la même maniere, & dans la même proportion que les Anglois. 12 Mars.

Or, si l'on réduisoit la taxe sur les terres à deux shellings par livre qui seroient également répartis dans la Grande-Bretagne: si les marchands fournissoient un contingent proportionné; & si, d'un autre côté, les Américains, après la tentative qu'ils auront faite (vainement j'espere) pour secouer le joug de la Métropole, sont condamnés à l'amende très-modérée de six deniers par livre sur leurs terres & sur leurs possessions, le poids des impôts sera, à mon avis, supporté par tous les citoyens dans une juste proportion; & la nation évitera, par une prompte réduction de son énorme dette, la banqueroute dont elle est menacée ».

Un membre du parti des Négociants, après avoir déclaré qu'il ne peut approuver les états de dépenses qui ont été mis sous les yeux de la Chambre, discute ainsi la matiere des finances & de la dette de l'Angleterre. » Qui que soit d'entre vous, Messieurs, n'ignore que c'est aux directeurs de la banque que nous devons attribuer nos malheurs, & que si nous périssons, notre mort politique est leur ouvrage. Le secours qu'ils prêtent actuellement au Ministere, peut être comparé à ces cordiaux qui se donnent aux malades abandonnés des médecins, & qui, en leur rendant quelque vigueur, ne servent qu'à accélérer le moment fatal. Je ne m'arrêterai pas à calculer les sommes dont le gouvernement a besoin, &

12 Mars. celles dont la banque est déjà en avance ; c'est l'affaire des actionnaires de la banque, & leur intérêt leur crie assez haut de se hâter de régler les comptes «.

» Non seulement les billets de banque se sont multipliés au point qu'il n'y a pas une maison où il ne s'en trouve ; mais aucun payement considérable de banquier à banquier ne se fait plus que par ce moyen. Dans cet état des choses, qui est-ce qui ne devroit pas redouter une enquête parlementaire sur l'état de la banque, par laquelle on découvriroit qu'elle a prêté au gouvernement pour la valeur de quinze millions sterling de ses billets ? Quelles fatales conséquences ne s'ensuivra-t-il point, si la guerre avec l'Amérique dure encore un an? Le public étant informé que toutes les espèces monnoyées de l'Angleterre ne se montent pas à quinze millions sterl. & que la banque ne peut avoir la totalité ni même la moitié de ces espèces, on concluroit bientôt qu'elle ne pourra jamais payer la moitié de ses billets avancés au gouvernement, & encore moins la totalité desdits billets. Ceux dont l'argent se trouvera être entre les mains des banquiers, n'en retireront que des billets de banque ; & les porteurs de ces billets se verront à leur grand déplaisir forcés de les regarder comme de bon argent, parce que le gouvernement se mettra vis-à-vis d'eux au lieu & place de la banque. Ils verront qu'ils ne sont créanciers que du gouvernement, & que la banque est le bureau où se font les payemens pour la cour «.

Quelles seront alors les ressources du gou-

vernement? au lieu de rembourſer la banque, il tirera d'elle encore un plus grand nombre de ſes billets, ce qui ne pourra ſe faire que par le moyen d'un emprunt au public. Si cet emprunt s'effectue par une émiſſion de billets de marine ou d'autres billets quelconques, par qui ſeront-ils eſcomptés, lorſqu'il y aura des billets en circulation pour des ſommes déjà ſi conſidérables? La banque & le gouvernement ne ſeront-ils pas alors préciſément dans le cas de deux marchands ruinés qui levent de l'argent ſur leur crédit reſpectif, & par un échange de billets l'un ſur l'autre? Hélas! voilà déjà où ils en ſont réduits; ils ne ſont plus que renouveller leurs billets pour leur convenance réciproque; & comme tous ceux qui fabriquent du papier nouveau pour en payer d'autre; avant peu ils déclareront leur commune banqueroute «. 12 Mars.

» Depuis deux ou trois ans l'Echiquier en impoſe aux ignorans par un rembourſement apparent d'une partie de la dette nationale. Comment s'y eſt-il pris pour cela? Il a annoncé avec emphaſe un amortiſſement de huit cents mille livres des annuités à trois & demi pour cent, mais en même tems il a lâché pour dix-huit cents mille livres de billets de marine. N'eſt-ce pas préciſément le cas d'un marchand qui emprunte de l'argent ſur ſes billets à douze ou dix-huit mois d'échéance pour payer une dette échue, & compte-t-il ſe libérer en empruntant le double de la ſomme qu'il paye. Le fait eſt que le Miniſtere rembourſe avec éclat un vieux créancier, & qu'il engage

12 Mars. l'Etat pour un million de nouvelles dettes; argent qu'il dépenſe, & qui bientôt accroîtra encore les charges nationales. «

» Tant que la confiance du public permettra à la Banque d'eſcompter les billets du miniſtere avec ſes propres billets, à la faveur de ce qu'on eſt dans l'uſage de les garder, & de les faire circuler ſans les réaliſer, les affaires continueront d'aller paſſablement. Mais au moment où le public commencera à s'appercevoir que ce n'eſt entre le Miniſtre & la Banque qu'un échange de papiers pour des ſommes immenſes, auſſitôt toute la confiance s'évanouira; & cette belle manœuvre ne paroîtra qu'un artifice indigne & ruineux, imaginé pour tromper la nation & tous les autres pays de l'Europe avec leſquels nous ſommes en correſpondance «.

» Il ne faut pas s'attendre que les porteurs des actions de la banque donneront l'allarme. Il eſt bien plus vraiſemblable que lorſqu'ils ſeront raſſemblés, ils adhéreront à toutes les propoſitions des directeurs. Ceux d'entr'eux qui voyent le danger, ſe garderont bien de décrier leurs propriétés; ceux qui ne le voyent pas, ſe laiſſeront conduire par une confiance aveugle dans les autres. Ce ne ſera pas non-plus la Chambre des Communes qui voudra dépouiller la Banque de ſes beaux habits de papier doré. Tant que la dorure conſervera quelque éclat, elle eſt trop utile pour couvrir & décorer la corruption parlementaire «.

Le peuple Anglois eſt dans une grande & funeſte erreur relativement à la Banque. On

ſe flatte que les porteurs d'actions arrêteront le progrès du mal dès qu'il ſe manifeſtera. Ils n'en feront rien. Les actionnaires ne ſonneront mot. Car s'ils parlent, ils ſont ruinés les premiers. L'actionnaire doit déſirer la hauſſe des prix. Pour ſe défaire de ſa maiſon prête à l'écraſer, il tâche de la faire prendre à un autre; & il eſt content, pourvu que ce ne ſoit pas ſur lui qu'elle s'abîme «. 12 Mars.

» L'intérêt des actionnaires n'eſt pas non plus le même que celui des directeurs. Il y a autant de différence qu'entre celui des membres de la Chambre des communes & celui de leurs conſtituans. Un député ne s'aperçoit que peu des charges qu'il ſupporte avec ceux qui l'ont choiſi, ſi le Miniſtre lui donne un bon prix de ſon ſuffrage. De même le directeur de la banque ſouffre moins que le ſimple actionnaire par la baiſſe des fonds, que la ſurabondance des papiers occaſionne, pourvu que le Miniſtre lui faſſe avoir de la premiere main une bonne quantité de billets de loterie de nouvelle création «.

» Les mêmes moyens qui procurent à un Chef de la Tréſorerie la pluralité des ſuffrages au Parlement, lui aſſurent la même pluralité parmi les directeurs de la banque. Maître de l'argent & des graces, il fait par-tout ce qui lui plaît. «

Le baron de Nolken, envoyé extraordinaire de Suede & de retour de ce royaume, fait ſa cour au Roi, ainſi que le prince de Maſſerant, Ambaſſadeur d'Eſpagne, rétabli d'une maladie 13 Mars.

13 Mars. inquiétante. Le général Iligh, commandant des troupes auxiliaires de Hesse, fait aussi ses révérences à sa Majesté, de qui le général chevalier Wrottesley prend congé étant sur le point de partir pour l'Amérique.

On apprend par des lettres de Dublin, qu'une fiévre maligne cause depuis quelques jours beaucoup de ravage dans cette ville. Les médecins prétendent qu'elle y a été apportée par un criminel amené de la prison devant la cour de justice, & qu'on avoit négligé de faire baigner & changer. Le grand Scherif & plusieurs magistrats sont morts de cette maladie épidémique.

Une grande affluence de peuple se rend à la Grand-salle de Vestminster, sur le bruit qui s'étoit faussement répandu que la duchesse de Kingston devoit s'y transporter pour voir les préparatifs qui se font pour la cour des pairs indiquée au 15 Avril à son occasion. On prétend que quelqu'un ayant dit à cette Duchesse qu'une dame offroit vingt-cinq guinées pour être assurée d'une place, la Duchesse a répondu, » la mienne est bien à son service, » je la lui offre pour rien «. Les amis de cette Duchesse observent que les Pairs, en admettant l'instance qui a amené ce jugement, ont exposé l'état de plusieurs d'entr'eux. Voici comme ils envisagent cette affaire: un jugement de la Cour ecclésiastique a déclaré la non-existence d'un prétendu précédent mariage: l'Archevêque de Cantorbery, primat de l'église Anglicane, l'a solemnellement autorisé à

ſe marier par ſa *licence* donnée en connoiſſance de cauſe & de l'avis du lord Cambden, alors chancelier & chef de la juſtice. Elle l'a fait avec l'aveu & l'approbation du Roi. Elle a joui, ſans trouble, de ſon nouvel état tant que ſon mari a vécu. Peut-on la condamner ſans mettre les loix en contradiction, ſans porter atteinte aux droits de la juriſdiction eccléſiaſtique, ſans envelopper dans ſon ſort beaucoup de familles nobles qui ne doivent leur exiſtence qu'à des ſéparations de même nature, également impugnables de colluſion dans la vûe de fruſtrer des héritiers légitimes? C'eſt un grand procès entre la puiſſance temporelle & la puiſſance ſpirituelle; & la ducheſſe de Kingſton a droit de récuſer comme incompétent le tribunal devant lequel elle va être citée, pour voir annuller une déciſion d'un autre tribunal dont la compétence eſt inconteſtable, & qui juge en définitif.

13 Mars.

Aſſemblée générale des actionnaires de la Compagnie des Indes, pour décider ſi la place de ſecond au conſeil de Bombay, après M. Hornby, & de ſucceſſeur déſigné à ce Préſident, gouverneur de l'île, ſera donnée au brigadier général Carnac propoſé par les Directeurs, ou ſi on lui préférera ſon compétiteur le ſieur Maguire; & en général, ſi dans cette nomination & dans les autres, il eſt expédient de ne point s'aſtreindre à l'ordre du tableau.

Le gouverneur Johnſtone s'oppoſe à la nomination de M. Carnac, la qualifiant de paſſe-

13 Mars. droit & d'injuſtice capables d'entraîner les conſéquences les plus dangereuſes. Il obſerve qu'en ſuivant le cours naturel des choſes & l'ordre du tableau, on trouveroit des perſonnages auſſi honnêtes qu'intelligens, & notamment à Bombay où il cite Meſſieurs *Moſtyn* & *Gambier* comme des ſujets diſtingués par l'étendue de leurs talens.

Il fait voir le danger & la mauvaiſe politique de tirer un Officier militaire d'un établiſſement éloigné pour le charger des affaires civiles d'une compagnie commerçante. Il rapporte les diverſes objections que le général Carnac lui-même a faites dans un cas ſemblable contre la nomination du capitaine MacPherſon de Bombay pour paſſer à une charge de l'établiſſement de Bengale, & de M. Spencer de Bombay au gouvernement de Bengale. Il rappelle l'affaire de M. Vanſittart de Madraſs qui a cauſé tant d'altercation, ainſi que les troubles qui déſolent aujourd'hui le Bengale depuis que les militaires ſont pourvus des offices de Conſeillers & de Préſidens.

Il expoſe enſuite les objections particulieres qu'on a droit de faire contre le général Carnac perſonnellement, objections tirées des regiſtres de la Compagnie, & des enquêtes faites par les comités de la Chambre des Communes; & il déclare que ſes charges ſont appuyées ſur des pieces authentiques, ou ſignées & préſentées par le général Carnac lui-même.

On donnera inceſſamment la continuation.

*Lettre d'un Banquier de Londres à M.*** à Anvers.*

De Londres le 17 Mai 1776.

Je vous avois à peu-près annoncé, Monſieur, dans quels termes la gazette de la Cour parleroit de l'événement de Boſton. Elle n'a pas dit tout-à-fait que le Général Howe eût eu l'ordre d'évacuer ; mais qui eſt-ce qui ne comprendra pas qu'elle deſire qu'on le croye? C'étoit dès le 7 mars que M. Howe avoit pris la réſolution qu'il a exécutée le 17: les troupes ſe ſont embarquées avec tant d'ordre, ſi tranquillement, ſi *à leur aiſe*, car c'eſt ainſi que milord North en a parlé dans la Chambre des Communes: les Rebelles n'y ont pas apporté le plus leger empêchement : au départ de l'exprès il y avoit déjà une partie de l'armée ſous voiles; le reſte (on ſaiſoit tout cela ſi à ſon aiſe!) devoit ſuivre quelques jours après : enfin, l'amiral Shuldam laiſſoit devant Boſton tous les vaiſſeaux de guerre dont on pouvoit ſe paſſer pour l'eſcorte des tranſports, & cela, dans la vue de ſauver les bâtimens munitionnaires que l'étoile des Inſurgens pourroit faire arriver à Boſton après le départ de l'armée. Eſt-ce qu'on auroit pris des meſures auſſi ſagement combinées dans le tumulte d'une déroute, & au milieu des tourmens de la faim & de la peur? Ne ſemblent-elles pas garantir que tout s'eſt fait d'après la détermination la plus libre

& la plus repoſée ? Ce n'eſt pas ainſi que ſe ſeroit conduit un Général dépité contre les Miniſtres, pour n'avoir point eu depuis cinq mois un mot de leurs nouvelles. Non ſans doute, & il faut convenir que toutes ces conſéquences dérivent très-naturellement de la relation de la gazette de la Cour ; mais fera-t-elle rejetter le témoignage de trois à quatre cents lettres qui atteſtent généralement que c'eſt avec la rage dans le cœur & le feu aux talons, que M. Howe s'eſt embarqué pour ne pas ſe voir enſeveli ſous les ruines de Boſton avec une armée expirante de beſoin & de fatigues : qu'il eſt parti en proteſtant que ſi quelques ſemaines encore ſe paſſoient ſans qu'il entendît parler des Miniſtres, il ſauroit bien, après avoir évacué la ville, évacuer auſſi l'armée ? Voilà, Monſieur, ce qui ſe dit hautement par tout, & dans le Parlement même. Voilà ce que milord Germaine a lui même appris à la Chambre des Communes. Ce lord, le Miniſtre des Colonies, n'a pû parler de l'événement de Boſton, que d'après les lettres écrites à ſon prédéceſſeur, qui lui a laiſſé ſa place le 14 Novembre. Il eſt donc clair qu'au 24 Mars le général Howe l'ignoroit, puiſque c'eſt au lord Dartmouth que ſa relation étoit adreſſée, & que parconſéquent il n'avoit eu de tout l'hiver aucune nouvelle des Bureaux. Et comment en auroit-il eu ? Les diverſes flottes qui lui portoient inſtructions & vivres ont été diſperſées par les vents ou enlevées par les Américains. Je crois que les Miniſtres

voudroient bien que toutes les lettres d'Amérique qui roulent aujourd'hui dans Londres eussent eû le même sort. On auroit ignoré pendant quelque tems encore les justes mécontentemens du général, le triomphe de Washington, l'affreuse déresse de l'armée du Roi, son désordre dans sa fuite, ses pertes & son embarras pour trouver un plus sûr azile; car il y a des gens qui doutent qu'elle puisse se maintenir ou même arriver à Halifax, qui a été épuisé tout l'hiver.

Les Ministres ont voulu soutenir dans la Chambre des Pairs que le Général avoit emporté toute son artillerie & ses munitions, & qu'il n'étoit pas vrai qu'il eût traité avec le Chef des Rébelles. Mais l'opposition leur demande pourquoi la gazette de la Cour a négligé de tranquilliser la nation sur un objet aussi intéressant que l'artillerie, en laissant ignorer si le Général l'a emportée ou s'ils l'a laissée: pourquoi, s'il n'y a pas eu de capitulation, M. Howe n'a pas brulé Boston, suivant les ordres qui ont été donnés pour toutes les villes rebelles de l'Amérique? Voilà des questions auxquelles il étoit difficile de répondre autrement que par la communication de la correspondance. Mais c'est à quoi le Ministere s'est refusé dans les deux Chambres, sous le prétexte que le plan des opérations s'y trouvoit mêlé & qu'il ne convenoit point de le mettre au grand jour. Le Duc de Manchester voyant les Ministres inébranlables dans cette résolution, a lû à la Chambre des Pairs une lettre

de bon lieu, où on l'assure que Boston a été bombardé avec un mortier pris sur un vaisseau dont les Insurgens s'étoient emparés; qu'il y a eu un accord entre les deux Généraux, qui à la vérité n'a pas été signé; & qu'on attendoit à Philadelphie vingt Commissaires du Roi avec des propositions de paix que le Congrès avoit résolu de ne pas recevoir depuis qu'on savoit que le Ministere faisoit soulever les Indiens & les Negres, & qu'on leur payoit jusqu'à 50 l. st. pour la tête d'un Américain.

Il doit donc passer pour constant, Monsieur, que c'est à l'artillerie des Insurgens & à la disette des subsistances que le général Howe a été obligé de céder. D'autres lettres ajoutent que Washington qui jusques-là n'avoit eu que du petit canon & le fameux mortier en question, a battu aussi la Ville avec du vingt-quatre. Monsieur Howe, après avoir fait une vaine & périlleuse tentative pour enlever une de ces batteries, a avoué qu'il ne devinoit pas d'où les Rebelles pouvoient avoir reçu des pieces de cette force. Le bruit s'étoit répandu dans l'armée assiegée que leurs batteries étoient servies par des Ingénieurs étrangers: sans doute ils seront venus avec leur artillerie.

De tout cela, vous conclurez, Monsieur, que l'interdit du port de Boston a été bien réellement levé le 24 Mars, jour du départ de l'armée du Roi. Ce fameux jour & le lendemain le tems étoit des plus orageux, & sept bâtimens de la flotte d'*évacuation* ont échoué sur les bancs de Nantasket. A quoi se

trouvoit réduit alors le grand empire des Anglois en Amérique? Il ne consistoit plus que dans une armée, le jouet des vagues, dans les déserts des deux Florides, & peut-être dans la foible garnison de Quebec. Est-ce la valeur d'un pied pour lieue de leurs anciennes possessions?

Vous avez vû, Monsieur, les excellentes raisons qui ont dû empêcher qu'on ne publiât la dépêche de M. Howe à milord Dartmouth, qui a quitté sa place en Novembre 1775. Les partisans du Ministere qui ont affirmé dans le Parlement que l'évacuation avoit été concertée, n'ont pas considéré que la date des ordres remonteroit aussi-haut, & que s'ils ont été envoyés à M. Howe avant que le département de milord Dartmouth eût passé dans les mains de milord Germaine, il étoit impossible qu'ils cadrassent avec une foule de contingences qu'il est plus facile d'imaginer que de décrire. Mais on veut absolument que le public se le persuade ainsi; & l'esprit de parti n'a négligé aucuns moyens pour soutenir sur ce point le crédit de la gazette ministérial? L'opposition en a dépisté un, qui est bien le tour d'adresse le plus fin qu'on pût inventer. : vous allez en juger. C'est un article de gazettes fait pour sceller le triomphe des Américains. L'événement de Boston, si glorieux pour leurs armes, se trouve être encore très-favorable à leur cause. Il leur procure la découverte d'une correspondance perfide de quelques membres du Congrès de New-York avec le Général des

troupes du Roi. Ce que le Gouvernement nie de toutes ses forces, l'abandon de l'artillerie & des munitions, est attesté ici du ton le plus ferme & le plus victorieux. M. Howe a laissé non-seulement canons, munitions, chevaux, habits, &c. &c. mais même ses papiers, tant il étoit troublé! Enfin, on a trouvé une lettre d'un M. Smit, membre du Congrès de la Nouvelle-York, qui, dans un beau plan de campagne qu'il trace au Général, lui insinue qu'on s'attend bien que *l'armée de Boston aura reçu ordre de quitter cette ville au printems* pour aller s'emparer de New-York, conjointement avec les forces qui seront parties d'Angleterre. Comme cette lettre a l'air d'être un nouveau trophée pour les rébelles, qui est-ce d'entre leurs partisans en Angleterre qui voudra en révoquer en doute la moindre partie, puisqu'il faudroit renoncer à tout ce qu'on est d'ailleurs si aise d'y voir? Elle a pourtant trouvé des incrédules, cette charmante lettre. On croit bien que M. Howe n'a pas pu emporter l'artillerie qui fortifioit *Bunkershill*, ni tout l'arsenal de Boston. On est persuadé qu'il a négocié avec Washington pour effectuer son embarquement avec plus de tranquillité, en promettant de ne rien détruire ni emporter; & que les boulets & les bombes qui lui ont tué quelques hommes après les paroles données, lui ont appris l'indignation avec laquelle les vainqueurs le voyoient manquer à ses conventions. On croit volontiers que des amis du ministere, peut-être sans son aveu, auront imaginé cette jolie ruse pour sauver l'honneur

du parti. On croit tout cela ; mais on ne veut point croire que M. Howe ait oublié ſes porte-feuilles, ou qu'il ait laiſſé fouiller dans ſes poches.

L'opinion du public eſt fixée irrévocablement ſur les cauſes de cette ſinguliere évacuation. Elle n'a été rien moins que volontaire ; & elle eſt l'effet des ordres que le Congrès général a envoyés à Washington de ne plus rien ménager auſſi-tôt qu'il a reçu la nouvelle des traités avec les Princes étrangers pour réduire l'Amérique. Les traités ſont ſignés en Europe en Janvier : la nouvelle arrive en Février à Philadelphie : Boſton eſt attaqué & évacué en Mars. Voilà une marche, cela ! Et ce n'eſt pas ainſi que l'on a ſervi M. Howe qui ignore peut-être encore que milord Germaine eſt ſon Miniſtre.

Ces mêmes traités, Monſieur, dont le premier effet en Amérique a été ſi favorable aux Boſtoniens, ſitués à peu-près au milieu de ce continent, ont occaſionné à une de ſes extrémités un autre événement très-déſagréable pour la Métropole. Je veux parler de ce qui vient de ce paſſer à la Géorgie : ſes habitans n'étoient point encore comptés au nombre des Colons réfractaires, mais ils ont arboré l'étendard de la rébellion & du Congrès auſſitôt qu'ils ont eu connoiſſance de ces funeſtes traités. Cinq ou ſix bâtimens y chargeoient pour l'Angleterre : des Officiers envoyés par M. Howe arrivoient pour ſe faire donner des proviſions pour Boſton : ils ont été reçus en

ennemis, & contraints de fuir : le feu a été mis aux vaisseaux Anglois, & il a consumé pour plus de deux cents mille livres sterling de bâtimens & de denrées qui appartenoient à des gens suspects d'attachement pour la Cour. Le 14 Février, M. Wright, gouverneur de la Province, à l'exemple de tous les autres gouverneurs des Colonies rebelles, s'est refugié à bord du vaisseau de guerre le *Scarborough*, où il a établi le siege de son gouvernement.

Dans les premiers jours d'Avril, sur la nouvelle de l'évacuation de Boston, les habitants de Savanah ont fait couler bas plusieurs bâtimens à l'entrée de leur port, pour s'assurer que les troupes de Boston ne viendroient pas s'établir chez eux, & aussi pour retenir les vaisseaux qui y chargeoient. Pauvre Angleterre! vous avez fermé tous les ports de l'Amérique, & ce n'est plus que pour vous seule qu'ils ne sont pas ouverts.

Voilà donc la Géorgie au nombre des colonies confédérées ; graces aux vents qui ont dispersé la flotte du Chevalier Parker, que l'on disoit destinée pour les parties méridionales du continent, & qui aujourd'hui se rétablit comme elle peut aux îles, dont sa consommation n'augmentera pas le bien être. Vous savez, Monsieur, que la Georgie est une belle & florissante province située par trente-trois degrés de latitude, & dont le sol est aussi excellent que celui de la Louisiane. Les Allemands de Saltzbourg y ont porté divers genres

de culture à un très-haut degré de perfection. Il y a long-tems qu'ils tirent de ce pays beaucoup plus de grains qu'ils ne peuvent en consommer. Ils sont très-commodément situés pour le commerce des îles qui prennent leur riz, leur merrain & leurs bestiaux. Mais leur position sur-tout est des plus favorables pour les courses contre les vaisseaux qui ont à traverser le dangereux golfe de la Floride. Le commerce de la Jamaïque n'a point d'autre route; il faut que tous ses vaisseaux passent entre cette portion du continent & les îles de Bahama, qui à ce qu'on assure encore, viennent de tomber au pouvoir des Insurgens.

On dit que Hopkins avec deux fortes frégates & trois corvettes parties de la riviere Delawarre en Janvier, a porté tout droit sur l'île de la Providence, & s'est établi à Nassau, autre ville Allemande que M. Monford Brown, qui en est le Gouverneur, a aussi évacuée pour se rendre à Saint-Augustin capitale de la Floride orientale. Il sera difficile aux forces navales de l'Angleterre d'en déloger cette flotte. Les îles Bahama sont un archipel de plus de deux mille îles, grandes & petites, toutes hérissées d'écueils; c'est un vrai repaire de pirates. En tems de guerre, une escadre en croisiere entre cet Archipel & la Caroline, voisine de la Georgie, est sûre d'enlever tous les trésors des Puissances ennemies; & du côté de Bahama les corsaires ne craignent la poursuite d'aucun vaisseau de guerre. Vous concevez que ces îles, ayant aujourd'hui un chef, vont armer

jusqu'à leurs plus petites barques contre le commerce Anglois ; & de quelle ressource ne seront-elles pas aux Américains, seulement par la commodité & la sureté qu'elles offrent pour l'entrepôt de toutes les armes & munitions qui leur seront fournies d'Europe! Il ne peut pas y avoir d'événement plus affligeant pour les marchands de Londres, & même pour le Gouvernement; quoique la possession de cette multitude de rochers en tems de paix ne puisse être à son égard qu'un avantage négatif. Les ennemis de l'Angleterre établis sur ces rochers seront une playe éternelle pour son commerce. Elle aura oublié & Boston & Quebec quand elle gémira encore de la perte des îles de Bahama, si la Jamaïque lui reste.

Quoique le sort de Quebec paroisse encore incertain, un marchand de Londres a reçu une lettre de l'armée devant Quebec, & on doute que cette place tienne jusqu'au mois de Mai s'il ne lui arrive pas des secours. Or, vous savez que le général Burgoyne n'est parti avec ces secours que le 4 Avril.

On a vu aussi une gazette de la Pensylvanie du 4 Mars, qui rapporte une lettre de Montréal du 26 Février, où il est dit que le siege de Quebec sera repris avec une nouvelle activité aussitôt que les renforts de la Nouvelle-York & des autres provinces seront arrivés. Mais voici des nouvelles plus certaines. Le général Arnold a écrit à la fin de Janvier à un de ses amis dans la Pensylvanie, que sa blessure seroit

guérie ſous quinze jours; — qu'il continuoit le blocus; — qu'il attendoit M. Wooſter de Montréal d'où il venoit de lui arriver cent hommes de renfort; — qu'il attendoit auſſi pluſieurs régimens de la Nouvelle-York, & que quand ces ſecours feroient venus, il ne doutoit point que la place ne ſe rendît, puiſque l'ennemi, quoique double en forces, n'avoit pas oſé ſe montrer une ſeule fois hors des murs; & enfin, que la garniſon avoit beaucoup ſouffert de la rigueur du froid. On a eu ces détails par les vaiſſeaux le *Betſey* & l'*Eliſabeth* de Philadelphie, de qui on a appris que le célèbre docteur Franklin en eſt parti pour le Canada auſſitôt qu'on y fut inſtruit de la mort de Montgomery: qu'un corps de cinq mille hommes s'étoient mis en marche pour joindre Arnold que le Congrès vient de nommer Major Général; & que le général Lée a quitté New-York pour ſe rendre à la Virginie & défendre cette province que l'on croyoit menacée d'une deſcente par le général Clinton.

Il y a eu une action à la fin de Février près de l'île de Rhode-Iſland, entre le capitaine Wallace, de la frégate la *Roſe*, qui avoit mis le feu à des maiſons de l'îlot de Conicut, & les habitans. Ceux-ci s'étant embuſqués, lui ont tué trente hommes de troupes de marine, un Officier & un tambour, qu'on a clairement diſtingués à la lueur de l'incendie.

Le 19 Février, M. Richard Corbin de Williamſbourg a été, avec l'agrément du Congrès, trouver le lord Dunmore à bord du vaiſſeau où

il fait sa résidence comme gouverneur de la Virginie. On esperoit qu'ils entreroient en accommodement, d'après certaines insinuations de ce lord ; mais il a refusé de permettre la convocation de l'assemblée, & s'est borné à demander une note des propositions que la Colonie pourroit faire, & qu'il offroit de porter en Angleterre. Le capitaine Hammoud, de la frégate le Roebuck, qui s'est trouvé à cette infructueuse conférence, a assuré M. Corbin que ses vaisseaux ne commettroient aucune hostilité sur le territoire, & qu'il se contenteroit de faire observer l'acte de restriction de commerce. Le général Clinton, est parti le 26 Février sur la frégate le *Mercury*, avec son détachement de quatre à cinq cens hommes. M. Corbin auguroit qu'il avoit pris la route de la Caroline septentrionale. Le lord Dunmore a un corps de troupes de 500 hommes, retranché sur le rivage, dans le lieu appellé Portsmouth, & les Insurgens ont leur camp tout auprès.

Il passe pour constant que le vaisseau *la Fleur de Mer* armé à New-York, y est rentré avec plusieurs Ingénieurs Prussiens, qui viennent offrir leurs services aux Colonies confédérées. Vous n'ignorez sûrement pas, Monsieur, que tandis que la plupart des Cours étrangeres empêchent leurs sujets, par les plus rigoureuses défenses, de faire aucun commerce avec les Américains rébelles, & à plus forte raison de leur fournir des munitions & des armes, ceux-ci ne manquent pas cependant de ports en Europe, d'où ils tirent même leurs pieces de

24. C'eſt apparamment dans ces ports que ſe ſont embarqués les Ingénieurs qui ont bombardé Boſton, & plus récemment le baron de Woedel, ci-devant Général dans les armées du Roi de Pruſſe, qui eſt arrivé le 7 Mars à Philadelphie. Je ne quitterai point le continent de l'Amérique ſans vous parler d'une nouvelle que l'on paroît croire ici généralement. C'eſt que les Royaliſtes de la Caroline ſeptentrionale ont eu une action avec les rebelles de cette province, & leur ont tué beaucoup de monde. Il a péri un vaiſſeau aux attérages des Sorlingues, avec des dépêches de M. Martin, gouverneur de cette Colonie, qui ſans doute contenoient des détails de cet événement; mais on dit que les Miniſtres ſe conſolent de cette perte, parce qu'il y avoit auſſi des nouvelles du lord Dunmore, qui étoient de nature à ne ſe pas faire beaucoup déſirer.

Ils en ont reçu de fort triſtes des îles de l'Amérique; & comme la malle des lettres pour le public n'eſt point ſubmergée, ils ne peuvent point cacher ce qu'ils en ſavent. Les îles ſont affamées depuis que leur commerce avec le continent eſt interrompu. On ne s'y nourrit plus que par le moyen des priſes faites ſur les Américains; & ſi cette reſſource manque, les pauvres Colons ſeront obligés de vivre de manioc, comme leurs negres, dont la ration de ſalaiſons a déja été diminuée.

Les agens de la Barbade viennent de préſenter une requête au Roi, où ils diſent que la population de l'île eſt de quatre-vingt mille

noirs & douze mille blancs. Ils n'ont plus de salaisons que pour quelques semaines, & ils se voyent au moment d'éprouver les horreurs d'une famine. Ils se recommandent, dans une si cruelle détresse, à la commisération du Roi & du Parlement. Cinq cents habitans de la ville de Corke en Irlande, ont adressé une pareille requête au Roi, pour le supplier de faire cesser cette malheureuse guerre, qui ruine lenr commerce avec les îles & l'Afrique, & de renvoyer les Ministres.

On parle de faire partir bientôt pour la Jamaïque, un renfort de vaisseaux de guerre, ceux qui s'y trouvent étant à peine en état de prêter le flanc à des corsaires d'une certaine force.

Voila à peu-près tout ce que j'ai de plus intéressant à vous communiquer sur l'Amérique. Nos dernieres lettres de Portsmouth nous annoncent le départ de la flotte, qui y attendoit le vent depuis une quinzaine de jours. Elle transporte en Amérique le bataillon des gardes & la premiere division des Hessois. Elle a appareillé le 7 sous le convoi du Preston, vaisseau de 50 canons, accompagné des vaisseaux le Jersey de 60 canons, le Rainbow de 44, la Brune de 32, le Strombolo & la Carcasse, brulots; & le 11, le lord Howe est parti sur l'Eagle de 60 canons. On croit qu'il aura pû rejoindre la flotte aux Isles Sorlingues. Au moment où ce lord étoit sous voiles, il a reçu un exprès de la Cour, qui lui a fait savoir qu'on a des avis sûrs que le Congrès a établi une

croiſière de vingt corſaires montés de 20 à 36 canons, à l'entrée du fleuve S. Laurent, pour enlever les bâtimens de tranſport d'Angleterre qui voudroient remonter ce fleuve; & on le prie de recommander à tous les vaiſſeaux de ſa flotte, de ne point s'écarter de leur convoi. Quelques perſonnes croyent que cet exprès lui a porté la nouvelle de la priſe de Quebec le 4 Avril; on la tiendroit donc encore ſecrette.

Le reſte des Heſſois, au nombre de cinq mille hommes, eſt attendu d'Allemagne. Toutes ces troupes ſont embarquées ſur des vaiſſeaux Hollandois qu'on dit très-peſans, & qui vont ſi lentement à la mer, que pour ſe conſerver bien enſemble, on prétend qu'ils mettront trois ou quatre mois à leur trajet.

Pluſieurs de ces bâtimens ſont du port de 500 tonneaux, & d'autres de 700. On embarque ſur la Tamiſe 300 chevaux avec deux mille barriques d'eau, & une quantité de foin proportionnée. On dit qu'en général le nombre de vaiſſeaux de tranſport frettés aujourd'hui pour la Cour eſt de 500. Quelle prodigieuſe dépenſe!

On a calculé le prix des approviſionnemens qui ont été envoyés à Boſton pour nourrir la garniſon pendant l'hyver. Chaque mouton qui y eſt arrivé vivant a couté trente guinées: chaque porc, quarante: chaque chou, quinze livres de France: la livre de bœuf, dix livres: la trouſſe de foin, une guinée: le baril de bierre, vingt guinées; & le pavillon des Rebelles flotte ſur la citadelle de Boſton!

J'imagine, Monſieur, que dans le moment actuel, avant l'ouverture de cette intéreſſante campagne, dont le Miniſtère Anglois paroît attendre l'iſſue avec tant de confiance, vous ſerez bien aiſe de trouver ici un Etat que je crois aſſez certain, des forces de terre & de mer que la Grande-Bretagne a réunies, non ſans les plus grands efforts, pour abattre d'un ſeul coup toutes les têtes de l'hydre de la rebellion. Les deux tableaux que vous allez voir, m'ont été communiqués par un banquier mon confrere, membre d'une compagnie d'aſſurance, où on a intérêt de tenir avec la plus grande exactitude ces ſortes de regiſtres, parceque la chereté des primes ſe regle ſur le dégré de ſûreté que donnent les forces appliquées à la protection du commerce. Ce Banquier a des amis dans les ports, qui le ſervent avec la plus grande fidélité.

ETAT des vaiſſeaux de guerre Anglois qui ſe trouvent actuellement dans l'Amérique ſeptentrionale, & de ceux qui ſont partis depuis peu pour s'y rendre. (11 Mai 1776.)

Vaiſſeaux	de ligne	2
	de 50 canons	8
	de 44	3
Frégates	de 32	7
	de 28	11
	de 24	4
	de 20	5

Corvettes

Corvettes	de 18	3
	de 16	3
	de 12	4
	de 10	3
	de 8	2
Chaloupes armées		27
Un brulot		
Une bombarde		
	Total	84

Matelots	10578
Soldats de marine	2112
Total	12690

ETAT des Troupes, tant Angloiſes qu'Etrangeres, qui doivent compoſer l'armée du Roi dans l'Amérique Septentrionale.

TROUPES ANGLOISES.

		Hommes.
1	Régiment de Dragons-légers	240
1	Bataillon des Gardes-à-pied	1,000
1	Régiment de Royal-Montagnárds	1,000
1	Régiment [Col-Frazer] compoſé de deux Bataillons de 1,000h chacun	2,000
42	Régimens d'Infanterie de 630h chacun	26,460
	Total des troupes Angloiſes	30,700

TROUPES ÉTRANGERES.

De Hesse..................	12,000
Du Prince hérédit. de Hesse...	668
Du Duc de Brunswick......	4,300
Du Prince de Waldeck......	600
Total des troupes étrangeres.....	17,568
Total général des troupes............	48,268

N. B. Dans le nombre des troupes Angloises, il y a eu un ou deux régimens enlevés par les Provinciaux; mais on doit croire qu'ils ont été recrutés depuis. La différence seroit d'environ mille hommes à rabattre sur ce nombre.

Il y a aussi en Amérique neuf compagnies d'artillerie de 75 hommes chacune, & on parle d'y envoyer un renfort de ce corps, ainsi que le 18e. régiment de Dragons. Il faut ajouter au compte des forces Angloises, deux mille hommes des troupes de Marine.

Le total général des troupes de terre, y compris les deux mille hommes des troupes de la Marine, peut être de 51 à 52 mille hommes.

Si on y joint les équipages de 64 vaisseaux de guerre, tant en matelots qu'en soldats de marine, la campagne de l'Amérique occupera environ soixante-cinq mille hommes sur terre & sur mer.

On assure que les divers armées des Américains se montent à cent mille hommes. Leurs principaux corps sont à Montréal sous le Colonel Wooster.

Devant Quebec, sous le Major Arnold.

A Boston, sous le Général Washington.

A la Nouvelle York, sous le Général Schuyler.

A la Virginie, sous le Général Lée.

A la Caroline, sous le Lord Sterling; & les mers de l'Amérique sont couvertes de corsaires.

Le jour du départ du général Howe, un gros détachement de l'armée des rebelles s'eſt mis en marche vers le nord. On imagine qu'une partie aura pris la route de Quebec, & l'autre celle de Halifax, où on compte que ce renfort arrivera avant la flotte d'*évacuation* que les vents N. O. de l'équinoxe pourroient bien avoir pouſſée ſur les Iſles, ou au Bréſil, ainſi que l'eſcadre du chevalier Parker, ou avoir même été renvoyée en Angleterre. Ce qui fait croire que Washington n'aura pas manqué de faire marcher de ce côté-là une diviſion de ſon armée, c'eſt qu'on ſait que Halifax n'eſt nullement en état de défenſe: que c'eſt une ville toute neuve, dont les maiſons ſont de bois, où on n'a formé aucuns magaſins, qui eſt commandée par un poſte au pouvoir des rebelles; & qu'il ſeroit infiniment plus aiſé de forcer l'armée du Roi à l'évacuer, que Boſton. En tout cas elle y arrivera bien mal pourvue des choſes les plus eſſentielles. Les royaliſtes de Boſton ont employé les ſoldats & les matelots à tranſporter ſur les vaiſſeaux, leurs hardes & celles de leurs femmes, leurs effets & marchandiſes, leurs malades, leurs enfans, &c. & on a oublié les effets du Roi les plus intéreſſants, entr'autres les caiſſes de l'hôpital, avec tous les médicamens & inſtrumens de chirurgie.

Je finirai par vous rendre compte de l'iſſue des derniers débats de la Chambre des Pairs. Le lord Effingham a fait paſſer ſa motion pour demander communication des regiſtres de la Douane, où ſont portés les articles de com-

merce embarqués pour l'Amérique par certains prête-noms fort fuſpects, en infraction de l'acte qui défend d'y porter autre choſe que des munitions & des proviſions. Ce lord a entrepris de faire décider ſi des bas de ſoie, des *pouffes*, des cheruſques, des calèches, des aigrettes de plumes, des gazes, des blondes, des rubans, des dentelles, des moeres, des pékins & des perſes, ſont des munitions de guerre. Si le parti miniſtérial obtient l'affirmative, il tirera les Publiciſtes d'un grand embarras. Tout le monde ſavoit que les plumes & les rubans étoient des armes ; mais on avoit toujours cru que ce n'étoit qu'à Cythere. J'attens la ſolution avec impatience, pour l'envoyer à Piſe à mon ami l'avocat Vanuchi, avant qu'il faſſe imprimer ſon traité de la juriſprudence maritime. Elle tiendra bien ſa place dans le chapitre de la contrebande & du commerce des neutres.

L'oppoſition n'a pas eu le même bonheur pour la motion du duc de Mancheſter, qui demandoit communication de la correſpondance de M. le général Howe, au moins relativement aux opérations paſſées. Son diſcours eſt ſuperbe. Il eſt bien digne d'être conſervé dans votre recueil chronologique. J'en ai placé quelques traits dans le cours de cette longue épître. Un, entr'autres, m'a fait une vive impreſſion. Ce ſeigneur obſervant que la néceſſité fait auſſi des héros, a prié la Chambre de remarquer que cet Arnold, ſi fameux par la priſe du fort S. Jean, & par l'attaque & le blocus de Que-

bec, n'étoit, il y a quelques années, qu'un ſimple *Jackey* (Jaquet); & que le général Warren, tué à la tête de ſon armée victorieuſe, étoit garçon apoticaire.

Il eſt tard, Monſieur, & j'allois fermer ce paquet; mais je ne puis me refuſer le plaiſir de tranſcrire ici la copie d'un placard que tout le monde va lire aux portes de la Douane. Le voici: *Terrains & bâtimens à vendre, connus ſous le nom de la Douane de Londres. L'adjudication s'ouvrira le 29 Septembre prochain, ſi cependant les miniſtres n'en diſpoſent point dans l'intervalle à titre de pot-de-vin pour quelque marché. L'acquéreur ſera mis en poſſeſſion dès le premier octobre; & les lieux ſeront débarraſſés & vuidés en moins de rien. C'eſt un fonds qui rapportoit ci-devant quelques centaines de mille livres ſterl. par année, & dont avec un peu de dépenſe on feroit de ſuperbes caſernes. On peut voir les lieux tous les jours & à toute heure: les curieux ſeront conduits par tout; les gens qui y demeurent, n'ayant gueres plus que cela à faire.* Vous pouvez remarquer que c'eſt une verſion du texte de ce marchand de Londres, qui obſervoit, il y a deux ou trois mois, dans une aſſemblée du Conſeil commun, qu'on pourroit tirer à balle dans la longueur du quai de la Douane, ſans riſquer de toucher perſonne.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. On a lu aujourd'hui à la bourſe des lettres tout récemment arrivées de diverſes Colonies. Il ſe confirme que le *Commodore*

Hopkins a pris poſſeſſion de la Nouvelle Providence; mais le Gouverneur avoit emporté avec lui toutes les munitions, & il a couru les plus grands riſques dans ſon trajet à S. Auguſtin. La ville de Charles Town, dans la Caroline ſeptentrionale, eſt preſque entierement déſerte. Toutes les femmes ſe ſont retirées ſur les derrieres de la colonie, en dedans des lignes, & là elles font de prodigieuſes quantités de ſalpêtre, avec autant de facilité qu'elles faiſoient ci-devant du ſavon. On ſe flatte dans cette colonie, que les mouvemens des Royaliſtes, excités par le gouverneur Martin, n'empêcheront point qu'on envoye des ſecours à la Virginie. Le gouverneur Tryon a adreſſé une exhortation aux peuples de la Nouvelle-York, pour ſoutenir la fidélité des Royaliſtes, & engager les Rebelles à profiter du pardon que S. M. daigne encore leur offrir. On croit que l'armée qui ſe ſera trouvée raſſemblée devant Quebec vers la fin de Mars, aura pû être de ſix mille hommes. Montréal a envoyé deux nouveaux députés au Congrès général. Ils ſont partis le premier Mars pour la Penſylvanie. Cette province qui n'a pas encore été attaquée, ſe prépare à une vigoureuſe réſiſtance. La riviere Delaware eſt remplie de chevaux de friſe, & ſes bords ſont hériſſés de batteries. Les milices & les troupes réglées forment dans cette ſeule colonie une armée de cinquante mille hommes. La Virginie & les deux Carolines ont quarante mille hommes prêts à entrer en campagne. Ces diverſes provinces

ont reçu des quantités prodigieuſes de munitions d'Europe. Il y a une fonderie de canon à la Nouvelle York, qui donne les plus fortes piéces & en quantité ſuffiſante. Cette province fait fabriquer cinquante quintaux de ſalpêtre par ſemaine. A Newbury, dans la Nouvelle Angleterre, on en fait juſqu'à cent livres par jour. Le Congrès général a fait publier une déclaration pour annoncer à tous les Etats de l'Europe, que les ports de l'Amérique leur ſont ouverts, & que s'il arrivoit que les Colonies renouaſſent avec la Métropole, après que celle-ci auroit révoqué ſes loix oppreſſives, l'Amérique ne poſeroit point les armes qu'elle n'eût obtenu que ſes ports reſteroient ouverts, pendant deux ans, à tous les étrangers, à compter du jour de la révocation des actes. Cette nouvelle, qui ſe donne pour certaine, eſt aſſurément très-intéreſſante.

On croit avoir rencontré la flotte d'*évacuation* faiſant route vers le Sud. En ce cas, le général Howe, après avoir détaché une partie de ſes forces pour Halifax, ſe ſeroit replié ſur la Virginie, pour agir conjointement avec le lord Cornwallis, & prendre le Congrès à revers. Le bruit court qu'il va partir de Portſmouth pluſieurs vaiſſeaux de proviſions & de munitions pour les colonies méridionales, où on croit trouver M. Howe.

Les fonds ont encore baiſſé. Les rues de Londres retentiſſent de chanſons ſur l'événement de Boſton. Il n'y a pas de couplet qui ne ſoit une épigramme contre le parti dominant

& contre les généraux. Le général Burgoyne y eſt plaiſanté pour avoir conſtruit un théâtre à Boſton, où il a joué la comédie avec les officiers. On l'avertit que M. Howe a fait embarquer la décoration & qu'il les trouvera toutes dreſſées à Halifax, & ſa troupe exercée à jouer une piece nouvelle appellée l'*évacuation*. Au ſujet de l'acte qui a interdit la pêche aux Américains, on dit aux Miniſtres que malgré cet acte, les Boſtoniens s'amuſent aujourd'hui à pêcher les canons que M. Howe a jetté dans la mer & dans les puits. On y plaiſante ſur les Heſſois, à qui l'Amérique appartient encore à bien plus juſte titre qu'à l'Angleterre ; par la raiſon que ſi l'Angleterre eſt la mere de l'Amérique, la Heſſe d'où ſont venus les Anglois, eſt ſa grand-mere. Au ſujet des marchandiſes de mode, embarquées ſur les bâtimens de tranſports pour l'armée Angloiſe, la chanſon annonce que le général Howe tiendra une foire à Halifax, pour le compte du Miniſtere ou de ſes prête-noms. Et enfin, il y eſt dit que le gouvernement doit avoir eu bien de la peine à trouver des gens de bonne volonté pour le ſervice d'Amérique, puiſqu'on vient de donner des brevets de lieutenants à deux commis de la Gazette de la Cour, qui veulent bien aller eſſayer s'ils feront autant de mal aux Américains avec leurs épées qu'avec leurs plumes.





AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

Continuation du discours du colonel Johnstone à l'assemblée de la Compagnie des Indes.

M. Johnstone suit le général Carnac dans tous les détails de sa vie privée, & de sa conduite politique depuis son arrivée dans l'Inde jusqu'à son départ avec le lord Clive. Par ce tableau, qui offre une foule d'inconséquences & de contradictions, M. Johnstone fait voir qu'il ne s'est pas fait dans l'Inde une seule des fausses & funestes démarches auxquelles on a attribué les malheurs de la Compagnie dans laquelle le général Carnac ne se trouve impliqué. 13 Mars.

» Les personnes, poursuit le gouverneur Johnstone, qui ont attribué les malheureuses querelles de la Compagnie aux traverses que M. Vansittart a éprouvées de la part de ceux qui ont voulu maintenir le droit d'un com-

13 Mars. merce libre, & les exemptions de droits intérieurs en vertu du privilege de la Compagnie, trouveront que le général Carnac a été un de ceux qui ont mis le plus de chaleur & d'animosité dans cette opposition, qui l'a fait révoquer du service de la Compagnie en 1764. Si l'on impute, & sans doute avec plus de fondement, les malheurs de la Compagnie au systême arbitraire, à la fausse politique, à la rapacité du lord Clive, ainsi qu'à son esprit de monopole, on est obligé de convenir que le général Carnac s'est montré de la maniere la plus éclatante dans toutes les affaires un peu importantes de cette administration si généralement décriée ».

» Sur l'article de l'insubordination personne n'en a plus souvent que lui donné l'exemple. S'agit-il de présens, il paroît qu'il en a reçus pour plus de 40,000 l. sterl. depuis l'arrivée des conventions prohibitives en Janvier 1765. jusqu'au 9 Novembre suivant, époque à laquelle il y a souscrit. En fait de monopole, on verra que quoiqu'Officier général, il s'est mêlé d'une infinité d'affaires particulieres & oppressives dans le commerce du sel, & qu'il a été le principal intéressé dans le monopole général du sel, du betel & du tabac exercé contre les ordres de la Compagnie. Au mépris des mêmes ordres il a donné sa sanction au droit d'un huitieme pour cent, montant à trente mille & quelques livres sterl. sur le Dovanny, (sur intendance des revenus royaux) & sur les

revenus de la Compagnie au profit du lord Clive, ordonnant que ce même droit continueroit pendant six mois après que ce Lord eut quitté son gouvernement. Il a signé les accusations les plus fausses & les plus injurieuses contre les soixante-quatre membres du dernier conseil, avec lesquels il avoit vécu dans la plus grande intimité, charges qui ont été reconnues calomnieuses par le témoignage du Général lui-même & de ceux qui ont signé la lettre. Enfin il a été obligé de convenir qu'il connoissoit la fausseté lorsqu'il y apposoit sa signature. Il a pareillement signé le fameux acte d'indemnité qui a été mis sous les yeux du comité de la chambre des Communes, au moyen duquel le Conseil s'engageoit envers le comité du commerce à mettre en exécution ce monopole destructif, & à le continuer nonobstant tous les ordres contraires de la cour des directeurs «. 13 Mars.

» M. Johnstone finit par accuser le général Carnac d'avoir fait sortir M. Leicester du conseil sur les prétextes les plus frivoles & les moins fondés; même sans conserver les apparences de la justice. Enfin il proteste que si cette nomination a lieu, c'est déclarer à la nation que toutes les plaintes contre les officiers de la Compagnie dans l'Inde, quoique clairement prouvées, sont absolument inutiles: que c'est publier à son de trompe, à tous les employés dans l'Inde, que la rapine, le pillage, l'oppression, le monopole, la désobéissance

13 Mars. & l'injuſtice, ſont actuellement autoriſés dans toute leur étendue *par ordre du Gouvernement.*

Le général Carnac répond à ces imputations en homme du monde, avec beaucoup d'eſprit, de graces & de légereté. Voici à-peu-près la ſubſtance de ſon diſcours. » Je dédaigne, dit-il, de réfuter aucune des aſſertions du gouverneur Johnſtone. Je ſuis très-fâché que mes ennemis aient la mémoire meilleure que moi. Mon unique deſir eſt de ne me rappeller jamais de pareils événemens : c'eſt l'hiſtoire d'un autre monde : je l'ai heureuſement enſevelie dans les flots, de l'autre côté du cap de Bonne-Eſpérance. J'ai ſervi long-tems la Compagnie dans un emploi civil, comme ſecrétaire particulier du lord Clive. La Compagnie doit être bien ſûre que j'emploierai tout mon zele & tous mes talens pour juſtifier le choix que les directeurs ont fait de ma perſonne, ſi les actionnaires jugent à propos de le confirmer. J'eſpere faire de Bombay un établiſſement auſſi utile qu'il a été juſqu'ici onéreux. Les charges contre moi ſont ſi nombreuſes & ſi variées, qu'il m'eſt impoſſible d'y repondre avec exactitude & préciſion. Quant aux conventions pour s'abſtenir de recevoir des préſens, je ſuis certain qu'elles n'ont été ſignées ni par moi, ni par le capitaine Swinton mon aide-de-camp, dans le tems où je les ai fait exécuter par le reſte des officiers de l'armée ſous mes ordres. Les quatre-vingt mille roupies du Rajah Bulwantſing ont été payées à mon agent, ſans

que j'en aie eu connoiſſance, & j'ai été obligé, malgré moi, de recevoir les deux cens mille roupies du Grand Mogol Shah Allum, que je ne pouvois refuſer ſans m'expoſer au danger d'encourir la diſgrace de l'Empereur. Je reconnois au ſurplus que mes droits les plus ſolides dérivent du choix des directeurs & de la généreuſe humanité des actionnaires qui, j'eſpere, me croiront incapable d'aucune action déshonorante. J'avoue que j'ai ſigné l'acte d'indemnité ou la convention pour déſobéir aux ordres de la cour des directeurs, & que j'ai concouru au monopole du ſel; mais j'ai laiſſé la conduite & l'adminiſtration de ces affaires aux officiers civils du gouvernement. Je conviens auſſi que mon nom a paru dans les contrats de commerce & autres arrangemens de M. Verelſt & Sykes; mais c'eſt ſans mon conſentement.

13 Mars.

Je regrette la part que j'ai pu avoir au renvoi de M. Leiceſter, & j'avoue qu'on s'eſt trop preſſé dans cette affaire, & qu'on n'a pas agi envers M. Leiceſter avec aſſez de candeur & d'honnêteté «.

Meſſieurs Row, More & Nathaniel Smith, prennent le parti du général Carnac. Meſſieurs Fitzgerald, Dodwel & Elliot parlent contre l'uſage qui s'introduit de nommer des militaires aux préſidences & gouvernemens, ainſi que contre les remplacemens & adjonctions qui dérangent l'ordre du tableau.

Un autre actionnaire obtient de l'aſſemblée

la permiſſion de lui faire l'obſervation ſuivante.
13 Mars. »Tout le déſordre des affaires de la Compagnie provient de deux cauſes : les liaiſons des directeurs avec les employés, & l'aſcendant que la direction leur a laiſſé prendre tant dans l'Inde qu'en Europe. Du premier de ces abus il eſt réſulté que dans les diſcuſſions qui ſe ſont élevées au ſein de la Compagnie, le Miniſtere & les actionnaires ſe ſont mêlés de la querelle en prenant parti d'un côté ou de l'autre, & le ſecond a fait paſſer dans les mains du gouvernement toute l'autorité de la Compagnie. Appuyés du crédit des Miniſtres, les employés ſont devenus les maîtres, & le Miniſtere a introduit l'uſage de nommer des adjoints aux places, nonobſtant l'ordre du tableau, ce qui a déja cauſé le plus grand préjudice à vos affaires, qui ne ſe releveront que quand les actionnaires auront repris leur autorité légitime ſur la direction, & la direction ſur les employés «.

» Je vois s'élever dans l'Inde un empire qui ſera la ruine de votre commerce. Pour vous en convaincre, demandez ſi les dividendes ſe prennent ſur les fruits du commerce ou ſur les revenus fonciers. Par cette connoiſſance vous jugerez ſi le commerce peut ſe faire indépendamment des revenus; & s'il ſe vérifie que non, il faudra qu'on examine quel préjudice le defaut de commerce pourra cauſer aux revenus fonciers, & par quels moyens, autres que le commerce, tous les produits territo-

naux pourront ſe tranſporter en Angleterre. Voilà des points qui me paroiſſent capitaux & qui exigent de vous la plus ſérieuſe attention. La baſe principale de votre commerce conſiſte dans la liaiſon étroite (j'entends liaiſon publique & non privée) des actionnaires, des directeurs & des employés. L'autorité des deux premiers ſagement maintenue, & l'ordre du tableau ſuivi, hors les cas vraiment faits pour l'exception par rapport aux derniers, vous ne verrez plus s'élever aucunes querelles pour les promotions. Les rappels & les adjonctions ont fait, depuis quelque tems, un tort infini à nos affaires dans l'Inde. Pour adminiſtrer un gouvernement mercantile, il ne ſuffit pas d'avoir des connoiſſances locales, il faut de plus une pratique du commerce de pluſieurs années. Un long ſéjour dans l'Inde ne donne d'autre avantage que celui de pouvoir, mieux qu'un autre, diriger la beſogne à laquelle on a été formé dès le commencement. Ces maximes ſont pour les commerçans ; quant aux militaires, en matiere de commerce, ils ne doivent jamais aſpirer à rien diriger. La ſubordination eſt la ſphere d'un homme d'épée. Tirez-le de là, vous le mettrez dans la route de l'égarement. La connoiſſance que j'ai du mérite de tous les ſujets qui compoſent le conſeil de Bombay, me fait deſirer qu'on ne leur faſſe pas l'injuſtice d'un paſſedroit, & que le plus ancien ſoit celui que la Compagnie déſigne pour adjoint & ſucceſſeur à M. Hornby ". 13 Mars.

A iv

13 Mars. »Je finis, Meſſieurs, en vous obſervant que rien n'eſt plus ridicule que la déclaration que le lord North a faite qu'il ne ſe méleroit point de l'élection des directeurs de la Compagnie des Indes, dont une de nos prochaines aſſemblées s'occupera, pendant qu'il eſt notoire que la direction eſt remplie des créatures du Miniſtre. Les noms que je vois déja ſur certaines liſtes pour remplacer ceux qui vont ſortir de charge, portent auſſi bien que ceux-ci les livrées de la Cour. Quoique les Miniſtres aſſurent que leur unique deſſein eſt que la Compagnie gouverne elle-même les affaires en Aſie; ils ſont auſſi abſolus dans l'Inde que dans le Nord de l'Amérique. Par le moyen de la direction ils gouvernent la Compagnie en Angleterre: ils donnent la loi au Bengale par une majorité de trois ſur cinq dans le conſeil de Calcutta; & pour peu que l'on veuille réfléchir ſur les affaires mercantiles de la Compagnie, on verra que c'eſt une folie de la nommer Compagnie de marchands faiſant le commerce de l'Inde. Au ſurplus il a percé dans le public que la direction a reçu des nouvelles très-fâcheuſes de l'Inde où le plus grand déſordre s'eſt mis dans nos affaires: & quoique le revenu y ſoit un peu augmenté, cette augmentation ſera balancée de reſte par le ſurcroît de dépenſes du nouvel établiſſement.

L'aſſemblée s'ajourne au Mardi 19, pour décider ſon choix par la voix du ſcrutin.

Aſſemblée du Conſeil commun de Londres

où le ſieur Hopkins, nouveau Chambellan de la ville, ſe démet de ſa place d'Alderman, d'après les conſeils de ſes amis qui ſont perſuadés qu'il triomphera une ſeconde fois de la compétition de M. Wilkes à l'élection pour la place de Chambellan qui doit ſe renouveller vers la fin du mois de Juin. 13 Mars.

L'aſſemblée approuve d'une voix unanime un projet de requête au Roi relativement à la guerre contre les Américains. Les Shérifs ſont députés pour aller demander jour à Sa Majeſté, qui choiſit le Vendredi 15.

Le ſieur Saxby, après de violentes déclamations contre le miniſtere au ſujet de la guerre d'Amérique, fait l'éloge le plus pompeux du fameux pamphlet du docteur Price en faveur des Américains; & pour concluſion il demande » que le Conſeil commun adreſſe des remerciemens à Richard Price, docteur en théologie & membre de la Société royale, pour les obſervations juſtes, ſenſées & impartiales dont il a rempli un certain pamphlet de ſa compoſition, intitulé *Obſervations ſur la nature de la liberté civile, &c.* dans lequel il a fait connoître l'état ruineux & déplorable où ſe trouve la nation, ainſi que l'injuſtice & la folie de la guerre contre les Américains, & pour le plan équitable qu'il a propoſé pour détourner la ruine très-prochaine dont la nation eſt menacée «.

Un membre de l'aſſemblée appuie la propoſition de M. Saxby, & eſquiſſe l'analyſe ſuivante de la brochure du docteur Price, » Quand on

13 Mars. a lu, dit-il, cet excellent ouvrage, on ne peut s'empêcher de remarquer que toutes les pétitions & remontrances qui ont été présentées au Roi & au Parlement en faveur des Américains, comparées avec les terribles vérités démontrées par M. Price, ne sont qu'un petit bruit de rien mis en parallele avec dix mille coups de tonnerre «.

1°. Une dette nationale de près de 140 millions sterl. 3,304,918,033 l. tournois, & que la guerre de l'Amérique peut porter beaucoup plus haut. La dette de l'Irlande aujourd'hui d'un million sterl. n'étoit au commencement de ce regne que de 150,000.

2°. Intérêts & annuités en Angleterre près de cinq millions sterl.

3°. 300,000 l. de diminution annuelle sur le revenu du tabac, perte qu'il est impossible d'apprécier, à cause de tous les articles qui dépendent du commerce d'Amérique.

4°. Toutes les especes d'or & d'argent qui circulent aujourd'hui dans le Royaume, suffisantes à peine pour payer les sommes levées sur le public par les taxes, & qui se montent à plus (*a*) de quinze millions sterl., sans compter les charges municipales, celles des pauvres & les dîmes.

(*a*) Voici quelle sera la dépense de 1776 :

Le subside, ...	9,000,000
L'intérêt de la dette fondée, . . .	4,500,000
Les frais extraordinaires y compris le vote de crédit, ...	4,000,000
	17,500000

5°. Des millions de millions de papier monnoie qui diſparoîtront tous au premier choc que recevra la banque d'Angleterre. 13 Mars.

6°. Le danger que les eſpeces d'or ſoient exportées du Royaume pour payer la balance du commerce qui va être contre nous par-tout où nous commercerons.

7°. Notre affreuſe poſition en comparaiſon de la France.

N. B. Il y a dans la grande Bretagne environ douze millions d'eſpeces d'or & deux ou trois millions d'eſpeces d'argent (à-peu-près trois cens quarante-cinq millions tournois). En France ſoixante-ſept millions d'eſpeces (quinze cens quarante-un millions tournois) & point de papier monnoie.

Dans la Grande-Bretagne, aucun tems fixé pour le rachat de la dette publique, qui, par conſéquent, continuera de peſer ſur la nation juſqu'à ce qu'elle l'ait écraſée & anéantie.

En France, des dettes publiques d'une nature à diminuer néceſſairement avec le temps, & qui probablement ſeront réduites à très - peu de choſe dans quelques années.

Dans la Grande - Bretagne, un capital de près de ſoixante millions ſterl. portant rentes perpétuelles de près de trois millions, dont la dette publique a été augmentée pendant la guerre derniere.

En France, ſeulement douze millions ſterl. de pareille augmentation.

8°. La perte annuelle de trois millions ſterl.

13 Mars. d'exportation à l'Amérique ſeptentrionale, & d'une balance de commerce en notre faveur de près d'un million & demi ſterl. par an.

9°. Les billets tirés par les planteurs de nos îles de l'Amérique ſur leurs agens & marchands à Londres tous proteſtés & renvoyés, ce qui ne peut manquer de les mettre au déſeſpoir.

10°. L'énorme dépenſe d'environ quatre millions ſterl. pour près de quatre-vingt mille matelots ou ſoldats (les étrangers compris) à 50 liv. ſterl. par homme.

11°. Dans les diverſes manufactures, un nombre immenſe d'ouvriers ſans travail, dont vingt mille dans la ſeule branche de la clouterie.

12°. La perſpective (*a*) effrayante d'une multitude de banqueroutes à Londres, & une infinité d'autres calamités qui ne peuvent ſe décrire ni même s'imaginer «.

(a) *Calcul propre à égayer la matiere. Demandes & réponſes entre un maître d'école du parti de l'oppoſition & ſon pupile.*

D. En ſuppoſant que la dette d'Angleterre ne ſoit actuellement que de cent trente (*a*) millions ſterl. (quoiqu'elle paſſe de beaucoup cette ſomme) & qu'elle dût être comptée en shellings, ſur le pied de cent shellings par minute pendant douze heures de chaque jour, combien de tems faudroit-il pour compter de cette maniere tout le montant de la dette ?

(*) C'eſt à-peu-près le montant de la dette fondée ; car ſi on y joignoit la dette non-fondée, milord Stair & le docteur Price font monter l'une & l'autre enſemble à 140,000 l. ſterl.

L'assemblée prend deux arrêtés, l'un pour faire au docteur Price les remerciemens proposés par M. Saxby, l'autre pour lui offrir le droit de bourgeoisie de la ville de Londres, dans une boëte d'or de 50 liv. sterl. comme un nouveau témoignage de la reconnoissance de la ville, pour le courage avec lequel, dans un moment si critique, il est entré en lice contre les Ministres, & leur a démontré, par ses argumens irrésistibles, les terribles conséquences qui résulteront nécessairement pour le commerce de l'Angleterre du plan d'opérations qu'ils ont adopté. 13 Mars.

Dans les débats qui ont précédé ces réso-

R. 98 ans, 341 jours, 1 heure, 20 minutes, (*).

D. Le total de cette somme étant de deux milliards six cens millions de shellings, & la livre poids de troye, contenant soixante & deux shellings, combien peseroit toute la masse de la dette nationale?

R. 41,935,486 livres poids de troye, ou à-peu-près de douze onces.

D. Combien faudroit-t-il de charrettes pour transporter cette somme à deux millions par charrette?

R. 20,968 charrettes.

D. La charge d'un homme, supposée de cent livres pesant, depuis Londres jusqu'à York, distance de cinquante lieues, combien faudroit-il d'hommes pour porter tout ce poids de quarante & un milliards neuf cents trente-cinq mille quatre cents quatre-vingt-six livres?

R. 419,355 hommes.

(*) On compte les années à 365 jours sans égard aux années bissextiles qui diminueroient le total de 24 jours, 10 heures, & 40 minutes, & le réduiroient à 98 ans, 316 jours, 14 heures, 40 minutes.

13 Mars. lutions, les mécontens ont observé que la ville de Londres, quand il avoit été question de faire de semblables remerciemens à milord Chatam (alors le célebre M. Pitt) ne lui avoit donné qu'une boëte d'or, & qu'il étoit singulier que la ville décernât à l'auteur d'une brochure de six den. le même honneur qu'à ce grand restaurateur des affaires de la nation. M. Saxby & son parti ont répondu que le pamphlet du docteur Price se vendoit deux sous, & non pas six den., & qu'au surplus la boëte d'or de M. Pitt valoit cent guinées, & que le prix de celle du docteur n'est que de cinquante. Le poids de ces raisons a décidé en faveur de M. Price une pluralité considérable de suffrages dans un moment, il est vrai, où l'assemblée étoit peu nombreuse, & qu'on a reproché au parti d'avoir choisi exprès.

14 Mars. Le duc de Cumberland apperçoit dans la

D. Si tous ces hommes étoient obligés de marcher sur une ligne à deux verges de distance l'un de l'autre, quelle étendue de terrein occuperoient-ils ?

R. 476 miles & demie, & 70 verges. ou 159 lieues de France, à trois milles par lieue.

D. Le diametre d'un shelling étant d'un pouce, si tous ces shellings étoient placés sur une ligne, se touchant les uns les autres, quelle seroit la longueur de cette ligne ?

R. 41,035 milles ou 13678 lieues, ce qui est 16,035 milles ou 5345 lieues de plus que la circonférence de la terre.

D. L'intérêt moyen de cette dette étant de $3\frac{1}{2}$ pour cent, à quoi se monte le total des intérêts ?

R. A 4,550,000 liv. sterl.

chambre des Pairs le docteur Price qui causoit avec le juge Dunning. Ce Prince quitte sa place pour aller à eux, & adressant la parole au docteur Price : » J'ai passé, dit-il, une bonne partie de la nuit à lire votre excellent pamphlet, & j'en ai eu la vue si échauffée & si fatiguée, que j'ai cru que je n'y verrois plus. V. A. R., reprend aussitôt M. Dunning, auroit été certes bien à plaindre si elle eût perdu les yeux à la lecture d'un ouvrage qui est fait pour ouvrir ceux de toute la nation. 14 Mars.

Le bureau de la guerre expédie des ordres pour recruter les régimens des gardes, diminués de mille hommes pour le détachement de l'Amérique.

Le colonel Mathews, commandant de ce détachement, remercie le Roi de son élévation au grade de Brigadier général.

Le vice-amiral John Montague, proche parent du lord Sandwich, fait sceller la patente qui le constitue gouverneur de Terre-Neuve, de la côte de Labradore, depuis l'entrée de la

---

D. Comment le Gouvernement leve-t-il cette somme ?

R. Il la leve sur ceux qui ont prêté le capital comme sur les autres.

D. Quand le Gouvernement sera-t-il en état de payer le principal ?

R. Lorsqu'il y aura dans la trésorerie d'Angleterre plus d'especes d'or & d'argent qu'il n'y en a actuellement dans toute l'Europe.

D. Et quand cela pourra-t-il arriver ?

R. Jamais.

14 Mars. baye d'Hudſon juſqu'à la riviere de St. Jean dans le golfe de St. Laurent, ainſi que des îles de la Magdeleine, & des forts & garniſons deſdites îles, à la place de M. Robert Duff dont la commiſſion a été retirée.

Le bruit ſe répand que cet officier pourra bien être mis au conſeil de guerre, pour avoir refuſé d'envoyer un vaiſſeau de ſa ſtation au ſecours du général Carleton à Quebec. On l'accuſe dans le public d'avoir répondu à l'exprès que M. Carleton lui avoit dépêché, *que chacun devoit faire la beſogne dont il étoit chargé*, & qu'au ſurplus la ſaiſon étoit trop avancée pour qu'un vaiſſeau pût remonter la riviere St. Laurent. Mais, malheureuſement pour lui, le même exprès a retourné à Quebec ſur le bâtiment qui l'avoit amené, & a rendu ſa réponſe au général Carleton dans un tems où ce refus lui a été d'autant plus ſenſible, que le ſecours lui ſeroit arrivé tout auſſi facilement.

Le Roi donne au ſieur Bruce cinq mille guinées pour les deſſeins originaux de la relation qu'il eſt ſur le point de publier de ſon voyage en Abyſſinie, & dont il a vendu le manuſcrit deux mille guinées.

Il s'éleve des murmures ſur la trop rigoureuſe ſituation des débiteurs renfermés en ſi grand nombre dans les priſons de Londres & des environs, qu'on ne peut leur donner qu'un lit pour quatre. Il eſt à remarquer que la plupart ſont des marchands ruinés par l'interruption du commerce avec l'Amérique.

Les

Les marchands de Londres, déjà contrariés par les pertes que souffre le commerce depuis que le gouvernement enleve tous les matelots en donnant une forte paye, remplissent les écrits publics de leurs plaintes sur ce que les Ministres ont fretté vingt mille tonneaux de bâtimens à Hambourg, à Brème & en Hollande pour transporter en Amérique les troupes auxiliaires. 14 Mars.

Le prix des especes d'or augmente de six deniers par once par l'effet des grands (*a*) enlevemens d'especes pour la solde des troupes en Amérique.

La nommée Stokes accusée d'avoir eu sept maris vivans, est interrogée par le lord Maire.

(*a*) *L'écrit suivant a été distribué aux portes des deux Chambres du Parlement.*

D'après un compte des services extraordinaires payés par M. Richard Rigby, Trésorier général des troupes de S. M. à compter du 9 Mars 1775 jusqu'au 31 Janvier 1776, & auxquels le Parlement n'avoit point pourvu.

On voit qu'il a été payé entre le 31 Mars 1775 & le 27 Janvier 1776 (ce qui fait au plus dix mois) à Thomas Harley & Henri Drummond, une somme de 408,809 l. 5 s. 1 d. sterl. pour être employée par eux à acheter des espèces d'Espagne & de Portugal pour l'usage & le service des troupes de S. M. dans l'Amérique septentrionale.

On passe à ces Messieurs cinq pour cent, & il leur reste deux pour cent, déduction faite du fret, de l'assurance, & du courtage. Les cinq pour cent sur les 408,809 l. sont 20,440 l. 9 s. & les deux pour cent qui sont leur bénéfice 8,176 l.

14 Mars. Une autre femme affirme qu'un des ſept eſt mort il y a cinq mois en priſon, où il avoit été mis par les Créanciers de leur Communauté. Un negre, matelot, demande à être entendu en qualité de ſon mari depuis dix ſept ans, & ayant à lui reprocher que toutes les fois qu'il revenoit de la mer on l'empriſonnoit pour les dettes de ſa femme. Elle eſt renvoyée en priſon, & on ordonne un plus ample informé.

Si l'on a eu beſoin d'une telle ſomme pour l'uſage & le ſervice d'un corps de troupes qui n'a jamais excédé le nombre de huit mille hommes, dans l'eſpace de dix mois, combien d'argent faudra-t-il envoyer dans l'Amérique ſeptentrionale, pendant douze mois, pour l'uſage & le ſervice de quarante mille hommes que le Miniſtere Ecoſſois a réſolu d'y envoyer cet été pour *écraſer ces poltrons de rébelles Américains ?*

Réponſe. Il faudra 2,453,355 l. ſterl. & le bénéfice de Meſſieurs Harley & Drummond à deux pour cent, ſera de 49,067 l.

La dépenſe n'excéderoit-elle pas de beaucoup cette ſomme, ſi ces quarante mille hommes entreprenoient d'entrer en campagne ?

Peut-on ſe flatter qu'une partie de cette ſomme pourra revenir en Angleterre, & quelle partie ? & quand ?

Pendant combien de tems l'Angleterre peut-elle ſoutenir une perte annuelle de 2,453,355 l. ?

Les Américains, éblouis par tant de richeſſes qui vont ſe verſer dans leur pays, ne prendront-ils pas le parti de ſe tenir ſur la défenſive juſqu'à ce que l'Angleterre ſoit tellement épuiſée, qu'elle ſe voye forcée à accepter les conditions qu'ils voudront lui preſcrire ?

Chambre des Communes.

La Chambre ſe forme en grand comité ſur le bill pour la milice d'Ecoſſe. M. Townſhend demande que les Commiſſaires qui ſeront nommés pour l'exécution de la nouvelle loi ſoient autoriſés à lever ſur chaque comté d'Ecoſſe, & par le même procédé que pour la taxe des terres, les ſommes néceſſaires pour payer cette milice. M. Townshend ſoutient ſa propoſition de ce raiſonnement. » Si la milice eſt une ſage inſtitution, pourquoi ne pas y faire participer l'Ecoſſe? S'il eſt convenable pour l'Ecoſſe de ſe mettre en état de défenſe ſur le même pied que l'Angleterre, pourquoi n'adopteroit elle pas l'inſtitution avec toutes ſes obligations comme avec tous ſes avantages? On ne ſauroit blâmer les Ecoſſois de demander une milice; mais il faudroit que les Anglois fuſſent bien dupes s'ils conſentoient à la payer «. 14 Mars.

Milord North répond qu'un pareil établiſſement ne ſauroit être local, puiſque la Grande-Bretagne entiére en partagera les avantages: Le chevalier Adam Ferguſon obſerve que les Ecoſſois conſomment en Angleterre & au profit de l'Angleterre la plus grande partie de leur revenu; & que par conſéquent ils payent une part ſuffiſante de ſes taxes. M. Townshend réplique que ſur ce pied-là les griefs des Américains ſont très-fondés, puiſqu'en leur qualité de conſommateurs ils payent leur part des impôts levés ſur la Grande-Bretagne; il fait voir d'ailleurs que la taxe étant locale, les

14 Mars. corps de milice seront beaucoup mieux composés & tenus, puisque ceux sur qui se leveront les fonds verront eux-mêmes l'emploi, & pourront élever leurs plaintes sur les abus qui s'y introduiroient. Enfin, une pluralité de soixante-sept voix contre cinquante-quatre fait rejetter la proposition de M. Townshend.

Celle d'assigner le grade de Lieutenant aux fils aînés des Pairs est admise par une pluralité de quarante & une voix contre trente huit. La Chambre s'ajourne au lendemain sur la même matiere.

Chambre des Pairs.

14 Mars. Le duc de Grafton présente la motion suivante dont la Chambre ordonne la lecture. » Qu'il soit adressé une humble requête au Roi, pour obtenir de S. M. que dans la vue d'empêcher toute nouvelle effusion de sang, & de faire connoître combien le Roi de la Grande-Bretagne & son Parlement ont à cœur de rétablir la paix dans toutes les parties des domaines de S. M. & avec quelle sérieuse ardeur ils désirent de redresser tous les justes griefs que les sujets de S. M. pourroient avoir, S. M. ait la bonté de rendre une proclamation où elle déclarera que si dans un intervale de tems raisonnable, avant ou après l'arrivée des troupes destinées pour l'Amérique, les Colonies présentent une requête, soit au Commandant en chef, soit au Commissaire ou aux Commissaires qui seront nommés, en vertu de l'acte prohibitif de tout commerce & correspondance entre la Grande-Bretagne, & celles des Colonies qui y sont désignées, dans laquelle requête, qui sera envoyée à S. M. lesdites Colonies exposeront ce qu'elles estiment être leurs justes droits & leurs griefs, en ce cas, S. M. consentira à une suspension d'armes, & que S. M. est autorisée par son Parlement

à les aſſurer qu'une telle requête ſera reçue, examinée & répondue « 14 Mars.

Cette lecture faite :

Le Duc de Grafton.

Avant de vous expliquer, Milords, les effets qui doivent réſulter de la motion que vous venez d'entendre, & les principes ſur leſquels je compte l'appuyer, permettez-moi de vous rappeller une explication qui a eu lieu dans cette Chambre, la derniere fois que j'eus l'honneur de vous parler de l'acte du thé paſſé en 1769, & de ce qui s'étoit dit au Conſeil du Roi, ſur l'avis de révoquer cet acte, ainſi que les autres taxes établies en 1767. J'ai déclaré que mon avis n'avoit point été écouté au Conſeil, lorſque cette affaire y avoit été diſcutée; & le lord Weymouth a ſoutenu le contraire. Comme je parlois de mémoire, & qu'il étoit déjà fort tard, je me ſuis abſtenu (quoique je fuſſe bien sûr de mon fait) de répondre à ce lord, & de ſoutenir par d'autres détails, ce que j'avois d'abord avancé. Mais je n'ai pu avoir de tranquillité que je n'euſſe vérifié la choſe par de nouvelles recherches. J'ai donc fouillé dans mes papiers, & j'ai ai trouvé une note à moi adreſſée par le lord Hillsborough alors à la tête du département de l'Amérique, laquelle atteſte que les avis ne furent point égaux, comme le prétend milord Weymouth, & que le mien tendant à la révocation de la taxe fut rejetté par une pluralité de ſuffrages, ce qui, dès ce moment-là, me parut devoir entraîner les ſuites les plus fâcheuſes. Ma crainte n'étoit que trop fondée, puiſque c'eſt cette même taxe qui a fait élever les malheureux différends qui menacent aujourd'hui la Grande-Bretagne de ſa deſtruction.

J'ai cru, Milords, qu'il étoit de mon devoir de vous informer de la vérité dans une affaire de cette importance, de peur que quelqu'un de vous, n'imaginât que j'euſſe avancé légérement des faits hazardés, ou que je les euſſe déguiſés à deſſein.

14 Mars. Comme tout ce qu'il s'eſt dit dans les débats du 5 de ce mois a déjà été imprimé, j'ai cru devoir mettre toute l'affaire dans ſon vrai jour. Si le lord Weymouth me contredit ſur ce fait tel que je viens de l'établir, je le prie de ſe lever à l'inſtant & de ne pas me laiſſer aller plus loin ; ou bien il me permettra de prendre ſon ſilence pour un aveu de ſa part. Je ſerois fâché, Milords, que dans la ſuite de ce débat, vous fuſſiez encore interrompus par quelque diſcuſſion qui eût rapport à moi.

Quant à la propoſition que je viens de faire, je me flatte que vous ſentirez combien il eſt néceſſaire de l'adopter. Je me flatte que vous daignerez croire que les aſſurances les plus fortes & les plus ſolemnelles de la conviction intime où je ſuis, que cette réſolution ou quelqu'autre de ſemblable nature, eſt peut-être la ſeule reſſource qui nous reſte pour conjurer les orages ſans nombre qui s'amaſſent ſur tout l'horizon de la malheureuſe Angleterre. Ma propoſition découle des principes de l'humanité, de la juſtice & de la ſaine politique. Elle ouvre une porte à la réconciliation. Elle offre un moyen de terminer les différends de la Métropole avec les Colonies, ſous des conditions d'amitié permanante, cimentées par un intérêt mutuel.

Si elle eſt admiſe, l'épée rentrera dans le fourreau ; mais ſi elle eſt rejettée, ce ne ſera que lorſqu'un déluge de ſang aura été verſé, & lorſque la Grande-Bretagne ou l'Amérique, ou même toutes les deux, ne pourront plus éviter leur deſtruction particuliere ou totale.

Je ne puis, ſans frémir enviſager les ſuites de cette querelle meurtriere. A la vue de tant de milliers d'hommes prêts à s'entr'égorger, quels ſont les vrais amis de la patrie, quelque puiſſent être leurs ſentimens politiques ; & pour quelque côté que la victoire ſe déclare, quels ſont, dis-je, les honnêtes citoyens qui n'auroient pas les plus juſtes ſujets de gémir & de ſe déſeſpérer ?

J'en appelle donc, Milords, à votre humanité dans ce moment de criſe ; & j'implore votre concours pour

détourner de ſi grands maux, & pour empêcher toute nouvelle effuſion du ſang humain. Conſidérez que la victoire & les ſuccès les plus ſoutenus ne produiront d'autre effet que de nous affoiblir ou de nous détruire; & que le ſang qui coulera ne ſera point celui de nos ennemis naturels, des ſeuls ennemis que nous devions craindre, mais celui de nos chers concitoyens, de Bretons nos freres, d'un peuple uni avec nous par tous les liens d'affection fraternelle, par tous les motifs d'intérêt commun, & par tous les principes de défenſe, de protection & d'appui réciproque. 14 Mars.

Depuis que Milord George Germaine a établi dans la Chambre des Communes qu'il n'eſt poſſible de s'arranger avec les Colonies que ſur le pied d'une ſoumiſſion ſans reſtriction (car je maintiens qu'avant que ce lord fût appellé au Miniſtere, jamais perſonne n'avoit avancé ou ſoutenu ouvertement une telle doctrine, ni dans l'une, ni dans l'autre Chambre) il me ſemble que l'équité exigeroit de faire ſavoir aux Américains quels ſont aujourd'hui les vrais ſentimens de la Grande-Bretagne, afin qu'étant informés de notre *ultimatum*, ils puiſſent juger s'il doivent y conſentir, ou bien courir les riſques de la réſiſtance.

Je me rappelle qu'à l'ouverture de la préſente ſeſſion, on tenoit un langage bien différend de celui d'aujourd'hui.

On ſe défendoit du deſſein de taxer les Américains; ou au moins on y mettoit des modifications. Milord Darmouth, alors Secrétaire d'Etat au département des Colonies, (poſte où il étoit reſponſable des événemens) qui peut-être n'avoit pas été jugé propre à mettre les deſſeins du gouvernement à exécution, ce Lord, dis-je, vous a aſſurés à pluſieurs repriſes *que l'adminiſtration n'avoit nullement en vue de réduire l'Amérique.*

Je vous demande, Milords ſi le nouveau ſyſtême qu'on a adopté n'a pas les apparences les plus ſiniſtres, s'il ne nous menace pas des plus grands malheurs, & s'il ne dévoile pas dans toutes ſes parties cette ſecrette & toute puiſſante influence, ces deſſeins ténébreux &

14 Mars. dangereux, qui de tems à autre ſe manifeſtent aux yeux du public, & qui font naître les inquiétudes & les ſoupçous les mieux fondés dans l'eſprit de tous ceux qui ne ſont point inſenſibles aux intérêts de notre malheureuſe patrie. Lorſque j'ai rédigé la propoſition qui eſt actuellement ſous les yeux de la Chambre, je me ſuis abſtenu d'entrer dans aucun détail particulier, parce que j'ai penſé, Milords, que vous la feriez examiner comme une propoſition générale par un comité, & que vous pourriez convenir de quelques conditions préciſes, de quelque *ultimatum* qu'on propoſeroit aux Colonies, ou que vous prendriez quelque réſolution générale que vous communiqueriez enſuite à la Chambre des Communes, pour ſervir de baſe à un accommodement.

Les Américains ſauroient à quoi s'en tenir, & pourroient prendre leur parti en conſéquence. Vous leur ôteriez le prétexte dont ils couvrent aujourd'hui leur défiance pour les aſſurances générales, pour les promeſſes Miniſterielles, & pour les prétentions vagues & indéfinies de la Grande-Bretagne: objets relativement auxquels tous ceux qui ſont entrés ſucceſſivement dans l'adminiſtration ſe ſont expliqués chacun à ſa maniere, & ſur leſquels il n'y a peut-être pas deux des Miniſtres actuels qui ſoient parfaitement d'accord.

Comme la doctrine d'une ſoumiſſion indéfinie, miſe en avant par milord Germaine, a été depuis repetée au milieu de nous, par des Lords, qui ſans occuper des places où ils ſoient reſponſables, ont néantmoins des liaiſons très-intimes avec la Cour, j'ai encore eu pour objet, en faiſant cette propoſition, d'engager les Miniſtres à s'expliquer, & à dire clairement ſi les longues harangues, par leſquelles il ont voulu nous convaincre du deſir qu'ils ont d'une réconciliation, & leurs réſolutions de céder ſur quelque point, ſont toutes oubliées ou miſes de côté pour ne jamais reparoître, & s'ils ont à propoſer quelques autres moyens moins rigoureux que cette ſoumiſſion indéfinie.

S'ils préferent de garder le ſilence, & qu'en conſé-

quence ils rejettent ma propoſition, je les entendrai auſſi clairement que s'ils parloient. Je ſerai alors pleinement convaincu qu'ils ſont réſolus à contraindre les Colonies à une ſoumiſſion indéfinie : que le parti de faire couler le ſang (qui je crois eſt pris depuis longtems) prévaudra ; & que la diſpute actuelle ſera enfin decidée par la force des armes. 14 Mars.

Avant de finir ſur cet article, je ſuis bien aiſe qu'on ſache que je ne donnerai de croyance à aucune de ces explications par leſquelles certaines gens veulent faire entendre que l'adminiſtration n'a jamais varié dans ſon ſyſtême, depuis le commencement des troubles, & qu'elle eſt toujours prête à remettre l'épée dans le fourreau & à ſe prêter à des propoſitions d'accommodement. Dans la nature des choſes, il eſt impoſſible de tirer cette conſéquence de leur conduite. Je conviens que le diſcours du Roi renfermoit cette idée. La propoſition appellée *conciliatoire* faite par milord North dans la Chambre des Communes, annonçoit auſſi quelque choſe de moins rigide qu'une ſoumiſſion indéfinie. Le bill pour interdire tout commerce avec l'Amérique, connu ſous le nom d'*acte de capture*, porte une clauſe qui ſemble correſpondre aux intentions énoncées dans le diſcours du Roi. Par cette clauſe on a donné à S. M. le pouvoir de nommer des commiſſaires pour traiter avec les Colonies, recevoir les ſoumiſſions & accorder les pardons. Je n'étois point préſent aux débats qui ont eu lieu à la ſeconde lecture de ce bill. Mais quoique le ſyſtéme que l'adminiſtration paroît avoir adopté ne fût point alors avoué ouvertement, il eſt évident que la perſonne qui a conſeillé ou rédigé cette clauſe (& à qui je crois que ſon influence particuliere a donné la principale part aux meſures actuelles depuis le commencement de l'affaire, quoiquelle n'eût aucun droit d'y concourir) a toujours eu en vue cette ſoumiſſion indéfinie que le gouvernement oſe enfin réclamer.

Lorſque je vis cet acte pour la premiere fois, & que je comparai le diſcours du Roi avec la clauſe,

j'avoue que je fus fort étonné. Que porte la clause? Que l'on nommera des commissaires, & rien de plus. Que doivent-ils faire? recevoir des soumissions. Est-il dit dans cet acte à quelles conditions on pourra traiter, ou plutôt l'acte prescrit-il aucunes conditions quelconques? autorise-t-il les commissaires à se relâcher sur quelques points? Non. L'alternative est résistance ou soumission indéfinie : guerre & résistance jusqu'à la destruction de l'un ou de l'autre parti; ou bien les Américains mettront bas les armes sur le champ & se rendront à discrétion. C'est d'après ces observations, Milords, que j'ai cru devoir vous présenter un moyen d'effectuer les gracieuses intentions que S. M. a bien voulu déclarer dans son discours, & de remplir le vœu apparent du *bill de capture*, de ce bill qui a été rendu pour soumettre l'Amérique, en détruisant son commerce, si elle rejettoit avec opiniâtreté les termes d'accommodement que le Parlement Britannique, de concert avec S. M. pourroit croire les plus propres à assurer les prétentions de l'Angleterre & les droits constitutionnels de l'Amérique qui leur sont subordonnés, & à établir pour l'avenir sur une base solide le bonheur & les intérêts des deux pays.

14 Mars.

C'est uniquement dans la vue de remplir ces deux objets que je prens aujourd'hui la liberté de vous communiquer mes observations. Si vous ne jugez pas à propos de rien changer à la motion, elle ne peut produire qu'un effet salutaire, puisqu'elle fournira à l'Amérique un moyen de prévenir les calamités actuelles, dont, quel que soit l'événement, elle auroit toujours beaucoup à souffrir; moyen qu'elle est suffisament en droit de réclamer, d'après les raisons que vous avez déjà plus d'une fois entendues. Et si l'Amérique refuse de faire aucune proposition, ou si elle en fait qui ne puissent point se concilier avec la dignité & les droits du Parlement Britannique, & avec les intérêts de l'empire en général, il résultera au moins de ma motion, cette conséquence importante & vraiment utile, qu'elle justifiera l'union de nos efforts pour

ſoutenir des meſures qui ſont bien loin d'avoir l'approbation générale, & qu'elle mettra en évidence la justice & l'honneur de la Grande-Bretagne, non-ſeulement aux yeux de ſes ſujets, mais aux yeux de toute l'Europe. 14 Mars.

Quant à la politique de la diſpute actuelle, c'eſt un ſujet que j'ai déjà traité ſi ſouvent que je ne m'y arrêterai point. Je crois que le Miniſtere auroit dû avoir les preuves les plus ſatisfaiſantes & les moins équivoques des diſpoſitions des Puiſſances étrangeres, avant de ſe précipiter aveuglément dans une guerre civile. Je me ſuis longtems occupé des affaires politiques. Je ſais le fond que l'on peut faire ſur le langage que tiennent ordinairement les Ambaſſadeurs. Je connois le degré de confiance qu'il faut donner aux aſſurances générales, relativement à des troupes étrangeres. Je ſuis convaincu qu'on ne doit y compter que très-peu ſi elles ne ſont accompagnées & appuyées d'engagemens particuliers, & d'une connoiſſance parfaite de la ſituation où ſont des Etats pour nous ſi redoutables. Enfin nous devons tirer notre ſécurité à cet égard bien moins de leurs déclarations que de leur impuiſſance reconnue de nous faire du mal. Les déclarations peuvent ſervir à leurrer & tromper; & il eſt démontré par l'expérience de tous les tems, qu'elles ne produiſent jamais d'autres effets. Il n'y a donc que les connoiſſances de leurs moyens & de leurs facultés qui puiſſent donner cette eſpece de ſûreté qu'un Miniſtre ſera toujours bien aiſe de ſe procurer avant de faire aucune opération qui puiſſe expoſer ſa nation aux inſultes de ſes ennemis naturels.

Ces Puiſſances que nous devons craindre, Milords, & que je vous déſigne aſſez ſous le nom de nos ennemis naturels, c'eſt la France & l'Eſpagne. Perſonne de vous n'ignore qu'on fait actuellement dans ces royaumes des préparatifs conſidérables, tant ſur mer que ſur terre; & il eſt de mon devoir de vous communiquer un avis, que j'ai recu depuis peu de l'Amérique. Si cet avis eſt vrai, comme j'ai tout lieu de

le croire, la nouvelle eſt très-allarmante, & fait voir

14 Mars. la défiance avec laquelle nos miniſtres devroient recevoir les aſſurances qu'on leur donne.

Voici ce que porte l'avis dont on m'a fait part :

» Deux François de diſtinction ont débarqué en Amérique vers la fin de l'été dernier, & ils ſe ſont préſentés au général Washington, qui, après leur avoir déclaré qu'il n'avoit pas de pouvoirs pour traiter avec eux, les a renvoyés au Congrès général, où il a été nommé un comité pour écouter leurs propoſitions ».

Sous quelque point de vue qu'on examine les choſes, & ſoit que l'on conſulte l'humanité, la juſtice ou la politique, je ſuis perſuadé, Milords, que vous conviendrez avec moi que les moyens de conciliation ſont toujours entre nos mains ; & qu'il n'y a que la néceſſité la plus urgente qui puiſſe nous forcer à nous ſouiller du ſang de nos freres, au riſque de ruiner notre commerce, & de nous engager dans une guerre avec toutes les forces réunies de la maiſon de Bourbon.

Le Lord Darmouth.

MILORD Duc de Grafton m'ayant cité devant la Chambre, je me vois obligé d'expliquer ici en peu de mots ma façon de penſer. Milord-Duc a rapporté les expreſſions dont je m'étois ſervi dans un des précédens débats, pour faire voir quelle étoit alors mon opinion, & quel changement il s'eſt fait dans les ſentimens de l'adminiſtration depuis que j'ai quitté ma place de Secrétaire d'Etat des Colonies. Je ne prétens point nier que les expreſſions rapportées par M. le Duc, ne puiſſent être ſorties de ma bouche, & ce n'eſt pas non plus mon intention de les déſavouer aujourd'hui. J'ai toujours penſé, & je penſe encore que la Grande-Bretagne n'a ni intérêt ni deſir de faire la conquête de l'Amérique. Si c'eſt l'idée de conquête que Milord-Duc attache aux mots *ſoumiſſion ſans reſtriction*, je ſuis certainement fort éloigné de donner mon approbation à une pareille ſoumiſſion. Mais ſi l'on

ne doit voir dans ces mêmes mots qn'une résolution de notre part de ne point cesser les hostilités avant d'avoir réduit les Américains à reconnoître l'autorité suprême de la Grande-Bretagne ; c'est-là exactement l'avis pour lequel je tiens. Je persiste à croire que l'Angleterre ne peut ni ne doit poser les armes, ou suspendre son plan d'opérations, à moins que les Colonies n'ayent reconnu sa souveraineté, & que par des actes de soumission & d'obéissance elles n'ayent manifesté des dispositions qui les rendent dignes de la bienveillance & de la protection de la Mere-Patrie. 14 Mars.

C'est d'ailleurs, selon moi, un procédé peu honnête & peu conforme aux usages du Parlement que de vouloir mettre un homme en contradiction avec lui-même en lui rappellant les expressions dont il s'est servi, & le sentiment pour lequel il s'est déclaré, dans un tems où l'état des choses étoit très différent de ce qu'il est devenu depuis. Je me plaisois à supposer que les désordres en Amérique étoient purement locaux, & que le mécontentement ne s'étoit glissé que dans les cœurs d'un petit nombre de gens qu'on ne pouvoit craindre que comme des cabaleurs capables de tromper & de soulever les peuples. J'avois toujours espéré que lorsque les Américains commenceroient à réfléchir mûrement sur les suites de leur rébellion, il seroient bientôt frapés de leur danger, & rentreroient dans leur devoir. Encouragé par cet espoir, je souhaitois qu'on pût les traiter avec indulgence, qu'on leur passât même leurs préjugés autant que cela pourroit se faire sans inconvénient. Qu'en est-il résulté ? Ils ont regardé ces actes d'indulgence comme autant d'indices de notre foiblesse : ils ont abusé de notre douceur à proportion de la générosité & de l'amitié avec lesquelles nous l'avons exercée ; & ils ont attribué notre patience, non à la tendresse & à l'affection maternelle de la Grande-Bretagne, mais à la pusillanimité de ses Administrateurs, & à un défaut absolu de moyens pour soutenir ses droits.

M. le Duc de Grafton appuie sa proposition sur des

14 Mars. motifs d'humanité, d'équité & de politique. J'ose avancer que ni lui ni aucun autre membre de cette Chambre n'est plus rempli que moi de sentimens d'humanité. Mais l'humanité gagneroit-elle à la proposition de M. le Duc ? Je suis sûr que non. Que de pathétique dans ses expressions ! La pensée seul de l'effusion de sang humain le fait frémir d'horreur. Eh bien ! le moyen le plus sûr que je connoisse de prévenir cette calamité, c'est de faire partir au plutôt les armemens destinés pour l'Amérique. La crainte pourra produire, dans la conduite des Américains, un changement auquel ils ne se résoudroient jamais d'eux mêmes étant bien plutôt portés à secouer toute dépendance. Ils verront par-là que nous avons les moyens aussi-bien que la volonté de les forcer à reconnoître la vraie subordination & la soumission constitutionelles qu'ils doivent à la Métropole. Je suis donc d'accord avec milord Duc sur les principes d'humanité. Nous différons seulement quant aux moyens.

Adopter aujourd'hui la proposition de M. le Duc de Grafton, ce seroit vouloir faire manquer le principal & l'unique objet de cette guerre. En effet qu'est-ce que vous propose Milord Duc ? Il veut qu'on supplie sans délai S. M. de rendre une proclamation pour suspendre toutes hostilités, & d'attendre l'effet que cette proclamation produira en Amérique. Ne seroit-ce point là suivre ce plan de fausse modération qu'on a justement accusé d'être une des causes de notre situation présente ? Ne seroit-ce point déclarer nettement que nous avons peur de soutenir nos droits, ou bien que nous sentons l'impossibilité où nous sommes de le faire ? Je suis persuadé que c'est ainsi qu'on regarderoit une pareille démarche de notre part, & que les Américains ne lui donneroient point d'autre interprétation.

Au surplus, Milords, je vous prie de considérer qu'en envoyant, comme j'espere fermement qu'on le fera, les forces destinées pour l'Amérique, les voies de conciliation n'en resteront pas moins ouvertes, & qu'on pourra tout de même écouter les propositions des Colonies.

Comme Milord Duc, pour appuyer d'autant mieux ſa propoſition a donné à entendre que ſi on la rejettoit, ce ſeroit une marque que l'objet de la guerre actuelle eſt de faire la conquête de l'Amérique, ou de la réduire à une ſoumiſſion ſans reſtriction, je ne veux point vôter négativement contre ſa motion; & je me contenterai de mander qu'avant de ſtatuer ſur le fond, on délibere s'il y a lieu dans le moment actuel à une motion de cette nature. Ce n'eſt pas certainement que je convienne avec lui qu'une négative impliqueroit l'intention ou le deſir de la Chambre d'inſiſter ſur une ſoumiſſion ſans reſtriction & conforme à la deſcription que Milord Duc en a faite; mais c'eſt que je ſerois faché de voir une pareille idée ſe répandre & s'accréditer. Malgré cela, Milords, ſi je ſavois qu'ou pût donner une autre interprétation à mon ſuffrage, je le rétracterois ſur le champ. Je déclare donc que ſi pour empêcher que la propoſition de M. le Duc ne ſoit adoptée, il eſt néceſſaire que je vote expreſſément pour la négative, je le ferai auſſitôt ſans difficulté. Je ſuis intimement perſuadé qu'elle cauſeroit beaucoup de mal en interrompant la ſuite des opérations publiques déjà entamées, & qu'elle ne ſauroit produire aucun bien; puiſque la voie de la conciliation qu'elle paroît favoriſer, ſera ouverte tout de même; tandis que d'un autre côté, en donnant, Milords, votre ſuffrage à cette même propoſition, vous feriez croire que vous déſaprouvez les opérations adoptées aujourd'hui contre l'Amérique, ou bien que vous êtes dans l'impuiſſance de les mettre à éxécution. 14 Mars.

Le Duc de Mancheſter.

La ſituation actuelle des affaires, vues dans leur enſemble, comme dans leurs détails, doit cauſer les plus vives allarmes à tout Anglois qui s'intéreſſe à la dignité, à l'honneur ou à la proſpérité de ſon pays. Les grandes dépenſes que les opérations actuelles doivent occaſionner, l'incertitude de la diſpoſition réelle des Puiſſances étrangeres, l'état préſent de notre marine, qui, je

vous l'aſſure Milords, n'eſt pas, à beaucoup près, ſur un pied auſſi reſpectable que milord Sandwich le prétend, tous ces objets réunis nous démontrent la néceſſité d'avoir égard à la propoſition de M. le duc de Grafton, & de réfléchir ſur tous les riſques que nous courons en la rejettant.

14 Mars.

Je ſuis bien-loin d'imaginer que milord Sandwich ait aucun deſſein de vous en impoſer. Je ne doute point qu'il ne vous ait rapporté de bonne-foi les choſes telles qu'elles ſont venues à ſa connoiſſance ; mais comme il a été obligé d'en croire le rapport d'autrui ſur la plupart des objets dont il vous a parlé, il eſt vraiſemblable qu'il a été trompé. J'ai pris des informations chez des gens du métier qui contrediſent formellement les aſſertions de milord Sandwich ſur l'état des vaiſſeaux de garde, ſur le nombre des hommes qu'ils ont à bord, & ſur la facilité avec laquelle on peut compléter les équipages. Je ſais par exemple que l'*Aigle* qui doit être monté par milord Howe n'a pas plus de quatre-vingt-dix bons matelots à bord ; & que pluſieurs des fregates & vaiſſeaux de guerre deſtinés ou déjà partis pour l'Amérique, ont été obligés de mettre à la voile aſſez mal équipés. Cette ardeur pour le ſervice dont Milord a parlé, n'eſt point fondée en réalité ; car il a fallu tirer de deſſus les vaiſſeaux de garde les hommes néceſſaires pour compléter les vaiſſeaux deſtinés à un ſervice preſſé.

Ceci me conduit à examiner une autre aſſertion du lord Sandwich, ſavoir que cette diſette de matelots des vaiſſeaux de garde provient de ce que les matelots ont ambitionné de partir avec les vaiſſeaux de guerre deſtinés pour l'Amérique. Comment cela s'eſt-il pû, ſi d'abord le complet des équipages pour l'Amérique à dû ſe former aux dépens des vaiſſeaux de garde ; & ſi le *déficit* trouvé enſuite dans le complet de ces vaiſſeaux n'a pas été plus grand après ces levées qu'auparavant ; Mais je penſe, Milords, qu'on trouveroit le *déficit* des vaiſſeaux de garde beaucoup plus conſidérable dans la réalité que ce Lord ne l'a annoncé. Je

Je crois aussi que leurs équipages sont composés d'hommes qui ne devroient point être admis sur nos vaisseaux de guerre. Je suis bien informé que leur petit nombre n'est pas encore ce qu'il y a de plus fâcheux. Ces équipages sont composés d'hommes de terre, sans proportion avec les matelots, de vagabonds, & peut-être même de malfaiteurs. Je souhaiterois me tromper ; mais si le fait est vrai, c'est une circonstance bien propre à nous allarmer. 14 Mars.

Nous n'avons point, Milords, de plus sûrs boulevards contre nos ennemis étrangers que notre marine : surtout ayant été obligés d'envoyer en Amérique la meilleure partie de nos forces pour pousser avec vigueur nos opérations actuelles. Si nous étions attaqués dans le moment présent où nos armées de terre & de mer sont si affoiblies, les conséquences en seroient bien effrayantes.

Je suis convaincu que nous ne devons pas nous croire en état de sûreté. Je suis même fondé à penser que la France & l'Espagne méditent de nous porter quelque coup. Les faits que milord duc de Grafton a rapportés ne sont que trop constans : ils étoient déjà venus à ma connoissance il y a un mois ; & je vous en aurois fait part si je n'avois pas voulu attendre que l'administration vous les communiquât d'elle-même. Je comptois qu'en vous en informant, le Ministere vous auroit instruit de ses motifs pour négliger ces bruits, ou vous auroit rendu compte des mesures qu'il auroit prises pour exiger de la France une explication sur cet objet.

Je vous rappellerai encore, Milords, qu'il se fait de grands préparatifs en France & en Espagne, tant sur terre que sur mer. On dira qu'il s'agit d'une nouvelle expédition de l'Espagne contre Alger, ou des querelles qui se sont élevées entre l'Espagne & le Portugal dans l'Amérique méridionale. La premiere supposition peut être fondée. Mais si les forces qu'on rassemble sont destinées contre le Portugal, rappellez-vous, Milords, ce qu'a dit dans les premiers débats

14 Mars. milord Rocheford, ici préſent, qui occupoit alors une place reſpectable dans l'adminiſtration, que ſi le Portugal étoit attaqué, nous ſerions forcés de prendre part à cette guerre & de donner aux Portugais toute l'aſſiſtance qui ſeroit en notre pouvoir.

En un mot, Milords, en réuniſſant toutes les cauſes, les circonſtances & les événemens probables qui ſont les ſources de la querelle préſente, ou qui pourront s'en ſuivre, je ſuis abſolument de l'avis de milord duc de Grafton. Mon ſentiment eſt de fournir aux colonies un moyen de rentrer naturellement dans leur devoir, tant pour aſſurer leurs droits conſtitutionnels, que pour prévenir les malheurs dont chaque partie de l'Empire eſt menacée, ſi nous perſiſtons à exécuter des projets auſſi ruineux, auſſi injuſtes & auſſi oppreſſifs que ceux que notre miniſtere a arrêtés.

Le Lord Sandwich.

Je n'interromprois point, Milords, le cours de ces débats ſi je n'avois pas été attaqué par M. le duc de Mancheſter qui, j'oſe le dire, s'eſt trompé eſſentiellement dans chaque fait qu'il a avancé, ou qui a tiré les plus fauſſes conſéquences de ſes aſſertions les mieux établies. Je ſuis très-fâché que ce Lord ne m'ait pas conſulté avant de hazarder des charges d'une nature auſſi grave, parce qu'il m'eût été auſſi facile qu'agréable de le déſabuſer & de lui faire voir combien on lui en a impoſé. Je ſoupçonne, & j'oſerois preſque dire que je ſais l'endroit où il a puiſé les informations ſur leſquelles il a inſiſté avec tant de chaleur. Les auteurs ſont connus par les écrits qu'ils font inſérer journellement dans les papiers publics, & par leurs harangues dans la Chambre des Communes (*). Mais il eſt bon de dire à Milord Duc que ces gens-là ſont ſuperficiels & mal inſtruits, & que tout ce qu'ils ont fait pour décrier la conduite de l'Amirauté à laquelle j'ai l'honneur de préſider, n'a ſervi qu'a mettre en évidence leur ignorance abſolue, ainſi que leur animoſité perſonnelle.

(*) Milord Sandwch a eu en vue M. Hartlay & le Capitaine Luttrel.

Milord Duc prétend que ce ſont des gens du métier qui lui ont donné ces informations. Je leur aurai bientôt démontré qu'ils n'entendent rien du tout à la choſe. On parle de l'*Aréthuſe*, du *Romney*, de l'*Aigle*, *&c.* comme ne pouvant pas être mis actuellement à la mer, parce qu'ils n'ont pas leurs équipages complets. D'après les derniers états que j'ai reçus de la ſituation de ces vaiſſeaux, je puis affirmer que rien n'eſt plus faux. Mais en ſuppoſant que les faits fuſſent vrais que s'en ſuivroit-il ? que d'après l'uſage établi dans le ſervice, les hommes ont paſſé d'un vaiſſeau à un autre, ſelon que les circonſtances ont rendu ce changement néceſſaire: mais cela prouve-t-il qu'un ſeul vaiſſeau, depuis le commencement de nos opérations & de nos armemens actuels, ait été arrêté un ſeul jour dans les ports, faute d'hommes ? 14 Mars.

Suivant milord Duc, *l'Aigle* à bord duquel le lord Howe, commandant en chef de l'eſcadre, doit arborer ſon pavillon, manque auſſi d'hommes. Quand le fait ſeroit auſſi ſtrictement vrai qu'il le prétend, je ne doute point que la réputation du lord Howe & le deſir de ſervir ſous un commandant ſi habile, & en même tems ſi doux & ſi affable, ne lui procurent bientôt aſſez d'hommes pour que le *déficit* dont milord Duc ſe plaint, n'ait plus lieu.

Quant à ce que milord Duc avance, qu'attendu le manque de matelots, nous avons été obligés de les ſuppléer par des vagabonds & des malfaiteurs, je proteſte qu'il n'eſt rien arrivé de ſemblable, & j'aurois la plus grande répugnance, quelque critiques que les circonſtances puſſent être, à favoriſer aucune maniere d'équiper notre marine qui pût donner du dégoût à une claſſe d'hommes ſi utile & ſi brave. D'ailleurs je crois qu'à bien des égards, il en réſulteroit de grands inconveniens ; rien ne ſeroit plus propre à corrompre les mœurs des matelots, objet très-eſſentiel & ſur lequel je ne ceſſerai de porter toute l'attention poſſible, tant que je ſerai en place.

En général, il n'y a rien à reprocher à nos matelots ;

14 Mars. & leurs mœurs sont honnêtes tout le tems qu'ils restent à bord. Si à terre ils sont plus dissipés, le tout se réduit à de folles dépenses, en parties de plaisir, ce qui n'est nullement contraire au bien du service, & d'autant moins que dès qu'ils n'ont plus d'argent & parconséquent plus de moyens de subsister sur terre, ils retournent gaiement à la mer. Mais si l'on souffroit que les vagabonds & les malfaiteurs s'enrolâssent sur les vaisseaux de Sa Majesté, que s'en suivroit-il? Les plus mauvais sujets d'entr'eux communiquant avec tout le corps des matelots, ils corromproient leurs mœurs sur les vaisseaux, ils les rendroient paresseux & négligens dans leurs devoirs; & à terre, ils leur apprendroient les moyens pervers qu'ils connoissent pour trouver à subsister. C'est ce qu'il n'est pas possible de souffrir, autant pour le maintien des mœurs que pour l'intérêt même du service. Je n'ai jamais perdu de vue un objet de cette conséquence, & je ne crois pas qu'aucun malfaiteur ou homme mal noté ait été enrôlé parmi les matelots. Si cela est arrivé, ce ne peut-être qu'à mon insçu, & ceux qui voudroient le faire trouveroient en moi la plus vigoureuse opposition.

Quoiqu'il en soit, prenons les faits présentés par M. le duc de Manchester sous un autre point de vue. Que prouveront-ils, même en admettant qu'ils soient vrais? Vous n'avez point oublié, Milords, que j'ai affirmé dans un débat précédent que le complet des équipages des vaisseaux de garde montoit à six mille huit cent hommes; qu'actuellement il n'y en avoit que six mille trois cents sur les régistres : que par conséquent il y avoit un *déficit* de cinq cents matelots: qu'il étoit aisé de se procurer ces cinq cents hommes; ou que dans une nécessité actuelle ou imprévue ils seroient completés en un instant, au moyen de la presse. Les faits contredisent-ils ce qu'alors je vous ai exposé sur ce sujet? Je suis convenu d'un *déficit*. Je vous ai informé de la facilité d'avoir des hommes, & j'ai ajouté en même tems que s'il étoit nécessaire

de mettre ſur le champ les vaiſſeaux à la mer, la preſſe me fourniroit les moyens de pourvoir à tout ce que l'exigence du cas pourroit requerir. 14 Mars.

Quoique je parle de preſſe, je ne crois pas qu'il ſe préſente d'occaſion où nous en ayons beſoin. Lorſque j'ai traité cette matiere en dernier lieu, j'ai dit que je croyois qu'on pourroit s'en paſſer ; & depuis ce tems là, je n'ai point eu de raiſons pour changer d'opinion. Mais je n'ai point donné ma parole poſitive qu'on ne ſeroit pas obligé d'y avoir recours. Je ſuis toujours bien loin d'imaginer qu'elle aura lieu. Cependant je n'en réponds pas. Je répéte encore ce qu'on m'a ſouvent entendu dire, que la ſeule néceſſité pourra m'y forcer, & que cette néceſſité me paroît auſſi éloignée que jamais. D'ailleurs, c'eſt une opération que je voudrois qu'il fût poſſible d'éviter. La preſſe entraîne beaucoup d'actes de rigueur & de cruautés. Rien n'eſt plus affreux que d'arracher un membre utile de la ſociété à ſa famille & à ſes parens les plus chers, dans le moment peut-être où ils ont le plus beſoin de ſon induſtrie & de ſa protection. J'ai réfléchi ſur cette matiere, & j'eſpere pouvoir perfectionner quelque projet qui rendra la preſſe des matelots abſolument inutile.

Je ſuis bien convaincu que le moyen ordinaire de ſe procurer des matelots eſt défectueux ; & je ſaiſis avec plaiſir cette occaſion de parler de deux Officiers très-méritans, dont l'un eſt proche parent du lord Abercorn. Ces deux Officiers ſont les capitaines Hamilton & Pownal ; le dernier jouit d'une fortune de cent mille livres ſterl. on ne peut donc lui ſuppoſer d'autre motif que le ſentiment de ſon devoir & la juſtice de la cauſe. Tous les deux ont offert leurs ſervices de leur propre mouvement ſans demander aucun ſecours à l'amirauté : il ont complетté leurs équipages, & ſe ſont mis en peu de jours en état d'appareiller. Je crois même qu'un des deux (le capitaine Hamilton) a été prêt en moins de quinze jours. Ces exemples & beaucoup d'autres ſemblables m'ont ſuggéré une idée qui pouroit faciliter beaucoup les recrues de matelots.

14 Mars. Ce ſeroit de compter moins ſur le ſecours de l'amirauté, & de donner tous les encouragemens poſſibles aux capitaines nommés au commandement des vaiſſeaux pour qu'ils ſe chargeaſſent eux-mêmes de former leurs équipages. Les heureux effets de cette maniere d'accélerer un armement ſe ſont fait ſentir dans les deux exemples que je viens de rapporter & dans beaucoup d'autres que je pourrois citer encore.

Je n'ai qu'un mot à ajouter pour faire voir le peu de conſéquence des *deficit* que milord Duc ſe plaît tant à nous reprocher. Suppoſons qu'un vaiſſeau ſoit nommé pour un ſervice quelconque : il peut arriver que ſon équipage ne ſoit pas complet tant qu'il eſt en armement ; mais auſſi-tôt qu'il a ordre de mettre à la voile, le *déficit* eſt bientôt rempli ; ou bien on prend des hommes des vaiſſeaux de garde ou d'autres bâtimens dont l'armement n'eſt pas ſi avancé. Voilà ce qui ſe pratique journellement ſans que le ſervice en ſouffre en aucune maniere.

Le duc de Grafton appuie ſa propoſition ſur des motifs d'humanité, de juſtice & de ſaine politique. Je répondrai d'abord que le meilleur moyen de remplir cet objet d'humanité, & d'arrêter l'effuſion du ſang, eſt de perſiſter avec conſtance & courage dans les meſures actuelles. Quant à la juſtice, je ſuis ſûr que les raiſons pour rejetter la propoſition de milord Duc ſont également fortes, à moins que nous ne conſentions à abandonner les droits les plus eſſentiels & les plus ſacrés de la légiſlation Britannique. Je ne craindrai pas même d'affirmer que milord duc de Grafton s'eſt également trompé relativement à la politique. En effet, de même que nous avons le droit, je préſume auſſi que nous avons le pouvoir d'aſſurer ce droit, & que nous ſerons en état de convaincre les Américains que nos moyens ne ſont pas moins certains que la juſtice de nos prétentions & que notre humanité, dans la maniere dont elles ont été ſoutenues.

Le Duc de Richemond. 14 Mars.

Milord Darmouth chicanne ſur les expreſſions rapportées de lui par M. le duc de Grafton. Je me les rappelle très-bien ; j'en ai pris note dans le tems. Elles portoient que l'intention du Miniſtere étoit de ſe relâcher, de concilier, & de n'employer jamais la force des armes pour ſoumettre l'Amérique.

Telle étoit, Milords, l'idée jettée dans le diſcours du Roi : tel étoit l'objet apparent de la clauſe de l acte de *captûre* à laquelle milord duc de Grafton a fait alluſion ; & je ſuis entierement de ſon avis lorſqu'il dit que cette clauſe ne ſervoit que d'envelope au projet de la guerre pour ſoumettre l'Amérique. Car c'eſt ce que l'événement juſtifie.

Que porte la clauſe ? énonce-t-elle quelques diſpoſitions pacifiques ? n'eſt-ce pas un aſſemblage de mots vagues & louches qui ne veulent rien dire, ou du moins qui ne préſentent d'autre vue que d'inveſtir la couronne du pouvoir de diſpoſer des droits du Parlement, d'en rejetter tout l'odieux ſur le Parlement ; & ſi le projet de ſoumettre l'Amérique ſe trouve impraticable, de donner à S. M. l'honneur de toutes les facilités auxquelles le Parlement pourroit par la ſuite ſe prêter.

Je vous prie, Milords, d'examiner cette clauſe & les conditions ſur leſquelles toute meſure de conciliation doit porter. *Dès qu'une province quelconque &c. ſe montrera diſpoſée à retourner à ſon devoir.* Comment connoîtra-t-on ſes diſpoſitions ? Ce n'eſt point par le Congrès, car, vous avez refuſé de traiter avec lui. Ce ne ſera pas non plus par aucune claſſe de particuliers, puiſqu'il ne peut y en avoir aucune autoriſée légalement à répondre d'autres perſonnes que de celles qui la compoſent. Il n'y a point actuellement d'aſſemblées avec qui vous puiſſiez traiter. Ce ſont donc les individus que vous voulez détacher de leurs compatriotes dans le deſſein de créer des diviſions, en annonçant des offres de pardon, & d'avancer par ce moyen

vos projets, ſoit de ſimple conquête ou de ſoumiſſion
14 Mars. indéfinie.

Mais je puis vous aſſurer que ce plan, ſi bien concerté qu'il puiſſe être, aura le même ſort que tous les autres. Les peuples ne ſe laiſſeront jamair duper à ce point. Il ſera reçu comme l'a été la propoſition faite au Congrès de la part de milord North. Il ne fera jamais ce que n'a pu faire la ſomme de cent mille l. ſterl. offerte au Congrès pour lui faire accepter la propoſition conciliatoire. L'objet de toute propoſition, avec quelque ſoin qu'on le eache, ſera toujours découvert à la fin. Telle eſt la conſtitution du Congrès. Les membres ont été obligés de faire part à leurs Electeurs de l'offre des cent mille livres. Ils ont refuſé l'argent des Miniſtres & leur propoſition inſidieuſe, quoique bien différente du ſyſtême actuel de ſoumiſſion indéfinie, a été rejettée avec tout le mépris qu'elle méritoit.

Mais ſuppoſé que le Congrès eût accepté l'offre, penſez-vous, Milords, que les peuples euſſent ſouſcrit à des conditions auſſi ignominieuſes. Je ſuis perſuadé du contraire. Le Congrès eſt un corps momentané, variable, dont les membres ſont choiſis pour un certain tems; & comme les peuples, dans le cas où le Congrès auroit accepté l'offre, n'auroient pas pu manquer de prendre une pareille condeſcendance pour un abandon implicite de l'objet en conteſtation, ils auroient nommé auſſitôt d'autres Délégués qui auroient caſſé toutes les opérations de leurs prédéceſſeurs. Certainement les Américains n'acquieſceroient jamais à une loi conçue en ces termes : » vous vous taxerez vous-mêmes; vous recueillerez vos taxes, & vous en enverrez le montant en Angleterre pour être verſé dans le tréſor de la Grande-Bretagne. En même tems nous nous réſervons non-ſeulement la négative pour déſaprouver le *quantum* de ces taxes, mais auſſi le droit de vous taxer nous-mêmes, de telle maniere & pour telle ſomme que nous pourrons le juger à propos par la ſuite ».

Milord Sandwich s'eſt ſervi, en répondant à milord duc de Mancheſter, d'une expreſſion qui, ſelon moi, décele une préſomption extraordinaire de ſa part. Ce Lord non content d'avoir dit au duc de Mancheſter qu'il étoit mal informé & entierement dans l'erreur, a ajouté, que comme il préſumoit que milord duc tenoit ſes informations de gens du métier, il le prioit de les lui envoyer, & qu'il leur feroit voir qu'ils n'étoient que des ignorants & n'avoient aucune connoiſſance de la choſe. 14 Mars.

Voilà, je l'avoue, un langage tout nouveau pour moi. J'avois toujours cru que des gens du métier étoient réputés s'entendre à leur profeſſion: je croyois que dans des entrepriſes d'une nature importante & difficile, on avoit ſoin de les conſulter. Je ne me ſerois jamais attendu à voir condamner en bloc un corps auſſi reſpectable que celui de la Marine, & l'envelopper dans un reproche général d'ignorance & d'incapacité. Si l'aſſertion de milord Sandwich doit être priſe au pied de la lettre, ce ſeroit une raiſon, ce me ſemble, pour abandonner notre plan actuel. Car, qui aurions-nous pour le mettre à exécution ſi cette imputation d'ignorance & d'incapacité étoit fondée? Mais j'enviſage les choſes ſous un autre point de vue, & j'oſe dire que s'il eſt vrai qu'on faſſe ſi peu de cas des talens & des connoiſſances des gens du métier, & que milord Sandwich ſe ſoit repoſé uniquement ſur ſes lumieres, peut-être bien tranſcendantes à tous autres égards, mais qui ne ſauroient, ſelon moi être miſes en parallele avec celles de perſonnes qui ont conſacré toute leur vie à l'étude de leur métier, je ne ſuis nullement ſurpris que juſqu'à ce jour toutes nos opérations ayent avorté.

Milord Sandwich ſoutient qu'il n'eſt pas vrai qu'on ait enrôlé & reçu des vagabonds ou des malfaiteurs pour ſervir ſur les vaiſſeaux de guerre. Je puis cependant prouver ce fait, en partie, par des anecdotes qui ſont à ma connoiſſance. En qualité de lord lieutenant du comté de Suſſex, j'ai reçu un ordre du

—————— Conſeil privé, ſigné du lord Gower, préſident de ce
14 Mars. Conſeil, par lequel il m'a été enjoint de tenir la main à l'exécution effective des loix portées contre les vagabonds, &c. Je penſe, Milords, qu'il n'eſt aucun de vous qui ne ſache quel étoit l'effet qu'on attendoit de cet ordre, ou qui puiſſe ſuppoſer que la proclamation dont il s'agit, ait été rendue dans aucune autre vue, que celle de remplir l'objet de la loi, en faiſant mettre à bord des vaiſſeaux en armement les vagabonds qui ſeroient arrêtés, & qui, malgré tout ce que peut dire milord Sandwich, n'ont pas été envoyés aux priſons, mais ſur les vaiſſeaux où on manquoit d'hommes.

Ce Miniſtre parle avec beaucoup d'emphaſe du pouvoir, des forces & des reſſources de l'Angleterre. Il peut avoir raiſon, mais je n'en vois des preuves que dans l'extravagante profuſion de nos octrois. Il prétend que nous n'avons pas encore fait jouer tous les reſſorts de notre puiſſance, & que nous ſommes en état d'employer & d'entretenir *dix fois plus de forces que nous n'en avons pour le préſent.* Milord Sandwich a ſans doute un génie très-fécond en expédients; mais je crains fort qu'il n'ait avancé beaucoup plus qu'il ne pourra prouver.

Par les votes de la Chambre, je vois qu'il a déjà été accordé pour le ſervice de l'année courante environ ſix millions, y compris à-peu-près un million de frais extraordinaires pour l'année derniere. Or, ſans ſupputer à combien pourront ſe monter les frais extraordinaires de cette année, dans laquelle on doit employer quatre fois plus de forces de terre, indépendamment d'une formidable armée navale, je ſuppoſe que les dépenſes n'excéderont point les ſix millions déjà accordés, & je demande à milord Sandwich, s'il croit ſincérement que nous ſoyons en état de lever ſoixante millions qu'il faudroit tout juſte en adoptant ſon aſſertion. Suppoſé que nous le puſſions, la ſageſſe, la prudence ou la politique nous permettroient elle de faire de areils efforts?

Le manque de moyens pour nous défendre chez nous:

les dépenses énormes qu'entraînera la poursuite d'une guerre dans un si grand éloignement : les torrens de sang que cette guerre va faire couler : la crainte d'une attaque de la part de nos voisins ; mais sur tout l'injustice de notre cause : Voilà, Milords, les motifs qni me font approuver du fond de mon cœur la proposition de milord duc de Grafton comme un moyen de nous préserver de tous les malheurs dont nous sommes menacés. Je suis persuadé, Milords, que si vous adoptiez sa proposition, elle produiroit tous les effets heureux que son auteur vous a présentés ; & je vous déclare franchement, que si après cela les colonies persistoient dans le refus d'entrer en accommodement : si elles reclamoient des droits préjudiciables à la souveraineté de l'empire Britannique, avec lequel elles ne doivent former qu'un seul & même grand corps politique, je cesserois dès ce moment-là de parler en leur faveur ; & j'insisterois avec autant de chaleur que qui que ce fût, pour qu'on réduisît les colonies à l'espece de soumission d'où dépend le plus essentiellement la force & le pouvoir de la Grande-Bretagne & de toutes ses possessions.

14 Mars.

Comme je n'aurai peut-être plus occasion de parler devant les Seigneurs spirituels (les Evêques,) sur la matiere que je viens de traiter, je prendrai la liberté de leur adresser quelques mots. Je n'ai gueres eu le bonheur jusqu'à présent de mériter leur suffrage, mais lorsque les motifs d'humanité & les sollicitudes de l'amour de la paix & de l'horreur pour l'effusion du sang de nos semblables, seront fortifiées de la considération des intérêts personnels de ces Seigneurs, je me flatte que ce corps respectable m'écoutera avec un peu plus d'attention.

(*Il se tourne vers le banc des Prélats.*)

Il est possible, Milords, que par l'événement de la crise actuelle la constitution soit détruite, que les droits & les libertés du peuple soient anéantis, ou que nous éprouvions une nouvelle révolution. Ce cas

14 Mars. arrivant, à quel sort Messieurs du haut Clergé pourront-ils s'attendre ? Ne peut-il pas leur arriver de devenir une seconde fois la victime de la fureur des peuples ? Croyent-ils qu'on leur (a) laisseroit leurs excellentes prébendes, leurs riches doyennés, leurs beaux évêchés

a) Cette apostrophe de M. le duc de Richemond aux prélats Anglois sur leur attachement pour le temporel, a donné lieu à un Gazetier de remarquer que l'avarice, la vénalité, l'orgueil, le luxe & l'indolence de quelques membres du haut Clergé d'Angleterre, font plus de tort à la Religion que tous les écrits des Catholiques Romains. Ce Gazetier appuie son observation de l'exposé suivant:

» Il existe dans notre Eglise un Evêque qui entre lui, ses deux gendres & son chapelain, possede près de quatorze mille livres sterl. de rente des biens de l'Eglise.

Les revenus de son Evêché sont de .... 7,000 l.

Le mari de sa fille aînée, outre un bien propre qui rapporte net 1500 l. par an, jouit encore des places suivantes, savoir:

	livres par an.	
Un Doyenné de	900.	Total 3,300.
Une Prébende de	500.	
Un Canonicat de	400.	
Deux Rectoreries faisant	1200.	
Un Bénéfice simple consistant dans les dîmes d'une Paroisse dont le Déservant n'a que 50 l. par an	300.	

Le mari de sa seconde fille possede,

Une Canonicat de	500.	Total 2, 100.
Une Prébende de	400.	
Deux Rectoreries faisant	1200.	

Les deux gendres ci-dessus ont encore des rentes à vie appartenantes au siege, des places, & des dîmes dont personne ne sait le nombre ni la valeur.

Le Chapelain de l'Evêque qui n'est pas encore assez riche pour quitter cette place, & pour la laisser à un autre, possede deux sortes de Rectoreries & une Prébende, le tout faisant .... 1,000.

» Ainsi, l'Evêque & les siens jouissent d'un revenu ecclesiastique de .... 13,400.

& qu'on ne les ſacrifieroit pas plutôt, pour appaiſer & gagner les eſprits du parti dominant? Voilà pourtant ce qui arriveroit ſi notre conſtitution venoit à être renverſée. Des événemens de cette ſorte ont toujours été dans la Grande-Bretagne les ſuites d'une mauvaiſe adminiſtration. 14 Mars.

Ceux qui tenoient les rènes du Gouvernement commençoient par ſoulever les eſprits des peuples, ils violoient la conſtitution, ils faiſoient des tentatives pour ſoutenir leurs infractions, & l'événement a toujours été que le peuple eſt rentré dans ſes droits, de ſorte que toutes les fois qu'il s'eſt vu réduit à la néceſſité de les défendre, le Gouvernement a été diſſous. Je prie Meſſieurs les Prélats de réfléchir ſur leur poſition, & d'examiner les ſuites qu'une révolution pourroit entraîner, relativement à eux.

Le Lord Sandwich.

Permettez-moi, Milords, de me diſculper des imputations de M. le duc de Richemond. Je n'ai jamais attaqué les talens des gens du métier en général. Je n'ai jamais demandé qu'on me les envoyât pour les inſtruire. Ce que j'ai dit & ce que je penſe en effet, Milords, c'eſt que M. le duc de Mancheſter étoit mal informé : que s'il prétendoit tenir ces renſeignemens de gens du métier, je devinois qui étoient ces gens là : c'eſt-à-dire, des hommes ſuperficiels. J'ai prié M. le Duc de m'envoyer ces gens du métier, m'engageant à leur faire voir qu'ils étoient des ignorants, & qu'ils

« Que pouvoit-on reprocher de pire au Clergé Romain lorſqu'il fut expulſé? Ces Meſſieurs ont acquis tous ces Bénéfices par une infinité de tours d'adreſſes & d'echanges avec le Miniſtre. Le but de Monſeigneur eſt de procurer à ſes gendres une ſi grande quantité de places que le Miniſtre ſoit obligé de leur donner des Evêchés, pour avoir de ſon côté la diſpoſition de leurs nombreuſes dignités, dîmes, &c. «

» Entre ces trois Eccléſiaſtiques il n'y en a pas un qui ſe ſoit diſtingué ni par ſa piété, ni par ſa ſcience, ni par ſon talent pour la chaire, ni enfin par aucun ſuccès dans la Littérature,

14 Mars. n'avoient pas la moindre connoiſſance de la choſe. Je vous demande, Milords, ſi l'expreſſion dont je me ſuis ſervi, admet l'interprétation que milord duc de Richemond lui a donnée? Je ne le crois nullement. On ne ſauroit avoir une plus haute idée que moi de la profeſſion des marins. Perſonne ne peut être plus parfaitement convaincu de la ſolidité & de l'étendue des connoiſſances de pluſieurs braves officiers de ce corps, qui même ſeroient en état de remplir avec diſtinction tout autre ſervice ou profeſſion quelconque.

Le Lord Darmouth.

Je ne puis croire que M. le Duc de Richemond ait eu l'intention de dénaturer rien de ce qui a été dit dans les derniers débats. Milord duc eſt en général aſſez exact dans ſes rapports. Cependant, Milords, je puis vous aſſurer qu'il m'a prêté des ſentimens que je n'ai jamais eus, & dont je ſuis uniquement redevable à l'adreſſe avec laquelle il a sû donner à mes paroles une ſignification toute différente de ce que j'ai eu intention de dire.

Le Lord Hillsborough.

Je n'étois pas préſent lorſque milord duc de Grafton m'a cité relativement aux déciſions priſes dans le cabinet en 1769, c'eſt-à-dire à l'époque où il a été propoſé de révoquer l'acte pour impoſer des droits de port en Amérique. Je viens d'apprendre que milord Duc a avancé que ſon avis n'avoit pas prévalu dans le cabinet & que je lui avois envoyé une note de ce qu'on y avoit arrêté. Je ne prétens point dire que milord Duc n'a pas reçu une pareille note, mais je nie qu'elle lui ait été remiſe ſoit directement ou indirectement de ma part.

Milord duc de Grafton a rappellé plus d'une fois ma malheureuſe lettre qui a donné lieu à tant de diſcuſſions dans l'une & l'autre Chambre; & il a ſoutenu qu'elle avoit été écrite pour amuſer les colonies

& les tromper. Je n'ai jamais eu recours à aucune imposture pour faire réussir quelque entreprise que ce pût être. J'en appelle à la teneur de la lettre, & tout ce que je desire, Milords, c'est que ceux d'entre vous qui pourront la juger digne de leur attention, ayent la bonté de demander qu'il en soit fait lecture afin que la Chambre puisse elle-même l'apprécier, & qu'elle ne soit point induite en erreur par aucune interprétation partiale. Ce sera là un procédé honnête & conforme aux usages du Parlement. Le passage de la lettre qui a rapport à l'objet dont il s'agit aujourd'hui, portoit: *que les Ministres de S. M.* (*alors en place*) *protestoient pour eux-mêmes & prioient les Gouverneurs des Colonies d'assurer leurs assemblées respectives que l'Angleterre n'avoit pas l'intention d'établir aucune taxe en Amérique, dans la vue de lever un revenu.*

14 Mars.

Supposé donc que cette promesse dût lier les mains à tous les Ministres suivans, ce que je ne crois pas cependant qu'on ose soutenir, est-il un seul des Lords de la Chambre qui puisse citer une seule circonstance où cette promesse ait été violée ou perdue de vue? A-t-on imposé aucune taxe ou levé aucun droit depuis cette époque?

Je n'entrerai ici, Milords, dans aucune discussion particuliere sur le droit de l'Angleterre de taxer les colonies. On connoît déjà ma façon de penser à ce sujet. Si la souveraineté renferme tout ce qui est essentiel au pouvoir qui lui est inhérent & à l'exercice de ce pouvoir, il est ridicule & absurde de vouloir que le droit législatif général de gouverner, d'ordonner & de censurer, soit distingué des objets partiels & limités de taxations qui sont compris évidemment dans ce même droit & en forment nécessairement une partie. Il seroit superflu, Milords, de détailler les conséquences qui résultent de ce principe: quant à l'avantage qu'il peut y avoir pour l'Angleterre d'établir des taxes en Amérique, c'est une affaire qui auroit peut-être mérité d'être mieux discutée avant

le commencement des troubles actuels. Mais dans
14 Mars. l'état des choſes on ne peut plus & on ne doit plus s'occuper de cette queſtion. Feu M. Grenville, qui le premier propoſa l'acte de timbre, croyoit la choſe également juſte & praticable, & vouloit concilier par cet expédient le maintien du droit de l'Angleterre avec la néceſſité où elle ſe voyoit d'obliger les colonies à la ſoulager du fardeau de ſes dettes qu'elle avoit contractées en partie à leur occaſion. Ce Miniſtre étoit un homme de mérite, & même un grand homme à bien des égards. Cependant j'ai de fortes raiſons pour croire qu'il auroit abandonné ſon deſſein s'il avoit pu prévoir tout ce qui eſt arrivé depuis.

Ceux qui lui ont ſuccédé étoient des gens fondés en principes, & qui avoient les meilleurs motifs pour ſe comporter comme ils l'ont fait. Ils ont trouvé l'Angleterre dans une ſituation qui la menaçoit d'une guerre civile. Jaloux de conſerver la paix de l'empire, ils ont conſenti à la révocation de la loi qui avoit amené de ſi malheureuſes circonſtances; mais ces même Miniſtres ont reconnu le principe établi par leurs prédéceſſeurs, puiſqu'il ont accompagné la révocation de l'acte du timbre d'une loi interprétative qui maintenoit la ſuprématie légiſlative de la Grande-Bretagne dans tous les cas quelconques.

Lors de l'impoſition des droits en 1767, je n'ai point aſſiſté aux ſéances de la Chambre, & je n'ai eu aucune part à cette impoſition. Cependant dès que les Américains nous ont conteſté le pouvoir d'impoſer ces droits (& voilà, Milords, ce que je vous prie ſur-tout de bien remarquer) j'avoue que mon ſentiment a été de ne conſentir en aucune maniere à une révocation totale, à moins que nous ne fuſſions réſolus à abandonner entiérement notre ſouveraineté ſur les colonies. J'ai vu la néceſſité qu'il y avoit de laiſſer ſubſiſter une partie des droits en queſtion juſqu'à ce que les Américains euſſent reconnu que nous ſommes fondés à les impoſer. Conſéquemment à ce principe, j'ai voté contre la révocation totale, & j'ai

encouru

concouru par mon confeil & par mon approbation à l'expédition de la lettre dont il s'agit. Il falloit, felon moi, que les Américains reconnuffent complettement, clairement & expreffément notre droit. Ce point une fois folidement établi, j'aurois pu me relâcher fur l'objet de la convenance. 14 Mars.

Je fuis encore aujourd'hui dans les mêmes fentimens; & je continuerai toujours de m'oppofer, autant que je le pourrai, à toute efpece d'accommodement, n'importe fous quelle forme on pourra le préfenter, qui n'aura pas pour bafe la foumiffion des Américains, & un aveu du droit que nous avons de les taxer tel que je viens de le définir. C'eft que je fuis intimement perfuadé que fi nous abandonnions le droit de taxation, nous ne tarderions pas à perdre tous les autres droits lucratifs de notre fouveraineté; & que l'Amérique finiroit par fe féparer entierement de la Grande-Bretagne.

Milord duc de Grafton a défapprouvé hautement dans une autre occafion la loi modificative de la chartre de la baye de Maffachufett, paffée il y a deux ans. Pour moi je penfe qu'elle étoit extrêmement néceffaire à tous égards. D'abord je la crois jufte par la raifon que toute chartre, vu la nature même de la conceffion, eft fufceptible d'être réformée & diffoute par la légiflation fuprême. Confiderez un moment, Milords, ce qu'il y auroit à craindre fi cela n'étoit pas ainfi. Le Roi pourroit accorder des priviléges exclufifs par des chartres : il pourroit les qualifier de maniere à les rendre entierement indépendans du Parlement; & par ce moyen morceler tout l'empire & le divifer en autant de communautés indépendantes que bon lui fembleroit. Certes, Milords, ce feroit là une abfurdité révoltante. Je maintiens que toutes les corporations font fous l'infpection du Parlement, & qu'il appartient au Parlement de modifier, de rectifier ou de fuprimer les privileges accordés de la forte, toutes les fois qu'il voit que les intérêts de l'empire l'exigent.

14 Mars. Pour appuyer ce principe général, faisons-en l'application particuliere à la baye de Massachusett. Vers la fin du règne de Charles second la politique des Ministres (& je la désaprouve tout autant qu'aucun de vous, Milords) étoit de dissoudre les chartres sans autre raison que le seul bon plaisir de la couronne, ou du moins d'une maniere qui n'étoit gueres plus légitime. Cependant ce qui se passa à l'égard de la baye de Massachusett ne peut pas être qualifié d'abus. On découvrit que sa chartre n'étoit autre chose qu'une incorporation de certaines personnes réunies, seulement pour affaires de commerce, sous la dénomination d'un président; & la place de président étoit donnée à la pluralité des suffrages des assesseurs. Ce corps d'assesseurs usurpoit tous les pouvoirs du gouvernement civil; & au lieu de se regarder comme une compagnie commerçante, il s'étoit érigé en une espece de petite république: désavouant presque toute relation politique avec la Métropole.

Guidés par ces principes républicains qui ont plus ou moins prévalu parmi ces peuples depuis leur premier établissement en Amérique, le président s'arrogea bientôt le titre de gouverneur: ses assesseurs prirent celui de conseil; & sur ce conseil le Roi n'avoit aucun pouvoir, attendu qu'il n'avoit la permission de nommer ni le président ni les assesseurs.

Le chartre fût donc dissoute, & quoique les habitans de cette province ayent fait tout au monde après la révolution pour en obtenir le renouvellement, leurs efforts furent infructueux.

Les Ministres du Roi Guillaume avoient pourtant exposé leurs vies & leurs fortunes pour le maintien des libertés constitutionels de leur pays; & malgré cela on ne put jamais gagner sur eux d'établir ou de renouveller des prétentions si dérogatoires aux droits législatifs, à l'autorité souveraine & aux intérêts essentiels de la Grande-Bretagne, Enfin, le peuple de la Nouvelle Angleterre fut obligé de se soumettre. Cette province fut divisée en gouvernement distincts

les uns des autres; & le Roi ſe réſerva le pouvoir de nommer le gouverneur dans la Province de Maſſachuſſett & pourvut d'une autre maniere à l'élection du Conſeil. 14 Mars.

Telle étoit la conſtitution de ce gouvernement au commencement des troubles actuels, lorſqu'on s'apperçut qu'il reſtoit un vice qui occaſionnoit une interruption continuelle dans la marche des affaires. Le voici. En vertu de la chartre du Roi Guillaume, le Conſeil étoit choiſi par le peuple, quoique la nomination du gouverneur fût réſervée à la couronne. Le gouverneur ſe voyoit continuellement traverſé & dominé dans le Conſeil. Ainſi, toutes ſes propoſitions étoient ſûres d'échouer, & en général le gouvernement étoit ſans activité. C'eſt pour remédier à ce mal que le bill qui modifie la chartre a été paſſé en loi. Je ſuis fâché qu'on n'y ait pas penſé plutôt; car je ne doute point que ſi cette loi eût exiſté auparavant, il ne ſeroit arrivé aucun des malheurs qui nous donnent aujourd'hui tant d'inquiétudes & dont nous nous affligeons à ſi juſte titre. Le gouvernement auroit déployé ſes forces: les partiſans de la paix & de l'obéiſſance auroient eu la liberté de ſe montrer: on n'auroit vu aucun de ces procédés violens qui ont occaſionné des bils de punition: ou s'il y eut eû quelque ſoulevement, le mal auroit été arrêté dans ſa ſource; & la Colonie, & parconſéquent tout le continent, ſeroient aujourd'hui dans un état de tranquilité parfaite & de ſoumiſſion entiere.

D'après toutes ces conſidérations, Milords, loin de déſaprouver avec M. le duc de Grafton le bill de la chartre, ou déſirer que le gouvernement n'eût jamais adopté cette meſure, tout ce que je regrette aujourd'hui, c'eſt qu'on n'ait pas penſé à la mettre en exécution dans un tems où j'oſe aſſurer qu'elle eût produit les effets les plus heureux & les plus ſalutaires.

Le Lord Shelburne.

JE ſuis venu aujourd'hui avec le deſſein d'appuyer

la propoſition de milord duc de Grafton, parce que je
14 Mars. crois que dans ce moment-ci il ne nous reſte pas d'autre expédient, pour éviter la deſtruction qui nous menace, que d'abandonner un ſiſtême extravagant & romaneſque de conquête & de coercition : ſiſtême adopté, je ne le vois que trop, par des perſonnes qui veulent faire aux dépens de la nation le dangereux eſſai de leur pouvoir. Dès l'origine de cette malheureuſe diſpute, j'ai toujours penſé qu'il y avoit des tempérammens à prendre, à la faveur deſquels l'Angleterre pourroit ſe tirer avec honneur de cette affaire, & en même tems répandre ſur ſes ſujets Américains les avantages du gouvernement Britannique autrefois ſi doux, ſi heureux. Je n'entends point par-là que l'Angleterre doive ſacrifier ſes intérêts auxquels je ſuis tout auſſi attaché qu'aucun des Lords de cette Chambre, & que je ſoutiendrai & défendrai toujours avec tout le zèle poſſible. Mais je ſuis perſuadé que le pouvoir de taxation qui réſide dans les Colonies, & que les privileges dont elles jouiſſent en vertu de la Chartre doivent leur être inviolablement conſervés. Je croirai toujours que toute entrepriſe tendante à les priver de l'un ou de l'autre de ces avantages, ſera auſſi injuſte dans le principe qu'impraticable dans l'exécution.

Je ſais bien que, même après que de notre côté nous nous ſerons beaucoup relâchés, & que les Colonies auront donné des marques de ſoumiſſion & de fidélité, il reſtera encore beaucoup à faire. Mais repoſons-nous ſur la ſageſſe, l'intégrité & la modération des Miniſtres, & ſur l'habitude qu'ils auront acquiſe de ſurmonter de grandes difficultés. Ils vont en rencontrer de bien des eſpeces & de nature très-ſinguliere. J'en prévois même quelques-unes. La diſtribution de l'armée, par exemple, occaſionnera beaucoup d'incertitudes, de contrariétés d'avis, tant ici qu'en Amérique. Pour moi, Milords je défendrai toujours le droit inhérent à la Couronne de commander, d'envoyer & de ſtationner une armée dans telle partie que ce ſoit de cet Empire; & j'avoue que j'ai été auſſi ſur-

pris que fâché d'entendre une doctrine contraire, enseignée dans cette Chambre par plusieurs Lords qui sont spécialement chargé de maintenir la juste prérogative de Sa Majesté dans sa plus parfaite intégrité. 14 Mars.

Ici je fais allusion particuliérement à ce qui s'est passé en Irlande, & au langage tenu par le Parlement de ce royaume. Je possede des biens considérables en Irlande, & j'ai sincérement ses intérêts à cœur; mais je ne chercherai jamais à les soutenir aux dépens de l'Angleterre. D'ailleurs je suis persuadé qu'à la fin l'Irlande ne tireroit pas un bénéfice réel de toute grace particuliere qui lui seroit accordée, si ce n'est sur des avantages locaux qui ne blessent point l'autorité & la suprématie de l'Angleterre.

Si les loix contre les Catholiques sont cruelles & contraires à la politique, ainsi que le monopole reclamé par la Grande-Bretagne dans quelques circonstances: si on a besoin de loix qui puissent encourager l'industrie domestique, & avancer la culture; personne ne sera plus empressé que moi à concourir à toutes les mesures qui pourront conduire à des objets aussi salutaires & aussi désirables. Mais lorsque j'entends affirmer que la force militaire de cet Empire doit être divisée en établissemens séparés qui ne soient pas immédiatement sous la main du Souverain: que Sa Majesté n'a pas le droit d'envoyer des étrangers avec l'attache d'un Parlement Britannique, dans une partie quelconque de l'Empire, pour la défense particuliere de ce pays, ou pour la sûreté de tout l'Empire: lorsque j'entens parler d'un établissement militaire fixe; & pour ainsi dire cloué à l'Irlande, au point qu'on ne puisse pas l'en détacher dans le plus grand besoin des affaires; il m'est impossible de garder le silence, & de ne point exprimer toute mon aversion pour une doctrine si destructive des prérogatives de la Couronne & du pouvoir suprême du Parlement Britannique.

Quant à la proposition sur laquelle on délibere,

14 Mars. elle me paroît l'unique moyen qui nous reste de sauver la Nation. Je n'y vois qu'une seule objection plausible, c'est que si nous reculons dans ce moment-ci, une pareille conduite encouragera les Américains à faire de nouvelles demandes; & que cette complaisance de notre part, dans un tems de crise, pourra être attribuée par eux à la timidité & au sentiment de notre foiblesse plutôt qu'à un amour réel de la justice. En accordant aux conséquences de cet argument toute la force qu'on leur suppose, je me contenterai de lui opposer l'observation de milord duc de Grafton, c'est qu'en supposant que cette démarche du Gouvernement ne produisit pas d'autre effet sur les Américains, elle donneroit au moins une telle supériorité à ses partisans, elle opéreroit en sa faveur une telle réunion d'esprit & de force, que ces avantages seroient plus que suffisans pour contrebalancer tous les inconvéniens qui pourroient résulter de la suspension d'armes proposée.

En général, je ne vois aucune objection solide contre cette proposition qu'une foule de raisons impérieuses doit au contraire vous porter à accepter. Sur-tout vous ne devez point dissimuler que rien n'est si possible, ou plutôt si probable qu'une guerre étrangere même très-prochaine. Je suis convaincu d'ailleurs que les projets actuels de conquête & de réduction sont aussi contraires à l'équité qu'à la politique; & d'après cette persuasion je conclus que tous les principes d'humanité, de justice & de politique concourent à soutenir la proposition de milord duc de Grafton,

Le Lord Littleton.

Je ne pense point que les Lords qui ont appuyé la proposition, ni aucun autre membre de cette Chambre ayent aucun droit de demander des explications aux Ministres sur des objets qui tiennent aux affaires de leurs départemens. Cependant, comme le parti de l'opposition les a pressés vivement à ce sujet, je serois bien-

aiſe de ſavoir d'eux ſi les Cours de Verſailles & de Madrid les ont aſſurés d'une maniere à leur ôter toute inquiétude ; que la Grande Bretagne ne ſera pas troublée dans ſes opérations pour réduire ſes ſujets rebelles en Amérique. C'eſt moins par un motif de curioſité que pour fortifier le courage du Gouvernement que je fais cette demande. Je ſuis convaincu que ni menaces, ni intrigues ne doivent nous empêcher de tirer l'Amérique de l'état de trouble & de confuſion où elle eſt actuellement, & de nous aſſurer pour l'avenir ſa dépendance & ſa ſoumiſſion conſtitutionelles. Mon principal objet eſt donc de rappeller aux Miniſtres ce qui s'eſt paſſé dans le cours de ces débats, de peur que leur ſilence ne ſoit interprêté comme un aveu poſitif. 14 Mars.

On avoit reproché au lord Hillſboroug de n'avoir écrit ſa lettre circulaire que dans l'intention de tromper les Colonies. Ce Lord s'eſt très-bien juſtifié de cette imputation. Mais je ſuis fort éloigné d'être de ſon avis ſur quelques autres points. Il a dit que depuis on n'avoit impoſé aucune taxe ; ou que s'il en avoit été mis quelqu'une, c'étoit ſous une adminiſtration différente ; & que ceux qui la compoſoient dans le tems où cette lettre a été écrite ; étoient pour la plûpart retirés ; ſi même ils ne l'étoient pas tous. Tout cela me ſemble abſolument étranger à l'affaire & très-inutile ; ſi ce n'eſt pour ſervir à la juſtification perſonnelle de ce Miniſtre. Je ne puis convenir Milords, qu'aucune promeſſe ou aucun engagement d'une adminiſtration précédente puiſſe être réputée obligatoire pour les Miniſtres actuels. En ma qualité de membre de cette Chambre ; je ne conſentirai jamais à être lié par une telle obligation. Je ne puis concevoir qu'il ſoit à la diſpoſition d'aucune claſſe de Miniſtres ; quelqu'habiles qu'on les ſuppoſe, de faire les honneurs des droits inhérens au Parlement Britannique. C'eſt une prérogative que leur place ne ſauroit leur donner. Si le pouvoir réſide dans le Parlement, comme j'en ſuis convaincu, le Parle-

ment lui-même n'a pas le droit de s'en désaisir sans
14 Mars. manquer ouvertement à ses obligations. Je maintiens que c'est un droit inhérent au Parlement, originel & inaliénable, & qui ne peut être ni abandonné, ni transmis. Si cela est ainsi, des engagemens de cette nature, contractés par des Ministres, doivent encore moins lier le Parlement & la Nation en général.

J'admets que le droit de taxation, qui est l'objet de la dispute actuelle, pour des raisons de convenance particuliere, puisse être suspendu ou non exercé; mais je soutiens qu'il ne peut jamais être entiérement abandonné, parce qu'il est essentiel à la nature même & à l'exercice du gouvernement civil.

La proposition sur laquelle on délibere est, à la vérité, d'une nature très-extraordinaire. Quel est son objet? Après les actes de violence les plus caractérisés de la part de l'Amérique, après les preuves multipliées que le gouvernement a données de sa patience, de sa modération & de sa condescendance, on nous prie de suspendre toutes opérations ultérieures. Une telle conduite est-elle compatible avec la sagesse & la dignité d'une grande & puissante nation? Considérez, Milords, quelle figure vous ferez aux yeux de toute l'Europe, aux yeux même des sujets pour l'intérêt desquels on fait cette proposition. Toutes les voix ne se réuniront-elles pas pour déclarer que c'est le comble de l'extravagance, de la lâcheté & de la foiblesse, & non l'ouvrage de la modération & de l'humanité?

Je suis étonné d'entendre les Lords de l'opposition réclamer avec tant de chaleur les droits de l'humanité pour vous déterminer en faveur de leur proposition. Est-il peuple sur la terre qui ait agi avec plus de barbarie que celui en faveur duquel ils plaident? Les rébelles n'ont-ils pas déjà détruit jusqu'à la moindre apparence de gouvernement? N'ont-ils pas ruiné, banni & proscrit tout homme qui a osé se montrer d'un sentiment différent du leur? N'ont-ils pas foulé aux pieds tous les droits de la liberté personnelle & de la propriété particuliere? N'ont-ils pas empêché

de publier par l'impreſſion, des diſcuſſions libres, & n'ont-ils pas renverſé ce puiſſant rempart de la liberté dans la perſonne de M. Rivington dont le ſeul crime étoit d'avoir imprimé les opinions de ceux qui avoient oſé déſaprouver leur conduite ? 14 Mars.

Soyez sûrs, Milords, que j'ai des informations sûres pour appuyer ces aſſertions générales qui m'ont été données par des perſonnes d'une probité reconnue, de qui j'ai appris nombre de particularités qui vous étonneroient ſi on les publioit. Mais abſtraction faite de la grande queſtion entre les deux pays, je me bornerai à vous demander quel effet peut réſulter de cette motion ? Elle ne ſervira qu'à donner aux Colonies le tems de ſe préparer à une réſiſtance plus vigoureuſe & plus efficace ; & ſi ce qui a été dit ici aujourd'hui relativement à la diſpoſition réelle des puiſſances étrangeres a quelque fondement, nos ennemis naturels, ainſi que nos ſujets rébelles, pourront faire plus à leur aiſe des préparatifs qui nous mettront hors d'état de réduire les Américains à l'obéiſſance.

L'Évêque de (*) Peterboroug.

(*)Le docteur Hinchcliffe.

Je ne vois rien dans tout le diſcours de milord Littleton qui puiſſe m'empêcher d'appuyer la motion de milord duc de Grafton. Tout ce qu'on a dit en faveur des meſures coercitives peut ſe réduire à deux points. C'eſt que les Colonies viſent à l'indépendance, & que nous ne devons pas ſuſpendre nos opérations que nous ne les ayons réduites à une ſoumiſſion ſans reſtriction. D'abord l'intention qu'on prête aux Colonies ne me paroît pas prouvée d'une maniere ſatisfaiſante. On prétend que l'eſprit républicain regne ſur toute l'Amérique. Si cette accuſation eſt fondée, on n'a jamais prétendu que cet eſprit s'étendit au-delà des limites de la Nouvelle-Angleterre ; & conſéquemment on n'a prouvé par aucun fait que cette accuſation pût regarder tout le Continent de l'Amérique ſeptentrionale. Dans le cours de ces débats on a fait pluſieurs beaux raiſonnemens pour

14 Mars. appuyer cette opinion, mais je ne conviendrai jamais que les troubles qui éclatent dans un état d'anarchie ou de confusion, soient des signes certains du caractere d'un peuple. On peut faire & on peut permettre bien des choses qui ne ressemblent guere aux sentimens réels & moins encore aux dernieres intentions du plus grand nombre.

Mais quand les Colonies viseroient à l'indépendance, est-ce une raison pour nous plonger dans toutes les horreurs d'une guerre? En serons-nous beaucoup mieux quand nos armées les auront réduites à la soumission & que nous les aurons convaincues que nous avons des forces supérieures aux leurs? L'Histoire prouve l'inefficacité des loix lorsque le gouvernement cesse d'être fondé sur l'opinion publique. Les états éclairés ont toujours prêté attention à la voix du peuple; sans cela il ne leur eût pas été possible de maintenir longtems leur domination. Et quand même on le pourroit, en retireroit-on un fruit proportionné aux peines & à la dépense? Rome, au faîte de la grandeur, sentit le poids de cette objection, & son gouvernement n'étoit pourtant fondé que sur ses forces, en cela bien différent d'un gouvernement qui porte sur l'affection des peuples. Elle céda sagement en se désistant de ses demandes, en changeant de systême, en redressant les griefs & en admettant même quelquefois les prétentions de ses sujets quoiqu'elles fussent mal fondées. Je dis donc, Milords, que soit qu'on envisage la question sous le point de vue de l'indépendance de la part des Américains, ou celui de la convenance de notre part; je ne crois pas que l'une ait été plus prouvée que l'autre, quand on seroit satisfait des allégations faites sur ces deux points, cela ne m'empêcheroit pas de regarder le projet d'arracher aux Américains une soumission sans restriction, appuyée par la plupart des Lords qui ont parlé contre la motion, comme un projet aussi injuste que contraire à la saine politique, & je me déclare en faveur de la proposition de milord duc de Grafton.

Le Lord Gower.

14 Mars.

J'a été un des membres du Cabinet qui ont conseillé la lettre circulaire écrite en 1769 par le lord Hillsboroug. Mais pour justifier cette lettre, en voici une autre écrite en 1765 par le général Conway aux Gouverneurs de l'Amérique. Elle renferme la même doctrine défendue par les Lords qui ont parlé contre la motion. L'Amérique, disoit ce Ministre, avant que de pouvoir attendre quelque grace ou quelque indulgence de la part de la métropole, doit reconnoître sa souveraineté & la suprématie de sa législation. Vous voyez donc bien, Milords, que le Ministere n'a point varié dans ses principes.

Le Lord Abingdon.

Je me contenterai de vous observer en peu de mots, Milords, que le droit reclamé par la métropole évincera l'Amérique de ses propriétés, & qu'en lui enlevant ses chartres vous l'avez dépouillée de tous ses droits municipaux. Ainsi la guerre que vous allez lui faire pour la réduire à une soumission sans restriction, est une guerre de conquête qui en cas de succès doit se terminer par l'esclavage absolu des vaincus.

Le Lord Cambden.

J'ai déclaré assez souvent que nous ne pouvions pas, sans injustice, forcer les Américains à payer des taxes tant qu'ils ne seront pas représentés dans notre Parlement, & que ce seroit violer non seulement tous les principes fondamentanx de notre constitution, mais encore les priviléges auxquels les habitans des colonies ont droit de prétendre comme sujets de la Grande-Bretagne & les droits inaliénables de l'humanité. Ainsi, Milords, je ne reviendrai pas sur ces objets, à moins qu'ils ne se présentent naturellement dans ce qui nous reste à discuter, & je me bornerai

——— à l'examen de la propofition de milord duc de
14 Mars. Grafton.

J'obferverai d'abord que quand il y auroit quelque prétexte de taxer les Colonies, la forme qu'on prétend fuivre pour exercer ce droit feroit de la plus grande abfurdité. Si l'on veut foutenir le droit de les taxer, il faut que ce foit comme un acte de puiffance fouveraine émané de la légiflation. Mais d'aller imaginer qu'un Parlement qui ne tient le pouvoir d'octroyer les fubfides que de fes conftituans, puiffe accorder l'argent & les propriétés des autres peuples, c'eft un follécifme en politique & en légiflation, refervé pour notre fiécle : c'eft une idée qui paroîtra ridicule à tout homme impartial & éclairé. Si nos ancêtres revenoient au monde, & qu'ils euffent connoiffance de ces prétentions rifibles & injuftes, ils auroient peine à croire qu'une telle chimere fût entrée dans la tête de quelqu'un.

J'examinerai donc la propofition actuelle avec le deffein de voir comment on pourroit remédier à cet acte extraordinaire, appellé l'*acte de capture*, paffé à la fin de l'année derniere. J'avoue que je fuis étonné comment vous avez pu, Milords, approuver une telle loi. Je n'entreprendrai point de vous en faire remarquer la cruauté, l'injuftice & l'abus même en politique. Ce n'eft point là mon objet. J'etois incommodé à Bath lorfqu'elle a paffé. Je voudrois demander à ceux d'entre les Lords qui l'ont approuvée, comment il ont pu admettre la claufe par laquelle on regle la maniere dont le pardon s'accordera aux Colonies. Comment ont-ils pu permettre qu'on en impofât à la Chambre, au point de vouloir lui perfuader que cette claufe déléguoit un pouvoir quelconque d'ouvrir un accommodement avec les Colonies ? Que porte cette fameufe claufe ? *que S. M. fera autorifée à faire grace & à recevoir les foumiffions de ceux qui voudront rentrer dans leur devoir.* Or, je demande fi, en vertu de cette claufe, S. M. peut autorifer des Commiffaires à accorder le pardon à

des provinces entieres & à des corps d'hommes réunis, ainsi qu'à traiter sur les droits du Parlement. Si l'on me répond affirmativement, je m'engage à prouver que cela ne se peut pas, & que celui qui agiroit en vertu d'un tel pouvoir ne le pourroit faire qu'à ses propres risques. Si même S. M. transferoit ce pouvoir jusqu'à ce point, cela rempliroit-il l'objet qu'on s'est proposé par cette clause? Le commandant en chef ou les commissaires pourroient-ils en conséquence entrer en négociation ou convenir de quelques conditions? Je maintiens que non. Celui qui voudroit traiter avec des rebelles autrement que sur le pied d'une soumission sans réserve, risqueroit sa tête. 14 Mars.

A quoi bon envoyer des commissaires pour traiter, puisque le Parlement a déclaré que tout traité, communication ou commerce quelconque avec les Colonies seroit un crime de trahison non seulement contre la personne du Roi, mais même contre l'Etat & les droits de législation du Parlement. Les Américains ont été déclarés rebelles. L'acte même dont il est question les qualifie également de rebelles. Comment donc y auroit-il quelqu'un d'assez hardi pour entreprendre un accommodement n'ayant en main qu'une autorité inférieure à celle qui a déclaré les Américains rebelles, à moins que, comme on l'a déjà observé, l'Amérique ne soit censée devoir se soumettre sans conditions? C'est la preuve la plus évidente qu'une soumission totale & sans condition est le vrai objet que le gouvernement a eu en vue, & qu'il s'est efforcé de déguiser sous le pitoyable pretexte dont je viens de parler, C'est principalement par cette raison que je voudrois qu'on adoptât la proposition de milord duc de Grafton afin de connoître les vraies intentions de la Cour, & de savoir si les Ministres prétendent renoncer à la totalité de ce qu'ils demandoient, ou s'ils veulent tout risquer & continuer la guerre dans l'esperance ou de remporter une victoire complete, ou d'obtenir une soumission absolue & sans conditions. Leur refus ne nous laissera pas longtems ignorer leurs

dernieres intentions. Ces mots vagues, *conceſſion*, *traité*, *négociation*, auroient préciſément la même force que le mot accommodement dans une comédie de *Shakeſpear* où le ſoldat, lorſqu'on le preſſe d'expliquer ce que ſignifie le mot accommodement, répond *accommodement veut dire accommodement*.

14 Mars.

Mais, Milords, on inſiſte beaucoup ſur ce que les Américains ſe ſont emparés des châteaux, des forts, des munitions appartenants à Sa Majeſté. C'eſt-là, dit-on, une rebellion bien caractériſée. S'il y a en cela quelque choſe de vrai, l'imputation ne peut regarder que le Canada. Quoiqu'il en ſoit, ſi nous conſultons la loi, qui peut être notre ſeul guide, je révoquerai en doute la vérité de cette aſſertion. Avant le regne d'Edouard VI. ces hoſtilités n'étoient point regardées comme crimes de trahiſons. Pendant le regne de ce Prince il fut publié une loi qui ſtatuoit que quiconque s'empareroit des châteaux du Roi, de ſes forteresſes, &c. ſeroit puni comme coupable de haute trahiſon. Sous le regne ſuivant, celui de Marie, cette loi fut abolie, ainſi que quelques autres paſſées depuis la vingt-cinquiéme année du regne d'Edouard I I I. Je n'ai pas connoiſſance qu'on l'ait renouvellée depuis; & je ne vois pas, ſi l'on n'étoit accuſé que de ce ſeul délit, qu'il y eût lieu à la punition.

Je remarque dans cette étrange clauſe qu'il s'y eſt gliſſé une ſinguliere expreſſion; &, ſans l'odieuſe tournure de toute cette unique affaire, j'aurois pu croire qu'elle ſe trouvoit-là par une bévue de copiſte, puiſqu'elle eſt de la plus grande abſurdité. C'eſt la condition ſur laquelle le pardon s'accordera, auſſi tôt, dit-on, que la province ſera dans *la paix du Roi*. Cette phraſe n'a aucun ſens. *La paix du Roi* ne ſignifie rien qu'autant qu'elle feroit alluſion à l'ancienne coutume du tems où les feudataires ſe faiſoient réciproquement la guerre, ſoit en voulant ſe faire juſtice eux-mêmes des inſultes qu'ils recevoient, ſoit par voie de répréſailles. Et lorſque le Roi vouloit mettre fin à ces ſortes de querelles, il faiſoit publier que les diſ-

tricts respectifs où regnoit la guerre étoient *dans la paix du Roi.* 14 Mars.

A force de méditer sur cet objet, je crois avoir enfin découvert le vrai motif pour lequel on a fait revivre ce terme suranné. C'est que tout va de pair dans l'intrigue par laquelle on a voulu dès le principe, aggrandir le pouvoir de la Couronne sous le spécieux prétexte d'assurer le droit du Parlement. A tout événement on veut déshonorer le Parlement; & quand les Ministres auront éprouvé l'impossibilité de réussir dans leurs projets, ils n'auront plus qu'une chose à faire, ce sera de déclarer que la *Province est dans la paix du Roi.* Les hostilités cesseront, & comme on vous l'a déjà dit, Milords, le Parlement sera chargé, tant ici qu'en Amérique, de tout l'odieux d'un tel procédé, & particulierement d'avoir violé les libertés de ses concitoyens. Alors les Ministres, comme on dit, s'en laveront les mains, & pourront se retirer avec la conscience nette d'une mauvaise affaire, dont cependant ils auront été les vrais moteurs.

Le lord Campden ayant cessé de parler, le lord Mansfield demande la permission de dire quelques mots pour sa justification personnelle, relativement aux griefs allégués contre lui dans le cours du débat. Il fait voir ensuite que dans le principe les Américains n'ont eu d'autre vue que celle de l'indépendance. Pour appuyer cette assertion, il lit à la Chambre une piece tirée du journal du Congrès, qui porte en termes clairs & précis que le Parlement de la Grande-Bretagne n'a point de pouvoir législatif sur les Américains, & qu'ils ne connoîtront en aucun cas d'autres loix que celles qu'ils auront faites eux-mêmes, ou celles qu'ils auront adoptées.

Le Lord Cambden réplique au lord Mansfield que les clauses susceptibles d'objections dans l'acte de capture, ne donnent à la Couronne aucun nouveau pouvoir. Il convient que le pouvoir de faire grace aux coupables est inséparablement attaché à la Couronne; mais non pas relativement aux objets dont il a été question dans le discours du Roi, & dans la clause de l'acte de capture actuellement en discussion.

14 Mars. Le lord Weymouth obſerve qu'en la qualité de membre de la Chambre, il n'eſt obligé de répondre à aucune queſtion ſur ce qui eſt parvenu à ſa connoiſſance comme Secrétaire d'état. Mais pour raſſurer les Lords que l'avis donné par M. le duc de Grafton pourroit inquieter, & pour tranquiliſer en particulier milord Littleton, il déclare à la Chambre qu'en aucun tems la cour de Londres n'a eu moins de motifs de ſe défier des cours de France & d'Eſpagne qu'à préſent. Il ne conteſte pas les faits concernant les François qu'on a vus en Amérique; mais il obſerve qu'il pouvoient y avoir été pour leur amuſement, ou pour quelqu'affaire particuliere.

Le duc de Grafton termine le débat en répliquant au lord Mansfield ſur l'inculpation qui lui a été faite d'inexactitude dans ſes aſſertions.

La motion du duc de Grafton ne paſſe point, n'ayant été appuyée que de trente & une voix contre ſoixante & une.

La ſuite au N°. IV.

ERRATA.

N°. II, p. 27, lign. 2 de la note, *un diſcours formel*, liſez *un déſaveu formel.*

*Lettre d'un Banquier de Londres à M.***, à Anvers.*

De Londres le 4 Juin 1776.

VOUS ſavez, Monſieur, que le Parlement s'eſt ſéparé le 23 du mois dernier. Après le diſcours ordinaire de clôture, le Roi a fait proroger l'aſſemblée au premier du mois d'Août prochain. M. Hartley avoit propoſé la veille, dans la chambre des Communes, de ſupplier le Roi de différer cette prorogation, & de permettre que les Chambres reſtaſſent aſſemblées, par ajournement, pendant le cours de l'été. Ses motifs étoient que, dans la ſituation actuelle des choſes, il pouvoit ſurvenir tout-à-coup des événemens relativement auxquels la facilité de réunir le Parlement d'un moment à l'autre feroit peut-être le ſalut de la nation. Mais le Miniſtere ne la croit point dans un ſi grand péril; & ces conſidérations ne lui ont point paru devoir retarder le repos qu'il juge néceſſaire aux Députés, après une ſeſſion ſi longue & ſi orageuſe.

Du côté de l'Amérique, le Roi ſe repoſe entiérement ſur les grandes forces qui lui ont été confiées; & quant au dehors, Sa Majeſté montre la même ſécurité d'après les aſſurances qu'elle a reçues des diſpoſitions des *différentes puiſſances de l'Europe*, ce qui n'en excepte

aucune. Cette sécurité est fondée aussi sur ce qu'il n'est survenu *aucun changement*, c'est-à-dire, d'aucune espece, dans la situation des affaires étrangeres, depuis que S. M. avoit assuré, à l'ouverture de la session, que les opérations du Parlement ne seroient interrompues par des différends avec *aucune* puissance étrangere. Vous observerez, Monsieur, que le Roi, en rendant ces assertions si générales, a eu en vue les inquietudes que M. le duc de Richemond avoit montrées sur l'effet des Traités avec les princes d'Allemagne. Il a voulu faire entendre à ce seigneur & à son parti, qui, la veille encore, avoit touché cette corde dans la chambre des Communes, qu'il régnoit en Europe un calme si général & si heureux, que même *les orangers du Landgrave* seroient en sureté, & que l'Angleterre ne seroit point obligée d'effectuer à son égard les engagemens de secours réciproque qui ont excité tant de rumeurs dans le parlement.

Dans ce discours, le Ministre.... je veux dire le Roi, répond aux critiques sanglantes que l'opération de finances de milord North a essuyées, lorsque S. M. félicite ses fideles Communes sur l'attention égale qu'elles ont montrée pour les besoins du service & pour *le soulagement* de ses peuples. Ainsi Sa M. déclare qu'elle ne croit point ses peuples foulés par les nouveaux impôts sur les cartes, sur les gazettes, sur les voitures & sur les actes. Il y a des gens qui sont persuadés que cette

opinion du ſouverain n'eſt que trop fondée ; relativement aux intérêts de l'Echiquier. En effet, s'il réſulte de la ſurcharge des impôts qu'il ſe faſſe une plus grande fraude ſur les cartes & ſur les voitures, qu'il y ait un plus grand nombre d'actes ſous ſeing privé & d'aſſociations pour la lecture des gazettes, certainement on aura travaillé pour le ſoulagement des peuples.

Le Roi fait auſſi conſidérer à ſon Parlement que les droits & les *intérêts* eſſentiels de *tout* l'empire ſont étroitement liés à l'iſſue de la grande affaire de l'Amérique. Par le mot *intérêts*, qui eſt de conſéquence dans cette phraſe, S. M. cherche à nourrir l'eſpoir dont on a flatté les propriétaires de terres, que l'Amérique ſupporteroit ſa part du fardeau national; & l'adjectif *tout* aſſocie l'Irlande à ces avantages, en reconnoiſſance des facilités que la condeſcendance de ſon Parlement vient de donner pour l'exécution du plan miniſtérial.

Le Roi ajoute. » Ces droits & intérêts eſſentiels de tout l'empire, ne peuvent trouver de *permanence* & de *ſécurité* que dans cette ſubordination conſtitutionelle que nous *cherchons à ſoutenir* «. Les mots *permanence* & *ſécurité* ſignifient que les droits du Parlement & les intérêts des propriétaires de terres doivent être plus ſolidement établis que ſur un ſimple arrangement de convenance entre les Colonies & la Métropole. Ils prouvent l'exiſtence

du plan de milord Germaine, de les réduire à l'alternative ou d'une destruction totale, ou d'une soumission indéfinie.

Remarquez aussi combien est mesurée cette expression, » la subordination constitutionelle *que nous cherchons à soutenir* «. Le Roi ne dit point pour laquelle nous portons par-tout le fer & la flamme. Cet aveu, ou l'équivalent, ne pouvoit sortir de la bouche d'un Monarque qui parle en pere, & dont l'unique vœu est de ramener à son sein des enfans qui s'égarent. Enfin il fait observer à son Parlement que la *conservation* de ces droits & intérêts essentiels est un bien qu'on ne sauroit acheter à un trop haut prix. Le mot *conservation* établit l'ancienneté de ces droits & intérêts, & ferment la bouche à ceux qui qualifient de nouveautés les prétentions actuelles du Ministere.

Le Roi termine ainsi cet intéressent discours : » Si de tels motifs & *de telles dispositions* (il parle de ses sentimens paternels) n'operent point du côté des Américains une soumission convenable, *je crois être certain* (ce mot est bien remarquable, & je l'adoucis peut-être mal à propos ; car l'Anglois *J trust* signifie exactement je suis certain) de pouvoir, avec le secours de la providence, obtenir d'eux cette soumission, en faisant un *plein usage* des grandes forces que vous m'avez confiées «. *Le plein usage* des forces vous donne à entendre qu'on pourra charger les canons aussi

avec des guinées, & que les Heſſois, qui ſont encore chez eux, arriveront aſſez tôt pour participer aux opérations de la campagne.

Les diſcours des Rois d'Angleterre portent ſouvent un très-grand ſens dans des termes qu'on croiroit amenés uniquement pour arrondir la phraſe. Ils demandent à être étudiés & médités comme les oracles des anciens. On y trouve des alluſions fines à l'état actuel des affaires, qui aident à débrouiller le cahos des événemens, & quelquefois à deméler les intentions cachées des Miniſtres, ou les reſſources ſecretes qu'il ſe ménagent pour leur juſtification.

Cette obſervation me ramene, Monſieur, à l'expreſſion du Roi, *je ſuis certain*. Combien n'eſt-elle pas importante au repos de tous les Miniſtres reſponſables qu'on a tant de fois menacés du reſſentimént de la nation? Ici le Roi ſe montre à la breche pour eux. C'eſt ſa certaine ſcience, après Dieu, qui le détermine, & qui fera agir les grandes forces qu'on lui a confiées, dont il eſt content, & avec leſquelles *il compte ſans aucun doute* obtenir la ſoumiſſion conſtitutionelle. Après cela, chicannez les Miniſtres ſur l'inſuffiſance des forces.

Ce diſcours du Roi a été précédé d'une courte harangue de l'orateur des Communes à S. M. Il y rappella les diverſes loix ſalutaires paſſées dans le cours de la ſeſſion, &

fit un éloge particulier de celle qui interdit tout commerce & correſpondance avec l'Amérique. Il renouvella au Roi l'aſſurance du plaiſir avec lequel ſes Communes lui avoient octroyé d'abondans ſecours, parce qu'elles étoient convaincues de la néceſſité d'établir ſur une baſe ſolide la ſubordination & la dépendance des Colonies. Il proteſta auſſi que les Communes ne deſiroient point la réduction, mais le retour volontaire des Américains.

La veille on avoit diſcuté vivement dans la Chambre des Communes l'objet des commiſſions conciliatoires données au lord Howe & au général ſon frere. Le général Conway fit une motion pour qu'on demandât au Roi communication de leurs inſtructions. Cette motion a paſſé à la négative de cent ſoixante & onze voix contre quatre-vingt cinq. M. Conway, ci-devant ſecrétaire d'Etat, eſt revêtu de pluſieurs charges importantes qui dépendent de la Cour. Il eſt l'ami particulier du Roi, & tous ſes parens occupent des poſtes de diſtinction dans le Gouvernement. Aucune de ces conſidérations n'a empêché ce député d'inſiſter ſur la néceſſité d'informer la Chambre des diſpoſitions des Américains, ainſi que des conditions dont la Cour ne vouloit point ſe départir. Il fit les plus piquans reproches aux Miniſtres ſur la mobilité de leurs réſolutions, & ſur la conduite de la guerre. Il ſoutint que les Américains ne méritoient point le nom

de rebelles, & qu'ils étoient visiblement aidés par la Providence. »Vous avez dédaigné, dit-il, en s'adressant aux Ministres, de traiter avec trois millions de sujets, maîtres d'un pays où la population double tous les vingt-cinq ans. Les Romains ne se sont pas crus avilis pour avoir cédé sur quelques points dans la premiere guerre sociale. Charles premier a traité avec des rebelles. Louis XIV lui-même a écrit de sa propre main au maréchal de Turenne, alors en rébellion. L'histoire de tous les peuples, & la nature de la société civile, attestent la convenance autant que la nécessité de traiter avec des rebelles qui ont quatre cents mille combattants, & huit cents soixante & deux bâtiments à la mer, ou prêts à y aller. Je vous cite le dénombrement qui en a été fait par ordre du Congrès, & qui lui a été apporté le premier du mois de Mars dernier «. M. Conway menaça les Ministres de tout le ressentiment de la nation, & leur présenta les changemens survenus dans le ministere de France comme un événement des plus inquiétans pour eux & pour l'Angleterre. A l'appui de cette menace, il les pria d'observer qu'il y a cette différence entre la France & l'Angleterre, que celle-ci en changeant les hommes ne change point les mesures, au lieu qu'en France c'est communément un changement de systême qui fait changer les Ministres.

Le lord Cavendish a rappellé à la Chambre

qu'il lui avoit prédit que les divers armemens des années dernieres feroient insuffisans pour la réduction de l'Amérique ; & il a annoncé le même sort pour celui de l'année présente.

Le lord North a soutenu qu'on ne devoit point donner la communication demandée, & qu'une telle condescendance porteroit préjudice au succès de la négociation. Il s'est seulement permis de déclarer à la Chambre que l'objet réel de la commission expédiée aux deux Commandans généraux de terre & de mer étoit moins d'arrêter aucuns termes spécifiques d'accommodement, que de *sonder* les dispositions réelles des Américains, pour savoir quels sont les objets de leurs prétentions.

Cet aveu a mis en gaieté le parti de l'opposition. »Pour le coup, s'est écrié un membre de ce parti, le mystere est dévoilé. Quarante-huit-mille hommes de troupes sont allées *sonder* les Américains. Le calcul est simple. Il y a cinq cens mille chefs de famille en Amérique : nos troupes ont ordre de leur demander le *oui* ou le *non*. Chaque soldat en aura dix à confesser. C'est l'affaire d'une nuit, & encore sans qu'on soit embarrassé pour la confession des Allemands, puisque nos vaisseaux en portent dix-sept mille. Le lendemain tous les *oui* passeront d'un côté : tous les *non* resteront de l'autre : on releguera ceux-ci dans les Apalaches & sur les lacs, où les sauvages nous en déferont peu-à-peu ; & voilà la querelle finie. Oh rare sagesse de nos Ministres ! «

M. Burke a plaiſanté auſſi ſur l'idée d'envoyer cinquante mille hommes pour *tâter le poulx* des Américains, ce qui lui auroit paru incroyable s'il ne l'eût entendu de la bouche du Miniſtre. Il a demandé comment on s'y prendroit vis à-vis de *Hancox* & de *Adams*, ces deux fameux proſcrits de la façon du général Gage ; & ſi ſérieuſement on prétendoit exiger des Américains une ſoumiſſion indéfinie ?

Le Miniſtre a répliqué qu'il ne pouvoit rien dire que l'on ne sût les diſpoſitions des Américains. M. Fox a parlé avec beaucoup de véhémence contre le lord North. » Il n'eſt pas vrai, a-t-il dit, que les inſtructions portent de *ſonder* les cœurs ; c'eſt plutôt d'y enfoncer le poignard, & de tout mettre à feu & à ſang «. Il a rappellé toutes les cruautés inutiles exercées depuis deux ans ſur les pauvres Américains, l'incendie de leurs villes, la ruine de leur commerce, &c. &c, & aujourd'hui, dit-il, on parle de les *ſonder* ! Enfin, ce député a déclaré hautemeut que milord North ſeroit reſponſable de la criminelle perſévérance avec laquelle il pourſuit l'exécution des projets déteſtables que lui ont ſuggérés des traîtres qui ſe gardent bien de paroître.

M. Adam s'eſt montré perſuadé que la nouvelle commiſſion n'auroit pas plus d'effet que l'ancienne propoſition conciliatoire de milord North, quoiqu'appuyée d'une offre de cent mille livres ſterl. pour le Congrès. Il a opiné

pour qu'on abandonnât l'Amérique, ou que l'autorité légiſlative de la Métropole fût maintenue dans ſon intégrité.

Le lord Germaine a proteſté à l'Aſſemblée qu'on ne négocieroit que pour recevoir des ſoumiſſions, & que c'étoit une épreuve qu'il falloit *tenter* même quoiqu'elle pût être infructueuſe.

Le colonel Barré ne s'eſt point contenté de cette interprétation du mot *ſonder*. » Tenons-nous à cette expreſſion, a-t-il dit : elle eſt heureuſe. Le terme eſt bien choiſi pour la choſe. Il annonce & explique toute la deſtinée de l'expédition ; c'eſt-à-dire, que le général Howe & ſon frere le Marin vont *ſonder* les côtes de l'Amérique «. (Cette ſaillie fit partir un éclat de rire général dans toute la Chambre). M. Barré a d'ailleurs aſſuré la Chambre que, d'après la connoiſſance très-particuliére qu'il avoit des deux freres, il ne les croyoit nullement propres pour une ſi délicate commiſſion, quoiqu'habiles & excellents militaires chacun dans ſon genre. Enfin, il a préſenté à la Chambre un tableau affreux de la ſituation des affaires. » Dans l'Inde, a-t-il dit, tout eſt confuſion au-dedans, & foibleſſe au-dehors. Une cruelle famine déſole nos îles de l'Amérique. Les revers les plus terribles nous menacent de toutes parts. Que ſera-ce ſi la France veût tirer avantage du délabrement où nous ſommes ? Notre ſituation n'eſt-elle pas bien propre à réveiller l'ambi-

tion ou le reſſentiment de ces turbulens voiſins?

Le colonel Johnſtone a terminé ces intéreſſans débats par une vive ſortie contre les moyens infâmes que l'adminiſtration ne ceſſe de mettre en œuvre pour s'aſſurer la pluralité des ſuffrages. Il a fait voir dans les papiers apportés à la Chambre à l'occaſion de la recherche des permiſſions accordées pour commercer avec l'Amérique, un marché paſſé avec le chevalier James Cockburne, un des membres de la Chambre, pour une fourniture de deux cents mille gallons de rum, à quatre shellings le gallon, ſur laquelle il a prouvé que M. le Chevalier & ſon Aſſocié gagneroient vingt-deux mille liv. ſterl. M. Johnſtone, à l'appui de ſon aſſertion, a produit ſur le champ le calcul ſuivant devant la Chambre :

Deux cens mille gallons de rum, à 16 d. $\frac{1}{3}$ ſterl., coûteront aux îles	13,750 l.
Le fret des îles à l'Amérique ſera de 3 d, par gallon, ...	2,500 l.
Les barriques, ſi encore elles ſont compriſes dans le marché, ce qui eſt fort douteux, reviendront à	1,666 l.
Total des débourſés & frais du Chevalier	19,916 l.
Déduiſez cette ſomme de 40,000l. qui eſt le prix de ſon marché, il lui reſte un produit net de...	22,084 l.
Marché	40,000 l.

Eſt-il étonnant que le Miniſtere ait toujours une pluralité conſidérable de ſon côté, & que la guerre civile de l'Amérique, qui fait horreur à tout vrai & honnête Anglois, paroiſſe être l'objet favori de la pluralité du Parlement ?

Un autre membre, pour faire voir que la mauvaiſe économie des Miniſtres ſe reſſembloit en tout, a appris à la Chambre que ce n'eſt que le 20 du mois de Mai que ſont arrivés à Portſmouth les bâtimens Hollandois qui doivent tranſporter en Amérique quinze cents chevaux que le Gouvernement a achetés il y a quatre mois, & qui depuis ce tems-là lui coûtent douze mille guinées, ſur le pied d'une demi-guinée par ſemaine pour chaque cheval. Il a ajouté qu'on pouvoit compter que tous ces chevaux périroient ou de ſoif dans la traverſée, ou de faim au débarquement, parce que les Américains brûleront tous les fourages qu'on leur porte d'ici à grands frais, & que le reſte ſera mangé des mouſtiques dans les chaleurs. Dans un autre diſcours, le harangueur oppoſant a trouvé le moyen de placer une imputation contre le corps de l'artillerie qui a dû cauſer une grande ſurpriſe à la Chambre. Il a aſſuré que dans une (*) action de l'été dernier entre l'armée du Roi & les Inſurgens, lorſque les artilleurs avoient voulu charger leurs canons, il s'étoit trouvé que les boulets étoient de dix-huit & les pieces de douze. En effet la mépriſe eſt forte !

(*) A Bunker's-hill.

Cette remarque a fait ſenſation. On vient d'ordonner à l'arſenal de Woolwich de fondre très-promptement pluſieurs milliers de boulets, parce qu'on a reconnu en effet que tous les boulets envoyés par les derniers bâtimens pour l'Amérique ſont de douze, tandis que les pieces ne ſont que de ſix & de neuf.

C'eſt ainſi, Monſieur, que l'Oppoſition a fait ſes adieux au Miniſtere chez les Communes la veille de la ſéparation de l'aſſemblée. Il n'avoit été rien agité de nouveau dans la Chambre haute depuis la motion du lord Effingham concernant les divers effets de luxe embarqués ſous le nom de munitions. Les Miniſtres lui ont répondu que ces effets étant pour les femmes des Officiers, ils faiſoient une partie néceſſaire de l'attirail de l'armée. Mais milord Effingham que cette déciſion ne ſatisfait point, compte bien reprendre l'affaire à l'ouverture de la prochaine ſeſſion.

Vous avez pu obſerver, Monſieur, dans ces derniers débats & dans quelques autres, que la terreur des armes de la France & de l'Eſpagne tourmente furieuſement certaines têtes Angloiſes. Comment ne s'eſt-il pas trouvé dans le Parlement quelque franc & honnête Breton qui ait raſſuré ſes compatriotes ſur des appréhenſions plus capables de nourrir leur fol orgueil, que d'opérer leur ſécurité ? La France & l'Eſpagne profiteroient de leurs diſſentions & de leur miſere pour les écraſer ! Ah, la plupart des Anglois ſavent bien peu ce que c'eſt

qu'une grande nation ! Les puiſſances de Bourbon ſe reſpectent, & ſe font reſpecter ; c'eſt tout ce qu'on en doit dire. Je trouverois plus pardonnables ceux qui prétendoient que la France donneroit des ſecours à la Grande-Bretagne pour l'aider à rentrer dans ſes droits envahis. Au moins ceux-là parloient de la France comme d'une nation protectrice ; & ſi je ne croyois pas ſon Miniſtere trop ſage & trop ſenſible pour s'expoſer aux fluctuations & aux orages d'un Parlement Britannique : ſi j'avois vu les droits des Anglois, dans la querelle préſente, clairement déterminés à leurs propres yeux : s'il n'étoit pas connu généralement qu'un reſpectable Lord a entraîné la pluralité des ſuffrages pour la guerre, par le grand argument *qu'il falloit la faire, quoiqu'on ne sût pas trop qui avoit tort ou raiſon ;* je me ſerois aiſément perſuadé qu'une Puiſſance impoſante, qui ne ſe fait point ſtipendier, pouvoit prêter un appui généreux & ſalutaire au Parlement & au Roi de la Grande-Bretagne, pour leur conſerver des millions de ſujets victimes d'un égarement bien conſtaté.

J'ai auſſi entendu des gens, à la Bourſe, aſſurer, avec le ton de myſtere, que le grand armement des Anglois fondroit ſur les poſſeſſions des François & des Eſpagnols, ou lorſque l'entrepriſe contre l'Amérique aura échoué, ou avant cette entrepriſe, ou enfin lorſqu'elle aura réuſſi. Si c'eſt avant, le coup eſt porté ;

& peut-être la flotte d'*évacuation* eſt elle déja à Saint-Domingue, où sûrement elle ſe trouveroit mieux qu'à Halifax. Après le ſuccès; fort bien vu ſans doute. Mais l'ivreſſe du bonheur leur fera-t-elle oublier qu'il n'y a pas actuellement quatre mille bons matelots, pas dix mille hommes effectifs de vieilles troupes dans les trois Royaumes? &c.— Ce ſera, direz-vous, après l'Amérique perdue & un coup de déſeſpoir. — Soyons donc tranquilles pour cette campagne, au moins; car je crains fort que l'Angleterre, ſi elle doit perdre l'Amérique, n'ait pas même le bonheur que ce ſoit cette année-ci. Et d'ailleurs *Anglica gens optima flens*, diſoit Barclay dans ſon *Euphormion*.

D'autres ſe figurent que les îles Françoiſes & Eſpagnoles ſeront envahies par la Puiſſance naiſſante ſur le continent Américain, ou que d'elles-mêmes elles ſolliciteront l'honneur de lui être ſoumiſes. Moi, je n'appréhenderois point de ſemblables uſurpations de la part des deſcendans de ceux qui ont chaſſé de la Nouvelle-York les Hollandois uſurpateurs; & je ne me figure point que des îles qui, dans tous les pays, ont toujours redouté par-deſſus tout de dépendre d'un continent républicain, iront baiſſer leur tête ſous le joug d'une jeune démocratie, la pire eſpece de tous les tyrans? Si le cas de la ſéparation arrivoit, l'Angleterre ſeule auroit perdu l'Amérique. La France & l'Eſpagne garderoient leurs Colonies; & les Américains, émules dans le Nouveau-Monde de

la ſageſſe actuelle des Hollandois, chercheroient dans une paiſible neutralité les vrais moyens de s'aſſurer une opulence & une proſpérité permanentes. Je concluerai, en vous aſſurant que la baiſſe conſidérable ſurvenue depuis quelques jours dans les fonds Anglois, n'a rien de commun, comme on ſe plaît à le croire ici, avec les événemens de la Cour de Verſailles qui ne variera jamais dans le ſentiment de ce qu'elle ſe doit à elle-même; quoique M. Conway ait pu dire, comme vous venez de voir, que le changement des Miniſtres y étoit toujours amené par un changement de ſyſtême. Vous avouerez que cette aſſertion doit ſurprendre de la part d'une faction qui dans le même inſtant a reproché aux Miniſtres Anglois que milord Hilsborough avoit eu ſa retraite, parce que le Conſeil n'avoit pas voulu ſoutenir la lettre circulaire qu'il lui avoit fait écrire pour la pacification des Colonies. Il y a ſouvent de l'incohérence dans les diſcours de ces Meſſieurs. C'eſt tout ſimplement l'évacuation de Boſton qui a fait baiſſer les fonds; & ils ne ſe ſont pas relevés depuis, parce qu'on tremble toujours qu'il ne ſoit arrivé quelque cataſtrophe à l'armée de M. Howe.

Je crois que le miniſtere Anglois donneroit bien de l'argent, & de bon cœur, pour apprendre qu'enfin M. Howe eſt arrivé à Halifax, ou qu'il a trouvé quelque autre azile. Indépendamment du préjudice que le crédit ſouffre

souffre de l'incertitude où l'on reste à cet égard, il n'y a pas de jour que les papiers publics ne régalent les Ministres de quelque nouveau sarcasme sur ce pauvre gazetier de la Cour, comme s'il avoit fait si mal de passer un léger vernis sur l'*évacuation*.

Un bon apôtre s'avise d'écrire à milord North pour l'informer des bruits méchants qu'on répand sur le sort de cette armée Angloise. » Il se fait, lui dit-il, des paris de dix contre un, qu'une partie échouera sur diverses côtes, & que ceux qui échapperont aux orages périront de besoin à Halifax, parce que les habitans de ce pays n'ont pas eux-mêmes la moitié des subsistances qui leur sont nécessaires. Le desir de vous rendre un bon office, car je compatis sincérement à votre anxiété, Milord, m'a inspiré l'idée de rédiger d'avance un article pour la gazette de la Cour qui annoncera les nouvelles que vous devez attendre si impatiemment. J'ai fait ce que j'ai pu pour saisir votre maniere. Voyez si j'ai réussi «.

De Whitehall le 1778. (La date est un peu reculée, mais c'est pour avoir de la marge.) *Le général Howe ayant jugé qu'il étoit essentiel aux intérêts du service de S. M. que son armée quittât Boston pour se rendre à Halifax, est parti de cette ville le 17 Mars 1775, & est heureusement arrivé à Halifax le sans le moindre accident, & sans avoir perdu un seul vaisseau ni un seul*

homme. Il y avoit dans ce port une telle abondance de provisions de toutes especes, que l'armée ne peut desirer aucune sorte de rafraîchissements & de douceurs qui ne s'y trouvent avec profusion. L'ardeur & le contentement des troupes est plus aisé à imaginer qu'à décrire. Les forces du Roi sont si considérablement augmentées par le prodigieux nombre d'amis du Gouvernement qui sont accourus de toutes parts, que le Général comptoit pouvoir commencer sous peu de jours ses opérations contre les Rebelles.

En attendant l'arrivée des vaisseaux d'Amérique que le vent d'Est écarte depuis quelques jours de nos côtes, en même tems qu'il porte chez les Américains avec une merveilleuse rapidité les Hessois & les pardons, je veux vous amuser, Monsieur, d'une couple de productions du génie vainqueur des Bostoniens. Ils ont délibéré d'élever dans la plus belle place de la Ville un obélisque à l'instar du fameux monument de Londres, construit en mémoire de l'incendie & du rétablissement de cette Ville, & en haine de ceux que les Anglois de ce tems-là appelloient la faction papiste. Voici l'inscription destinée pour l'obélisque de Boston :

Après deux longs hyvers
de prison
en cette ville,
un million sterling
de dépense,
& la perte de plusieurs milliers de soldats,

l'armée Angloife
forte de huit mille hommes,
quoiqu'à la veille de recevoir un renfort
de troupes & d'argent,
a été contrainte
de fe rembarquer fur fes vaiffeaux
le Dimanche 17 Mars 1776,
par le fer, par la faim
& par la terreur de notre bombardement,
laiffant fon ancienne réputation
& fon artillerie
derriere elle.

Il faut bien peu compter fur la bravoure des meilleures troupes, quand on veut la faire fervir à opprimer l'efprit de liberté.

Cet obélifque a été élevé par les Provinciaux victorieux, fous le commandement du Major-Général *Washington.*

L'autre morceau eft d'un ton plus jovial. Auffi je l'ai gardé pour le dernier, parce que dans tout il faut faire enforte de finir par rire. Vous faurez que les Boftoniens ont célébré leur rentrée dans Bofton par des fêtes, & qu'entr'autres il y a eu, dans le palais que venoit de quitter le général Howe, un concert d'amateurs, On y a exécuté une piece de chant à grande fymphonie fur le fujet de la joie publique. La voici. Vous trouverez le copifte bien aimable de n'avoir omis aucunes des indications de mouvement pour chaque phrafe de chant.

Les Planettes forment leur danse,
le Soleil s'éleve pour les regarder. (*maestoso*)
Oh merveilleux changement !
Disparoissez, neige & frimats,
l'ardeur du Soldat Anglois s'enflamme.
Il est agité par le démon des batailles. (*furiosissimo*)

§

Quel bruit de guerre ! Le tambour raisonne,
la trompette sonne ; le fracas des armes,
le bruit du canon ébranle la voûte azurée.
Marchez, brillante jeunesse, au coup d'œil du colonel, au mouvement de tête du Général.
Remplissez l'air de blasphêmes tout rouges encore des forges de l'enfer. (*Strepitoso*)

§

Ecoutez la harangue de votre Chef : faites silence.
Allons, mes amis, mes dignes camarades, (*piano*)
cette journée sera le terme de nos travaux guerriers.
envain nos cœurs se sont attendris
sur l'aveuglement de ces malheureux. (*affettuoso*)
Il faut écraser d'audacieux
Rebelles. (*fortissimo*)
nous en avons pris la résolution. (*adagio*)

§

Voyez leurs tentes, leurs misérables chaumieres ;
ils sont gelés, dépenaillés ; leurs boyaux crient,
& nous avons le ventre plein. (*mezza voce*)
Il n'y a point de châtiment trop sévere
pour cette canaille.

Nous aurons la gloire, le pays & les femmes. (*allegro*)
Digne prix de notre résolution ! (*con brio*)
Mais qu'entens-je ? Un bruit éloigné !
Aide-de-Camp, eh vîte, mon télescope ! (*presto*)
Quoi ces coquins de Rebelles....
Il faut être bien insolent !
Interrompre ainsi notre harangue.
Courage, enfans, nous les tuerons ; (*andantino*)
nous les ferons pendre
par une louable résolution. (*grazioso*)

§

Mais je crois que les marauts s'avancent.
Marchons à eux, au pas de la cavalerie
Angloise à Minden. (*lento*)
Nous ne les joindrons que trop tôt
pour leur salut.
Il s'approchent !
Les voilà bientôt maîtres de la ville.
Oh, il est tems de songer à la retraite. (*tempo giusto*)

§

Les boulets roulent sur nos têtes... (*pizziccato*)
Courons au plus vîte nous embarquer.
Ils font un vacarme d'enfer.
Sauve qui peut... ; me voilà à bord. (*vivace*)
Ainsi finit la harangue. Un cri général s'éleve. (*crescendo*)
Sauve qui peut, sauve qui peut. (*chorus*)

§

Dansez, soldats Anglois, sur les vagues soulevées ; dansez au bruit de nos huées & de nos sifflets (*rinforzando*)

Nous garderons notre pays, nos libertés & nos
femmes. (*amoroso*)
Reprenez votre courage (*sostenuto*) pour affronter les périls des mers. Et sur-tout ne murmurez que tout bas (*pianissimo*) de la courageuse résolution de votre Chef qui vous emmene (*prestissimo*) à jeun & sans le sou, il ne sait où.

Vous ne direz sûrement pas, Monsieur, comme *Bartholo*, mais quel radotage me faites-vous donc là, Basile? Et quel rapport ce *piano crescendo* peut il avoir à la politique?

Je vais vous en faire voir un bien plus étrange, vraiment! Ici, Monsieur, tout se rapporte à la politique. Cela doit-il vous surprendre dans un pays où des chiffons de modes sont donnés pour des munitions de guerre? Mais allons au fait. Je vis, il y a quelques jours, je ne sais plus dans quels papiers publics, l'annonce suivante que je copie ici de mémoire.

Affaire de Mariage.

Un Anglois d'environ cinquante ans, de bonne compagnie, ayant vu le monde & riche, desire de se marier dans sa patrie. Il lui faut une femme jeune, aimable & honnête : peu importe qu'elle ait du bien, pourvu qu'il ait la certitude d'être bientôt pere. Il arrivera incessamment de ses voyages, & se mariera aussitôt. On s'adressera, &c.

Je vous avoue, Monsieur, que je pris cette

affiche pour une bouffonnerie qui même me paroiſſoit bleſſer la bienſéance publique. Mais quelle eſt aujourd'hui ma ſurpriſe ! J'apprens, & tout Londres l'atteſte, que rien n'eſt plus ſérieux que l'intention de cette annonce ; & bien plus, que c'eſt un trait d'animoſité de parti, pour priver d'une groſſe ſucceſſion le ſecond fils d'un des Lords les plus en crédit à la Cour. L'épouſeur eſt ce fameux M. Edouard Wortley Montague, fils de Milady Montague ſi célebre par ſes lettres & dans l'hiſtoire de l'inoculation. C'eſt enfin le propre frere de Milady Montague, Comteſſe de Bute.

Vous l'avoir nommé, c'eſt avoir tout dit. Il eſt mort ſur la route de Veniſe à Londres où il ſe hâtoit d'arriver pour effectuer ce bizarre mariage. Sa vie, qui n'a ceſſé d'être ſinguliere, devoit finir par une ſingularité. Il n'y avoit point de métier qu'il n'eût fait, même dès ſon enfance. Il s'étoit échappé trois fois de l'école de Weſtminſter. Il gagnoit ſa vie à ramoner des cheminées dans Londres. Il y a crié & vendu du poiſſon. Il a été garçon de muletier en Eſpagne, où il étoit paſſé en qualité de mouſſe. Il a ſervi ſa patrie dans deux Parlemens. Ses dettes l'ayant obligé à voyager, il s'eſt fixé dans le Levant. Il y adopta la maniere de vivre des Orientaux dont il poſſédoit les diverſes langues. Il portoit une grande barbe, & ne pouvoit plus s'aſſeoir que ſur des carreaux : il a été auſſi

Visir d'Aly-Bey. On a de lui divers ouvrages de littérature & de physique. Depuis son retour en Europe il avoit embrassé la cause des Américains. On assure même que son dessein étoit d'aller terminer parmi eux sa carriere, & de partir aussi-tôt qu'il seroit pere. C'est par pur esprit d'opposition, & pour signaler son patriotisme, qu'il avoit résolu de frustrer son neveu de ses biens, par la seule raison qu'il est fils de celui qu'on s'obstine à regarder comme l'auteur des troubles actuels.

Plusieurs jeunes personnes conditionnées ainsi qu'il le desiroit, s'étoient présentées à l'adresse indiquée. Son correspondant en avoit choisi une qui l'attendoit, comme on peut croire, avec grande impatience, & que sa mort doit affliger d'autant plus que des occasions pareilles ne se trouvent pas tous les jours.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. Un paquebot de la Nouvelle-York, d'où il est parti le 3 Mai, vient de verser ici. Monsieur, un torrent de nouvelles. Il y en a & de Quebec, & d'Halifax, & de Boston, & de la Virginie, & de la Caroline. Pour éviter la confusion, j'en ferai deux classes. Commençons par celles qui, de l'aveu général,

ral, ont besoin de confirmation. C'est d'abord une seconde tentative manquée sur Quebec le 27 Avril : ensuite une action dans la Virginie où le général Lée auroit été fait prisonnier : puis le général Washington destitué du commandement par le Congrès : puis enfin l'heureux débarquement de l'armée de Howe à Halifax d'où il auroit repoussé les Rebelles. Les Ministres, eux-mêmes, que chacune de ces nouvelles doit beaucoup réjouir, conviennent qu'ils n'en ont aucune certitude. En effet la gazette de la Cour n'en dit mot, & les fonds ne haussent point. M. Tryon, gouverneur de la Nouvelle-York, a mandé l'événement de Quebec, mais en observant qu'il ne le savoit que sur oui dire. Quant à celle de la défaite du général Lée, on l'attribue à ses ennemis personnels en Angleterre, qui débitent en même tems qu'il a trahi son parti pour une moitié environ des cent mille livres sterling que le Congrès avoit refusées. On trouve trop ridicule celle de la disgrace du vainqueur de Boston ; & comme celle d'Halifax n'est venue que pour le Ministre, on la suspecte fort.

Voici à présent ce qui se débite comme très-certain. La gazette de la Nouvelle-York a donné une relation autentique d'une action importante du 27 Février dans la Caroline Septentrionale, entre un corps d'Insurgens & un corps de Royalistes. M. Macdonald, général de ceux-ci, a été fait prisonnier : deux capi-

taines ont été tués avec environ cinquante officiers, & les Insurgens ont fait huit cents cinquante prisonniers. Depuis ce succès ils se sont encore fortifiés considérablement, & les Royalistes étoient entiérement dispersés. Ils ont laissé deux mille fusils, quantité de munitions & leur caisse militaire où il y avoit quinze mille livres sterl. Milord Sandwich avoit bien raison, lorsqu'il a dit dans la Chambre des Pairs, qu'il ne comptoit pas beaucoup sur l'expédition du gouverneur Martin dans les parties du Sud.

On a une lettre du général Washington au lord Sterling, l'un des commandans des Insurgens à la Nouvelle-York. Elle confirme les détails que vous savez déja, Monsieur, de l'évacuation de Boston. Il paroît très-content de toutes les munitions & provisions que le général Howe lui a laissées, & du bon état dans lequel il a trouvé la ville. M. Washington annonce à ce Lord qu'il lui a détaché cinq bataillons de son armée pour l'aider à mettre la Nouvelle-York en état de défense, & que bientôt il lui en enverra d'autres. Il ajoute qu'il ne doute point qu'avec ces forces, & celles qu'au besoin on pourra encore rassembler, on ne puisse empêcher l'ennemi de prendre la ville, ou de s'y faire un logement, en attendant que le corps de l'armée (de Washington) arrive. Cette lettre est datée de Cambridge le 19 Mars.

Le grand Congrès a publié le 23 Mars un *acte*

de capture & de repréſailles contre tous les vaiſſeaux Anglois ennemis, du produit deſquels il s'adjuge les deux tiers, laiſſant l'autre tiers pour l'équipage preneur, après que le vaiſſeau aura été jugé de bonne priſe, aux cours Américaines, ſuivant les loix & uſages de la guerre.

Il ſe débite encore que le commodore Américain Hopkins, de retour de la Nouvelle-Providence, a rencontré la frégate du Roi *le Glaſgow*, & qu'il y a eu un combat très-vif entre leurs deux eſcadres. Suivant les uns deux vaiſſeaux de Hopkins lui ont été enlevés. Suivant d'autres le *Glaſgow* a été obligé de fuir : il n'y a pas plus de certitude d'un côté que de l'autre ſur cet événement.

Ce 7 Juin.

J'ai manqué, Monſieur, le dernier courier.

L'arrivée de M. Howe à Halifax paroît conſtante. Mais preſque tous les malades qu'il avoit enlevés précipitament de Boſton ſont morts dans la traverſée ; & il a perdu encore beaucoup de monde dans une tempête qui l'a ſéparé de l'Amiral. Quoiqu'il n'ait point trouvé de réſiſtance à Halifax, il ne s'y croit point en ſûreté : le défaut de ſubſiſtances l'a même obligé de faire partir un régiment pour Quebec. Il garde les vaiſſeaux pour ſe rembarquer, s'il eſt attaqué. — La frégate *le Glaſgow* eſt partie d'Halifax le 12 Mai. Elle a eu en effet une action avec Hopkins, qu'elle n'a pas pu empêcher de débarquer à New-

London tout le butin qu'il avoit enlevé de la Providence, de Bahama, d'où il a emmené le Gouverneur prisonnier. Sa prochaine expédition sera pour les îles Bermudes. Il a débarqué beaucoup de munitions.

On parle toujours fortement de l'échec des Insurgens devant Quebec. Deux Canadiens, dit-on, en ont confirmé hier la nouvelle au Roi.

Une lettre de Philadelphie, du 15 Avril, assure que le grand Congrès attend l'arrivée des commissaires pour voir si l'Amérique peut compter sur un accommodement honorable. Dans le cas contraire, le Congrès est décidé pour l'indépendance. — Depuis ces nouvelles les fonds sont un peu haussés.

Il n'est point question du général Lée. On a la certitude qu'il étoit encore le 4 Mai à New-York avec quinze mille hommes. Le chevalier Parker a débarqué à la Virginie le général Cornwallis & ses troupes. Les milices se sont retirées de James-Town à son approche.

Dans une de mes prochaines lettres, je tâcherai de vous faire bien connoître un pamphlet Américain, intitulé *le Sens commun*, qui fait ici la plus grande sensation. Vous en avez vu un petit échantillon dans ma lettre du 4 Mai. L'auteur prouve par une multitude de raisons, que la séparation est inévitable & nécessaire, & ne peut pas se différer.





AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

Le baron de Schlieffen, Lieutenant-général au service du Landgrave de Hesse-Cassel, & son Ministre plénipotentiaire auprès du Roi, a une audience particuliere de S. M. à qui il a l'honneur de remettre ses lettres de créances. 15 Mars.

Le lord Edouard Smith, comte de Derby, prête serment pour la place de Lord-lieutenant du comté de Lancaster, devenue vacante par la mort de son pere, & à laquelle le Roi a bien voulu le nommer.

La veuve du général Scot accouche d'une fille. C'est la troisieme née de ce mariage, & toutes trois sont vivantes; mais, d'après le testament du pere, la totalité des biens

15 Mars. doit appartenir à l'aînée, puiſque l'enfant poſthume ſe trouve être une fille. Mademoiſelle Scot l'aînée ſera le plus riche parti de l'Europe, elle aura en mariage un million ſterl.

Une des cauſes qui rallentit l'équipement des vaiſſeaux de guerre, c'eſt que les matelots aiment mieux s'embarquer ſur les bâtimens de tranſport, fretés par le Gouvernement, où ils reçoivent quarante-cinq shellings par mois, que de s'enrôler, preſque pour leur vie, ſur les vaiſſeaux du Roi où on ne leur donne par mois que vingt-deux shellings & demi. Les hommes de terre ſont moins rares parce qu'on les remet en liberté après la campagne; mais ils ne rendent pas à beaucoup près le même ſervice.

Il n'y a encore qu'un très-petit nombre d'Allemands embarqués: en Allemagne le manque de futailles pour leur proviſion d'eau retient le reſte ſur les côtes. L'ordre a été envoyé à Amſterdam d'en faire paſſer ſans délai trois mille à Stade, & il a été queſtion, dans le Conſeil d'envoyer à Hambourg cent tonneliers pour accélérer cet ouvrage.

Les Brunſwickois, actuellement à Spithead, manquent des choſes les plus néceſſaires: la plupart n'ont pas de ſouliers; ce ſera un article de plus pour l'entrepriſe de Mrs Harlay & Fordice. Ces Brunſwickois paſſent pour d'aſſez mauvaiſes troupes.

Les bâtimens de tranſport deſtinés pour les gardes, ne ſont pas en fort bon ordre. Le ſieur

John Wrottesley en avoit monté un qu'il a été obligé d'abandonner, & qui depuis a été condamné comme hors d'état de servir. Plusieurs autres sont très-mauvais. 15 Mars.

Chambre des Pairs.

Le duc de Manchester demande à s'expliquer sur un point des débats de la veille.

Milords, je vous demande pardon si je m'écarte de l'usage pour revenir sur quelques assertions hazardées hier par le lord Sandwich (qui vient d'entrer) & qui m'ont paru jetter des nuages sur ma véracité, ou du moins sur ma délicatesse dans ce que j'avance. J'ai dit que l'équipage de *l'Aigle* n'étoit pas complet : qu'il n'avoit à son bord que quarante hommes; & le lord Sandwich a assuré que ce vaisseau en avoit cent, & qu'il étoit prêt à descendre la Tamise. Il est bon que vous sachiez qu'on a tiré soixante hommes de dessus les Yachts, pour les mettre sur ce vaisseau ; & voilà comment de quarante hommes le lord Sandwich sait en faire cent. Mais mon objet principal est l'article des vagabonds & des gens repris de justice, au sujet desquels le lord Sandwich nous a dit si positivement qu'on n'en avoit reçu aucun à bord des vaisseaux du Roi. Voici, Milords, un ordre des juges d'Hampshire sur lequel sept hommes, accusés de vol & d'autres crimes, ont été soustraits au châtiment qu'ils méritoient, à condition qu'ils serviroient sur les vaisseaux du Roi. (*Le duc de*

Manchester fait lecture de l'ordre avec le nom des 15 Mars. *hommes*) Je me flatte actuellement, Milords, qu'on ne me reprochera plus de m'être trop avancé, & que je n'ai guere mérité une leçon de cette nature.

Le Lord Sandwich.

Je suis très-obligé à M. le duc de Manchester de me fournir l'occasion d'éclaircir, même à sa satisfaction, les deux points dont il s'agit. S'il m'eût averti de son intention, j'aurois apporté des papiers qui me mettroient en état de prouver la chose plus completement. Quoiqu'il en soit, Milords, je proteste que je n'ai eu hier aucune intention d'apostropher M. le duc de Manchester, & que je n'ai point cherché à lui faire une leçon. Personne au monde ne l'estime plus que moi, & je serois au désespoir de me permettre un seul mot qui pût me faire soupçonner de vivacité ou de manque de respect à son égard. S'il m'est échappé quelque propos qui ait laissé cette impression, je suis sûr que ce n'a été que parce que je supposois que M. le Duc avoit reçu ces informations d'un (*a*) certain Officier de marine qui ne cesse d'outrager le Ministere dans les papiers publics; mais je me

(a) *L'écrit suivant, contenant des observations sur l'état de la marine, en réponse aux assertions des Ministres, passe pour être de M. Luttrel que milord Sandwich a désigné clairement dans la chambre*

soucie fort peu de tout ce que lui & d'autres peuvent dire. 15 Mars.

A l'égard de *l'Aigle*, M. le Duc est fort

---

des Lords comme de ceux qui s'attachent à décrier la marine sans avoir aucune connoissance de la chose. Il est daté du 30 Mars.

Les Ministres ont assuré le Parlement que la marine étoit en bon état par rapport aux hommes, & que les matelots s'enrôloient avec plaisir pour le service actuel. — De deux choses l'une : ou cela est, ou cela n'est point. — Les faits parlent deux-mêmes : En voici.

Il doit y avoir vingt vaisseaux de garde. Leur équipage est réglé en tems de paix pour les vaisseaux de soixante & quatorze canons à trois cents cinquante hommes y compris les Officiers, les matelots & les soldats de marine; pour les vaisseaux de soixante & quatre canons à trois cents hommes au moins, dont le tiers est composé d'Officiers, de valets & de soldats de marine; de sorte que les vaisseaux de soixante & quatorze canons ne se trouvent avoir que deux cents cinquante matelots environ, & ceux de soixante & quatre canons n'en ont que deux cents.

Il est certain que le *Raisonnable* de soixante & quatre canons, qui est à Plimouth, à cent hommes de moins qu'il ne doit avoir, de même que l'*Exéter* de soixante & quatre à Portsmouth, & l'*Egmont* de soixante & quatorze à Spithead. En déduisant ces cent hommes qu'ils ont de moins, & qui sont tirés du nombre des matelots, (car celui des Officiers & des valets est toujours complet,) il s'en suit que les deux premiers vaisseaux qui sont de soixante & quatorze canons, n'ont que cent hommes qui peuvent être ou ne pas être matelots, selon que cela se trouve; & que le dernier n'en a que cent cinquante. Or, l'équipage complet en tems de guerre ou de service actuel pour un vaisseau de

15 Mars. dans l'erreur. Le dernier état de son complet étoit de soixante-dix-neuf hommes appartenans à ce vaisseau; mais sur l'état des hommes

---

soixante & quatorze canons, est de six cents cinquante hommes, & pour un vaisseau de soixante & quatre, de cinq cents vingt hommes. Je demande donc si on peut dire qu'aucun de ces trois vaisseaux soit en état de servir.

S'il ne se trouve pas sur les autres vaisseaux de garde un déficit tout-à-fait aussi considérable; malgré cela ils n'ont pas leur nombre complet; ainsi ils ne sont pas en état de rendre à la nation le service qu'elle a droit d'en attendre.

Quant aux vaisseaux en armement, je soutiendrai, & je puis affirmer avec vérité, qu'ils n'ont jamais été aussi mal montés en matelots. Leur équipement se fait par entreprise, méthode que je ne condamne point quoiqu'elle ait été convertie en affaire qui se donne à la faveur. Il est pourtant vrai qu'il n'y a aucun des vaisseaux qui ont appareillé auquel il ait fallu moins de trois mois pour son équipement, à compter du moment où il avoit été nommé, & la plupart sont sortis dans un état pitoyable. Le *Boreas* a échoué faute d'hommes pour le manœuvrer: l'*Acteon* a beaucoup souffert par la même raison.

Je soutiens & je prouverai que le Capitaine aux cent mille livres sterling, M. Pownal, commandant la frégate *la Blonde*, ne l'a pas encore équipée, quoiqu'elle soit en commission depuis plus de trois mois. Je sais qu'il ne s'en est jamais vanté; c'est un homme d'honneur incapable de rien hazarder, & il ne le diroit pas plus à présent qu'il n'a pu le dire jusqu'à cette heure. Je sais, & j'ose soutenir, qu'il n'y a pas une des frégates qui ont mis à la voile pour l'Amérique, qui ait été équipée si mal qu'elle ait pu l'être, en moins de trois mois; & je sais que l'*Aigle*, que doit monter le

payés, il n'eſt pas fait mention de ſurnuméraires, puiſqu'ils n'appartiennent pas abſolument à ce vaiſſeau. Si on les comptoit, le nombre ſeroit de cent. Quant aux hommes qu'on prend ſur les Yachts, ce n'eſt que paſſagerement & ſelon les diverſes occaſions où l'on en a beſoin. Quelques-uns ont été employés dernierement à faire ſortir d'Harwich un vaiſſeau de ſoixante - dix canons; mais ils retourneront bientôt ſur leur Yacht. Ces changemens ſont inévitables, ils l'ont toujours été, & ils doivent toujours l'être. Si j'avois imaginé qu'il dût être queſtion de cet objet, j'aurois apporté ici le regiſtre de revue pour faire voir à M. le Duc à quel point il s'eſt trompé. 15 Mars.

Quant aux malfaiteurs, je ſuis ſurpris, je l'avoue, que pareille choſe ſoit arrivée; mais je ſuis porté à croire que ce n'eſt qu'une offre faite par les juges, & qui n'a pas été acceptée par la marine. M. le Duc ne peut pas affirmer qu'on les ait acceptés : s'il veut me laiſſer ce papier, je me ferai informer du fait, & je le ſatisferai ſur ce point. J'ai déclaré bien poſi-

lord Howe, n'a pas quarante hommes, ſi on en excepte les Officiers & les valets. Le *Rainbow* qui a été mis en commiſſion il y a plus de trois mois, n'a pas encore vingt matelots.

Si j'avance une fauſſeté, tout le monde a le droit de me contredire; mais j'en appelle au témoignage des Commandans même de ces vaiſſeaux, & de pluſieurs autres qui ſont inſtruits de la vérité.

Signé, un marin qui ſe croit digne de porter ce nom.

15 Mars. tivement qu'on ne doit point recevoir des malfaiteurs dans la marine du Roi.

Il ne me reste, Milords, qu'à m'excuser de paroître dans l'habillement où vous me voyez. Je n'étois jamais venu dans cette chambre en *fraque*, & je ne crois pas que cela m'arrive jamais. Je suis fâché de l'importunité que je vous cause. J'ai été obligé de quitter mon dîner; & encore je crains d'avoir abusé de votre complaisance.

Le Lord Suffolk.

Pour moi, je differe absolument de l'avis de milord Sandwich. J'entens qu'on reçoive sur nos vaisseaux des vagabonds & des gens repris de justice, & je ne conçois pas comment ce Lord peut assurer qu'il ne s'y en trouve pas. Dans une disette d'hommes, qu'est-ce qui empêche qu'on ne se serve de gens à qui on ne peut reprocher que des fautes légeres? La vertu des matelots de l'équipage d'un vaisseau de guerre, est-elle assez intacte pour qu'on la puisse croire souillée par le commerce d'un polisson qui aura commis quelque faute dont huit jours de prison seroient toute la punition? Pendant que je suis levé, permettez-moi, Milords, de vous rappeller qu'on a osé dire à la Chambre que les Hessois avoient été presque jusqu'à Stade, & qu'ils avoient rebroussé chemin, parce que les vaisseaux de transport n'étoient pas prêts. D'abord il est faux qu'ils se soient mis en marche pour Stade;

& certainement ce n'eſt pas là qu'ils iront, puiſque Brême eſt le port de l'embarquement. Enſuite il n'eſt pas vrai qu'ils ayent été auſſi loin, car ils n'ont fait de fauſſe marche qu'un ſeul jour, ce qui eſt tout-à-fait différent de ce qui a été avancé ſur des informations très-peu ſures & qui reſſemblent aux nouvelles que les Lords de l'oppoſition reçoivent de la mer.

15 Mars.

La Chambre ſe ſépare à cinq heures & un quart, & s'ajourne au lundi 18.

Chambre des Communes.

Grand comité ſur la milice d'Ecoſſe. Certaines clauſes du Bill occaſionnent encore de longs débats, ce ſont celle du nombre d'hommes qui le fixe à ſix mille, celle qui regle les conditions auxquelles le milicien pourra ſe faire remplacer, & enfin celle qui fixe les propriétés en terres qui donneront le droit aux places d'Officiers. — La diſcuſſion ſe termine par une ſorte de compromis entre les deux partis qui conviennent de reprendre cette matiere après que des copies imprimées du Bill auront été diſtribuées à la Chambre.

Une lettre de Jerſey donne les connoiſſances ſuivantes ſur l'état de cette île :

» Toutes les affaires languiſſent tellement ici que les marins y périſſent de beſoin, depuis que le Miniſtere a arrêté leur commerce. Il n'y a pas un des habitans qui ne ſoit diſpoſé à rendre toutes ſortes de ſervice

15 Mars. aux Colonies, parce qu'ils déteſtent l'eſclavage, parce qu'ils ſe croyent dans la même poſition que les Américains, & parce qu'ils eſpèrent que la deſtinée des uns reglera celle des autres «,

La frégate *le Triton*, de vingt-huit canons, appareille de Spithead pour Boſton avec ſix bâtimens de tranſport ſous ſon eſcorte.

Chambre des Communes.

Lecture d'une motion de M. Wilkes pour qu'il ſoit ordonné de dreſſer un bill par lequel la repréſentation du peuple Anglois au Parlement ſeroit aſſujettie à des regles plus équitables & plus égales.

M. Wilkes.

Tous les Gouvernemens, & tous les états ſages & bien reglés ſe ſont attachés à obſerver & à corriger les diverſes abus qu'un laps conſidérable de tems doit néceſſairement engendrer. Il en exiſte un de la plus grande conſéquence en Angleterre, c'eſt l'inégalité de la repréſentation du peuple au Parlement. Avec le tems cette repréſentation eſt devenue ſi inégale que je ne doute point qu'un grand nombre de membres de cette Chambre ne reconnoiſſe la néceſſité de s'occuper très-ſérieuſement de cette matiere, & de chercher à remedier à un mal dont chaque jour voit croître les dangers.

Je voudrois avoir aſſez de talens pour diſcuter à fond une affaire de cette importance; mais au moins je ferai tous mes efforts pour la reprendre dès ſa premiere origine, & pour ne rien omettre de ce qui peut l'éclaircir.

L'idée la plus naturelle & la plus parfaite d'un

gouvernement libre, eſt, ſelon moi, celle d'un peuple qui s'aſſemble pour déterminer par quelles loix il préfere de ſe gouverner, & pour établir les réglemens qu'il croit néceſſaires à la protection de ſa propriété & de ſa liberté contre toute violence & toute fraude. Chaque membre de cette communauté doit ſe ſoumettre avec joie à l'obſervation de ce qui a été ordonné par lui-même, & aider volontiers à donner de l'efficacité & de la vigueur aux loix & ordonnances qui ont tiré leur autorité de ſon approbation & de ſon concours.

15 Mars.

Des états peu conſidérables ont ſuivi avec ſuccès cette forme de légiſlation dans les tems paſſés & dans les tems modernes; mais l'étendue & la population d'un grand empire ne pourroient en écarter le déſordre & le tumulte. Auſſi nos ancêtres, plus ſages en cela que les anciens Romains, ont-ils adopté la repréſentation de tout le corps par quelques membres, comme répondant plus parfaitement aux véritables vues du gouvernement. Rome fut aſſervie pour n'avoir pas fait cette obſervation & pour avoir laiſſé trop long-tems le pouvoir entre les mains des mêmes perſonnes. De-là, il arriva que les armées de la République devinrent les armées de Sylla, de Pompée & de Ceſar: leçon terrible pour un peuple, & qui doit lui inſpirer la même défiance contre ſes repréſentans. Lorſque tous les bourgs de l'Italie participerent aux privilèges de Rome, & qu'ils voterent dans les aſſemblées publiques, leur grand nombre ne permit plus de diſtinguer les citoyens d'avec les étrangers. Le déſordre & le tumulte préſiderent aux aſſemblées & aux délibérations. Des hommes pervers & ambitieux trouverent le ſecret de faire ſervir ces aſſemblées à la ruine de la liberté romaine & de la République. Parmi nous ce mal eſt prévenu par la repréſentation, & la juſtice du principe eſt conſervée. Tout Anglois eſt ſuppoſé aſſiſter au Parlement, ſoit en perſonne, ſoit par un député de ſon choix. La réſolution du Parlement eſt cenſée être celle de chaque individu. Elle eſt cenſée

15 Mars. donner aux délibérations publiques le consentement & l'approbation de chaque agent libre de la communauté.

Dans cette premiere formation de cette excellente constitution qui fut si long-temps & à si juste titre notre héritage le plus beau & le plus précieux, nous voyons que le peuple eut soin qu'on ne fît aucune loi & qu'on ne levât aucune taxe sans son consentement énoncé par ses représentans dans le Grand-Conseil de la nation. Comme dans les anciens tems la représentation étoit égale & proportionnée, l'opinion du peuple étoit connue par celle du Parlement. Sa portion de pouvoir dans la législation étoit maintenue & établie sur une juste & égale distribution. Aujourd'hui ce pouvoir est devenu insuffisant, partial & injuste.

Quand on a considéré le tableau si agréable du juste pouvoir que nos ancêtres avoient assuré avec tant de sagesse & de soin aux Communes de ce Royaume, on trouve que l'état actuel des choses ne nous offre pas des ruines bien respectables de cet édifice superbe & majestueux, la constitution Angloise. Le désordre & la confusion y percent de toutes parts, & on ne retrouve plus de traces de l'ancienne harmonie de ses parties. Dans les archives de l'Echiquier on voit qu'il n'y a pas moins de vingt-deux villes qui, dans la vingt-troisiéme, la vingt-cinquiéme & la vingt-sixiéme année d'Edouard I. envoyoient des députés au Parlement, & qui depuis long-tems ont cessé d'être représentées. A peine connoissons-nous le nom de quelques unes, comme *Cambrig* & *Banburg* dans le Northumberland : *Pershore* & *Brem* dans le Comté de Worcester : *Jarvail* & *Tyckhul* dans le Comté d'York. Les bourgs de *Gatton* & du vieux *Sarum* ont eu un sort plus heureux. Quoiqu'on puisse dire de ces villes *ipsæ periere ruinæ*, leurs noms nous sont tout aussi familiers que si elles existoient encore. Le Clerc de la Chambre ne manque jamais de les nommer dans l'appel : quatre respectables personnages représentent leur grandeur passée, de même qu'au sacre du Roi, des

Chevaliers repréſentent l'Aquitaine & la Normandie. La petite ville de Bambury (petite ville, grand renom, comme dit Rabelais en parlant de Chinon) n'a, je crois, que dix-ſept Electeurs; cependant elle nous donne en la perſonne de ſon repréſentant, ce qui eſt de la plus haute importance pour la pluralité des ſuffrages dans le Parlement, un premier Lord de la Tréſorerie, & un Chancelier de l'Echiquier (*a*). Combien de fois n'ai-je pas vû dans nos délibérations ſon crédit l'emporter ſur la force réunie des repréſentans de Londres, de Briſtol & de pluſieurs autres des comtés les plus peuplées? *Laſt Grinſtead* n'a guere, je crois, que trente Electeurs; & ce bourg donne une place parmi nous à ce brave, cet héroïque Lord, chef d'un grand & aujourd'hui très-militaire département, & qui a ſi fermement réſolu de *conquérir l'Amérique, à l'exemple de milord Chatham, mais non pas comme lui en Allemagne.*

15 Mars.

(a) *Milord Nort réunit ces deux Charges.*

Mon deſſein n'eſt pas d'abuſer de la patience de la Chambre par des recherches faſtidieuſes ſur l'ancien état de notre repréſentation, & ſur ſes variations à différentes époques. Je me contenterai de faire de courtes obſervations ſur ce qui s'eſt paſſé ſous le regne de Henri VI, & de quelques-uns de ſes ſucceſſeurs.

Le chevalier John Forteſcue, chancelier de Henri VI, nous apprend que de ſon tems la Chambre des Communes étoit compoſée de plus de trois cents Députés élus. Divers changemens furent faits à ce nombre ſous les regnes des Rois ſuivans, juſqu'à Jacques II. mais depuis ce regne il ne s'en eſt plus fait. Il faut convenir que nos anciens Souverains commirent de grands abus en donnant le droit de repréſentation à pluſieurs petits bourgs, en conſidération de ce que ces lieux étoient pauvres, & qu'ils dépendoient d'eux ou de quelque grand Seigneur. Les limites de la conſtitution ont été ſouvent reculées. La partialité pour la province de Cornwall eſt frappante. Cette province envoye autant de membres, à un ſeul près, que tout le royaume d'Ecoſſe. Cela eſt venu de ce qu'elle ren-

15 Mars. doit à la Couronne, en étain & en terres, un revenu héréditaire plus considérable qu'aucun autre comté Anglois, & de ce que le duché, appartenant à la Couronne, augmente prodigieusement son pouvoir & son crédit. Ces procédés de la part de nos Princes ont porté les atteintes les plus funestes à la constitution. Henri VIII rétablit deux Membres: Edouard VI, vingt: la reine Marie, quatre: la reine Elisabeth, douze: Jacques premier, seize: Charles premier, dix-huit; en tout soixante & douze. Dans le même période les changemens par création furent plus considérables: Henri VIII créa trente trois Membres: Edouard VI, vingt-huit: la reine Marie, dix-sept: la reine Elizabeth, quarante huit: Jacques premier, onze: en tout cent-trente-sept. Charles premier ne fit aucune création de cette espece. Charles II ajouta deux Membres pour le comté de Durham, deux pour la ville du même nom, & deux pour Newarke-sur-Trente. Cette Chambre est aujourd'hui composée du même nombre de représentans qu'à la mort de ce Prince; quoique d'ailleurs elle ait éprouvé depuis cette époque bien des changemens essentiels. Mon objet est d'examiner si dans l'état actuel de la représentation, on peut être fondé à dire que l'opinion du Parlement est celle de la nation comme du tems de nos ancêtres. Pour moi je suis persuadé que les sentimens du peuple ne peuvent être véritablement connus par les résolutions d'un Parlement tel que nous le voyons aujourd'hui composé, même fût-il vrai qu'il ne se pratique aucune manœuvre illégitime après l'installation des membres dans la Chambre, & que tous les infâmes moyens de corruption ne soient plus mis en usage, ce que néanmoins je ne puis pas croire de la part d'une administration perverse, comme celle qui est aujourd'hui à la tête des affaires. Examinons donc de bonne-foi & sérieusement les parties qui constituent cette Chambre, & le poids qu'elles doivent avoir dans la grande balance du peuple d'Angleterre qu'elles sont censées représenter.

La partie méridionale de cette île (l'Angleterre) à laquelle je me restreins, est composée d'environ cinq millións d'habitans, d'après les calculs les plus généralement reçus. Je veux établir par quel nombre d'Electeurs la majorité de cette Chambre est choisie, & je suppose le plus grand nombre de députés présens en même-tems à la Chambre dont il soit fait mention dans nos journaux. Ce fut dans l'année 1741: les journaux de cette fameuse année font mention des trois plus grands nombres de Députés rassemblés en même tems dans la Chambre. 15 Mars.

Le premier est du 21 janvier: ce jour-là il y eut une pluralité de deux cents cinquante-trois contre deux cents cinquante. Le second est du 28 du même mois où la division fut de deux cents trente-six contre deux cents trente-cinq. Le troisième, du 9 mars, où elle fut de deux cents quarante-quatre contre deux cents quarante-deux. Dans ces divisions les Députés de l'Ecosse sont compris. Mais je n'établirai mes calculs que sur l'Angleterre, pour donner plus de force à mon raisonnement. Ainsi le nombre que j'adopte est celui du 21 janvier, jour auquel il se trouvoit à la Chambre cinq cents trois Députés. Supposons que la majorité de deux cents cinquante-quatre soit le plus grand nombre de Membres qui ayent pu occuper leurs places. Je l'établis aussi fort à cause des absences pour cause de maladie, de service dans les pays étrangers, de voyages & d'affaires indispensables. Or, d'après le plus grand nombre d'Electeurs dans les bourgs qui élisent les membres de cette Chambre, il est visible que ce nombre de deux cents cinquante-quatre membres constituant la majorité de la Chambre, toujours donnée par les bourgs, n'est réellement élu que par cinq cents soixante & douze personnes qui en général sont habitans des bourgs de Cornouailles & d'autres, & qui sûrement ne sont pas la partie la plus respectable de la nation. Est-ce par ce petit nombre de personnes que notre Souverain doit connoître les sentimens de tout son peuple? Est-ce à ces gens-là à

donner des loix à ce vaste empire, & à taxer cette
15 Mars. opulente nation? Je passe tous les calculs fastidieux parce qu'on les trouve détaillés dans l'ouvrage de l'incomparable docteur Price, dans Postlethwaite & dans les recherches politiques de Burgh. Les chiffres démontrent la chose plus clairement, & ne prétend ni à la chicane, ni au sophisme. Depuis les calculs de Burgh il n'est arrivé qu'un changement de conséquence: je parle du bourg de Shoreham dans la province de Sussex; car, par l'acte de 1771, tous les Franc-tenanciers possesseurs d'un revenu de quarante sous par an, dans la centaine de Bramber, voisins de Shoreham, ont été admis à vôter pour ce bourg; mais plusieurs des anciens Electeurs avoient perdu leurs privileges. Il y a trente-six de nos membres qui sont élus par des bourgs qui entr'eux tous ne contiennent que trois cents soixante & quatre Electeurs. Le chancelier Talbot a supposé que la majorité de cette Chambre étoit élue par cinq mille personnes, & il se récrioit contre une représentation aussi inégale. Des calculs plus exacts que ceux de ce lord, & les regles infaillibles de l'Arithmérique politique ont fait voir une injustice beaucoup plus étendue que celle qu'il soupçonnoit.

Lorsque nous considérons que les pouvoirs les plus importans de cette Chambre, ceux de lever des taxes & de faire des loix pour cinq millions d'hommes sont ainsi usurpés & exercés contre le vœu de la constitution par le petit nombre dont je viens de parler, ne devons-nous pas convenir que le peuple a le droit de demander à être réintégré dans ses privileges incontestables, dans sa portion primitive de la législation? Nous voyons que l'ancienne représentation de ce Royaume fut fondée par nos ancêtres, sur la justice, la sagesse & l'égalité. Il y auroit donc autant de folie & d'opiniâtreté que d'injustice à vouloir maintenir les choses dans leur état actuel. Nos patriotes les plus sages ont déclamé souvent contre ces abus.

Qu'on me permette de citer les expressions du célèbre

lebre M. Locke dans ſon *Traité du gouvernement civil.* » Les choſes ne changeant pas également, & l'intérêt particulier ſoutenant ſouvent des uſages & des privileges lorſque leurs motifs ont ceſſé, il arrive que dans les Gouvernemens, où une partie de la légiſlation eſt compoſée de repréſentans choiſis par le peuple, cette repréſentation à la longue ne répond plus dans une proportion égale aux motifs ſur leſquels elle a été établie. Nous pouvons nous convaincre des abſurdités énormes que peuvent entraîner les ſuites d'un uſage, après que ſon motif n'exiſte plus, lorſque nous voyons que le ſimple nom d'une ville dont les reſtes ne ſont que des ruines où à peine on trouveroit une cabane pour un berger, & une étable pour ſes moutons, envoie à la grande aſſemblée des légiſlateurs autant de repréſentans que tout un Comté très-riche & très-peuplé. Y a-t-il rien de plus étonnant que cet abus; & peut-on diſconvenir qu'il ne ſoit néceſſaire d'y remédier «?

17 Mars.

Après une autorité auſſi impoſante que celle de M. Locke, je me flatte qu'on ne me traitera pas de viſionnaire, & qu'il n'y aura pas de diſpute ſur la convenance de la propoſition que j'aurai l'honneur de ſoumettre à la Chambre. Je ſuis même perſuadé que les membres pour le vieux *Sarium* & *Gatton*, dont on peut bien dire *Stant nominis umbræ*, ſont trop généreux & trop honnêtes pour réprouver l'avis de tranſporter au Comté le prétendu droit du petit nombre de leurs conſtituans, ſi tant eſt qu'ils ayent des conſtituans, & ſi ce n'eſt pas par eux-mêmes qu'ils ſont créés, élus & exiſtans. Par un tel arrangement, les villes de Birmingham, de Mancheſter, de Leeds, de Sheffield & d'autres villes recommandables par leur population, leurs richeſſes & leurs manufactures auront enfin une juſte part à la formation des loix par leſquelles elles ſont gouvernées. Je demande qu'on retranche en général les villes & les bourgs qui ſont pauvres & dépeuplés; & je dirai avec Horace, *Inutiles ramos amputans feliciores inſerit.*

17 Mars. Ce n'eſt point la premiere entrepriſe de cette eſpece qui ait été faite pour apporter du remede à ce mal. Nous en avons des exemples qui remontent à plus d'un ſiecle. Le Clerc de la Chambre va vous lire, dans les journaux, ce qui a été fait le 26 mars 1668, à l'occaſion d'un bill pour autoriſer le comté Palatin de Durham à députer deux Chevaliers pour le Comté, & deux Bourgeois pour la ville de Durham. (*Le Greffier lit*) On trouve dans un Recueil authentique (les débats d'Anchitell-Grey) des détails plus particuliers de ce qui s'eſt paſſé dans la Chambre à cette occaſion. » Le chevalier Thomas Macs propoſa, dit-il, de donner plus de Chevaliers aux Comtés, & de retirer le droit de députer à quelques petits bourgs où il n'y avoit que peu d'Electeurs ; & il demanda qu'il fût fait un bill à ce ſujet ». Sa notion fut rejettée à la pluralité de ſoixante-cinq voix contre cinquante. Mais ceci ne regarde que le bill relatif au comté & à la ville de Durham. Je rapporterai encore à ce ſujet quelques expreſſions remarquables employées dans ces débats par le chevalier Thomas Strickland, & qui me paroiſſent offrir une application frappante à nos querelles avec l'Amérique. » Le comté Palatin de Durham n'a jamais été taxé au Parlement, ayant un ancien privilege qui remonte par de-là le regne du Roi Jacques, & ainſi il n'avoit pas beſoin de repréſentans. Mais aujourd'hui qu'il eſt taxé, il eſt raiſonnable qu'il en ait «. Tels ſont les principes qui étoient ſuivis dans cette Chambre dès le tems de Charles II.

Je ſais bien qu'on me demandera ſi la légiſlation a le pouvoir d'oter la franchiſe à des bourgs, ſous prétexte d'améliorer la conſtitution ; & ſi le repréſentant a celui de détruire ſon conſtituant immédiat? On ne peut mieux répondre à cette queſtion que par celle-ci, comment le droit de repréſentation a-t-il pris naiſſance, & ſur quel fondement a t-il été accordé? Le vieux *Sarum* & *Gatton* étoient des villes conſidérables quand le droit de repréſentation leur a été donné. Elles ſont actuellement déſertes ; elles ne doivent donc point con-

ſerver un privilége qu'elles n'avoient obtenu qu'en conſidération de leur étendue & de leur population. 17 Mars.
Nous devons autant qu'il eſt poſſible faire cadrer enſemble la théorie & la pratique de la conſtitution ; & ce pouvoir doit être inhérent au corps légiſlatif d'un Etat. Il a été exercé récemment dans toute ſon étendue, & avec l'approbation univerſelle lors de l'affaire de *Shoremham*, puiſque la franchiſe a été ôtée à environ cent perſonnes de ce bourg, convaincues de corruption en même-tems qu'on a admis à vôter cent francs-tenanciers du comté de Suſſex.

On m'objectera encore que, pour propoſer des réglemens intérieurs de cette importance, il faudroit attendre que ce vaſte Empire fût dans un état parfait de calme & de tranquillité : On me dira que la diſcorde & la guerre civile exercent leurs ravages dans tout le continent ſeptentrional de l'Amérique : qu'un objet auſſi allarmant doit fixer ſeul toute notre attention ; & que nous devons appliquer tous nos efforts à arrêter les progrès de cet incendie. Mais au contraire il me paroît que la guerre d'Amérique, dans cette époque vraîment allarmante, eſt un des argumens les plus victorieux pour nous décider à remédier aux abus de notre repréſentation par les reglemens que j'ai l'honneur de propoſer à la Chambre. Je puis prédire que cette querelle n'eſt pas une affaire du moment : qu'elle ſera la grande affaire de l'Angleterre dans tout ce ſiecle ; & qu'elle occupera toute la génération actuelle.

Dans nos derniers démêlés avec l'Amérique nous avons toujours regardé comme une choſe convenue que les procédés iniques, cruels, arbitraires & extravagans de l'adminiſtration étoient approuvés par les peuples, parce qu'ils l'étoient par la pluralité des membres de cette Chambre. L'abſurdité de cet argument eſt palpable ; car la pluralité de cette Chambre ne parle que pour 5723 perſonnes, même en ſuppoſant que d'après la coutume conſtitutionnelle de nos ancêtres, les conſtituans aient été conſultés ainſi qu'ils

17 Mars. auroient dû l'être ſur un point intéreſſant pour la nation. Nous ſavons de quelle maniere on ſe procure cette pluralité. Les habitans de la partie méridionale de cette île montent à plus de cinq millions. Il eſt donc impoſſible d'attribuer à cinq millions d'hommes une opinion qui n'eſt pas celle de ſix mille : même en ſuppoſant qu'on eût recueilli en effet les ſuffrages de ces derniers. Les Américains prétendent avec grande raiſon que la guerre actuelle eſt ſuivie contre le vœu de la nation par une *junte* miniſtériale, & une faction arbitraire également ennemis des droits des Anglois, & des prétentions de l'Amérique. Cette aſſertion eſt confirmée par les diverſes adreſſes préſentées au trône par des corps plus nombreux, pour prier le Roi de faire ceſſer les hoſtilités. Cette capitale-même a déclaré par pluſieurs actes publics ſon averſion pour la guerre civile actuelle : guerre contre nature & fondée ſur des principes qui renverſent totalement notre conſtitution. Notre hiſtoire fournit une foule d'exemples où le ſentiment du Parlement a été directement contraire au ſentiment de la nation. C'eſt ce qui a eu lieu notoirement dans l'affaire de l'élection de Middleſſex. Je crois le fait également démontré dans la grande diſpute d'Amérique, au moins relativement aux hoſtilités actuelles contre nos freres & co-ſujets. Ma propoſition fera décider la queſtion ; & par une repréſentation impartiale & égale des peuples, l'Amérique pourra diſtinguer à l'avenir les ſentimens réels des citoyens libres & vraiment Anglois.

Je ne prétens point entrer dans le détail de toutes les propoſitions qui ont été faites pour remédier à cette irrégularité dans la repréſentation du peuple. Je n'abuſerai point de l'indulgence de la Chambre que j'ai trouvée ſi favorable à mon égard. Lorſque le Bill ſera dreſſé & examiné en comité, il ſera tems de diſcuter toutes les parties de ce grand projet. Les journaux du Parlement de Cromwell prouvent que la repréſentation étoit alors établie ſur un pied plus égal, & que ce bienfait fut ſon ouvrage. Ce genie vaſte & vrai-

ment étonnant a embrassé l'ensemble de ce puissant Empire dans sa totalité. L'Irlande fut mise de niveau avec l'Ecosse, & chaque Royaume envoyoit trente membres au Parlement qui étoit composé de quatre cents députés tant d'Angleterre que du pays de Galles, & devoit être triennal. Nos Colonies n'étoient alors qu'un point sur la surface du Globe : Elles couvrent à présent la moitié du Nouveau-Monde.

17 Mars.

Tout agent libre de ce royaume doit être selon moi représenté au Parlement. La Métropole qui contient la neuvieme partie des peuples du Royaume, & les comtés de Middlessex, d'York & autres qui fourmillent d'habitans, doivent envoyer un plus grand nombre de représentans. On en retranchera le droit aux bourgs pauvres & dépeuplés, & leurs Electeurs voteront parmi ceux des provinces. Les villes riches, populeuses & commerçantes, telles que Birmingham, Manchester, Sheffield, Leeds & autres, acquéreront le droit d'envoyer des députés au grand conseil de la nation.

La vénalité, la corruption, la dépendance, suites trop communes de la misere, disparoîtroient de ce Senat auguste avec les représentans de ces pauvres bourgs; & ce seroit le coup le plus efficace que l'on pût porter à l'influence de la trésorerie, ainsi qu'à la tyrannie Aristocratique. Nous devons également nous méfier & de ceux qui se vendent eux-mêmes, & de ceux qui sont vendus par leurs maîtres. Les dépendances féodales, & le propriétés particulieres dans le partage de la législation, sont des absurdités monstrueuses dans un Etat libre. Elles font une insulte à la raison. Je voudrois qu'un Parlement Britannique fût l'organe libre & indépendant des sentimens du peuple Anglois en général, & de chaque individu qui peut justement être compris dans une pluralité légale. Le dernier des artisans, le plus pauvre des paysans & des journaliers a des droits importans relativement à sa liberté personnelle, à celle de sa femme & de ses enfans, à ses propriétés quelconques, à ses salaires, à ses gains, au prix & à la valeur du labeur pénible de chaque jour,

toutes choſes qui dans divers branches de commerce
17 Mars. & de manufactures ſont réglées par l'autorité du Parlement. Toutes les loix relatives au mariage, à la protection d'une femme, d'une ſœur ou d'une fille, contre la violence & la brutalité de la débauche, à tout contrat, à toute convention avec un maître uſurpateur & injuſte, intéreſſent le manufacturier, le payſan, le domeſtique autant que les riches ſujets de l'Etat. Cette claſſe de citoyens, la derniere pour le rang, mais non pas pour l'utilité dans la chaîne ſociale, doit donc participer pour quelque choſe au pouvoir de faire ces loix qui l'intéreſſent ſi eſſentiellement, & auxquelles elle eſt obligé de ſe ſoumettre. C'eſt une vérité reconnue par tout Etat libre que le gouvernement eſt inſtitué pour le bien-être général des peuples, qu'ils ſont la ſource primitive du pouvoir & même du revenu, & à tout événement ſa derniere reſſource.

Différens uſages fondés ſur l'injuſtice & la partialité fourniront auſſi matiere à nos recherches. On pourra examiner pourquoi un grand nombre de francs-tenanciers de la ville de Londres ne ſont point repréſentés dans le Parlement. Ces francs-tenanciers étant ſous la juridiction particuliere de la cité, ſont exclus du droit de donner leur ſuffrage dans le comté de Middleſſex, & par acte du Parlement il n'y a que les membres des Corps & Métiers (Liverymen) qui puiſſent élire les membres du Parlement pour la ville de Londres.

Je borne mes recherches à la partie méridionale de cette île. J'abandonne l'Ecoſſe au ſoin de ſes enfans dont on connoît l'affection filiale. J'eſpere qu'ils déroberont quelques momens aux affaires critiques de l'Angleterre & de l'Amérique, qui occupent ſi utilement leur tems pour méditer ſur l'état de la repréſentation parmi leurs propres concitoyens, ſuppoſé qu'ils n'ayent pas tous quitté leur ſtérile & rude climat pour venir partager les douceurs & l'abondance du nôtre. Je ſuis effrayé de voir que les quarante-cinq députés

d'Ecoſſe dans cette Chambre ſe repréſentent eux-mêmes. Peut-être dans mon plan pour l'amélioration de la repréſentation en Angleterre, preſque tous les naturels d'Ecoſſe ſe trouveront-ils y être compris. Je remarquerai ſeulement qu'on ne peut point changer la proportion de la repréſentation entre les deux royaumes. Dans l'article XXII du Traité d'union, le nombre de quarante-cinq eſt fixé pour compoſer le corps repréſentatif dans le Parlement de la Grande-Bretagne pour la partie ſeptentrionale de cette île. Augmenter les membres pour l'Angleterre & le pays de Galles, & en porter le nombre par de-là celui dont le Parlement Anglois étoit compoſé à l'époque de ce Traité en 1706, ce ſeroit enfreindre la foi publique, & violer un Traité ſolemnel entre deux Etats indépendans. Ma propoſition a pour baſe la conſervation de ce contrat, & le maintien de la part proportionnelle de chaque royaume dans le corps légiſlatif, ſuivant ſon établiſſement actuel. 17 Mars.

Je crois avoir bien établi l'injuſtice & la partialité monſtrueuſes de la repréſentation actuelle des Communes d'Angleterre. Ces vices ſont preſqu'auſſi généralement reconnus que la néceſſité où nous ſommes de recourir au grand principe de notre libre conſtitution, qui déclare que cette Chambre du Parlement eſt la ſeule puiſſance déléguée du peuple en géneral. La politique autant que la juſtice nous font un devoir de nous occuper de cet objet. C'eſt à la raiſon & non à l'uſage à nous guider dans une affaire auſſi importante qui intéreſſe directement les droits d'un peuple libre. Sans une vraie repréſentation des Communes, notre repréſentation eſt eſſentiellement défectueuſe : notre Parlement n'eſt qu'un vain nom, un vrai phantôme. Tous les autres remedes pour rendre à la forme de gouvernement établie par nos ancêtres, ſon ancienne pureté ſeroient inefficaces même quand on abrégeroit la durée des Parlements, & quand on reſtreindroit le nombre des penſionnaires & des gens en place dans le Parlement, quoique ce ſoient des

opérations qui d'ailleurs me paroiſſent extrêmement
17 Mars. néceſſaires. J'oſe donc me flatter que la Chambre ſecondera par ſon concours ma propoſition, » pour qu'il ſoit permis de dreſſer un Bill aux fins d'une repréſentation juſte & égale du peuple d'Angleterre dans le Parlement ».

LE LORD NORTH répond, que M. Wilkes, quelque peine que puiſſe lui faire d'ailleurs l'état actuel de la repréſentation en Angleterre, doit pourtant ſe trouver aſſez bien des effets de la conſtitution par rapport à lui, dans le ſuccès dont ſes brigues ont été couronnées tant dans Londres où on l'a vu Lord-Maire que dans le comté de Middleſſex qui l'a choiſi pour ſon député au nouveau Parlement : qu'il ne croit pas que M. Wilkes ſe ſoit ſérieuſement flatté que la Chambre pût conſentir à ſe former en comité pour délibérer ſur ſa propoſition : que ſi elle étoit admiſe à l'examen, elle éprouveroit les plus vives contradictions de la part de ceux à la diſpoſition de qui ſont les bourgs qu'il a traités ſi dûrement, & qui ne ſacrifieroient pas aiſément à une chimere de réformation les avantages réels qui ſont attachés à cette eſpèce de propriété : que l'amputation n'eſt pas toujours ſalutaire, & qu'il ne faut pas la riſquer légerement, ſoit en politique ſoit en chirurgie : que les épreuves de cette nature ſont quelque fois très-fatales aux conſtitutions des corps naturels ou des Etats ; & enfin qu'il voit tout le mal que la propoſition de M. Wilkes peut faire, mais nul bien qui en puiſſe réſulter.

M. WILKES replique en peu de mots ſur le même ton de plaiſanterie, & ſa motion eſt rejettée ſans qu'il ſoit néceſſaire d'aller aux voix.

---

18 Mars. On reçoit au palais de Gloceſter des nouvelles ſatisfaiſantes de Rome ſur la ſanté du duc & de la ducheſſe de Gloceſter, ainſi que du prince leur fils.

Le duc de Wirtemberg, accompagné du

lord Barrington, ſecrétaire de la guerre, & des principaux officiers du corps de l'artillerie, ſe rend au parc de Woolwich, pour être préſent à une épreuve de pluſieurs pieces de canon, enſuite il parcourt avec le lord Sandwich, premier lord de l'Amirauté, les chantiers de Woolwich, de Greenwich & de Deptford. 18 Mars.

Mort du lord Jean de Courcy, baron de Kinſale. Ce lord avoit paſſé toute ſa jeuneſſe dans une claſſe obſcure du ſervice de la marine. Lorſqu'il hérita du titre, ce ne fut qu'après beaucoup de tems & de peines qu'il parvint à faire reconnoître ſes droits. Il jouiſſoit d'une penſion de 400 l. ſterl. ſur les fonds de l'Irlande, & il l'avoit obtenue en conſidération du délabrement dans lequel il avoit trouvé les affaires de cette ancienne & illuſtre maiſon. Le Miniſtere ne s'y étoit porté que pour empêcher que la demande en fût faite en plein Parlement. Ceux qui ſoutenoient ce lord reprochoient à la Cour la profuſion avec laquelle ſe donnoient les penſions même à des Princes étrangers, pour liquider leurs prétentions déraiſonnables à la ſuite de la derniere guerre, tandis qu'un des plus nobles d'entre les Lords ſe trouvoit dans le plus preſſant beſoin.

Cette famille eſt très-ancienne. Le privilege de ſon chef, de ſe couvrir & de reſter couvert devant le Roi, dont ne jouit aucune autre

18 Mars. famille de pairs des trois royaumes, a été accordé à un de ses ancêtres par le Roi Jean, pour récompenser, suivant l'usage de ce temslà, la bravoure qu'il avoit montrée dans un combat singulier avec un champion François. Tous les nouveaux titulaires ne négligent aucunes des précautions nécessaires pour maintenir leur droit. Un de ces Barons qui venoit d'hériter du titre, ayant été présenté à George I. un jour de gala, il assista, le chapeau sur la tête, au bal paré où il y avoit une prodigieuse affluence de seigneurs & de dames de la Cour. Non content de s'être couvert, & voulant jouir de sa prérogative dans toute son étendue, il gardoit toujours son chapeau. Le Roi, qui trouva ce procédé peu honnête, voulut lui faire une leçon. Le Baron passant près de lui, il l'appelle, lui ôte son chapeau, le lui met à la main, & lui dit avec bonté & en souriant : » Milord Kinsale, je ne vous conteste pas le droit d'user de votre privilege en ma présence ; mais je vous demande à vous-même s'il est honnête de rester le chapeau sur la tête devant les dames «.

Le *Swift*, vaisseau munitionnaire, parti de Portsmouth pour Boston le 16, avec plusieurs autres bâtimens de transport, sous le convoi de la frégate de guerre le *Triton*, prend feu à la mer, & saute en l'air devant le port de Torbay. Quelques officiers du vingt-neuvieme régiment d'infanterie périssent par ce désastre.

Ils s'étoient jettés dans une chaloupe qui a chaviré. Le vaiſſeau a été conſommé avec toutes les proviſions. On a ſauvé la plus grande partie des paſſagers & de l'équipage. A quatre heures du matin l'exploſion de la ſoute aux poudres termina cette ſcene affreuſe. Il n'y avoit pas deux áns que le vingt-neuvieme régiment étoit de retour en Angleterre, & c'eſt par le fatal crédit de ſes commandans qu'on l'a fait paſſer avant quatorze autres pour l'embarquement. 18 Mars.

La frégate le *Seaford*, de vingt canons, & le *Dealcaſtle*, de vingt-quatre, appareillent de Plimouth, la premiere pour l'île d'Antigoa, & l'autre pour Terre-Neuve, & *la Perle*, de trente-deux, pour Corke.

On tire des détachemens de l'hôpital des Invalides de marine, pour remplacer ſur les vaiſſeaux de gardes les hommes qu'on a fait paſſer ſur les vaiſſeaux en armement.

Les hommes ſont auſſi rares pour le ſervice de terre que pour celui de mer. A la fin de la guerre derniere le Gouvernement gardoit la paie des hommes non effectifs, & il n'y a pas fort long-tems encore qu'on ne donnoit que trois guinées & demie d'engagement ; mais les officiers recruteurs ont ordre aujourd'hui d'offrir juſqu'à ſix guinées par homme.

On apprend par une lettre de Dublin qu'au lieu de ſix régimens qui compoſoient ci-devant

18 Mars. la garnifon de cette ville, il n'y a plus que deux régimens avec la compagnie d'artillerie: la lettre finit par un de ces traits qui font connus en Angleterre fous le nom de fel hybernois. » Les commiffions d'officiers qui coûtoient très-cher il y a deux ou trois ans, font aujourd'hui fi décréditées, que celui qui en auroit eu une pour rien n'en retrouveroit pas fon argent «.

On apprend que les Infurgens ont pris dans le Canada pour plus de 40,000 l. fterl. de peaux de caftor & autres pelleteries.

Chambre des Communes.

M. Hartley demande que le Miniftere produife un état des dépenfes de la marine. Il obferve que les eftimations ou apperçus font communément d'un bon tiers au-deffous du vrai montant des articles: que fous le titre de dette de la marine, de fervices auxquels on n'avoit point pourvu & d'extraordinaires, il s'eft introduit peu-à-peu une habitude de confiance dans les Miniftres qui les rend maîtres abfolus de la bourfe du public; & que dans le moment actuel il faut que le Parlement redouble d'attention fur la conduite des Miniftres qui pourroient, à la faveur de cet abus, dépenfer des fommes immenfes, fans que la Chambre en eût la moindre connoiffance. Il avoue que fi le Miniftere s'obftine à faire un myftere de fa conduite à cet égard, on feroit des efforts inutiles pour triompher

de sa résistance ; mais il presse les Ministres, par la considération de leur propre honneur, de donner un compte des dépenses de l'année derniere, qui comprenne les sommes employées pour les transports, ainsi que la dette de la marine. 18 Mars.

Le lord North répond que l'administration ne voudroit ni ne pourroit faire aucun mystere à la Chambre : que dans tous les tems il a fallu faire des dépenses dont il étoit impossible de rendre un compte précis : qu'on ne peut pas prévoir ce que seront des extraordinaires, ni à quoi ils se monteront : que les états viennent toujours dans leur tems sous les yeux de la Chambre qui peut alors juger si l'on a abusé de sa confiance, & punir les prévaricateurs ; qu'au surplus il offre de mettre sous les yeux de la Chambre les comptes qui se trouveront être prêts.

M. Hartley insiste pour avoir celui des billets de marine pour vivres & transports au 29 Février 1776 ; & celui de l'augmentation de la dette de la marine dans l'intervalle du 31 Décembre 1774 au 31 Décembre 1775, avec la spécification des articles.

Le Roi passe en revue, dans la plaine de Wrinbledon, les détachemens des trois régimens des Gardes, dont les officiers ont pris le même uniforme que les soldats. Sa Majesté a paru très-contente des exercices & évolutions. Parmi une foule immense de spectateurs, on a remarqué un chef de Sauvages vêtu dans le 19 Mars.

19 Mars. coſtume de ſon pays, le viſage bariolé de rouge, & une hache de guerre à la main. On aſſure qu'après avoir admiré la vivacité & la préciſion des manœuvres, il s'eſt écrié : » Tout cela eſt fort beau ; mais il faudra voir en Amérique «. Le prince de Galles à cheval & en uniforme a aſſiſté à cette revue, ainſi que le duc régnant de Wirtemberg.

Quelques ſoldats de ces détachemens ont eu recours à diverſes ruſes pour ſe diſpenſer de marcher. Les uns ſe ſont fait arrêter pour dettes ; mais le corps a payé, & on les a retirés de priſon. D'autres ont mis en gage des effets ou marchandiſes qu'on leur avoit confiés pour y travailler, délit pour lequel ils étoient sûrs d'être condamnés à un mois de priſon ; mais le juge, démêlant la connivence, les a remis au ſergent qui les réclamoit. D'autres enfin ont inſulté les paſſans, pour avoir occaſion de ſe battre & de mériter la priſon. Un de ceux-ci, bien étrillé par un domeſtique, a fait l'aveu de ſon deſſein devant le peuple attroupé pour juger le combat. — Le parti de l'oppoſition augure de ces divers événemens, que le gros de ces troupes ne ſecondera pas d'un cœur bien joyeux les vues de conquête du Gouvernement. Il croit voir dans ces gens-là autant de martyrs de la bonne cauſe, qui ſacrifient leur liberté individuelle à l'intérêt de la liberté Américaine.

Aſſemblée générale de quartier des actionnaires de la Compagnie-des-Indes. — Le Vice-

Préſident produit les comptes ordinaires de profit & de perte, d'où il réſulte que la créance du Gouvernement s'eſt trouvée, au premier Mars, réduite de 1,400,000 livres à 420, 000 livres, & qu'à tous autres égards les affaires de la Compagnie ſont en très-bonne poſture. 19 Mars.

M. Fitzgerald demande qu'il ſoit pris jour pour délibérer ſur le tonnage des vaiſſeaux employés par la Compagnie, déclarant qu'il a ſur cet article d'importantes améliorations à propoſer. Il appuie ſa motion ſur un arrêté de l'Aſſemblée générale de l'année 1774, qui recommande aux Directeurs de s'occuper de cet objet. Il ſe plaint de quelques perſécutions que ſon zele lui a attirées, & de l'indifférence avec laquelle la Compagnie paroît l'accueillir.

Le Vice-Préſident répond ſur l'objet du tonnage que c'eſt une matiere qui demande les plus mûres réflexions, & par rapport à laquelle il faut d'autant moins ſe preſſer de prendre une réſolution définitive, que les gens les plus éclairés ſont bien loin de convenir enſemble dans leur opinion; & il juſtifie la direction des reproches que lui a faits M. Fitzgerald pour ce qui lui eſt perſonnel.

M. Maclean obſerve que mal-à-propos on veut faire juger cette affaire par une aſſemblée générale, puiſque c'eſt accuſer de négligence le Conſeil de direction, & par une aſſemblée générale de quartier où il ſemble

19 Mars. qu'on ait voulu la rapporter par ſurpriſe ; puiſque, ſuivant l'uſage de tous les tems, on auroit dû en prévenir l'aſſemblée, qui alors ſeroit devenue ſpéciale pour cet objet. Il avance que peut-être le tonnage a-t-il déja ſouffert de trop fortes diminutions, puiſqu'une grande partie des produits de l'année derniere eſt reſtée dans l'Inde faute de bâtimens pour les charger.

M. Fitzgerald eſt ſoutenu par pluſieurs actionnaires qui cependant le décident à retirer ſa motion, en recommandant d'un autre côté aux Directeurs de donner à cet objet important la plus ſérieuſe attention.

M. Elliot exhorte l'Aſſemblée à s'occuper de la ſituation critique des affaires dans l'Inde, & ſur-tout à Bombay. » J'avoue, dit-il, que l'intérêt de la Compagnie exige qu'elle y étende ſon territoire ; mais il me paroît que cela auroit dû ſe faire plutôt par la négociation que par les armes ; & que ſi une guerre étoit indiſpenſable, on a mal pris ſon tems pour la faire, & auſſi mal choiſi les moyens «. Il parle auſſi des intérêts de la Compagnie ſur la côte de Coromandel, touche légérement le caractere & les ſentimens du Nabob d'Arcot, & l'état actuel du Tanjour. J'attens d'excellentes choſes, dit-il, du lord Pigot ; mais je crois qu'il eſt de la plus grande néceſſité de lui nommer un ſucceſſeur pour le cas de mort ou d'autre accident.

La ſuite au N° V.

Lettre

*Lettre d'un Banquier de Londres, à M*** à Anvers.*

De Londres le 15 Juin 1776.

Je me ſuis engagé, Monſieur, à vous faire bien connoître le fameux Pamphlet Américain, *le Sens commun*, attribué à un fameux proſcrit, M. Adams, un des Députés de la Nouvelle-Angleterre au Congrès général. Il ne faut point ſe diſſimuler que les fâcheuſes circonſtances où M. Adams ſe trouve doivent avoir allumé ſa bile républicaine. J'ai donc cru devoir méditer ſur quelques-unes de ſes aſſertions, pour ne pas m'égarer en le ſuivant dans ſes emportemens. Je ſuis bien aiſe de ſavoir par quelles raiſons il prouve que la ſéparation eſt néceſſaire & indiſpenſable, & ne peut pas ſe différer; mais quand je verrai ce nouvel Ajax ſaiſi par ſon accès, je m'écarterai de lui pour diſcuter tranquillement avec vous le point ſur lequel il m'aura paru ſe répandre en vaines déclamations. Il s'en eſt permis de violentes contre la Royauté. J'eſpere pourtant vous faire voir que ce n'eſt pas la forme de gouvernement qu'il abhorre le plus dans ſon cœur; & que dans la fureur qui le tranſporte, il s'eſt trompé ſur le véritable objet de ſa haine. Vous me rendrez sûrement la juſtice de croire que je l'ai traduit avec une fidélité ſcrupuleuſe. Les lacunes que vous

trouverez ſont ou des redites, ou des amplifications dont je vous aurai donné le texte, ou des morceaux que vous avez déja vus dans ma Lettre du 4 Mai, & que je n'ai pas jugé très-eſſentiels dans cette nouvelle traduction.

M. Adams va parler.

» Suivant quelques Ecrivains la Société & » le Gouvernement ſeroient une ſeule & même » choſe. Il eſt pourtant vrai que non-ſeulement » il y a une grande diſtance de l'un à l'autre, » mais encore que leur origine n'eſt pas la » même. Nos beſoins ont produit la ſociété, » & nos vices le gouvernement. La ſociété » fait notre bonheur *poſitivement* en uniſſant » nos affections : le gouvernement le fait *né-* » *gativement* en mettant un frein à nos vices. » La communication réſulte de l'une, & les » diſtinctions naiſſent de l'autre. Punir & pro- » téger ſont les fonctions des deux, & aſſuré- » ment de nature très-diſtincte «.

» Telle qu'elle ſoit, la ſociété eſt un bien ; » & le gouvernement dans ſa plus grande per- » fection n'eſt qu'un mal néceſſaire «.

Vous reconnoiſſez, Monſieur, dans ces premieres idées ſur le gouvernement, celles de tous les peuples policés. Il eſt conſtant que l'adminiſtration la plus parfaite n'eſt qu'un mal néceſſaire, puiſque c'eſt la foibleſſe de notre nature qui lui donne l'exiſtence. L'Auteur ajoute que, » lorſqu'un gouvernement eſt dé- » térioré autant qu'il ſoit poſſible, il devient » intolérable, & qu'il vaudroit autant retom-

» ber dans l'anarchie «. On voit juſqu'où le menera cette opinion. Il eſt inutile de le ſuivre quand on eſt perſuadé que le plus mauvais gouvernement eſt préférable à l'anarchie qui eſt eſſentiellement le deſpotiſme de tous. Ce qu'il dit de la formation & de l'accroiſſement des ſociétés pour arriver à la néceſſité d'un gouvernement, ſe trouvant par tout, je me ſuis diſpenſé de le traduire. » C'eſt, dit-il, dans » la nature qu'il prend l'idée d'un gouverne-» ment. En conſéquence il doit y régner une » grande ſimplicité, par la raiſon que plus une « machine eſt ſimple, moins elle eſt ſujette à » ſe déranger «. Voilà un principe dont il faut ſe ſouvenir; il me paroît convenir merveilleuſement à la monarchie illimitée & héréditaire, & nullement au plan que l'Auteur propoſera pour l'Amérique. D'après cette maxime, il examine la conſtitution Angloiſe qu'il met au-deſſous même des gouvernemens abſolus.

» La conſtitution de l'Angleterre fut ſans » doute quelque choſe de ſublime pour les « tems de ténebres & d'eſclavage qui la virent » naître. Lorſque le deſpotiſme ſubjuguoit » tout, le plus léger effort pour s'en affranchir » étoit une entrepriſe hardie & glorieuſe. Mais » il eſt aiſé de démontrer que cette conſtitu-» tion eſt imparfaite, qu'elle eſt ſujette à des » convulſions, & incapable de produire ce » qu'elle paroît promettre. Elle eſt ſi ſinguliére-« ment compliquée, que la nation pourroit être » malade pendant une ſuite d'années, ſans

» qu'on pût découvrir à quelle partie le mal se
» seroit attaché. Les uns diront d'une façon,
» ceux là d'une autre ; & chaque Médecin po-
» litique prescrira un régime différent.

» Je sais qu'on extirpe difficilement un pré-
» jugé inhérent au sol, & que le tems y a vu
» vieillir ; mais examinons les parties consti-
» tuantes du gouvernement Anglois, & nous
» trouverons qu'elles sont les méprisables
» restes de deux anciennes tyrannies où entrent
» quelques nouveaux matériaux républicains.
» Ce sont les restes d'une monarchie tyran-
» nique dans la personne du Roi.

» Les restes d'une tyrannie Aristocratique
» dans la chambre des Pairs.

» Les nouveaux matériaux républicains dans
» celle des Communes, de la vertu desquelles
» dépend la liberté de l'Angleterre.

» Le Roi & les Pairs, comme héréditaires,
» sont indépendans du peuple ; ainsi, *dans un*
» *sens constitutionnel* ils ne contribuent en rien
» à la liberté de l'Etat.

» Dire que la constitution de l'Angleterre
» est l'*union* de trois pouvoirs qui se balancent
» réciproquement, c'est une puérilité dont les
» termes se contredisent.

» Dire que l'autorité des Communes tempere
» celle du Roi, c'est supposer deux choses.

» Premierement, qu'il ne faut mettre de
» confiance dans le Roi qu'en le surveillant,
» ou, en d'autres mots, que la soif du pou-
» voir absolu est une maladie propre à la Mo-
» narchie.

2°. » Que les Communes étant chargées de » surveiller le Roi, sont ou plus sages que lui, » ou plus dignes de notre confiance.

» Mais, comme la même constitution qui » donne aux Communes un pouvoir de con- » trainte sur le Roi, en faisant dépendre d'elles » les subsides, donne ensuite au Roi le même » pouvoir de contrainte sur les Commu- » nes, par la faculté qu'il a de rejetter tous » leurs autres bills, il doit en résulter que le » Roi est plus sage que ceux qu'on a déja sup- » posé être plus sages que lui. Quelle absur- » dité ! «

Arrêtons-nous un moment, Monsieur, sur ce que l'Auteur dit de la soif du pouvoir absolu. Vous mettez sûrement une grande différence entre *gouvernement illimité* & *gouvernement absolu*. Ce dernier doit être un gouvernement où il n'y auroit de loi que le caprice du Souverain. J'appellerois illimité celui dont le Souverain est chargé seul de maintenir la loi & de la perfectionner. Je voudrois donc que M. Adams eût dit que la soif du pouvoir *illimité* est une maladie propre à la monarchie *limitée*.

» Plusieurs Auteurs ont donné l'explication » suivante de la constitution Angloise : Le Roi, » disent-ils, est une chose, le peuple en est une » autre. Les Pairs composent une Chambre » en faveur du Roi, & les Communes en com- » posent une autre en faveur du peuple. Tout

» cela reſſemble bien à une maiſon diviſée » d'avec elle-même . . . Cette explication » de la conſtitution Angloiſe ſuppoſe cette » queſtion préliminaire ; *comment le Roi eſt-il* » *parvenu à un pouvoir que le peuple craint de lui* » *confier , & que ce même peuple eſt toujours* » *obligé de retenir* ? Un tel pouvoir n'a pas pu » être donné par un peuple ſage ; & tout pou- » voir *qui a beſoin d'être retenu* ne peut prove- » nir de Dieu. Cependant l'établiſſement que » forme la conſtitution Angloiſe ſuppoſe que » ce pouvoir exiſte.

» Mais cet établiſſement ne remplit pas ſon » objet : les moyens n'y conduiſent pas ; & » toute l'affaire ſe détruit elle-même. Comme » le plus grand poids entraîne toujours le plus » léger : & comme toutes les roues d'une ma- » chine ſont miſes en mouvement par une » ſeule roue ; il s'agit uniquement de ſavoir » quel eſt le pouvoir qui, dans la conſtitution, » a le plus de poids : c'eſt celui-là qui gouver- » nera. Quoique les autres roues ou une partie » puiſſent gêner & rallentir la rapidité du mou- » vement de la machine ; néanmoins, tant » qu'elles ne pourront pas l'arrêter, leurs ef- » forts ſeront inefficaces. La premiere force » motrice aura définitivement ſon effet ; & le » tems ſuppléera au défaut de célérité.

» Tout le monde ſait que la couronne eſt » cette partie prépondérante dans la conſtitu- » tion Angloiſe, uniquement parce qu'elle eſt

» la dispensatrice des places & des pensions.
» Ainsi, quoique nous ayons été assez prudens
» pour fermer la porte à la monarchie abso-
» lue, nous avons en même tems été assez fous
» pour mettre la couronne en possession de la
» clé.

» C'est le préjugé national bien plus que la
» raison qui nourrit l'affection des Anglois pour
» leur gouvernement, réparti entre le Roi,
» les Pairs & les Communes. La liberté indi-
» viduelle est sans contredit plus en sûreté en
» Angleterre que dans quelques autres Etats;
» mais la *volonté* du Roi est tout autant la *loi*
» du pays dans la Grande-Bretagne qu'en
» France, avec cette différence qu'au lieu d'é-
« maner directement de sa personne, elle ar-
» rive au peuple sous la forme terrible d'un
» acte du Parlement «. Je suis étonné que l'Au-
teur Américain n'ait pas ajouté, *qui n'écoute point de remontrances.* » Le sort de Charles pre-
» mier n'a fait que rendre nos Rois plus avisés,
» mais non pas plus justes «.

Le seconde section de cet Ouvrage traite de la monarchie & de la succession héréditaire. Après avoir établi que l'anarchie est préférable à la constitution Angloise, l'Auteur entreprend de faire voir que la royauté est un abus par deux raisons : 1°. parce que la nature n'a point distingué les hommes en Roi & en sujets, comme elle les a distingués en mâles & femelles : & 2° parce que dans les tems très-anciens il n'y avoit point de Rois,

Sa premiere raiſon eſt pitoyable, puiſque la royauté, comme tout gouvernement quelconque réſulte évidemment des propriétés pour leſquelles la nature n'a pas marqué plus de diſtinctions. Quant à l'autre raiſon, l'Auteur oublie le principe qu'il a établi, que c'eſt l'imperfection de notre nature qui a donné l'être aux gouvernemens. Tout ce qu'il avoit droit de dire, pour être conſéquent, c'eſt que la royauté eſt un gouvernement moins parfait que celui de Dieu même, auquel elle a ſuccédé. Il obſerve qu'elle a attiré la malédiction de Dieu ſur les enfans d'Iſraël. Mais eſt-ce que l'homme n'aura pas toujours lieu de redouter ſon changement de condition, quand ſon cœur perverti lui fera quitter le mieux pour le pire ? Les mêmes anathêmes menacent ceux qui préféreroient l'anarchie : fût-ce au plus mauvais gouvernement. Il attaque avec auſſi peu de raiſon la ſucceſſion héréditaire qui aſſure la permanence de tous les Etats où elle eſt établie, & qui, en ſomme, eſt un bien ſi précieux pour l'humanité, tels & ſi grands que puiſſent être ſes inconvéniens relativement à quelques individus ou à quelques points dans l'eſpace. C'eſt ce que juſtifie l'hiſtoire d'Angleterre, puiſque nonobſtant huit guerres civiles, & dix-neuf rébellions qui ont eu lieu ſous trente-deux regnes & deux minorités ; cet état ſe ſoutient encore malgré toutes ſes imperfections : graces à ce que le droit héréditaire y a été reſpecté même dans les révolutions.

Tout ce que vous venez de voir, Monſieur, fait la matiere d'une très-longue diſſertation dans ce pamphlet Américain, où je ſoupçonne par la foibleſſe des raiſons contre la royauté, qu'on n'a pas eu intention de lui porter des atteintes ſérieuſes. Vous trouverez l'Auteur bien plus fort ſur les vices de la conſtitution Angloiſe & ſur les intérêts de l'Amérique.

» On a écrit des volumes ſur la querelle de » l'Amérique. Des gens de toute eſpece s'en » ſont mêlés d'après divers motifs, & dans » des vues très-différentes. Tout ce qui s'eſt » dit de part & d'autre n'a ſervi à rien. Le » tems de diſcuter eſt paſſé. Le Roi a mieux » aimé en venir à un défi, & notre continent » l'accepte.

» M. Pelham, (Miniſtre habile, quoiqu'il » eût ſes défauts) étant attaqué dans la cham- » bre des Communes ſur ce que ſes opéra- » tions étoient d'une nature à ne pouvoir du- » rer, répondit : *qu'elles durent autant que moi,* » *& je ſuis content.* Si dans ce moment-ci » les Américains penſoient d'une maniere » auſſi dangereuſe & auſſi baſſe, leurs deſcen- » dans ne ſe ſouviendroient d'eux qu'avec » horreur.

» Le ſoleil n'a jamais vu les hommes occu- » pés d'un plus grand interêt. Ce n'eſt point » ici l'affaire d'une ville, d'un comté, d'une » province, d'un royaume ; il s'agit d'un im- » menſe continent, il s'agit au moins de la hui- » tieme partie du globe habité. Ce n'eſt point

» l'affaire d'un jour, d'une année, d'un ſiecle:
» la poſtérité eſt virtuellement enveloppée dans
» la querelle ; & ce qui ſe fait aujourd'hui
» l'affectera plus ou moins, même juſqu'à la
» fin des tems. C'eſt dans ce moment ci qu'il
» faut faire germer l'union, la foi & l'honneur
» du continent Américain. La moindre inci-
» ſion à cette jeune plante s'agrandira avec le
» tems, & la poſtérité lira notre lâcheté en gros
» caracteres.

» Du moment où l'on a laiſſé la diſpute
» pour en venir aux armes, une nouvelle
» époque a commencé ; une révolution s'eſt
» faite dans les eſprits. Tous les plans, toutes
» les propoſitions antérieures au 19 Avril
» 1775, jour mémorable de l'affaire de
» Lexington, ne ſont plus que de vieux al-
» manachs. Nous reſpirons dans un autre
» ſiecle...

» Comme il a été dit beaucoup de choſes
» ſur les avantages d'une réconciliation, &
» qu'elles n'ont abouti à rien, il eſt juſte que
» nous examinions le côté oppoſé, & que nous
» faſſions obſerver quelques-uns des torts réels
» que les colonies ſouffrent & ſouffriront tou-
» jours, tant qu'elles ſeront unies avec la
» Grande-Bretagne ou qu'elles dépendront
» d'elle. Diſcutons donc cette union & cette
» dépendance d'après les principes de la nature
» & du ſens commun. Voyons ce qui nous
» arrivera ſi nous nous ſéparons, ou ſi nous
» reſtons dans la dépendance.

» J'ai entendu aſſurer que comme l'Améri-
» que a proſpéré ſous ſon ancienne liaiſon avec
» la Grande-Bretagne, cette même liaiſon
» étoit néceſſaire pour ſa proſpérité future, &
» qu'elle produiroit toujours les mêmes effets.
» Rien n'eſt plus illuſoire que cette maniere
» de raiſonner. Nous pouvons tout auſſi bien
» aſſurer que parce qu'un enfant a profité avec
» du lait, il ne doit jamais prendre d'autre
» nourriture, ou que les vingt premieres an-
» nées de notre vie doivent ſervir de modele
» aux vingt années ſuivantes. Mais je ne con-
» viens pas même du bien que ce régime paſſe
» pour avoir fait à l'Amérique; & je n'héſite
» point à déclarer que l'Amérique auroit proſ-
» péré tout autant, & probablement bien da-
» vantage ſi aucune puiſſance Européenne ne
» s'étoit mêlée de ſes affaires. Le commerce par
» lequel elle s'eſt enrichie conſiſte dans les
» choſes de premier beſoin; & elle trouvera
» toujours de quoi vendre, tant que l'Europe
» conſervera l'uſage de manger.

» D'autres diſent: l'Angleterre nous a pro-
» tégés. Moi, je leur demanderai, comment?
» Qu'a-t-elle fait de plus que de défendre le
» Continent à nos dépens comme aux ſiens?
» N'auroit-elle pas protégé de même la Tur-
» quie pour aggrandir ſon commerce & ſa do-
» mination?

» Que la Grande-Bretagne renonce à ſes
» prétentions ſur le Continent, ou que le Con-
» tinent ſecoue le joug de la dépendance, nous

» aurons la paix avec la France & l'Eſpagne
» quand ces deux Puiſſances ſeront en guerre
» avec elle....

» Mais, dit on, la Grande-Bretagne eſt la
» Mere-Patrie. Eh bien, ſa conduite en eſt
» d'autant plus blâmable. Les animaux les plus
» féroces ne dévorent point leurs petits ; & les
» ſauvages ne font point la guerre à leurs fa-
» milles....C'eſt l'Europe, & non pas l'An-
» gleterre qui eſt la Mere-Patrie de l'Amé-
» rique. Ce nouveau monde a été l'aſile des
» malheureux qui ont été perſécutés dans tou-
» tes les parties de l'Europe, pour avoir voulu
» conſerver leurs libertés civiles & religieuſes.
» C'eſt ici qu'ils ſe ſont réfugiés, non pas pour
» ſe dérober aux tendres embraſſemens d'une
» mere, mais pour échapper aux cruautés d'un
» monſtre impitoyable. Cela eſt ſi vrai relati-
» vement à l'Angleterre, que la même tyran-
» nie, qui a chaſſé de chez elle les premiers
» émigrans, eſt encore celle qui ne ceſſe de
» pourſuivre leurs deſcendans.

» Dans cette vaſte partie du globe, à peine
» appercevons-nous le cercle étroit de trois
» cens ſoixante mille (l'étendue de l'Angle-
» terre) : notre amitié ſe déploie ſur une
» échelle bien plus grande. Nous voulons être
» les freres de toute la Chrétienté.

» C'eſt une choſe plaiſante que la gradation
» bien compaſſée par laquelle on parvient à
» ſurmonter la force du préjugé national à
» meſure qu'on voit du pays. Demeure-t-on

» dans la même rue, ſi on ſe trouve ailleurs on
» ſe traite de voiſins : un peu plus loin, on
» eſt de la même paroiſſe : à quelques lieues
» de chez ſoi, de la même ville : hors de la
» province, on eſt *Yorkshire-man*, *Cheshire-*
» *man*, *Londoner*. Si dans leurs excurſions
» étrangeres deux Anglois ſe rencontrent, tous
» ces petits ſouvenirs de rue, de paroiſſe, de
» ville & de province ſe confondent dans le
» nom d'*Englishmen*. Par une juſte parité de
» raiſonnement tous les Européens qui ſe ren-
» contrent en Amérique, ou dans quelqu'autre
» partie du globe, ſont *Countrymen* (Compa-
» triotes). L'Angleterre, la Hollande, l'Alle-
» magne ou la Suede, vis-à-vis du globe en-
» tier, ſont comme les diviſions de rue, de
» ville & de province ſur de plus petites écheles;
» diſtinctions trop limitées pour les eſprits du
» continent Américain. Dans cette province
» de Penſilvanie, il n'y a pas un tiers des ha-
» bitans qui ſoit d'origine Angloiſe. J'ai donc
» raiſon de rejetter le titre de Mere-patrie,
» appliqué à l'Angleterre, parce qu'il préſente
» une idée fauſſe, petite & indigne de l'une &
» de l'autre....

» On a avancé que les forces réunies de la
» Grande-Bretagne & des Colonies pouvoient
» défier toutes les autres puiſſances de la terre.
» Premierement c'eſt avancer beaucoup; car
» le ſort de la guerre eſt incertain. Enſuite,
» c'eſt une aſſertion vuide de ſens. Jamais
» l'Amérique ne ſouffrira qu'on lui enleve une

» partie de ſes habitans pour ſoutenir les » armes Britanniques en Aſie, en Afrique ou » en Europe.

» Qu'avons-nous beſoin de faire la guerre » à toute la terre ? Notre plan eſt le com- » merce, & ce commerce bien ſuivi nous aſſu- » rera la paix & l'amitié de toute l'Europe, » parce qu'il eſt de ſon intérêt que le conti- » nent de l'Amérique ſoit pour elle un » port franc. Ici le commerce ſera toujours » protégé ; & , comme nous n'avons ni or » ni argent, notre ſol ſera à l'abri des inva- » ſions....

» L'Europe étant notre marché pour le » commerce, nous ne devons point nous lier » excluſivement avec aucune de ſes parties. » Il eſt du véritable intérêt de l'Amérique de » décliner toutes les querelles Européennes. » C'eſt ce qu'elle ne pourra jamais faire, tant » que par ſa dépendance de l'Angleterre, elle » ſervira à compléter ſon poids dans la balance » politique.

» Il y a trop d'Etats en Europe pour que la » paix y ſubſiſte long-tems. Dès qu'une guerre » ſe déclare entre l'Angleterre & quelque Puiſ- » ſance étrangere, le commerce de l'Amérique » eſt ruiné à cauſe de ſes liaiſons avec la Grande- » Bretagne....

» L'autorité de la Grande-Bretagne ſur l'A- » mérique, eſt une forme de gouvernement » qui tôt ou tard doit avoir une fin, & qui ne » nous donne qu'une conſtitution paſſagere.

» Comme peres, cette vérité est affreuse pour » nous, puisque nous ne pouvons rien laisser » de certain à nos enfans. Or, puisqu'ils seront » chargés de nos dettes, travaillons au moins » à leur assurer leur existence. Autrement, » nous les traitons indignement & en peres » barbares. Anticipons sur l'avenir : prenons » ces enfans par la main, montons avec eux » sur le faîte du temple : de-là contemplons ce » que quelques craintes & quelques préjugés » cachent aujourd'hui à nos yeux : prome- » nons nos regards sur la désolation répandue » dans nos villes & dans nos campagnes par » les armes Britanniques, sur Boston, sur Nor- » folk, &c. &c.

» Il n'est pas au pouvoir de la Grande-Bre- » tagne ou de l'Europe de conquérir l'Améri- » que, si l'Amérique ne leur facilite pas cette » conquête ou par irrésolution, ou par timidité. » L'hiver actuel vaut un siecle; mais il faut le » mettre à profit. Si l'occasion est manquée, » tout le Continent partagera le malheur des » Bostoniens; & il n'y a point de trop rude » châtiment pour l'homme de quelque classe » ou condition qu'il soit, & en quelque lieu » qu'il habite, qui sera cause de la perte d'un » moment si précieux....

» Puisqu'il n'y a que les armes qui puissent » décider la question; pour l'amour de Dieu » hâtons une séparation définitive, & ne souf- » frons point que la génération prochaine s'en- » tregorge sous les noms de peres & d'enfans,

» noms qui ne ſeront plus ſacrés, & qui n'au-
» ront plus aucun ſens.

» Il eſt abſurde & ridicule de dire que l'An-
» gleterre ſe conduira mieux à notre égard.
» On s'étoit flatté de cet eſpoir à la révocation
» de l'acte du timbre. Deux années au plus
» nous ont détrompés. C'eſt comme ſi on di-
» ſoit que des nations qui ont été une fois bat-
» tues ne ſe rebattront jamais.

» Quant à ce qui regarde l'adminiſtration,
» il n'eſt pas poſſible que la Grande-Bretagne
» ſe charge de celle de l'Amérique. C'eſt une
» affaire trop importante & trop embrouillée
» pour qu'elle puiſſe être menée avec quelque
» ſorte de convenance par une Puiſſance ſi
» éloignée de nous, & qui nous connoît ſi peu.
» De même qu'elle ne peut pas nous conqué-
» rir, il lui eſt impoſſible de nous gouverner.
» Etre toujours dans l'obligation de traverſer
» quinze ou dix-huit cents lieues de mer avec
» un rapport ou une pétition à la main : at-
» tendre pendant quatre ou cinq mois une ré-
» ponſe, & cinq ou ſix autres pour ſon inter-
» prétation, c'eſt en vérité un état de ſoumiſ-
» ſion & de perplexité qui, dans quelques an-
» nées, ſera regardé comme la plus grande des
» extravagances & des puérilités. . . . Il fut un
» tems où cela étoit convenable ; mais voici
» le moment où cela doit ceſſer «.

Je ſuis fâché, Monſieur, que l'Auteur ait dit plus haut qu'il ne croyoit point que la protection de la Grande-Bretagne eût jamais été

» été néceſſaire & avantageuſe à l'Amérique,
» & que même elle lui avoit fait tort. Pour-
» quoi, dit-il ici, *il fut un tems où cela étoit con-*
» *venable?*

» Que de petites îles qui ne peuvent ſe dé-
» fendre elles-mêmes, ſoient protégées par des
» royaumes, cela eſt tout naturel; mais il
» eſt abſurde de vouloir qu'un continent ſoit
» éternellement gouverné par une île. La na-
» ture n'a point fait le ſatellite plus grand que
» ſa planete. Comme l'Angleterre & l'Améri-
» que, l'une à l'égard de l'autre ſont l'inverſe
» de l'ordre de la nature; il eſt évident qu'el-
» les appartiennent à des ſyſtêmes différens,
» l'Angleterre à l'Europe, & l'Amérique à elle-
» même....

» Puiſque la Grande-Bretagne n'a point
» montré le moindre deſir d'entrer en arran-
» gement; nous pouvons être ſûrs de n'obte-
« nir aucunes conditions que le Continent
» puiſſe honorablement accepter, ou qui nous
» dédommagent en aucune maniere, du ſang
» & de l'or que cette conteſtation nous a dé-
» jà couté.

» L'objet ſur lequel nous inſiſtons doit tou-
» jours être en proportion avec la dépenſe.
» Les trois millions que nous avons ſacri-
» fiés ne peuvent pas ſe racheter par l'ex-
» pulſion du lord North, ou de la déteſtable
» *Junte*. Une ſuppreſſion paſſagere de com-
» merce a produit un mal, qui eût peut-être
» été ſuffiſamment réparé par la révocation

» de tous les actes dont on se plaignoit, si on
» eût obtenu cette révocation. Mais puisqu'il
» faut que tout le Continent prenne les armes,
» & que tout Américain soit soldat, en vérité
» c'est bien perdre notre tems de ne com-
» battre que pour renverser un méprisable mi-
» nistere : c'est acheter trop cher la révocation
» des loix oppressives. N'est ce pas assez du
» sang que nous avons versé pour conserver
» notre pays ? Faut-il encore payer nos loix
» au même prix ?

» Remettez-nous, ont crié quelques-uns de
« nos compatriotes, sur le pied où nous étions
» en 1763. Mais est-il aujourd'hui au pouvoir
» de la Grande-Bretagne de faire ce qu'ils de-
» mandent, & pense-t-on que ce soit son in-
» tention ? En supposant qu'elle rétablît
» les choses comme elles étoient à la fin de
» la guerre, comment pourrions-nous comp-
» ter sur les engagemens d'une Cour aussi cor-
» rompue & aussi fausse ? Un autre Parlement,
» que dis-je ? celui-ci même peut revenir
» contre ce qui aura été fait sous le prétexte de
» violence ou de légereté. Alors, où sera notre
» recours ? Il n'y a point de Tribunal pour les
» nations : les canons sont les avocats des Cou-
» ronnes ; & l'épée, non de la Justice, mais de
» la guerre, juge leurs procès.

» Pour être remis dans l'état où nous étions
» en 1763, il ne suffit pas de rétablir les loix
» qui existoient alors ; il faut encore que les
» circonstances soient les mêmes : il faut que

» nos villes brulées ou détruites soient rebâ-
» ties : que les particuliers qui ont fait des
» pertes en soient indemnisés en entier :
» qu'on paye les dettes publiques que nous
» avons contractées pour notre défense; autre-
» ment nous serons bien loin de cette époque
» vraiment digne d'envie. Il y a un an que
» l'accomplissement de cette demande auroit
» comblé les vœux des Américains; mais au-
» jourd'hui il est trop tard : *le Rubicon est passé*.

» Considérons la chose sous un autre point
» de vue. L'action de prendre les armes, uni-
» quement pour obtenir par la force la ré-
» vocation d'une loi pécunaire, semble aussi
» contraire aux préceptes de Dieu & aux droits
» de l'humanité, que celle de prendre les
» armes, pour faire exécuter de force une
» pareille loi. L'objet dans l'un & l'autre cas
» ne justifie pas les moyens ; car la vie des
» hommes est trop précieuse pour être sacri-
» fiée à de telles miseres. Ce sont les menaces
» & les violences qui nous ont été faites; c'est
» la destruction de nos proprietés : c'est la dé-
» vastation de notre patrie par le fer & par
» le feu ; ce sont tous ces excès qui nous au-
» torisent à prendre les armes. Nous aurions
» dû cesser d'être sujets de la Grande-Bre-
» tagne du moment où cette défense est de-
» venue nécessaire. *Le premier coup de fusil tiré*
» *contre l'Amérique* étoit l'époque précise d'où
» l'on auroit dû dater l'indépendance de cette
» belle partie du Monde.

» J'ai toujours regardé l'indépendance de » ce continent comme un événement qui de- » voit arriver tôt ou tard. Or d'après les pro- » grès rapides que l'Amérique vient de faire » pour porter la chose à sa maturité, il est im- » possible que la révolution ne soit pas pro- » chaine. Il étoit donc inutile, lorsqu'une fois » l'épée a été tirée, de disputer sur un point que » le tems devoit résoudre, si nous n'étions » pas déterminés à le décider plus prompte- » ment. Ce séroit ruiner un bien par de longs « procès pour réprimer les écarts d'un fermier » dont le bail est prêt d'expirer. Personne n'a » désiré aussi vivement que moi une réconci- » liation avant l'époque fatale du 19 Avril » 1775 (*); mais dès la premiere nouvelle » que j'en ai eûe; j'ai dit adieu à l'Angleterre.

(*) *Jour de la Bataille de Lexington.*

» Si les choses s'arrangent aujourd'hui, qu'en » résultera t il? Le voici : la ruine de l'Amé- » rique.

» D'abord le pouvoir de gouverner rési- » dant toujours dans la personne du Roi, il » aura toujours voix négative dans la legisla- » tion de ce Continent. S'y trouve-t-il un ha- » bitant assez ignorant pour ne pas savoir que « suivant ce qu'on appelle la constitution ac- » tuelle, nous ne pourrons jamais faire de loix » que celles qu'il plaira au Roi de nous per- » mettre de faire? Y en a-t il d'assez ineptes » pour ne pas voir, qu'après tout ce qui s'est » passé, le Roi ne permettra pas qu'on fasse » d'autres loix que celle qui conviendront

» à ses desseins. De-là il résulte qu'on nous » laissera manquer des loix qui nous sont le » plus nécessaires. Or, on est aussi effective» ment esclave faute de loix, qu'en se sou» mettant à des loix qu'on n'a pas faites soi» même. Quand les choses seront arrangés, » qui peut douter que la Couronne ne fasse » en sorte de laisser ce continent dans l'état le » plus abject qu'il sera possible ? Au lieu d'a» vancer, nous reculerons; ou bien nous per» drons tout notre tems à disputer & à redi» ger des pétitions ridicules

» Une autorité jalouse de notre pros» périté est-elle faite pour nous gouverner ? » Quiconque répond *non* est *indépendant*; car » notre indépendance ne consiste que dans la » liberté de faire nos loix....

» La négative du Roi seroit dix fois plus » dangereuse en Amérique qu'elle ne peut » l'être en Angleterre, où il refuse rarement » son consentement à un Bill pour mettre » l'Angleterre dans le meilleur état de défense » possible; au lieu qu'en Amérique il ne don» nera jamais son consentement à un pareil » Bill....

» Comme les meilleures conditions que » nous puissions attendre, ne peuvent produire » qu'un accommodement passager, ou une es» pece de gouvernement de tutelle jusqu'à ce » que les Colonies soient majeures; les affaires » dans cet intervalle resteront toujours dans » le désordre & le délabrement. Les Emigrans

» aisés ne viendront point s'établir dans un
» pays où la forme de gouvernement ne tient
» qu'à un fil, & est sans cesse agitée de troubles
» & de dissentions. La plupart des habitans
» profiteront de l'intervale pour disposer de
» leurs effets & quitter l'Amérique.

» Mais le plus victorieux de tous les rai-
» sonnemens, c'est qu'il n'y a que l'indépen-
» dance, c'est-à dire, une forme de gouver-
» nement propre à l'Amérique qui puisse assu-
» rer la paix de notre continent, & le préser-
» ver absolument des guerres civiles. Je re-
» doute une reconciliation; parce qu'il est plus
» que probable qu'elle sera suivie d'une ré-
» volte en quelqu'endroit de l'Amérique, dont
» les conséquences peuvent nous être plus fa-
» tales que toutes la méchanceté de la Grande-
» Bretagne....

» La disposition générale des colonies en-
» vers le gouvernement Britanique sera comme
» celle d'un jeune homme qui est sur le point
» de devenir majeur, c'est-à-dire, qu'elles
» s'en moqueront. Un gouvernement qui ne
« peut pas maintenir la paix, n'est nullement
» un gouvernement. Nous donnerons donc
» notre argent pour rien! Que pourroit faire
» la Grande-Bretagne dont les forces n'existe-
» ront plus que sur le papier, s'il éclatoit une
» révolte le lendemain de la réconciliation?

» J'ai entendu dire que l'indépendance étoit
» à redouter, parce qu'elle ameneroit des
» guerres civiles. Rarement nos premieres idées

» font-elles bien juftes ; & c'eft ce qui arrive » ici. Il y a dix fois plus à craindre d'une » mauvaife réunion que de l'indépendance. » Je me mets à la place de ceux qui ont » fouffert, & je protefte que fi je me voyois » expulfé de chez moi, fi ma propriété & » tous mes biens étoient détruits : je protefte, » dis-je, que comme homme, fenfible à une » offenfe, jamais je n'adhererois à une recon- » ciliation, ni ne me croirois lié par elle....

» S'il exifte un jufte motif de crainte par » rapport à l'indépendance, c'eft qu'il n'y a » encore aucun plan d'arrêté. On ne voit point » par où on fortira de tout ceci. Je vais donc » propofer quelques-unes de mes idées à ce » fujet. J'annonce en même tems que je ne » fuis nullement attaché à mon plan, & que » je ferois ravi de voir qu'on en imaginât un » meilleur ».

Projet d'une nouvelle forme de Gouvernement pour l'Amérique feptentrionale.

» Les affemblées de chaque province ou co- » lonie feront annuelles, fous la direction » d'un feul Préfident.... Il y aura une jufte » répartition de Repréfentans. Ces affemblées » ne s'occuperont que de leurs affaires inté- » rieures, fous l'autorité d'un Congrès géné- » ral.

» Chaque province fera divifée en fix, » huit ou dix diftricts qui enverront chacun » un nombre fuffifant de Délégués au Con- » grès général ; de forte qu'il y en ait au moins

» trente de chacune. Tous ces Députés réunis » en Congrès formeront au moins le nombre » de 390. Chaque nouveau Congrès général » durera. . . . .; & le Directeur » sera choisi de la maniere suivante.

» Lorsque les Députés seront assemblés, on » tirera au sort une des provinces sur toutes » les treize, & ensuite tout le Congrès élira par » scrutin un Directeur dans le nombre des » trente Députés de cette province. Au Con- » grès suivant, la province qui doit fournir le » Directeur sera tirée au sort sur les douze » restantes, en laissant à part celle d'où le Di- » recteur aura été tiré dans le précédent Con- » grès. On procédera de la même maniere jus- » qu'à ce que les treize provinces ayent, cha- » cune à leur tour, fourni le Directeur ou Pré- » sident. Et afin que rien ne puisse passer en » loi que ce qui sera propre à opérer la satis- » faction générale, il faudra les trois cinquiémes » du Congrès pour faire pluralité. Mais comme » il y a un point délicat qui est de savoir par » qui, ou comment cette affaire doit d'abord » commencer; & comme il semble plus con- » venable qu'elle émane de quelque corps » intermédiaire entre les gouvernés & les gou- » vernants, c'est-à dire, entre le Congrès & » le peuple; il se tiendra une conférence con- » tinentale, pour laquelle on formera un Co- » mité composé de vingt-six membres du Con- » grès actuel, savoir deux pour chaque colo- » nie ou province; de deux membres de cha-

» que assemblée provinciale, & de cinq repré-
» sentants du peuple en général, choisis dans
» la cité ou ville capitale de chaque province,
» pour toute la province, par tout autant de
» votans qu'elle jugera à propos d'envoyer de
» toutes ses parties pour cet objet; ou, si cela
» convient mieux, les représentans pourront
» être choisis dans deux ou trois endroits de
» cette province, les plus peuplés. Dans cette
» conférence continentale, qui sera composée
» de cent quatre-vingt Députés, se trouveront
» réunis deux grands principes, *connoissance*
» & *pouvoir*. Les membres du Congrès déjà
» subsistant, & des assemblées provinciales,
» au nombre de cinquante-deux, qui ont de
» l'expérience dans les affaires nationales, de-
» viendront des Conseillers capables & utiles;
» & le tout recevant son pouvoir du peuple,
» aura une autorité vraiment légale.

» Cette conférence ainsi assemblée, sa pre-
» miere affaire sera de travailler à une char-
» tre continentale, ou chartre des Colonies
» unies (répondant à ce qu'on appelle la
» grande chartre d'Angleterre). Elle prescrira
» la maniere d'élire les membres du premier
» Congrès général, & les membres des assem-
» blées provinciales: elle en fixera le nom-
» bre ainsi que le tems de la durée de ces
» assemblées, & elle tirera la ligne de sépa-
» ration d'affaires & de Jurisdiction entr'elles;
» elle se souviendra toujours que notre union est
» continentale & non provinciale; elle assure-

» rera la liberté & la propriété à tous les in-
» dividus, & sur toutes choses le libre exer-
» cice de Religion d'après les impulsions de la
» conscience; & elle sera tous les autres régle-
» mens qu'une chartre doit contenir. Aussi-tôt
» que cette chartre sera rédigée, ladite confé-
» rence sera dissoute, & les Corps élus sui-
» vant les réglemens de ladite Chartre, seront
» pour ce tems, les Gouverneurs & les Légis-
» lateurs de ce continent, à qui Dieu veuille
» accorder paix & prospérité. Amen.

» Si jamais quelque corps d'hommes est
» délégué pour remplir l'objet de cette con-
» férence, ou quelqu'autre de cette nature,
» qu'il ait toujours devant les yeux le pas-
» sage suivant, tiré d'un Auteur qui a fait
» des observations bien judicieuses sur le gou-
» vernement. *La science d'un bon politique*, dit-
» il, *consiste à fixer le vrai point de bonheur*
» *& de liberté. Celui qui pourroit découvrir une*
» *forme de Gouvernement contenant la plus*
» *grande somme de bonheur individuel, avec*
» *la plus petite dépense nationale, mériteroit une*
» *reconnoissance éternelle de la part des humains.*

Dragonetti sur la vertu & les récompenses.

» Mais, dira-t-on, où est le Roi de l'Amé-
» rique? Je réponds: amis, nous en avons un
» qui regne là haut, & qui n'extermine point
» ses sujets. « Ah, monsieur Adams; vous avez
» oublié les terribles châtimens d'Israël, ses cris,
ses murmures, & les remontrances de Moïse,

qui demandoit à Dieu que tout ce peuple ne fût pas exterminé comme un ſeul homme.

» Cependant pour paroître donner quel-» que choſe à la répréſentation & aux hon-» neurs terreſtres, on marquera un jour pour » la proclamation de la chartre. Elle ſera poſée » ſur les livres ſaints, ſur la parole de Dieu : & » au-deſſus on placera la couronne, afin que » l'univers apprenne que nous approuvons » auſſi la Monarchie, mais qu'en Amérique » la Loi eſt le Roi. Car ſi dans les gouver-» nemens abſolus le Roi eſt la Loi, de même » dans les pays libres la Loi doit être le Roi, » & il ne doit point y en avoir d'autre. Mais » de peur que par la ſuite on ne faſſe un mau-» vais uſage de cette Couronne, il faudra qu'à » la fin de la cérémonie elle ſoit miſe en pieces, » & qu'on en diſtribue les débris au peuple à » qui elle appartient.

Jouiſſons, M., du magnifique & touchant ſpectacle que nous offre ici la riche imagination de M. Adams. Je vois ce trône élevé pour la Loi. Je la vois poſee ſur les livres ſaints, & couronnée aux acclamations d'un peuple immenſe. Je vois ſa couronne démolie, & chacun des aſſiſtans emporter ſes débris. Plus de couronne : la Loi ſeule reſte. Sans doute l'œil de l'homme & du philoſophe ne peut s'arrêter ſur une ſcène plus intéreſſante. Approchons pour la contempler dans tous ſes détails. — Quoi M. Adams, vous faites voir un trône aux yeux ſurpris de vos Améri-

cains ! Ne craignez-vous pas le charme de cet objet nouveau ſur leurs eſprits ? Ne leur offre-t-il pas cette précieuſe ſimplicité que vous eſtimez tant, & qu'on eſt ſi loin de trouver dans vos aſſemblées & vos conférences compliquées ? La multitude émerveillée ne ſe dira-t-elle pas à elle-même, voilà un trône, voilà le vrai centre d'une union continentale qui ne doit point être provinciale. C'eſt-là que viendroient ſe confondre toutes les différences de mœurs, de religion & d'intérêts de nos vaſtes contrées. Pourquoi faut-il que tour-à-tour le haut & le bas, le froid & le chaud, l'humide & le ſec viennent y regner, après des *filieres* d'élections plus orageuſes que le conflict des élémens ? L'éclat dont il brille le rend ſi ſemblable au ſoleil qui répand tout à la fois ſa bienfaiſance ſur la nature entiere ! Un trône ſe rapproche ou s'éloigne, s'éleve ou s'abaiſſe ſelon les intérêts & les beſoins des pays & des peuples. Je le verrai peut-être ſe promener ſur nos lacs, s'écriera l'habitant de Niagara ; & nous dans nos montagnes, répondront ceux des Apalaches. Quand j'en approcherai, dira un autre, je ne ſerai point humilié par l'orgueil de mes égaux ; je ne fléchirai point le genou devant des gens dont je connois la baſſeſſe & les intrigues. L'élévation d'un trône ne cauſe aucune altération dans les ſens de celui qui eſt fait pour l'occuper. Ses yeux, ceux de ſes enfans y ſont accoutumés. L'ordre héréditaire garantit les

Etats des révolutions & assure le repos des individus. Il ne me sera point redouter l'effet des haines personnelles. Si mes foiblesses sont connues à un Roi, je suis bien plus sûr d'en obtenir le pardon. Ses rigueurs ne seront point inflexibles. Qui dit Roi, dit modérateur, dit pere. Où sont les entrailles d'une Loi? Quelques Rois n'en ont point eu, mais la Loi n'en peut jamais avoir. Elle est sourde & aveugle. Sommes-nous d'autres hommes ici qu'en Europe? La sensibilité est-elle retranchée de notre héritage? Ah faisons occuper ce trône qui sera bien plus terrible pour nous vuide que rempli! Que sera-ce si cet Américain se représente la douceur, la sagesse, l'équité & les autres belles qualités de la plupart des Souverains actuels de l'Europe, dont quelques uns sont révérés & chéris de leurs peuples jusqu'à l'idolâtrie? Telles sont, Monsieur, les idées que l'aspect d'un trône peut très-raisonnablement faire naître dans tous les spectateurs assemblés par M. Adams: sans parler du risque qu'il ne suscite dans quelqu'esprit ambitieux le dessein d'y monter. La distribution des débris de la couronne, qui n'est autre chose que celle des membres de Romulus que les Sénateurs emporterent sous leurs robes, après l'avoir coupé par morceaux, ne produira pas plus d'effet en Amérique que chez les Romains. C'est d'un Senat que le peuple ne veut point, parce que cette forme de gouvernement multiplie trop ses maîtres. Celui de Rome demanda hau-

tement avant l'expiration de l'année que l'on mít fin à l'interregne ; & un nouveau Roi fut choisi. Je dis plus, si les oracles de l'histoire ne sont pas faux, le Congrès subsistant lors de la séparation, prendroit seul le timon de l'Etat & lui feroit une constitution, sans attendre l'issue des tumultueuses diétines de M. Adams. Prétendre annoncer la forme de gouvernement qui seroit préférée, c'est anticiper sur les droits de la Providence. Dire ses rêveries, c'est ce que font le plus volontiers ceux qui y attachent le moins de valeur. Le Congrès, selon que la séparation seroit totale, ou seulement en partie, choisiroit entre les gouvernemens actuels de l'Europe ou des divers âges, celui qui s'adapteroit le mieux à la diversité des climats Américains. Si dans ce moment-là M. Adams n'offroit point aux regards de ces peuples le séduisant aspect d'un trône, peut-être se décideroient-ils pour l'Aristocratie Hollandoise, sous la direction d'un Stathouder héréditaire.

Je suis persuadé, Monsieur, que l'Auteur du *Sens commun*, qui doit connoître la marche du cœur & de l'esprit humain, ne croit point à la possibilité de sa Démocratie. Peut-être n'y a t-il point d'Américain mieux disposé que lui pour la Monarchie même héréditaire. Elle découle naturellement de son principe de simplicité. C'est sa conviction intime, que cette forme de gouvernement est la plus parfaite, qui, sans qu'il s'en doute, aura jetté l'idée

du trône ſur ſon tableau. Ce qu'il déteſte, c'eſt une gouvernement mixte, c'eſt une monarchie limitée. Il le fait bien voir quand il dit que *tout pouvoir qui a beſoin d'être retenu ne peut pas venir de Dieu :* & ailleurs, qu'il faut bien ſe ſouvenir que l'*union doit être continentale & non provinciale.* Pouvoit-il rien dire de plus favorable au gouvernement monarchique, & de plus contraire à ſa *tournelle* de Colonies ? Je ne crois pas que vous vous contentiez non plus de ſa diſtinction entre les gouvernemens abſolus & les pays libres relativement à la loi. Premierement, je ne crois point aux *gouvernemens abſolus*, c'eſt-à-dire, où il n'y auroit d'autre loi que le caprice du Souverain. Dans ce ſens, qui eſt celui de M. Adams, il n'y a pas plus de gouvernemens abſolus, que de vraie démocratie. Loi & gouvernement ſont deux idées inſéparables comme démocratie & anarchie. Où la loi manque il ne peut y avoir de gouvernement ; & un gouvernement ſans loi eſt un mot vuide de ſens. C'eſt comme ſi on diſoit un gouverneur ſans gouvernés. Dans les Gouvernemens *illimités*, s'il eſt vrai que le Roi ſoit la Loi, ce que le vieux François rend en ces mots, *ſi veut le Roi, ſi veut la Loi*, c'eſt une preuve qu'ils n'ont point de Roi ſans Loi ; au lieu que le pays libre de M. Adams auroit une Loi ſans Roi, mais non pas ſans une multitude de Démagogues. Et s'il s'agit du mérite de la place, pour le vrai bonheur de l'humanité, entre

Roi & *Loi*, j'aime mieux le Roi devant qu'après; parce que la Loi étant l'ouvrage périssable des hommes, elle a besoin à tous momens d'une main secourable qui remédie à ses imperfections. Tout l'Orient vit dans la persuasion que Dieu a retouché plusieurs fois l'Alcoran qui est pourtant une loi divine pour les Musulmans. Que de choses il y auroit à dire sur tout ceci, Monsieur, & que de gens les diroient mieux que moi! Je reviens à M. Adams pour ne plus l'interrompre dans les intéressans détails qu'il va nous donner sur les forces actuelles de l'Amérique.

» Nous gouverner nous-mêmes est notre » droit naturel. Tout homme capable de sé» rieuses réflexions sur l'instabilité des choses » humaines, se convaincra aisément qu'il est » beaucoup plus sage & plus sûr de former » nous-mêmes notre constitution, tandis que » nous le pouvons, que d'en abandonner le » soin au tems & au hazard. Ne laissons point » échapper une occasion aussi favorable; car » il pourra s'élever quelque nouveau *Maza*» *nielle* qui, profitant des inquiétudes popu» laires, & après avoir rassemblé les déses» pérés & les mécontens, partagera avec eux » le souverain pouvoir, & détruira de fond » en comble les libertés de ce Continent.

» Si le gouvernement de l'Amérique re» tombe entre les mains de la Grande-Bre» tagne, la situation équivoque des choses » tentera quelqu'avanturier qui, n'ayant plus » rien à perdre, hazardera la conquête des Co-

» lonies

» lonies Angloises. Dans une telle circonstance, » que sera la Grande-Bretagne ? Peut-être l'affaire sera-t-elle terminée avant qu'elle en ait » eu les premieres nouvelles, & nous gémi- » rons sous l'oppression du conquérant.

» Jamais je n'ai entendu personne ici ou en » Angleterre raisonner sur l'Amérique, qui » n'ait dit que tôt ou tard il y auroit sépara- » tion entre ces deux pays.... Comme tout » le monde convient de la nécessité de l'évé- » nement, & que les opinions ne varient que » sur le tems où il doit avoir lieu, exami- » nons, pour assurer la nôtre, l'état des choses » en général ; & tâchons de déterminer ce » tems. Mais nous n'irons pas le chercher » bien-loin, car il nous a trouvés. C'est ce » que démontre le concours général, & la glo- » rieuse réunion de toutes les circonstances.

» Ce n'est point dans le nombre des hom- » mes, c'est dans le bon accord que consiste » notre principale force. Cependant notre po- » pulation actuelle est suffisante pour résister à » tout l'univers. L'Amérique a maintenant sur » pied l'armée la plus considérable & la mieux » disciplinée qui soit dans le monde entier : » elle est parvenue à un point de puissance » qui donnera à l'union de toutes, la force » suffisante pour effectuer ce grand ouvrage, » que la foiblesse particuliere de chacune em- » pêcheroit de tenter. Un degré de force de » plus, ou un degré de moins nous seroit éga- » lement funeste dans ses conséquences.

» Nos forces de terre ſont déjà ſuffiſantes. » Quant à la marine nous ne pouvons pas » ignorer que la Grande-Bretagne ne ſouf- » frira jamais que l'Amérique conſtruiſe un » ſeul vaiſſeau, tant que notre continent ſera » en ſon pouvoir. Nous ne ſerons donc pas » plus avancés pour cette partie dans cent » ans qu'aujourd'hui. Nous le ſerons même » moins, parce que nos bois de conſtruction » diminuent tous les jours dans le pays, & » que ceux qui reſteront ſeront ſi éloignés, » qu'on ne pourra ſe les procurer qu'avec » les plus grandes difficultés.

» Si notre continent étoit couvert d'ha- » bitans, la malheureuſe ſituation où l'An- » gleterre nous a réduits ſeroit inſoutenable. » Plus nous aurions de ports de mer, plus » aurions-nous auſſi de places à défendre & à » perdre. Notre population actuelle eſt ſi heu- » reuſement proportionnée à nos beſoins, qu'il » y a de l'occupation pour tout le monde. La » réduction du commerce nous procure une » armée, & les beſoins d'une armée donnent » l'exiſtence à un nouveau commerce.

» Nous n'avons point de dettes, & toutes » celles que nous pouvons contracter pour » la guerre actuelle ſeront un monument glo- » rieux de notre courage... Pourvu que nous » rempliſſions notre objet, ces dettes ne doi- » vent pas nous inquiéter. Nulle nation ne » doit être ſans dette. Une dette nationale » eſt un lien national; & quand elle ne porte

» point d'intérêt, elle n'eſt point funeſte. La
» Grande-Bretagne eſt chargée d'une dette
» de près de cent cinquante millions ſterling,
» pour leſquels elle paye près de cinq millions
» d'intérêt. Elle a une marine conſidérable
» qui compenſe cette dette. L'Amérique n'a
» ni dette ni marine, cependant pour la ving-
» tiéme partie de la dette nationale de la
» Grande-Bretagne nous pourrions avoir une
» marine deux fois auſſi forte que la ſienne.
» Actuellement la marine Angloiſe ne vaut pas
» plus de trois millions & demi ſterling. . .

» Voici un tableau des frais de conſtruc-
» tion d'un vaiſſeau dans chaque rang, de
» ſes fournitures de mâts, de vergues & de
» voiles avec les munitions du Boſſeman &
» du Charpentier pour huit mois, ſuivant le
» calcul de M. Burchett, anciennement Se-
» crétaire de la marine.

Pour un vaiſſeau	*Liv. ſterl.*	*Liv. tourn.*
de 100 *canons*	35,553	839,284
90	26,886	705,505
80	23,638	558,011
70	17,785	419,842
60	14,197	335,142
50	10,606	250,371
40	7,558	178,418
30	5,846	138,004
20	3,710	87,580

» Il eſt aiſé d'apprécier la valeur ou plutôt

» la dépenſe de toute la marine Britannique ; » qui dans l'année 1757, un de ſes plus beaux » momens, étoit de la force ſuivante.

Vaiſſeaux.	Canons.	Prix d'un vaiſſeau. l. ſt.	Prix de tous Liv. ſterl.	Liv. tourn.
6	100	35,553	213,318	5,035,704.
12	90	26,886	358,932	8,466,060.
12	80	23,638	283,656	6,696,132.
43	70	17,785	764,755	18,053,206.
35	60	14,197	496,895	11,729,970.
40	50	10,606	424,240	10,014,880.
45	40	7,558	340,110	8,028,810.
58	20	3,710	251,180	5,079,640.
85	Sloops, bombardes & brulots, l'un dans l'autre.	2,000	170,000	4,013,114.
336			3,266,786	77,107,476.
	Reſte pour les canons		233,214	5,505,380.
			3,5000,000	82,612,856.

» Il n'y a point dans le monde de pays » à qui ſa ſituation & ſes productions don- » nent autant de moyens qu'à l'Amérique de » ſe faire une Armée navale. Le goudron, » le merrein, le fer & les cordages ſont des » articles qui appartiennent naturellement » à l'Amérique. Nous n'avons pas beſoin » d'aller rien chercher ailleurs. Les Hol- » landois qui font de grands profits ſur le » fret de leurs vaiſſeaux aux Eſpagnols & » aux Portugais ſont obligés de tirer du

» dehors la plûpart des matériaux qu'ils » employent. Nous devons regarder la conſ- » truction d'une flotte, comme un article » de commerce, puiſque c'eſt la manufac- » ture naturelle de notre Continent. Eſt-il » un meilleur emploi pour notre argent? » Un vaiſſeau quand il eſt fini, vaut plus qu'il » n'a coûté, & voilà en quoi conſiſte la vertu » ſecrete de politique nationale, qui unit en- » ſemble le commerce & la protection. Occu- » pons-nous donc de la conſtruction des » vaiſſeaux. Si nous n'en avons pas beſoin, » nous les vendrons, & nous remplacerons » notre papier monnoyé avec de l'or & de » l'argent comptant.

» On eſt en général dans une grande erreur » ſur la maniere d'équiper une flotte. Il n'eſt » pas néceſſaire que le quart des équipages ſoit » compoſé de bons matelots. Le Corſaire le » *Terrible* a ſoutenu pendant la guerre der- » niere les actions les plus vives ſans avoir à » bord plus de vingt bons matelots, quoi- » que le complet de ſon équipage montât à » plus de deux cens hommes. Quelques ma- » telots habiles & d'un caractère ſociable au- » ront bientôt appris le ſervice ordinaire d'un » vaiſſeau à un nombre ſuffiſant de gens de » bonne volonté. Nous ne pouvons donc trou- » ver de moment plus favorable pour com- » mencer à établir notre marine, que le mo- » ment préſent, où notre bois de conſtruction » eſt ſur pied, où nos pêcheries ſont inter-

» ceptées, & nos matelots & nos ouvriers ſans
» emploi.

» Il y a quarante ans qu'on a conſtruit
» dans la nouvelle Angleterre des vaiſſeaux
» de guerre de 70 à 80 canons. Eſt ce que
» nous n'avons pas aujourd'hui les mêmes
» moyens ? La conſtruction des vaiſſeaux fait
» la gloire de l'Amérique. C'eſt un art dans
» lequel avec le têms elle ſurpaſſera tous les
» autres peuples. La plupart des grands Em-
» pires de l'Orient ne ſont point baignés de
» la mer. Ne craignons point qu'ils deviennent
» nos rivaux dans cette branche d'induſtrie.
» L'Afrique eſt encore plongée dans la bar-
» barie ; & il n'y a point en Europe de Puiſ-
» ſance qui ait ni une auſſi grande étendue
» de côtes que nous, ni autant de ſecours in-
» térieurs pour les matériaux. Celles qui ont
» l'un, manquent de l'autre ; ce n'eſt qu'à l'A-
» mérique que la nature a prodigué tant de
» rares tréſors. Le vaſte Empire de Ruſſie eſt
» preſqu'entiérement ſéparé de la mer ; ſes
» immenſes forêts, ſon goudron, ſon fer & ſes
» cordages ne ſont pour lui que des articles de
» commerce.

» L'intérêt de notre ſûreté même nous im-
» poſe l'obligation d'avoir une flotte. Nous
» ne ſommes plus ce que nous étions il y a
» ſoixante ans. Alors nous pouvions laiſſer
» ſans crainte nos effets dans les rues ou dans
» les champs. Nous pouvions dormir avec
» ſécurité ſans ſerrures & ſans verroux à nos

» portes ni à nos fenêtres. Les choses sont » bien changées actuellement, & nos moyens » de défense doivent changer avec l'accroissement de nos propriétés. Il y a un an qu'un » mince Pirate auroit pu remonter la riviere » Delaware, & lever telle contribution qu'il » auroit voulu sur la ville de Philadelphie. » Toutes nos autres villes étoient dans le même » cas. Quelques hardis coquins montant un » Brigantin de 14 ou 16 canons, auroient » pu dépouiller tout le Continent & nous enle- » ver plus d'un demi million en especes. Ce » sont là des considérations qui méritent toute » notre attention, & qui font voir la nécessité » d'une protection navale.

» On dira peut-être qu'après nous être » arrangés avec la Grande-Bretagne, cette » Puissance nous protégera. Serons nous assez » fous pour croire qu'elle entretiendra une » flotte dans nos ports tout exprès pour cet » objet? Le sens commun doit nous apprendre » que la Puissance qui a tenté de nous sub- » juguer est la moins propre de toutes à nous » défendre. La conquête peut s'effectuer sous » le nom d'amitié. Après une longue & va- » leureuse résistance de notre part, il est po- » ssible qu'on nous tende ce piege pour nous » réduire à la servitude; mais si l'on ne laisse » point entrer de vaisseaux dans nos ports, » de peur de nous effrayer, je demande com- » ment ces vaisseaux pourront nous défendre. » Une marine à quinze cens ou deux mille

» lieues de diſtance ne peut pas nous rendre » de grands ſervices; & il eſt des cas où elle » ne pourra nous en rendre aucun. Si nous » devons par la ſuite nous défendre, pour- » quoi ne pas le faire pour nous-mêmes? » Pourquoi le faire pour d'autres?

» La liſte des vaiſſeaux de guerre Anglois » eſt longue & formidable; mais il n'y en a » pas la dixiéme partie en état de ſervir en » même tems. Nombre de ces vaiſſeaux n'exiſ- » tent que ſur le papier. Cependant leurs noms » occupent une belle place ſur les tableaux » de la marine, tant qu'il en reſte une ſeule » planche dans le chantier. L'Angleterre ne » peut armer en même tems, pour aucune » ſtation, un cinquieme de ceux qui ſont en » état de ſervir. Les deux Indes, la Médite- » rannée, l'Afrique & les autres pays ſur leſ- » quels la Grande-Bretagne étend ſes préten- » tions, occupent une grande partie de ſa Ma- » rine.

» Un mêlange de préjugés & d'inatention » nous a donné de fauſſes idées ſur la marine » d'Angleterre. On auroit dit que nous avions » toute cette marine à la fois à combattre. » D'après cela on a ſupoſé qu'il nous en » falloit une immenſe. Comme il étoit impoſ- » ſible de lui donner l'exiſtence ſur le champ, » nos ennemis ſecrets ont eſſayé d'arrêter par » le découragement les efforts que nous fai- » ſions pour commencer au moins ce grand » ouvrage.

» Rien n'eſt plus mal fondé qu'une telle » opinion. Si l'Amérique avoit ſeulement la » vingtieme partie des forces navales de la » Grande-Bretagne, ſa puiſſance maritime ſe» roit bien ſupérieure à celle de la Métro» pole ; parce que n'ayant aucuns domaines » étrangers, ni la prétention d'en avoir, toutes » nos forces ſerviroient à la garde de nos » côtes. Il eſt évident que nous aurons avec » le tems l'avantage de deux contre un ſur » ceux qui auront à faire un trajet de quinze » cent ou deux mille lieues, pour venir nous » attaquer, ou pour retourner chez eux ſe » rétablir & ſe recruter. Si la Grande-Bre» tagne, par ſes eſcadres, peut gêner notre » commerce avec l'Europe, nous avons le » même avantage ſur elle relativement à ſon » commerce avec les îles de l'Amérique, qui » ſe faiſant dans le voiſinage de notre conti» nent, eſt entierement à notre diſcrétion.

» Il eſt poſſible de trouver quelques moyens » pour entretenir des forces navales en tems » de paix. Si nous ne jugeons pas qu'il ſoit » néceſſaire d'avoir conſtamment ſur pied une » marine militaire, nous pouvons accorder » des gratifications à des Marchands, pour » conſtruire & employer à leur ſervice des » vaiſſeaux montés de vingt, trente, quarante » ou cinquante canons, (les gratifications » étant toujours proportionnées à la diminu» tion de la cargaiſon de l'Armateur). Cin» quante ou ſoixante de ces vaiſſeaux, avec

» quelques bâtimens garde-côtes, dont le ser-
» vice ne seroit jamais interrompu, nous four-
» niroient une marine suffisante. Nous évi-
» terions l'inconvénient contre lequel on mur-
» mure tant en Angleterre, de laisser en tems
» de paix les escadres pourrir dans les ports.
» Serrer dans le même nœud les moyens de
» commerce & de défense est un chefd'œuvre
» de politique. Lorsque nos forces & nos ri-
» chesses se soutiendront mutuellement, nous
» n'avons rien à craindre d'aucun ennemi étran-
» ger.

» La nature nous a donné avec profusion
» tous les articles nécessaires à notre défense.
» Le chanvre ne croît chez nous qu'avec trop
» d'abondance. Nous ne pouvons jamais man-
» quer de cordages. Notre fer est supérieur à
» celui des autres pays Il n'y a nulle part de
» menues armes meilleures que les nôtres.
» Nous pouvons fondre autant de canons
» que nous le voulons. Nos fabriques de sal-
» pêtre & de poudre à canon sont continuel-
» lement en activité. Nous acquerons tous
» les jours de nouvelles connoissances. Le ca-
» ractere de l'Américain est entreprenant; &
» le courage ne l'a jamais abandonné. Qu'est ce
» donc qui peut nous manquer? Qui peut nous
» faire hésiter? Nous n'avons rien à attendre
» de la Grande-Bretagne que notre ruine. Si
» on lui permet de reprendre le gouverne-
» ment de l'Amérique, ce Continent n'aura
» plus qu'une existance précaire. Il ne méri-

» tera plus qu'on s'y attache. Il y aura sans » cesse des jalousies & des divisions : on n'entendra parler que de troubles & de soulèvemens ; & qui se chargera de les appaiser, » qui voudra hazarder sa vie pour soumettre » ses compatriotes à un joug étranger ? Les » différens survenus entre la Pensylvanie & » le Connecticut, relativement à quelques terres vagues, font voir l'insuffisance d'un gouvernement Britannique ; & ils prouvent démonstrativement qu'il n'y a que l'autorité » du Continent qui puisse regler les affaires » du Continent.

» Une autre raison qui doit faire choisir le » moment actuel de préférence à tout autre, » c'est que moins nous sommes nombreux, » plus il reste de terre à concéder. Ces terres » au lieu d'être donnés par le Roi aux mauvais sujets qui l'entourent, pourront dans » la suite être appliqués non seulement à l'acquittement de la datte actuelle, mais au soutien constant du gouvernement. Il n'y a » pas de nation qui ait d'aussi précieux avantages.

» L'enfance des Colonies, au lieu de nous » éloigner de l'indépendance, est au contraire » un argument en sa faveur. Nous sommes » assez nombreux ; & si notre population étoit » plus considérable, nous serions peut-être » moins unis. C'est une chose digne de remarque que plus un pays est peuplé, moins ses armées sont fortes. Les armées des anciens

» étoient beaucoup plus conſidérables que les » nôtres; & la raiſon en eſt ſenſible, car le » commerce étant la conſéquence de la po- » pulation, il abſorbe entierement l'eſprit des » habitans qui ſe trouve trop occupés de » ſes intérêts pour ſuivre d'autres goûts. Le » commerce énerve l'eſprit de patriotiſme & » de défenſe militaire. L'hiſtoire nous prouve » aſſez que les plus grands faits de guerre ont » toujours été l'ouvrage des nations qui étoient » dans leur adoleſcence. En augmentant ſon » commerce, l'Angleterre a perdu ſon éner- » gie. La ville de Londres, malgré ſa grande « population, ſe laiſſe journellement inſulter » avec une patience, ou plutôt une lâcheté » inconcevable. Plus les hommes ont à perdre » moins ils oſent hazarder. Les riches en gé- » néral ſont les eſclaves de la peur.

» J'ai ſouvent entendu dire que ſi cette » rupture fût arrivée dans quarante à cin- » quante ans d'ici, nous aurions été plus en » état de ſecouer le joug de la dépendance. » Je penſe tout le contraire; car dans un demi » ſiecle nous aurons entierement perdu nos » connoiſſances militaires qui ſont le fruit de » l'expérience que nous avons acquiſe dans la » guerre derniere. Il ne reſteroit plus alors au » Continent un Général, ni même un ſeul » Officier; & ſes habitans ſeroient auſſi no- » vices dans l'état militaire que l'étoient les » anciens ſauvages. Cette conſidération ſeule, » ſi l'on y prend bien garde, ſuffit pour dé-

» montrer que le moment actuel est préférable à tout autre. A la fin de la guerre derniere nous avions l'avantage de l'expérience; mais notre population n'étoit pas assez considérable : dans un demi siecle, nous aurions assez de monde ; mais nous manquerions d'expérience. Le point convenable est trouvé : c'est celui qui tient le juste milieu entre les deux extrêmes : c'est le moment où l'on conserve assez d'expériences, & où l'on a acquis assez de forces; c'est l'époque actuelle. Si nous ne profitons pas d'une circonstance aussi favorable & aussi encourageante pour établir notre indépendance, & qu'elle vienne ensuite à s'opérer par d'autres moyens, nous ne devons nous en prendre qu'à nous mêmes, ou du moins à ceux dont les ames étroites & stupides s'opposent constamment sans examen & sans réflexion à tout ce qui leur paroît nouveau.

» La jeunesse est le tems de faire germer les bons principes, & cela est vrai des nations aussi-bien que des individus, Dans un demi siecle il sera d'une difficulté extrême, & peut-être impossible de faire de ce Continent un seul Gouvernement. La variété immense d'intérêts, occasionnée par un accroissement de commerce & de population, y amenera la confusion. On verra les provinces armées les unes contre les autres : celles qui se croiront assez fortes mépriseront l'assistance des foibles; & tandis que chez les unes la vanité

« ſe glorifiera follement de ſes petites diſtinc-
» tions; les autres plus ſages gémiront de
» ce que l'union n'aura pas été formée plûtôt.
» Voilà pourquoi le tems actuel eſt le vrai
» moment de la ſéparation. L'intimité con-
» tractée dès l'enfance ou dans l'adverſité laiſſe
» des traces durables dans les eſprits. Notre
» union actuelle porte ces deux caractères.
» Nous ſommes jeunes & nous avons été perſé-
» cutés; la concorde aura fait ceſſer ces trou-
» bles; elles aura formé une époque mémorable
» qui fera la gloire de nos deſcendans. Un peu-
» ple qui eſt dans la dépendance étrangere, dont
» le commerce eſt limité, & pour lequel ſa
» propre légiſlation eſt un tiſſu d'entraves, ne
» peut jamais s'élever à un dégré conſidérable
» de puiſſance. L'Amérique ignore encore ce
» que c'eſt que l'opulence, & quoique les pro-
» grès qu'elle a faits ſoient ſans exemple, ce
» n'eſt qu'une enfance en comparaiſon de ceux
» qu'elle auroit pu faire, ſi juſqu'ici elle eût
» été, comme elle devoit l'être, la maîtreſſe
» de ſa légiſlation.

» Le moment où nous ſommes ne s'offre
» pas deux fois à une nation. Elle ne trouve
» pas deux fois l'occaſion de ſe former un
» gouvernement. La plupart des peuples l'ont
» laiſſé échaper, & par cette négligence, il
» ſe ſont vus forcés de recevoir les loix d'un
» vainqueur, au-lieu qu'ils auroient pû ſe
» faire leurs loix eux-memes. Ils ont commen-
» cé par avoir un Roi, & enſuite une forme

» de gouvernement. Ce devroit être le con-
» traire. On devroit d'abord dreſſer les ar-
» ticles ou la-chartre du gouvernement, &
» enſuite nommer des Délégués pour les faire
» exécuter. Que les mépriſes des autres peu-
» ples nous ſervent d'inſtruction pour pro-
» fiter de l'occaſion actuelle, *en commençant*
» *par où il convient l'édifice du gouvernement.*

» Nous devons penſer que notre indépen-
» dance peut s'effectuer de trois manieres, &
» que l'une des trois fixera un jour ou un
» autre le deſtin de l'Amérique. Ce ſera ou
» par le vœu légal des peuples repréſentés
» dans un congrès général, ou par les forces
» d'un conquérant, ou par un ſoulevement.
» Qui nous répond que nos ſoldats ſeront
» toujours citoyens, & la multitude toujours
» raiſonnable? La vertu n'eſt ni héréditaire,
» ni perpétuelle. Si notre indépendance eſt
» l'effet du vœu général, nous aurons tou-
» tes les facilités & tous les encourage-
» mens néceſſaires pour établir la conſ-
» titution la plus noble & la plus pure qui
» exiſte ſur la face du globe. Il ſera en notre
» pouvoir de renouveller le monde une ſe-
» conde fois. Depuis Noë aucun peuple ne
» s'eſt trouvé dans une ſituation comme la
» nôtre. La naiſſance d'une nouvel ordre de
» choſes eſt prochaine, & l'événement de quel-
» que mois va donner la liberté à une race
» d'hommes dont le nombre égalera peut-être
» celui de tous les peuples de l'Europe. Une

» méditation profonde doit ſuivre une telle » idée; & il faut avouer que les ſophiſmes » de quelques hommes foibles & intéreſſés pa» roiſſent bien petits, bien miſérables, bien » ridicules quand il ſont ainſi mis en balance » avec le deſtin d'un monde entier.

» Lorſque Guillaume le Conquérant ſub» jugua l'Angleterre, il lui donna des loix à la » pointe de l'épée. Juſqu'à ce que le ſiége du » gouvernement ſoit par nous-mêmes légale» ment établi en Amérique nous aurons tou» jours lieu de craindre l'audace de quelque » heureux brigand qui nous traitera comme » Guillaume a traité l'Angleterre. Et alors où » ſera notre liberté? Où ſeront nos pro» priétés?

» Quant à la religion, je regarde comme le » devoir indiſpenſable de tout gouvernement » de protéger ceux qui la profeſſent ſelon leur » conſcience; & c'eſt, ſelon moi, la ſeule ma» niere dont il doive s'en occuper.... Les di» verſes communions ſont à mes yeux des » enfans de la même famille qui ne différent » entre eux que par leurs noms de baptême.

» J'ai déjà dit un mot de la maniere dont » il faut dreſſer une chartre du Continent. » Je reviens ſur ce ſujet pour obſerver qu'une » chartre doit être conſidérée comme un pacte » d'obligation ſolemnelle contracté par le corps » entier, pour ſoutenir les droits de chaque » partie ſéparée, relativement à la religion,

à

» à la liberté perſonnelle & aux propriétés. Les » bons comptes ſont les bons amis.

» J'ai parlé auſſi de la néceſſité d'une repré- » ſentation conſidérable & égale. Il n'y a point » d'objet politique qui mérite davantage notre » attention....

» La néceſſité du moment rend convenables » beaucoup d'opérations, qui, à la longue dé- » généreroient en oppreſſions. La convenance » & le droit ſont deux choſes très-différentes... » Je demande à tous ceux qui étudient l'hiſ- » toire de l'humanité, *ſi la repréſentation & » l'Election* ne forment pas enſemble un trop » grand pouvoir pour être poſſédé par un ſeul » & même corps d'hommes ? Lorſque nous » travaillons pour la poſtérité, nous devons » nous ſouvenir que la vertu n'eſt point héré- » ditaire.

J'avois promis de ne plus interrompre M. Adams ; mais voilà la ſeconde fois qu'il affecte de remarquer que la vertu n'eſt point héréditaire ; & il me paroît qu'il en tire un trop grand avantage en faveur de l'Election. Son axiome a heureuſement ſouffert de fréquentes exceptions. En voici un qui n'en connoît preſque point ; c'eſt que les Elections ont ouvert la porte à tous les vices, à tous les abus & à tous les déſordres.

» C'eſt ſouvent à nos ennemis que nous » ſommes redevables de notre ſageſſe. Il n'eſt » pas rare que leurs mépriſes nous mettent » dans le droit chemin. M. Cornwall, un des

» lords de la Tréforerie, a traité avec le plus » grand mépris la pétition de l'affemblée de » New-York, parce que cette Chambre, di- » foit-il, n'étoit compofée que de vingt-fix » membres : ce qui étoit un trop petit nombre » d'hommes, pour qu'on pût regarder leur avis » comme celui de tout le peuple. Nous lui de- » vons des remerciemens du fervice involon- » taire qu'il nous a rendu.

» Enfin, quelqu'étrange que cela puiffe pa- » roître à certaines perfonnes aveuglées par la » prévention ou la mauvaife volonté, il n'eft » pas moins vrai qu'il exifte une foule de rai- » fons également frappantes qui démontrent » que la voie la plus courte pour l'arrangement » de nos affaires eft la réfolution de déclarer » ouvertement notre indépendance. Voici les » principales de ces raifons.

» 1o. C'eft un ufage reçu parmi les nations » policées, lorfque la guerre s'eft allumée » entre deux peuples, que quelque Puiffance » neutre propofe fa médiation, & mette en » avant des préliminaires de paix. Mais tant » que l'Amérique fe dira elle-même fujette » de la Grande-Bretagne, aucune Puiffance, » quelque bien difpofée qu'elle puiffe être, » ne pourra fe rendre médiatrice dans la que- » relle. Nous aurons donc la guerre éternel- » lement.

» 2o. Il n'eft pas raifonnable de fuppofer » que la France & l'Efpagne nous donnent » aucune efpece d'affiftance, fi nous ne vou-

» lons faire uſage de ce ſecours que pour répa-
» rer la breche & reſſerrer le nœud qui uniſſoit
» la Grande-Bretagne à l'Amérique, parce que
» les conſéquences d'une pareille réunion ne
» pourroient être que préjudiciables aux inté-
» rêts de ces deux Puiſſances.

» 3o. Tant que nous parlerons en ſujets de la
» Grande-Bretagne, nous devons nous attendre
» à être regardés comme des rebelles par les
» Puiſſances étrangeres. L'exemple a quelque
» choſe de dangereux pour leur tranquillité ;
« & elles verront toujours de mauvais œil des
» ſujets armés contre leur Souverain. L'u-
» nion de la réſiſtance & de la dépendance
» eſt un paradoxe aux yeux de tous autres
» que les Américains. C'eſt une idée trop
» ſubtile pour être ſentie par le commun des
» hommes.

» 4o. Si notre Congrès publioit un mani-
» feſte pour les Cours étrangeres où il expo-
» sât tous les maux que nous avons ſoufferts,
» & tous les moyens pacifiques que nous avons
» inutilement employés pour obtenir le re-
» dreſſement de nos griefs : ſi nous y décla-
» rions que, ne pouvant plus ſupporter l'ad-
» miniſtration cruelle de la Cour Britannique
» qui ne nous permet plus d'attendre ni bon-
» heur ni sûreté ſous ſon gouvernement, nous
» avons été forcé de briſer tous les liens qui
» nous attachoient à cette Puiſſance ; & ſi nous
» aſſurions en même tems ces Cours de nos diſ-
» poſitions favorables à leur égard, & de notre

» desir d'établir entr'elles & nous un commerce
» réciproque ; certainement un tel Mémoire
» produiroit de meilleurs effets que l'envoi
» d'un bâtiment avec une cargaison de péti-
» tions pour la Grande-Bretagne.

» Sous notre dénomination actuelle de su-
» jets Britanniques, nous ne pouvons être re-
» çus ni écoutés nulle part. Le systême de
» toutes les Cours est contre nous, & il le sera
» toujours jusqu'à ce que notre indépendance
» nous ait fait prendre un rang parmi les autres
» nations.

» La séparation est même le seul état dans
» lequel nous puissions traiter avec la Grande-
» Bretagne ; car il y a lieu de croire que l'or-
» gueil de cette Cour sera moins choqué de
» négocier pour la paix *avec les Etats Amé-*
» *ricains, que pour un accommodement* avec ceux
» qu'elle appelle des *sujets rebelles*. C'est notre
» irrésolution qui lui fait espérer de nous con-
» quérir, & notre lenteur ne sert qu'à prolon-
» ger la guerre. Jusqu'à présent nous n'avons
» retiré aucun fruit d'avoir interrompu notre
» commerce pour obtenir le redressement de
» nos griefs. Il est tems d'essayer l'alternative
» en les redressant nous-mêmes par l'*indépen-*
» *dance*, & en offrant ensuite la liberté du com-
» merce. Tout ce qu'il y a en Angleterre d'hom-
» mes raisonnables & de commerçans, sera tou-
» jours pour nous, parce que la paix *avec* le
» commerce, est préférable à la guerre *sans*
» commerce. Si cette proposition n'est pas

» acceptée par la Grande-Bretagne, on pourra » s'adresser à d'autres Puissances.

» Ces moyens paroîtront d'abord étranges » & difficiles ; mais il en sera comme de toutes » les autres démarches que nous avons déja » faites : en peu de tems nous y serons accou- » tumés ; & ils nous paroîtront tout naturels. » Jusqu'à la déclaration de l'indépendance le » Continent sera comme un homme qui remet » de jour en jour quelqu'opération désagréable. » Il sait cependant qu'il faut la faire ; il craint » de s'y mettre : il voudroit qu'elle fût faite ; & » il est continuellement obsédé par le senti- » ment de sa nécessité.

» Ainsi donc, au lieu de nous observer tous » avec une curiosité inquiete & soupçonneuse, » il faut que chacun de nous tende à son voi- » sin la main sécourable de l'amitié : il faut » d'un commun accord tirer une ligne qui, » comme une amnistie, fasse perdre le souve- » nir de toutes les dissentions précédentes. Il » faut supprimer les noms de *Whigs* & de *To-* » *rys*, & qu'il n'en existe plus aucun autre par- » mi nous que ceux de *bon citoyen*, *d'ami véri-* » *table & de vertueux défenseur des droits de l'hu-* » *manité & des Etats libres & indépendans de* » *l'Amérique* «.

Vous avez vu, Monsieur, tout ce qu'il y a de vraiment intéressant dans le pamphlet du *Sens commun*. On assure que le célebre docteur Franklin y a travaillé avec M. Adams, ainsi qu'un autre écrivain de grande réputation en

Amérique, nommé M. Dickenſon, qui donna, il y a quelques années, des Lettres politiques très-curieuſes ſous le nom d'un fermier de Penſilvanie. Si vous êtes ſurpris que de ſi grands noms ne m'en aient pas impoſé, & que j'aie haſardé de lutter d'opinion avec des fondateurs d'Empires, conſidérez, je vous prie, pour premiere raiſon, que ma lettre eſt datée d'un pays où l'on oſe tout. Je vous avouerai enſuite que je n'ai jamais été plus Royaliſte que depuis que je vis au milieu de ceux qui ne ceſſent de vanter une prétendue liberté qui tient les plus honnêtes gens dans un friſſonnement continuel pour leur réputation, & qui met très-ſouvent en danger les biens & la vie. Ils diſent que la licence eſt le rempart de la liberté : moi, je penſe qu'une liberté toujours inquiete eſt un triſte avantage. Si ſous un gouvernement monarchique la liberté n'a pas beſoin d'un rempart tel que la licence, il me ſemble qu'il eſt préférable à tout autre, & ſurtout au ſyſtême que M. Adams & compagnie veulent bâtir pour les Américains. Au ſurplus, en prenant celle de croiſer les idées de ces Meſſieurs, je n'ai fait que ce que d'avance ils ont promis de trouver bon de la part de quiconque voudroit s'en amuſer.

Quant aux raiſons dont M. Adams ſoutient ſon opinion ſur la ſéparation & ſur la néceſſité de ſaiſir le moment actuel pour l'effectuer, j'ai dû me contenter de vous les expoſer dans toute leur ingénuité. Toute diſ-

cuſſion de cet objet feroit remonter à celle des cauſes. Il faudroit reprendre l'examen de la queſtion de droit : c'eſt ce que je ne me ſens point la force de faire ; c'eſt-à-dire, que je n'en ai pas plus le courage que le talent. D'ailleurs, étranger parmi ce peuple, il ne m'appartient point de juger ſa querelle. Comme homme je compatis au ſort déplorable où elle a réduit les Américains. Comme négociant je gémis de l'interruption du commerce & de toutes les fauſſes opérations qui ont amené ce déſordre. Pour le ſurplus je me borne à dire avec milord Mansfield, *je ne ſais point qui a tort ou raiſon*. C'eſt dans ces ſentimens que j'attens avec impatience l'iſſue de la commiſſion des deux généraux.

Voici ſur la même matiere, un autre Ecrit d'un ton plus modéré que le *Sens commun*, & qui offre une ſolution plus conſolante pour les bonnes gens dans les deux partis.

LA RÉCONCILIATION,

Dialogue entre la Mere & la Fille.

Honni ſoit qui mal y penſe.

Ma mere, vous avez l'air bien triſte aujourd'hui. Vous pleurez ?

Hélas, ma fille, j'ai une ſi pauvre ſanté ! Voyez la foibleſſe & le dépériſſement de ma conſtitution. Je n'ai pas long-tems à vivre.

Mais ce qui m'afflige le plus, c'eſt l'ingratitude de quelques-uns de mes enfans, de vous en particulier, ma fille; & quand je vous vois, puis-je retenir mes larmes ? Vous ſavez tout ce que m'a coûté ma nombreuſe famille. Il a fallu s'endetter pour vous élever, vous entretenir & vous mettre à l'abri de tout danger; & aujourd'hui je ne puis pas me libérer. Mes deux filles aînées veulent bien m'aider à ſortir d'embarras; mais toutes mes filles cadettes, & vous êtes du nombre, ne m'aſſiſteroient pas d'un denier. Laiſſez-moi, ma fille, c'eſt plus que je ne puis ſupporter.

Ma mere, je vous en prie pour mes ſœurs comme pour moi, daignez m'écouter. Vos cadettes ne laiſſent pas d'être éloignées de vous: ne peut-on pas les avoir deſſervies dans votre eſprit ? On nous a reproché l'ingratitude & la déſobéiſſance; c'eſt en vérité bien à tort. S'il eſt vrai que vous n'ayez contracté ces dettes énormes *que par rapport à nous ſeulement*, nous ne demandons pas mieux que de contribuer à votre ſoulagement. Mais il s'en faut bien que vous vous ſoyez endettée pour notre ſeul intérêt, ou que votre revenu ſoit inſuffiſant pour votre dépenſe. C'eſt que vos gens d'affaires vous pillent. Non contens de cela, ils vous font voler par leurs amis & par leurs créatures; & ils refuſent de rendre leurs comptes aux tems ordinaires, ce qui étoit, comme vous ſavez, l'ancien uſage de notre famille. Vos meilleurs amis vous ont

ſouvent priée de faire maiſon nette ; ils vous ont avertie qu'on vous ruinoit. C'eſt par une ſuite de cette mauvaiſe conduite que des conſeillers perfides vous ont brouillée avec vos enfans. Ils comptent ſi fort ſur votre foibleſſe, qu'ils vous font rejetter toutes nos remontrances avec dureté. Ils ont pouſſé l'audace juſqu'à nous menacer de nous battre & de nous mettre à la porte, ſi nous oſions ſoufler. Ma mere, la plupart de vos domeſtiques ne vous rendent aucun ſervice réel. Vous feriez de grandes épargnes en renvoyant tous ceux qui ſont inutiles.

Je conviens, ma fille, qu'il y auroit de l'économie. Mais revenons à vous. Comment pouvez vous refuſer de m'aider ?

Vous refuſer, ma mere ! Vous ne nous avez jamais fait de demandes relativement à vos dettes. On nous a ſignifié de votre part une ſaiſie réelle ; &, parce que nous n'avons pas voulu laiſſé entrer votre huiſſier, vous nous avez fait attaquer par des gens armés qui ont environné notre maiſon & notre ferme, qui ont tout ravagé, & qui, non contens de mettre le feu à nos granges, ont encore brûlé notre habitation, dont il n'eſt pas reſté pierre ſur pierre. En vérité, ma mere, nous avons plus ſujet de pleurer que vous.

Mais ce malheur, ma fille, a été la ſuite de votre obſtination & de votre refus. Si vous vous étiez ſoumiſe, ſi vous aviez envoyé l'argent que je demandois, rien de tout cela ne feroit arrivé.

Oui, ma mere, cela peut bien être. Mais n'avez-vous pas envahi injuſtement & illégalement nos propriétés ? N'avez-vous pas excédé vos droits de mere ?

Mes droits de mere ! Vous mettez donc en queſtion le droit que j'ai ſur vous, Mademoiſelle ? Vous êtes un enfant rebelle. Mais je vous ferai bien voir que mon autorité eſt ſuprême, inconteſtable & toute puiſſante dans tous les cas quelconques.

Fort bien, ma mere : voilà d'excellente politique. C'eſt le langage du parlement d'Angleterre avec l'Amérique. Mais vous me pardonnerez ſi je penſe & ſi je dis que votre droit de mere ne s'étend pas à tous les cas quelconques. Il eſt vrai que, lorſque j'étois enfant, j'étois traitée en enfant ; & alors votre pouvoir s'étendoit ſur tout. Mais aujourd'hui que j'ai atteint l'âge de diſcrétion, je ne puis vous accorder que votre autorité ſoit auſſi illimitée. J'aurai ſoin de ne rien faire qui bleſſe le reſpect que je vous dois comme ma mere : vous me trouverez toujours diſpoſée à vous conſulter, à vous remercier de vos ſages conſeils, & à faire tout mon poſſible pour devenir l'appui & la conſolation de votre vieilleſſe. Cependant je ne puis m'empêcher de croire qu'il n'y ait bien des cas où votre autorité n'eſt nullement compétente. Par exemple vous ne pouvez pas m'obliger de vivre & mourir vieille fille, ni m'aſtreindre à reſter perpétuellement dans une ſociété ſtérile avec vous.

Vous n'avez pas le droit de me forcer à un mariage mal aſſorti, ou contre mon inclination. Si j'entre en ſervice, vous ne pouvez pas reclamer l'argent que je gagne à la ſueur de mon front : cet argent eſt à moi. Ainſi les loix divines & humaines mettent des bornes à votre autorité de mere; par conſéquent cette autorité ne s'étend point à tous les cas quelconques.

Ce que vous dites, ma chere fille, paroît aſſez raiſonnable. Je commence à ſentir en effet que je n'ai point le droit de prendre le bien de mes enfans, à moins que par un conſentement unanime, ils ne m'en aient donné la faculté, & qu'ils ne m'aient autoriſée à envoyer quelqu'un pour leur demander ce qui m'eſt néceſſaire. Je conviens que j'ai abuſé de mon autorité. J'ai agi avec vous trop durement, trop précipitamment; mais la néceſſité m'y forçoit.

Cela n'eſt malheureuſement que trop vrai, ma mere. Eſt-ce que vous n'auriez pas obtenu davantage en demandant qu'en exigeant ? Il n'y a pas une de nous qui vous eût refuſée. Et encore, avant de nous appeller ingrates, vous auriez dû vous ſouvenir qu'il s'en faut bien que nous ayons reçu de vous une égale portion de fortune. Quelques-unes de nous ont des biens qui leur ont été laiſſés par des parens; ainſi, ma mere, nous ne vous avons pas toutes été également à charge. Cependant, puiſque vous avez aſſez de généroſité pour

reconnoître que vous ne vous êtes pas bien conduite envers vos filles cadettes, nous allons vous faire voir que malgré la rigueur de vos procédés, nous vous portons toujours une vraie affection, & que nous n'oublions point les obligations que nous vous avons comme mere. Ainsi nous qui sommes vos plus jeunes enfans, nous convenons & consentons, de notre volonté libre, de vous accorder tous les ans des secours proportionnés à nos facultés respectives, pour vous soulager dans votre détresse, pourvu qu'à l'avenir on n'use d'aucune violence à notre égard.

Ma chere fille, mes chers enfans, je vous remercie de cette preuve de votre tendresse pour moi. Je vois que j'ai obtenu en reconnoissant mon erreur, ce que j'aurois certainement perdu en persistant à suivre de mauvais conseils. Me préserve le ciel de jamais rien faire qui m'ôte votre affection !

L'HUMANITÉ entiere, Monsieur, verroit sans doute avec grand plaisir un aussi heureux dénouement. Dieu veuille que les commissions conciliatoires ne servent pas plutôt à le reculer qu'à l'avancer.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. du 22 *Juin.* Les nouvelles publiques, Monsieur, vous ont confirmé la levée du siege de Quebec; mais non le bruit qui avoit couru de la défaite des assiégeans. La Cour a fait imprimer la lettre de M. Carleton, que la ga-

zette a copiée, dit-on, avec une fidélité trop ſcrupuleuſe pour l'honneur de ce Général. En vérité ceux qui dirigent cette gazette doivent être bien embarraſſés ; on lui trouve toujours quelque tort. L'amiral Byng ſe plaignit qu'elle avoit tronqué ſa relation du combat devant St. Philippe. Seulement depuis cette époque juſqu'à l'évacuation de Boſton, on feroit un gros & intéreſſant recueil de toutes les pieces que le parti de l'oppoſition l'accuſe d'avoir altérées & dénaturées. Aujourd'hui encore elle donne une relation curieuſe du combat de la frégate le Glaſgow avec l'eſcadre du rebelle Hopkins, & notez qu'elle annonce que le Glaſgow arrive en droiture d'Halifax où s'eſt retiré le général Howe : Eh bien, elle a rapporté tous les détails du combat, ſans parler de la navigation de l'armée de Boſton, & de ce qui s'eſt paſſé à ſon arrivée dans le port d'Halifax. » Que nous importent, diſent les mécontens, toutes les particularités d'une affaire d'où une ſeule frégate s'eſt échappée, tandis qu'on nous laiſſe à deviner ſi toute une armée Angloiſe ſur plus de cent trente bâtimens de tranſport eſt heureuſement entrée dans le port qui lui devoit ſervir-d'azile. Des choſes pareilles doivent-elles ſe ſuppoſer dans les circonſtances où l'on fait cette armée & dans la ſaiſon où on l'a fait embarquer ? On gronde cette pauvre gazette & de ce qu'elle dit & de ce qu'elle ne dit pas. On voudroit qu'elle eût changé pluſieurs ex-

preſſions de la relation de M. Carleton qui eſt un brave officier, un homme de mérite, & beau-frere de milord Effingham, ſi généralement aimé & eſtimé. On ſait le plus mauvais gré au gazetier de ce qu'il a plu à ce Général de qualifier de *fanfarons* & de *pillards* des gens qui l'ont bloqué ou aſſiégé en bonne regle pendant cinq mois d'un rigoureux hiver, en renouvellant à chaque inſtant des tentatives qui ont fait briller ce *courage*, ce *zele*, cette *fermeté*, cette *perſévérance*, cette *patience peu commune*, cette *vigilance*, cette *activité enfin* de la garniſon Angloiſe, dont M. Carleton a fait les plus grands éloges. On trouve ſingulier que n'ayant parlé d'aucune ſortie de cette garniſon, depuis le 5 Décembre, où la ville fut *étroitement inveſtie*, ce ſont ſes termes, intervalle dans lequel il dit qu'on lui a livré un aſſaut : qu'on a brûlé tous ſes fauxbourgs & une partie de ſes vaiſſeaux : qu'on a écarté tous les ſecours qui lui arrivoient par terre : qu'on a battu la place de pluſieurs batteries, & même à boulets rouges : qu'on l'a bombardée, qu'on lui a lâché un brulot ; & enfin que ſon artillerie avoit endommagé les batteries des aſſiégeans, il ait pu employer des expreſſions comme celles-ci, *les troupes marcherent pour aller voir ce que faiſoient ces redoutables fanfarons, & la plaine fut bientôt nettoyée de ces pillards.* Ne croiroit-on pas que ce n'étoit qu'une bande de maraudeurs qui avoient paru de la veille ſeule-

ment devant Quebec, où ils auroient pris quelques choux, & tué quelques dindons? Ces pillards-là *avoient réduit en cendres la plus grande partie des fauxbourgs de S. Roch & de S. Jean : le reste avoit servi de chauffage à la ville, où l'on en avoit grand besoin.* C'est un aveu ingénu de M. Carleton. S'il ignoroit *ce que ces fanfarons faisoient*, il savoit bien au moins de quel bois ils se chauffoient.

Nous ne pouvons parler, Monsieur, de cet événement, que d'après les lettres de ce Général, ou d'après les rapports des vaisseaux arrivés de Quebec. Quelque jour nous aurons les relations des généraux Arnold & Thomas qui commandoient l'armée Américaine. Nous saurons par eux en quoi consistoit *toute leur artillerie, leurs munitions, leurs échelles, leurs pétards*, &c. qu'ils ont abandonnés aux assiégés, & dont il semble que M. Carleton auroit dû envoyer un état à sa Cour. Nous saurons comment il s'est fait qu'il n'y ait eu ni tués ni blessés, *lorsque la ligne s'avança; après quelques coups tirés de part & d'autre.* Nous saurons dans quelle intention l'arriere garde des Américains s'est arrêtée à *Déchambault*, en face des régimens devant qui ils sembloient fuir, & que leur ardeur n'a point emportés de ce côté-là, quoique quelques-uns de ces corps fussent tout frais sortis des vaisseaux, quoiqu'ils fussent soutenus *de la plus grande partie de la garnison qui se trouvoit fort augmentée & pleine d'ardeur*, mais non de la curiosité

d'aller voir de plus près ce que *faiſoient ces fanfarons.*

La relation même du Général vainqueur nous fait connoître que la retraite, loin d'avoir été précipitée, s'eſt faite avec beaucoup d'ordre, & ſans qu'il y ait eu un ſeul traîneur : que l'armée Américaine s'eſt retirée bien ſaine & bien entiere, en laiſſant ſeulement quelques effets de ſiege qui ne pouvoient que lui cauſer de l'embarras & de la fatigue dans ſa marche : qu'elle s'eſt déterminée à la retraite, plus par la raiſon que la ſaiſon étoit trop avancée pour qu'on pût eſpérer de prendre une place de la force de Quebec, que par la frayeur qu'aura pu lui cauſer un débarquement de deux cents hommes. Nous devons donc croire, Monſieur, que les généraux Américains auront pris cette réſolution dans la vue de ménager toutes leurs forces pour ſe maintenir avec avantage dans les parties du Canada qu'ils eſperent conſerver, & pour tenir en échec au moins dix mille hommes de troupes Angloiſes qui vont s'y trouver réunies.

Le général Burgoyne a ordre, dit-on, de marcher avec une partie de l'armée Angloiſe vers les lacs, pour redeſcendre de-là ſur la Nouvelle-York, & l'attaquer par les derrieres en même tems que d'autres corps y entreroient du côté de la mer. Voilà, ſans doute, un beau projet de campagne ; mais cette même armée Américaine ſouffrira-t-elle qu'il ait

ait ſon exécution ? Ne doit-on pas croire qu'elle ſe diſtribuera en divers partis qui détruiront toute l'armée Angloiſe dans une marche de pluſieurs mois par des bois & des montagnes dont on n'a point d'idée, & où, dans la guerre dernière, les troupes Européennes, quoiqu'occupant les meilleurs poſtes, ont preſque toujours été défaites ? Telle eſt pourtant la vraie poſition des Anglois dans le Canada; & j'oſe redire encore telle eſt le fruit de l'invaſion de cette Province, qu'on prétend que le Congrès n'avoit pas trop approuvée. Ne vous paroît-il pas comme à moi, Monſieur, que ſi les Américains n'euſſent pas pris dès l'automne dernière les forts de Chambli & de S. Jean, où ils ont fait deux régimens priſonniers, & où ils ont trouvé une immenſe quantité de munitions de guerre: que s'ils n'euſſent pas occupé & exercé pendant tout l'hiver un gros corps de volontaires devant Quebec, non ſeulement ils n'auroient point actuellement pluſieurs excellentes places d'armes & une armée aguérie prête à repouſſer l'ennemi par-tout où il ſe préſentera ; mais que les troupes Angloiſes pourroient parcourir tout ce pays ſans trouver aucune réſiſtance ? Eſt-ce que même, dès avant l'hiver, M. Carleton n'auroit pas formé des corps de Canadiens qui auroient été attaquer les Américains à Cambridge, & dans les autres poſtes qu'ils occupoient autour de Boſton, d'où enfin ils ont chaſſé l'armée du Roi ? Cela n'eſt

point arrivé parce que M. Carleton avoit à peine les forces néceſſaires pour ſe défendre ; & cette nouvelle campagne pourra être tout auſſi infructueuſe pour l'Angleterre, par la raiſon que la même armée traverſera par-tout la marche de ſes forces.

J'irois même juſqu'à dire que c'eſt pour mieux ſervir la cauſe Américaine que M. Arnold s'eſt retiré de devant Quebec, quand il a vu les vaiſſeaux Anglois arriver avant la jonction du renfort qu'il attendoit. D'abord il ne l'eût pas pris ſans une grande perte ; & comme il n'auroit pas eu le tems de le démanteler, il auroit eu de la peine à défendre une place de cette étendue. L'armée Angloiſe dont il croyoit voir la tête, l'auroit tout au moins bloqué à ſon tour, & dans une ſaiſon où cela eſt bien plus facile. Son renfort feroit venu inutilement, & auroit été diſperſé ; & M. Burgoyne choiſiſſant ſa route pour gagner la Nouvelle-York, auroit fait cette expédition avec une aiſance qu'aujourd'hui il n'eſt pas ſi ſûr d'avoir.

Tout cela n'empêche point que le Miniſtere ne montre le plus grand contentement de la retraite des *fanfarons* & des *pillards*. L'Amirauté a donné le commandement d'un vaiſſeau de ſoixante & quatre canons à l'Officier qui en a apporté la nouvelle. Elle avoit promis deux cents guinées à chacun des pilotes de l'eſcadre de M. Douglas, s'ils arrivoient à Quebec avant que la ville fût priſe

par ces *fanfarons*. Les vaiſſeaux ont fait à l'envi des efforts prodigieux pour remonter le fleuve Saint-Laurent au milieu des monceaux de glace qu'il commençoit à charier. Vous pouvez vous ſouvenir que dans la guerre derniere le capitaine Swanton ſur le *Vanguard*, vaiſſeau de ligne, triompha des mêmes obſtacles ; & que le Roi d'Angleterre lui fit le compliment à ſon retour que Wolfe avoit pris Quebec, mais que Swanton l'avoit ſauvé.

J'ai obſervé, Monſieur, que la relation donnée par la Cour, de la défenſe de Quebec, a plutôt ranimé que détruit les eſpérances de tous ceux qui ont épouſé la cauſe des Américains. Il n'y a point de prodiges de valeur & de ſcience militaire que l'on n'attende aujourd'hui d'une armée qui a ſuivi un ſiege de cette importance avec autant d'intelligence, d'activité & de perſévérance que le fait entendre M. Carleton dans ſa relation qui, après avoir réjoui la Cour pendant quelques momens, lui donnera autant à penſer ſur l'eſpece d'hommes qu'elle a entrepris de ſoumettre, qu'elle inſpirera de confiance à leur parti, auſſi bien ici qu'en Amérique. C'étoit le bruit général à la Bourſe, le 17, que les Américains s'étoient retranchés à quelques lieues de Quebec, & que leur armée venoit de recevoir un renfort conſidérable.

Les Miniſtres ſe félicitent, Monſieur, de la belle navigation que le lord Howe doit avoir eue depuis ſon départ de Porſtmouth ; mais

quel bien produira ſa prompte arrivée à ſa deſtination, s'il eſt vrai que la diviſion de Heſſois qu'il tranſporte eſt réſolue de ne point agir que tous le corps ne ſoit réuni? Il paſſe pour certain que le général Harvey, que le Roi avoit envoyé exprès à Portsmouth, a eu toutes les peines du monde à décider le commandant Heſſois à partir, & que cet Officier a déclaré bien poſitivement que ſes troupes ne feroient pas un pas, & ne tireroient pas un ſeul coup de fuſil, que le corps entier ne fût aſſemblé. Or, vous ſavez que le 9 de ce mois le défaut de bâtimens de tranſport en retenoit encore une partie en Allemagne. Le bon vent qui aura procuré à la premiere diviſion une traverſée ſi rapide, ne ſervira donc qu'à faire connoître aux Américains l'endroit par lequel on veut les attaquer, deux ou trois mois au moins avant qu'on puiſſe engager aucune action ſérieuſe; de ſorte qu'ils pourront enfermer & détruire leur ennemi pendant qu'il aura, pour ainſi dire, les bras liés, en attendant le reſte de ſes forces. Ce ſont des conjectures que le parti de l'oppoſition appuie ſur la connoiſſance bien certaine qu'il prétend avoir des diſpoſitions du commandant Heſſois.

La nouvelle du débarquement des troupes aux ordres du lord Cornwallis à la Virginie, étoit fauſſe. On a certitude que cette flotte, commandée par le chevalier Parker, étoit le 17 Avril par 29 latitude ſeptentrionale, 61

longitude occidentale de Londres, & le 18 devant la Barbade, avec vingt compagnies seulement, & que le reste avoit été dispersé dès la baye de Biscaye. Une partie a relâché à l'île d'Antigoa. L'artillerie étoit aux îles Madere. La destination de ces troupes est toujours pour la Virginie.

Du côté de l'Amérique, on paroît persuadé que le Congrès s'est attaché le fameux major Rogers, qui, tour à tour, a été maltraité & caressé de la Cour, & qui a un grand crédit sur les Sauvages. On dit que cet Officier, qui jusqu'ici ne s'étoit déclaré ni pour ni contre les Américains, a tout-à-coup pris la hache en leur faveur, & qu'il amene au Congrès cinq Chefs de nations qui ont rejetté des offres qu'on leur avoit faites de la part du Gouvernement. J'ai vu une lettre de Philadelphie où on assure que le Congrès a fait présent à cet Officier d'une épée où sont gravés ces mots : *Vaincre ou mourir.*

Quelques-unes des tribus de Sauvages se sont déclarées pour les Américains. Il n'y en a point encore qui ait accepté les offres du Gouvernement. Les Onéidas ont juré qu'ils resteroient neutres. Ils ont envoyé cette parole aux quatre provinces de la Nouvelle-Angleterre : » Votre querelle est contre nature, vous êtes deux freres du même sang que nous aimons également. Si le grand Roi nous fait demander de nous joindre à ses troupes, nous ne le ferons pas, & nous refuserons de même

les Colonies. Il eſt nouveau pour nous que deux freres ſe faſſent une guerre cruelle. Nos peres ne nous ont point laiſſé le ſouvenir d'un ſi étrange événement. Freres, ne ſoyez point ſurpris que les Onéidas s'abſtiennent de prendre part à cette guerre. Si c'étoit une nation étrangere qui vous eût attaqués, nous verrions de quoi il s'agiroit. — Freres, nous tenons pour la paix; ne demandez point aux Sauvages nos freres, qui ſont parmi vous, leur ſecours. Que les Sauvages vivent en bonne union entr'eux, & vous autres blancs, arrangez les querelles que vous avez enſemble. Freres, voilà notre réſolution, faites-nous ſavoir la vôtre. — Nous Sachems, guerriers, & *Femmes Gouvernantes* d'Onéida, à nos affectionnés Freres le Gouverneur. & tous les Chefs de la Nouvelle-Angleterre «. Voilà des Sauvages, Monſieur, qui ont des mœurs bien douces; mais cela peut-il être autrement, puiſque le beau-ſexe les gouverne ? Je ſuis pourtant fâché pour cette raiſon-là même que les Onéidas ſe refuſent au ſoutien de la cauſe Américaine. Il eſt bon ſans doute de n'avoir pas les dames contre ſoi; mais il vaut encore mieux les avoir de ſon côté.

Le bruit court que l'Américain Hopkins, avec neuf vaiſſeaux, a fait une deſcente aux îles Bermudes d'où il a enlevé un butin conſidérable. Il a donné chaſſe à un bâtiment de S. Vincent pour Liverpool.

Les habitans de la Jamaïque ont mis en

pieces un corſaire qui armoit avec la permiſſion de l'amiral Gayton pour faire la courſe contre les Américains.

On a rencontré le 30 Mai la premiere diviſion des Heſſois par 29 degrés de long. occid. de Londres. Le vent a auſſitôt tourné au Nord-Oueſt, & la flotte a été obligée de rallentir ſa marche. Depuis ce jour-là il a dû toujours être Oueſt, le bâtiment qui l'a vue étant arrivé très-promptement à Briſtol. On en conclut que cette flotte devoit être le 15 Juin à cent lieues plus loin d'Haliſax qu'elle n'étoit le 30 Mai. Le lord Howe, qui n'a débouqué que le 16 ou 17 Mai, doit être encore moins avancé.

Il reſte encore à embarquer en Allemagne une partie du régiment Heſſois de Bunau.





AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

Suite des débats de la Compagnie des Indes.

M. Elliot insiste pour qu'on travaille à un plan de réconciliation entre les Employés. Il prend de-là occasion de dire un mot des dissentions qui désolent les établissemens Anglois dans le Bengale, & des maux qu'elles peuvent amener. Il propose de présenter requête au Parlement, pour faire rappeller un des trois Officiers principaux qu'on y a envoyés, ou pour augmenter leur nombre de deux autres. » Si l'on ne fait point attention à cela, conclut-il, la Compagnie sera perdue ; mais au moins j'aurai rempli mon devoir, & satisfait ma conscience «. 19 Mars.

La nomination du Brigadier général Carnac, à l'adjonction au gouvernement de Bom-

——bay, eſt confirmé par une pluralité de 577
19 Mars. contre 91. L'aſſemblée s'ajourne *ſine die.*

Chambre des Communes.

On remet au 27 à délibérer ſur une pétition de pluſieurs marchands qui ſollicitent la permiſſion d'exporter du grain à Terre-Neuve.

La Chambre délibere de nouveau ſur la milice d'Ecoſſe. Les partiſans du Bill propoſent d'examiner les modifications. M. Burke & d'autres membres de l'oppoſition demandent que cet examen ſoit renvoyé à quatre mois, ce qui ſignifie, dans le ſtyle du Parlement, qu'on ne s'en occupera plus dans la ſeſſion actuelle. Ce dernier avis l'emporte, après de longs débats, à la pluralité de 112 voix contre 93.

M. Townshend a fait remarquer dans le Bill une clauſe qui ſeule lui paroiſſoit ſuffiſante pour le faire rejetter, en ce qu'elle mettoit au pouvoir de la Couronne un moyen dont les dépoſitaires de l'autorité pourroient faire le plus pernicieux uſage, & qui ſembloit dévoiler en eux le deſſein ſecret de ſoumettre bientôt aux mêmes conditions la milice d'Angleterre. Cette clauſe porte que le Lieutenant pour le Roi dans chaque Comté, ou trois de ſes Subdélégués, pourroient faire enlever, par qui & quand il leur plaîroit, les armes, habits & équipemens appartenans audit Comté, & les faire remettre ſous la garde

de qui il leur conviendroit : le tout ainsi qu'ils jugeroient nécessaire pour le plus grand bien du Royaume. 19 Mars.

M. Powis a observé, pour appuyer la motion de M. Townshend, que l'Ecosse ne paie pas une quarantieme partie de la taxe des terres de la Grande-Bretagne, quoique le revenu de ses terres soit d'un sixieme de celui de l'Angleterre : que dans le présent Bill, en fixant à six mille hommes la milice d'Ecosse, on paroît avoir eu en vue cette derniere proportion, puisque la milice d'Angleterre est à peu près de 36,000 hommes ; qu'ainsi l'Ecosse doit avoir l'option, ou de contribuer pour un sixieme dans le total de la taxe des terres, en considération de quoi, on lui paieroit une milice sur ce produit, ou de payer elle-même cette milice par une taxe locale.

Le lord Mounstuart, auteur de la motion, a allégué qu'une milice nationale étoit le rempart constitutionel de la Grande Bretagne, & que l'Ecosse devoit participer à tous ses avantages : que les Anglois sont exercés aux armes, tandis que les Ecossois restent dans un état de foiblesse qui doit donner les plus grandes inquiétudes ; que le gouvernement y manque même des moyens de faire respecter les loix. Il a apporté en preuve l'arrivée d'un canot contrebandier armé, qui, en plein jour, a débarqué, dans le détroit de Froth, toutes ses marchandises. Les Officiers de l'Accise ont demandé un renfort d'un sergent & de douze

19 Mars. hommes, qui ſont enfin arrivés, mais de ſi loin, que les contrebandiers avoient eu tout le tems neceſſaire pour achever leur opération, & ſe retirer.

M. Turner a répondu à ce dernier article qu'il ſavoit une province maritime d'Angleterre où il n'y a pas de plus grands contrebandiers que les miliciens, ſi ce n'eſt cependant les commis même de la Douane.

M. Stanhope a inſiſté ſur le danger de laiſſer aux Miniſtres le pouvoir de déſarmer à leur gré des corps de milice : ce qu'ils feroient peut-être dans les momens où le ſecours de cette milice ſeroit le plus néceſſaire. » Comment le Miniſtre des finances, a t il dit, peut-il prêter ſon appui à un Bill qui augmenteroit ſi conſidérablement nos dépenſes, tandis qu'il aſſure au Roi que nous ne pourrions pas ſoulager ſa liſte civile d'une dette de 5,000 liv. ſterling ? Se figure-t-il que la clauſe qui autoriſe à donner pour chaque homme trois guinées d'enrollement ſuffira pour recruter notre armée, & qu'elle nous fera éviter l'embarras & la dépenſe d'envoyer en Amérique un corps de mercenaires étrangers, avec la commiſſion infernale d'égorger nos freres & nos concitoyens ? « Il a fini par une énumération des énormes dépenſes de l'année 1775, & il a fait voir la néceſſité indiſpenſable, ou d'impoſer de nouvelles taxes, ou de donner des primes de 50 pour cent à toute la clique des entrepreneurs, courtiers, &c. qui ſont les ſangſues de l'Etat.

M. Sawbridge, Lord-Maire de Londres, s'eſt déclaré l'ennemi de toute eſpece de milice conſtituée d'après les modifications agréées pour celles d'Angleterre au commencement de la ſeſſion actuelle. » Je ne vois plus, dans notre milice, a-t-il dit, une vraie ſûreté conſtitutionelle dépendante du corps de la nation, puiſqu'on la convertit en armée ſubſiſtante que le Roi peut mettre ſur pied arbitrairement, & employer enſuite à tout ſervice quelconque. Nous ne pouvons point ignorer que les principes des Ecoſſois en matiere de gouvernement, ſont en général aſſez tournés au deſpotiſme. Si on leur confie une milice, leurs intérêts ſecondant leurs diſpoſitions naturelles, je vois auſſitôt en eux les plus dévoués ſerviteurs d'une adminiſtration ennemie de nos libertés. J'appelle ici en témoignage les adreſſes qui ſont venues d'Ecoſſe en plus grand nombre qu'il n'y a en Ecoſſe de villes & de corporations, & dans leſquelles, ſi ces bons Ecoſſois n'ont pas articulé expreſſément qu'ils étoient prêts à maſſacrer tous les Américains, ils ont au moins fait entendre aſſez clairement qu'ils égorgeroient, quand il plaîroit au Roi, leurs compatriotes en Angleterre. Cependant, ajoute M. Sawbridge, ceci n'eſt qu'une aſſertion vague & générale. Il y a de dignes & honnêtes citoyens dans les pays les plus infectés des principes du deſpotiſme «. 19 Mars.

Le lord North aſſure la Chambre que les

adresses d'Ecosse ne sont pas susceptibles d'une
19 Mars. si noire interprétation, & qu'apparemment milord Maire les a lues en courant, ou qu'il n'auroit pas pu en parler de la sorte.

M. Grenville, en parlant sur la dépense du corps en question, dit que pour vingt-huit jours il coûteroit 34,970 livres, & que si on l'enrégimentoit, ce qui suppose qu'on le tiendroit assemblé toute l'année, la dépense pour treize mois monteroit à 104,440 livres : que cette somme ne pouvoit être prise que sur une taxe des terres produisant, à 4 sh. pour livre, la somme de 47,959 liv. 1 s. 2 d. (C'est la portion de l'Ecosse dans les deux millions réputés être le produit de la taxe des terres de la Grande Bretagne, à 4 sh. pour liv.) En réponse à quelques assertions relatives aux revenus d'Ecosse, il a produit divers papiers originaux, d'après lesquels il a fait voir que, par une estimation moyenne de dix années, le revenu d'Ecosse ne montoit qu'à 97,945 livres, déduction faite des droits des Barons, des remises de droits, & des frais d'administration; que sur cette somme il falloit prendre la taxe des terres pour 47,959 livres, la dreche pour 19,280 l., la douane & l'accise pour 13,555 liv., le papier timbré, les saisies, les rentes de la couronne & autres articles pour 14,156 l. Ensuite il a fait l'énumération des articles de dépenses que cette modique somme devoit supporter avant que d'arriver à l'Echiquer, telles que la dépense pour l'entretien des routes,

pour les fortifications, l'artillerie, l'Etat major & l'établiſſement militaire. Enfin il a aſſuré la Chambre que loin d'avoir évalué trop bas les revenus d'Ecoſſe, il les avoit même portés trop haut dans pluſieurs articles, en prenant des époques où ces revenus avoient dû monter le plus haut, & en mettant la taxe des terres, qui en fait le principal objet, à 4 ſ. pour livre. 19 Mars.

Un autre membre a développé le meme compte de la maniere ſuivante :

L'acciſe ſur toute la nation Ecoſſoiſe monte par une eſtimation moyenne de dernieres années, à.... 95,222 l.

Les Douanes à......... 68,369 l.

La taxe des terres eſt fixée par le traité d'union, & quand elle eſt à quatre ſols par liv. l'Ecoſſe doit rendre...... 47,954 l.

Déſorte que les Ecoſſois ne paient dans les dépenſes publiques que........... 211,545 l.

Pendant qu'on a levé ſur la Grande-Bretagne, y compris cette petite portion de l'Ecoſſe, & quand la taxe des terres étoit ſeulement à trois shel., la ſomme de........ 10,000,000 l.

Mais comme cette taxe eſt pour l'année 1776 à quatre ſols pour livre ; ſi les autres impôts ne donnent point de

deficit, le montant des taxes
19 Mars. sera de . . . . 10,500,000 l.

Si l'on déduit de cette somme la part de l'Ecosse qui est de . . . . 211,545 l.

La somme qu'on levera cette année sur l'Angleterre sera de . . . . 10,288,455 l.

Des calculateurs ont porté à 1,500,000 le nombre des habitans de l'Ecosse. Si on distribue 225,000 l. sur eux tous, on verra qu'ils ne paient que trois sous par tête, & cette somme de 225,000 l. se trouvera complettée par le produit des droits intérieurs qui se levent en Ecosse indépendamment de l'accise ; car ces droits intérieurs ne peuvent guere être portés qu'à 13,500 l., qui, joints aux 211,545 l. ci-dessus, donnent les 225,000 l., & forment exactement la somme par laquelle ils paient trois sous par tête.

Or, si de celle de . . . . . . 10,5000,000 l.

On ôte . . . . 225,000 l.

L'Angleterre & le pays de Galles paieront . . . . 10,275,000 l.

Supposons que le nombre des habitans de l'Angleterre & du pays de Galles soit de 6, 000,000, les taxes seront supportées par eux sur le pied de 34 shel. par tête, tandis que les Ecossois n'en paient que trois.

D'après ce calcul, il est évident que les Ecossois ne paient que la quarante-neuvieme partie des taxes, & cependant ils recueillent

une partie des émolumens de l'Etat. Le docteur Price porte les seuls frais de la perception des droits dans la Grande-Bretagne à 1,166, 334 l., & les Ecossois en ont une grande partie. Outre ces places, ils sont employés dans les troupes & dans la marine; ils ont des gouvernemens, des ambassades, &c., peut-être jusqu'à la concurrence du tiers; mais au moins de la moitié. 19 Mars.

Il résulte de-là que les Ecossois emportent une somme plus considérable que celle que leur nation paie pour supporter les charges publiques. Si nous ajoutons leur commerce, qui est considérablement accru depuis quelque tems, la perte que nos liaisons avec l'Ecosse nous occasionne peut à peine être évaluée.

Examinons maintenant la situation des Américains. Ils paient leurs Gouverneurs; & s'ils ne supportent qu'une médiocre partie des charges publiques, cependant comme ils souffrent de grandes restrictions dans leur commerce, & que la Grande-Bretagne en fait le monopole de la maniere que le Parlement juge la plus avantageuse, leurs contributions quoique moins directes, doivent être très-considérables, puisqu'on a vu que les exportations de la Grande-Bretagne pour l'Amérique ont été en 1773 de trois millions. Combien de milliers de personnes de tout rang, depuis le plus petit manufacturier jusqu'au plus gros marchand, un commerce aussi étendu ne doit il pas soutenir?

19 Mars. Il eſt donc prouvé que les Ecoſſois emportent de l'Angleterre par leurs penſions, leurs émolumens & leur commerce, plus qu'ils ne contribuent. Au contraire les Américains, en ſe ſoumettant au monopole de leur commerce, contribuent conſidérablement aux dépenſes publiques ; & il n'y a rien à en rabattre pour les penſions & emplois, car il n'y en a point pour eux.

En tems de guerre les Ecoſſois levent des hommes, mais les Anglois les paient. Les Américains en levent davantage, & ils les entretiennent.

Si les Ecoſſois, par une éducation plus ſoignée, & par une plus grande application aux affaires, ſe ſont rendus plus propres que d'autres pour les places que l'intérêt public a fait créer, je ne prétends point qu'ils en ſoient écartés par la raiſon qu'ils ſont Ecoſſois. Mon objet eſt de faire voir la partialité & l'injuſtice de ceux qui voudroient encore que l'Angleterre leur payât une milice, & qui condamnent les Américains, ſur le prétexte de leur refus de contribuer aux charges publiques, tandis qu'ils y contribuent infiniment plus que les Ecoſſois qui ſe ſoumettent à la taxation du Parlement.

AINSI ſe termine l'affaire du Bill de la milice d'Ecoſſe, dans laquelle les Ecoſſois ont ſuccombé faute d'uniformité dans les opinions de leur parti, & celui de l'oppoſition en célebre ſa joie comme d'une victoire remportée ſur les Miniſtres, juſqu'à l'année prochaine.

Le gouvernement fait demander aux mariniers de la Tamiſe le nombre d'hommes qu'ils ſont obligés de fournir, en vertu de leur chartre, pour le ſervice de la marine. 20 Mars.

Des gens en place, inquiets ſur le bruit qui ſe répand que le lord Effingham doit faire une motion à la chambre des Pairs concernant les diſpenſes accordées pour l'Amérique, font donner l'ordre de remettre à terre toutes les marchandiſes embarquées ſur les bâtimens qui tranſporteront des troupes aux colonies.

Le bureau de la guerre & celui des vivres font ſuſpendre pour vingt jours l'embarquement de toutes les proviſions, ainſi que celui des ſoldats qui ſont à Portſmouth & à Chatam.

Pluſieurs vaiſſeaux d'Oſtende, & d'autres ports étrangers, chargés de froment & divers autres grains, arrivent à Londres; mais tous les magaſins étant remplis, ils ſeront obligés de garder leurs cargaiſons pendant quelque tems.

On publie une liſte de vaiſſeaux munitionnaires chargés à Corke pour Boſton depuis le 10 Septembre juſqu'au 7 Mars, & dont la plupart ont été enlevés par les Inſurgens. 21 Mars.

Le paquebot de la Jamaïque apporte la nouvelle de la prorogation de l'aſſemblée de cette île du 30 Décembre au 30 Janvier, après un diſcours du Gouverneur qui a remercié l'aſſemblée du zele avec lequel elle s'eſt prêtée à toutes les vues de l'adminiſtration. On apprend

21 Mars. en même tems que les frégates du Roi dans ces parages, ont pris beaucoup de bâtimens chargés de denrées & d'argent pour le compte des Insurgens.

Ouverture de la navigation sur le fameux canal du duc de Bridgwater, qui établit une communication entre la ville manufacturiere de Manchester & le port de Liverpool.

Observations sur la Canalomanie.

» Les grandes surfaces d'eau rendent l'air humide & froid. Du tems de Jules-César cette température empêchoit le grain en Angleterre de venir à maturité. On s'est occupé pendant une suite de siecles à corriger le climat par des desséchemens. Ils semble que les grands seigneurs, faisant ouvrir des canaux de tous les côtés, veuillent ramener les jours malheureux de nos barbares ancêtres. L'indemnité d'une demie guinée par acre aux propriétaires, ne rend point le sol à la nation qui perd un revenu de trois demi-guinées pour chaque acre. Un canal de vingt lieues de longueur sur cinquante pieds de largeur, occupe cent vingt acres de terrein. Tous nos canaux, étangs & pieces d'eau équivalent aujourd'hui en superficie à une grande province; & le préjudice qui en résulte pour le royaume est de 200,000 l. sterl. par année. Si l'on continue à percer par-tout des canaux comme on le fait depuis vingt ans, avant peu la perte nationale sera par an d'un demi-million sterl «.

Chambre des Communes. 21 Mars.

M. Joliffe expofe que la taxe des pauvres fe monte aujourd'hui à près de trois millions fterl., & que le feul moyen de la diminuer feroit une taxe fur les chiens dont le trop grand nombre, dit il, commence à devenir incommode à la fociété. Il affure que ces animaux confomment une partie de la fubfiftance des pauvres ; & que la folie du fiecle paieroit par leur moyen un tribut confidérable aux befoins de l'Etat. Sa propofition eft appuyée par le chevalier Young qui affure la Chambre que dans le Dévonshire depuis fept ans la taxe des pauvres s'eft augmentée d'un tiers.

M. Rigby, pour faire abandonner cette idée qui paroiffoit avoir affez de partifans dans la Chambre . demande qu'on ajoute ces quatre mots, *& fur les chats*, attendu, pourfuit-il, que toutes les objections de M. Joliffe contre les chiens pouvant s'appliquer aux chats également, il eft convenable qu'on ne faffe pas plus de grace aux uns qu'aux autres. La propofition de M. Joliffe paffe à la négative de 24 voix contre 19.

La Chambre fe forme en comité fur le Bill propofé pour recruter avec plus de célérité les troupes de marine deftinées à fervir à bord des vaiffeaux de guerre, & pour faciliter aux bâtimens marchands la formation de leurs équipages.

21 Mars. M. Luttrell propofe une modification qui, dit-il, empêcheroit que la loi ne fût exécutée d'une maniere cruelle & oppreffive. Il eft fecondé par M. Townshend qui cenfure avec beaucoup de liberté & de force les procédés de l'adminiftration.

Le chevalier Grey Cooper obferve qu'il a été paffé un pareil Bill en 1775, au moment où a éclaté la derniere guerre, & qu'il n'en étoit réfulté aucun des inconvéniens que MM. Luttrel & Townshend affectoient de craindre.

M. Hartley, en parlant à l'appui de la claufe de M. Luttrel, entre dans la difcuffion de l'état allarmant & dangereux où fe trouve aujourd'hui l'Angleterre. Nous avons déja, dit-il, voté vingt-huit mille matelots, & il nous en faudroit encore le double, tant pour la garde & la défenfe de l'Angleterre, que pour affurer la propriété des marchands, qui certainement demanderont des convois. Si tel eft l'état des chofes, comment les Miniftres peuvent-ils foutenir les regards de la Chambre? Comment fe laveront-ils du jufte reproche d'avoir fait dépendre l'honneur, peut-être même le falut de l'Etat du fuccès d'une feule campagne, fans avoir pris les précautions néceffaires pour pouffer les opérations d'une guerre maritime qui feule pouvoit affurer ce fuccès? Car, ajoute-t-il, qui eft-ce qui feroit affez borné pour prétendre que, fi l'Amérique trouve le moyen d'entretenir une correfpon-

dance avec l'Europe, il ſera poſſible à la Grande-Bretagne de la forcer d'y renoncer ; ou que, ſi nous ne portons pas un coup déciſif à l'Amérique la campagne prochaine, nous pourrons également par la ſuite eſpérer d'en triompher ? La dépenſe de cette année montera au moins à douze millions, & celle de la ſuivante ſera du double plus forte, ſans qu'on puiſſe prévoir quelles ſeront les ſuites d'une auſſi grande profuſion de ſang & de tréſors. 21 Mars.

M. Hugh Palliſer, en réponſe à pluſieurs allégations de M. Luttrel, obſerve qu'elles pourroient être vraies ſans que le ſervice en ſouffrît : qu'il avoit été mis des vaiſſeaux en commiſſion dont on avoit nommé les Officiers à différentes époques ; mais qu'on ne leur donnoit leurs matelots qu'au moment où ils recevoient l'ordre d'appareiller : que dans l'intervalle de la nomination des Officiers & de l'équipement, on pouvoit croire qu'ils n'étoient pas complets, quoique par l'événement ils ſe trouvaſſent l'être : qu'il s'agit de ſavoir ſi quelques vaiſſeaux après avoir reçu ordre de mettre à la mer, ont été retenus faute de matelots pour les manœuvrer ; qu'il eſt certain que M. Luttrel n'en pourroit donner aucune preuve.

M. Burke parle en faveur de la modification, & le lord North ne dit que très-peu de choſe pour la combattre. La modification eſt rejettée à la pluralité de 51 voix contre 20. On

ordonne que le Bill ſera rapporté le Lundi 25
21 Mars. Mars.

M. Lutrel avoit fait lecture dans ces débats d'un état des forces navales actuelles de la France & de l'Eſpagne, tant en Europe que dans les Indes orientales & occidentales; &, pour convaincre la Chambre que le lord Sandwich avoit trompé les Pairs en niant qu'il eût été admis des vagabonds tirés des priſons de Hampshire à bord des vaiſſeaux de guerre à Portſmouth, il a produit un certificat du Geolier de Goſport, qui atteſte que le premier Janvier on a tiré de ſa priſon des malfaiteurs qui ont été embarqués ſur la corvette de guerre le *Greyhound*.

22 Mars. Proclamation du Roi, qui porte à la ſomme de trois livres ſterling pour les bons matelots, & de deux livres pour les matelots ordinaires, la gratification pour ceux qui s'enrôleront de bonne volonté juſqu'au 30 Avril.

Le Lord-Maire, les Aldermans & le Conſeil commun de Londres, préſentent leur requête au Roi.

TRÈS-GRACIEUX SOUVERAIN.

Nous les Lords-Maire, Aldermans & Communes de la ville de Londres, aſſemblés en Conſeil commun, demandons la permiſſion d'approcher de votre trône, & de ſupplier votre Majeſté de nous honorer de votre attention dans ce moment où, en ſujets fideles & ſoumis,

ſoumis, nous prenons la liberté d'expoſer à votre Majeſté l'impreſſion que font ſur nous l'intention & l'objet des opérations actuelles, les allarmes que nous cauſe l'état d'abandon où ſe trouve ce pays, dégarni de troupes nationales, ainſi que le danger & les calamités dont nous menacent les traités pour des mercenaires étrangers, traités dont l'extenſion va juſqu'à pourvoir aux moyens d'introduire une armée étrangere, même dans ce Royaume. 22 Mars.

Nous ne pouvons, Sire, voir ſans horreur le démembrement qui menace cet Empire: l'accroiſſement énorme de la dette nationale & des taxes; la perte de nos reſſources les plus profitables: l'état de détreſſe où ſe trouvent nos marchands & nos manufactures: les *deficit* des revenus publics: l'effuſion du ſang de nos compatriotes & de nos freres: la décadence du crédit; enfin les calamités & les convulſions qui doivent réſulter d'une guerre civile, commencée & ſuivie, comme celle-ci, & dont la prudence humaine ne peut prévoir la ſuite.

Nous penſons qu'aucun peuple ne peut être contraint à abandonner ſes droits & ſes libertés en retour de la protection qu'on lui accorde. Les Colonies ont toujours combattu pour nous, &, dans la derniere guerre, leurs efforts ont tellement ſurpaſſé leurs facultés, que la Grande-Bretagne a cru qu'il étoit juſte & néceſſaire de leur accorder une indemnité annuelle; & même que le beſoin de leur propre

22 Mars. défenſe les a entraînés dans une guerre ouverte. Si on leur aſſure la jouiſſance paiſible de leurs chartes, elles conſentent à nous continuer tous les avantages d'un commerce excluſif & régulier, auquel nous avons été longtems redevables de notre opulence & de notre proſpérité. Toutes les aſſurances que peuvent donner, ſans danger, des hommes dans leur ſituation, nous garantiſſent que, s'ils ſont requis comme hommes libres, ils ſont diſpoſés à faire de nouveaux ſacrifices; & à venir au ſecours de l'état d'épuiſement où ſont les finances de ce pays, par des contributions volontaires & conformes à leurs facultés, pourvu que ces contributions ſoient fidelement & uniquement appliquées à remédier à la détreſſe qui peut ſeule être le fondement raiſonnable & politique de la réquiſition qui leur ſeroit faite, & pourvu que l'argent qu'ils donneront & nos propres fonds d'amortiſſement ne ſoient plus diſtraits du bénéfice public, & appliqués, par un emploi coupable, à des eſſais de corruption, au lieu de racheter la dette de la nation, conformément à la ſageſſe & à la juſtice de leur inſtitution.

Daignez, très-gracieux Souverain, vous abandonner aux mouvemens de la bonté & de l'humanité qui vous ſont naturelles, & nos vœux ſeront exaucés. Nous conjurons votre Majeſté d'étendre juſques ſur l'Amérique les mêmes ſentimens de juſtice & de clémence qui ont prévalu dans le cœur de votre Ma-

jesté, lorsqu'elle étoit l'arbitre des conditions de la paix, sur tous les droits qu'elle avoit à exercer pour s'indemniser des dépenses de la guerre. 22 Mars.

Nous demandons humblement & instamment à Votre Majesté de faire que les opérations effrayantes de votre armement soient précédées de la spécification la plus authentique, la plus claire, la plus distincte & la moins équivoque des justes & honorables conditions que Votre Majesté, avec les deux chambres du Parlement, est dans l'intention d'accorder aux Colonies. Alors la conduite de la métropole, bien connue, ne sera plus exposée aux moindres soupçons d'injustice & d'oppression; &, si les Colonies n'acceptent point ces justes & honorables conditions que Votre Majesté sera certainement autorisée à leur proposer; quelle résistance la rébellion pourra-t-elle opposer au courage & à la vigueur d'un peuple fidele & uni? «

Sa Majesté a fait à cette requête la réponse suivante : » Je vois avec la douleur la plus amere les maux qu'une grande partie de mes sujets dans l'Amérique Septentrionale se sont attirés par une résistance inexcusable à l'autorité constitutionnelle de ce Royaume; & je serai toujours empressé & satisfait d'adoucir ces maux par des actes de bonté & de clémence, lorsque l'autorité sera rétablie, & que la rébellion sera éteinte. J'emploierai invariablement les moyens les plus convenables &

12 Mars. les plus efficaces pour remplir ces objets salutaires «.

Le parti de l'oppofition croit entendre que cette réponfe fignifie que l'on pourfuivra la guerre à toute outrance jufqu'à ce que les Américains aient mis bas les armes, & qu'ils fe foient foumis abfolument & fans réferve; & de-là on augure que Carthage fera détruite.

Il y a tant de vaiffeaux de tranfport occupés pour les troupes, que les Commiffaires des vivres ne peuvent en trouver pour les munitions de toute efpece qu'on envoie en Amérique. Ils font publier qu'ils prendront des bâtimens au-deffous de trois cens tonneaux.

Plus de vingt vaiffeaux marchands deftinés pour l'étranger fe trouvent arrêtés dans la Tamife, par la raifon que leurs équipages refufent d'aller en mer, à moins de cinquante shellings par mois.

Les vaiffeaux de la Compagnie deftinés pour l'Inde, font retenus à Gravefend, parce que les matelots les ont abandonnés, & qu'ils refufent de venir, à moins que les Capitaines ne leur paient fept guinées d'avance.

Le munitionnaire du vaiffeau de la Compagnie des Indes le *Nottingham* arrive à l'hôtel de la Compagnie avec la nouvelle que ce vaiffeau eft entré heureufement à Plimouth, venant de Madrafs. Il avoit appareillé des Dunes pour l'Inde, le 14 Mars 1775. On

apprend par ce vaiſſeau que le *Saliſbury*, parti de Londres, eſt arrivé dans la riviere de Bengale, le *Godfrey* à Madraſs, & le *Talbot* à Bombay : ces deux derniers étoient partis pareillement de Londres. Le *Nottingham* a quitté Madraſs au commencement d'Octobre, ſans avoir fait voile pour le Bengale. Il a appareillé du cap de Bonne-Eſpérance le 11 de ce mois, & il a laiſſé le *Colebrook*, qui devoit partir pour l'Europe douze heures après le *Nottingham*. Le *Calcutta* ſe trouvoit en bon état à la hauteur de Ceylon, au commencement de Novembre, & le *Granville*, à bord duquel étoit embarqué le lord Pigot, eſt arrivé à Aujengo, au commencement du même mois. 22 Mars.

Le Gouvernement ordonne que, comme il n'eſt plus poſſible d'envoyer les malfaiteurs aux Colonies ſeptentrionales ; la chaîne, actuellement embarquée ſera tranportée à la Floride Orientale, dont la capitale eſt la ville de S. Auguſtin. 23 Mars.

On lit dans la plupart des gazettes l'article ſuivant : » Nous ſommes autoriſés à prévenir le public que l'extrait d'une prétendue lettre du Comte de Chatam datée de Hayes le 9 Mars 1776, & inſérée, comme authentique, dans diverſes gazettes eſt entierement ſuppoſée, & que c'eſt un artifice groſſier, imaginé pour tromper le public «.

On apprend de la Jamaïque que le biſcuit s'y vend cinq l. quinze ſ. ſterl. le quintal, &

23 Mars. que toutes les denrées y ſont cheres en proportion, dequis l'interruption du commerce avec l'Amérique Septentrionale, de ſorte qu'un grand nombre de pauvres familles de cette île a été obligé de paſſer dans les îles étrangeres.

24 Mars. M. Harriſon, inventeur du *meſure-tems* pour trouver la longitude de la mer, & mécanicien très-habile, que la nature ſeule avoit enrichi de ſes dons, meurt à Londres, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

La premiere diviſion du détachement des Gardes part de Winbledon pour Portſmouth. On diſtribue aux Officiers & aux ſoldats des bonnets de feutre ornés d'une plume noire.

On reçoit de la Grenade le détail de l'incendie arrivé le premier Novembre au bourg de S. George, & qui l'a conſumé en entier. On eſtime la perte 500,000 l. ſterl. & elle eſt tombée principalement ſur ceux que l'incendie du mois de Décembre 1771 avoit déja ruinés. Tous les habitans & negres ont eu le bonheur de ſe ſauver. Le Conſeil de l'île & les habitans ont fait des remerciemens publics des ſecours qui leur ont été donnés au ſieur Young, Commandant en chef, ainſi qu'au quarante-huitieme régiment d'infanterie, & à un Lieutenant d'artillerie nommé *Roſs*, qu'ils ont ſupplié le Gouverneur de recommander au Roi. Cette île a exporté dans l'année derniere 17,500 barriques de ſucre, 6,350 poinçons de rum, & 14,812 ſacs de coton.

Le docteur Rowley présente au Roi un ouvrage de médecine de sa composition, intitulé *Avis aux troupes de terre & de mer, employées à l'expédition d'Amérique, sur leur santé.* 25 Mars.

Incendie d'une maison située sur les bords de la Tamise, au-dessous du pont de Londres, où le Consul de Dannemarck perd une partie de ses effets & papiers, après avoir échappé lui-même aux plus grands risques pour sa vie. Il s'y étoit établi pour veiller de plus près au maintien des privileges de sa nation, sur le bruit qu'on alloit presser des matelots avec la plus grande rigueur.

Le lord Lieutenant d'Irlande donne le consentement royal à un Bill pour mieux assurer la perception des revenus du Roi, & à divers autres.

Les frégates le *Boréas* & le *Seaford* partent de Falmouth pour l'Amérique.

Chambre des Pairs.

Une commission du Roi composée de l'Archevêque de Cantorbery, du Lord-Chancellier & du lord Gower, donne dans la chambre des Pairs, en présence des Communes, le consentement royal à plusieurs Bills, dont un a pour objet le maintien de la discipline de l'armée en Amérique, & un autre supprime pour un certain tems les droits qui se paient sur les suifs importés.

25 Mars.

Chambre des Communes.

Il est arrêté que le projet de taxe sur les chiens ne lui sera plus présenté dans la session actuelle.

Rapport du grand comité sur le Bill pour permettre aux matelots étrangers (dont le nombre n'excéderoit pas les trois quarts de l'équipage d'un vaisseau,) de servir à bord des bâtimens marchands. M. Luttrell & le chevalier George Young font diverses objections contre ce Bill. Le premier prétend qu'il entraînera la ruine des pépinieres Angloises, (déja renfermées depuis quelques années dans des bornes fort étroites par les actes du Parlement) & qu'il en formera de nouvelles pour les étrangers, & pour ceux qui jalousent le commerce des Anglois, & la souveraineté qu'ils exercent sur les mers. Il insiste sur le danger de former les Russes au métier de la mer, de donner une connoissanee parfaite aux ennemis naturels des Anglois, de leurs ports & de leurs arsenaux dans la Grande-Bretagne, & dans ses colonies. Il dit que ce Bill, joint à l'affretement des vaisseaux étrangers, pour transporter les troupes mercenaires Allemandes en Amérique, annule absolument tous les actes de navigation, à moins qu'on ne convienne que ces vaisseaux étrangers seront saisissables & regardés comme de bonne prise: qu'il est directement

contraire aux traités de l'Angleterre avec les Régences d'Afrique, & aux passeports pour la Méditerranée, & pour le commerce du Levant, lesquels portent que les deux tiers de l'équipage seront composés de sujets naturels ou naturalisés de la Grande-Bretagne : qu'en entretenant une communication continuelle avec les pirates de Barbarie, ce qui doit être la conséquence naturelle de ce Bill, & en admettant des matelots du Levant, on court le plus grand danger de la peste, le seul malheur qui manque pour mettre le comble à la détresse actuelle : » Nos armées en Amérique, poursuit-il, seront composées d'étrangers : la plupart de nos garnisons en Europe seront confiées à la garde des étrangers ; les deux tiers de nos bâtimens de commerce seront équipées par des étrangers ; & ils auront en leur possession les ports de Portsmouth, de Plimouth, & le centre même de votre Empire. 25 Mars.

Le chevalier George Young combat aussi ce Bill, par des observations sur la nature de la guerre actuelle, si différente de toutes les guerres étrangeres, où il a pu être jugé nécessaire d'adopter un semblable projet : il dit qu'il regarde comme une suite nécessaire de l'état actuel des choses qu'on ordonne une presse dans peu de jours, & il ajoute que, si, dans dans d'autres occasions, les moyens violens employés pour équiper une escadre ont répugné aux honnêtes gens, il seroit sur-tout au-

25 Mars. jourd'hui de la plus grande injuſtice & de la plus grande cruauté d'en faire uſage.

Le Bill paſſe à une grande pluralité de voix, les circonſtances où ſe trouvent les affaires publiques exigeant un prompt ſecours de matelots.

M. Luttrell propoſe d'y faire une modification, en y inſérant ces mots : » excepté les ſujets naturels & naturaliſés de la France & de l'Eſpagne.

M. Luttrell.

Je déſapprouve hautement ce Bill. Je le regarde comme une ſuite du ſyſtême miniſtériel à l'égard de l'Amérique. On charge de tout les étrangers. Ce ſont eux qui maſſacreront nos freres en Amérique. Ils livreront bataille pour nous : ils garderont nos côtes : ils détruiront nos ennemis : ils protégeront notre commerce : ils défendront nos fortereſſes. Guerre ſanglante & barbare qui révolte & fait frémir les Anglois ! L'Anglois eſt trop noble, trop généreux, trop brave, trop humain pour égorger ſon compatriote. Les armées de l'Angleterre ſeront compoſées d'étrangers : leurs Commandans ſeront étrangers ; &, pour comble de maux, la marine d'Angleterre (l'objet de la jalouſie & la terreur de l'Europe, la force & la gloire de la Grande-Bretagne) ſera commandée par des étrangers. Dans toutes nos grandes guerres maritimes, depuis un ſiecle, les ſujets de la France & de l'Eſpagne ont tou-

jours été exclus du ſervice ſur nos eſcadres, & ſur-tout dans la derniere guerre, lorſqu'on paſſa un Bill de même nature que celui-ci. Mais aujourd'hui vous appellez ſur vos vaiſſeaux de guerre les François & les Eſpagnols; vous les mettez à portée de connoître vos ports, vos havres, vos chantiers, vos arſenaux. Vous allez les former à votre diſcipline navale, & les inſtruire ſur toutes les matieres qui peuvent ſervir à en faire des ennemis formidables pour la Grande-Bretagne, ſans conſidérer que chacun de ces François ou Eſpagnols peut être rappellé chez lui au premier moment; que nos vaiſſeaux ſe trouveront dégarnis, & notre commerce arrêté ou conſidérablement diminué faute de matelots. Mais ce qu'il y aura de plus fâcheux, c'eſt que nous aurons à nous reprocher d'avoir formé une pépiniere de matelots François & Eſpagnols qu'on emploiera contre nous, auſſitôt que la France & l'Eſpagne croiront trouver l'occaſion de ſe venger des prétendus outrages qu'elles ont ſoufferts au commencement & dans le cours de la derniere guerre. 25 Mars.

Le Chevalier George Young.

Je me propoſois de m'étendre ſur cette matiere; mais j'ai été prévenu par M. Luttrell. Je ſuis cependant frappé de deux choſes que je ne puis m'empêcher de faire obſerver, quoiqu'il y en ait une qu'on a déja très-diſertement diſcuté. Je vois d'abord que c'eſt la néceſſité qui

25 Mars. force l'adminiſtration d'adopter l'expédient actuel, & enſuite que cet expédient tend à affoiblir cette eſpece de force qui faiſoit notre ſeule protection aſſurée contre tous les projets d'ambition, de vengeance ou de jalouſie nationale qui peuvent être formés ſur le continent. Quant à la premiere, elle prouve non-ſeulement que la guerre actuelle contre nos freres de l'Amérique eſt une guerre qui déplaît à la nation; mais elle démontre que le peuple condamne cette guerre, & qu'elle n'eſt pas accompagnée de ce degré de conviction & d'approbation capable d'échauffer le peuple Anglois qui demande toujours à être convaincu de la juſtice de la cauſe qu'il doit ſoutenir, avant de s'y engager avec autant de plaiſir que de zele. A l'égard de l'autre, je maintiens que, dès que nous dépendrons des nations rivales pour avoir des gens de mer qui ſervent ſur nos vaiſſeaux de guerre, & des matelots qui montent nos bâtimens marchands, auſſitôt notre pouvoir maritime, &, par conſéquent, tout le crédit que nous tirons de notre commerce ſera perdu pour nous. Je ne puis que déplorer la ſituation de nos affaires, & les opérations imprudentes du miniſtere à l'égard de l'Amérique. Des deux côtés la deſtruction me paroît inévitable. Une foible lueur de conciliation s'étoit montrée au commencement de la ſeſſion; mais les intrigues de quelques eſprits dangereux, pervers & tout puiſſans, l'ont fait évanouir, & il n'y a plus lieu d'eſpérer aucune ſorte d'accommodement.

Les partisans du Bill se contentent de répondre qu'une loi semblable a été passée au commencement de la derniere guerre, & qu'on en a tiré de forts grands avantages pour la force maritime, & les intérêts mercantiles du Royaume. 25 Mars.

La modification de M. Luttrell est rejettée à la pluralité de cinquante-trois voix contre vingt-deux.

Le Roi fait une promotion dans ses troupes, les Majors-Généraux Guy Carleton & William Howe sont nommés Généraux. Les Majors-Généraux Henri Clinton, John Burgoyne, Hughes, Comte de Percy, Charles, Comte de Cornwalis, Lieutenans-Généraux : les Colonels Eyre Massey, John Vaughan, Robert Pigot, Valentine Jones, James Grant, William Philips & Richard Prescott, Majors-Généraux, & tous ne jouiront de leurs nouveaux grades respectifs qu'en Amérique seulement. Cette réserve de la jouissance du grade seulement en Amérique constitue le gouvernement, suivant des calculateurs, dans un surcroît de dépense de soixante livres sterling par jour. 26 Mars.

Chambre des Communes.

Troisieme lecture du Bill pour mieux fournir de matelots les vaisseaux, tant de guerre, que de commerce, il est ordonné de le porter aux Lords pour avoir leur concours.

M. Burke propose un Bill pour garantir du

26 Mars. pillage les vaiſſeaux naufragés, en portant de nouvelles peines pécuniaires & corporelles contre ceux qui commettroient de pareils attentats, dont l'infâme barbarie les pouſſoit quelquefois juſqu'à couper les cables des vaiſſeaux pour les faire échouer.

M. Burke obſerve à la Chambre qu'il n'y a pas d'hiver dans lequel il ne ſe commette nombre d'excès de cette nature ſur les côtes d'Angleterre, & ſur leſquels, à la honte de la nation, il ſemble qu'on ferme les yeux. — Le lord Maire, ſoutenu de Meſſieurs Rawhleigh & Rice, & du chevalier Young, lui répond que le remede ſeroit pire que le mal, ſi on ne rend pas la loi coactive contre les juges de paix : que les loix déja portées à cet effet doivent être ſuffiſantes, ou que les nouvelles ne ſeront pas plus reſpectées, ſi les gens aiſés & les juges de paix voiſins des côtes négligent de tenir la main à leur exécution. — Le chevalier Grey Cooper déclare qu'il trouve la motion de M. Burke inutile; mais que, pour qu'il ne ſoit pas dit qu'un Bill, ayant pour objet les droits les plus ſacrés de l'humanité, ait été rejetté par la Chambre, ſur ſon ſimple titre, il appuyoit la motion, ſous la réſerve d'opiner contre, dans la ſuite de la diſcuſſion. M. Burke prie la Chambre de prendre plutôt le parti de le rejetter que de l'admettre à une pareille condition, puiſque ce ſeroit faire perdre inutilement à la Chambre un tems précieux.

Le lord Maire obſerve qu'il avoit été queſtion d'un pareil Bill dans la derniere ſeſſion ; mais que la Chambre avoit très-judicieuſement pris le parti de le rejetter. La motion eſt admiſe à la pluralité de cinquante-ſix voix, contre trente-une. 26 Mars.

On augmente de huit Officiers le corps du génie, qui juſqu'ici n'étoit que de ſoixante. 27 Mars.

L'Amirauté fait doubler en cuivre pluſieurs frégates neuves, pour préſerver leurs bordages de toutes les ſaletés qui s'y attachent & retardent la marche du bâtiment.

On reçoit ordre à Sheerneſs d'armer une frégate, dont la deſtination doit être de croiſer devant les îles Françoiſes & Danoiſes, pour enlever les vaiſſeaux des Rebelles qui eſpéreroient de tirer des ſecours de ces îles. — Les Lords de l'Amirauté, accompagnés de Meſſieurs Bancks & Solander, examinent dans le même port le vaiſſeau le *Strombolo*, armé en brûlot, & ils admirent l'art avec lequel les matieres combuſtibles y ſont diſpoſées.

Chambre des Pairs.

Les gens de loi donnent leurs concluſions ſur l'affaire portée au tribunal de la Chambre par appel de la Cour des ſeſſions en Ecoſſe contre Dunbar, comte de Selkirck, appellant, & Archibal Douglas, & autres intimés. La ſucceſſion, qui donne lieu à ce procès, eſt réputée un objet d'environ 7,000 livr. ſterl. par an. C'eſt enfin le fameux procès des Douglas

renouvellé ſous une autre forme. Dans cette premiere affaire, le duc d'Hamilton réclamoit une portion des biens du dernier duc de Douglas, comme ſon héritier mâle général : dans celle-ci, Dunbar, comte de Selkirck, appellant, fonde ſes droits comme héritier par ſubſtitution des biens de la famille, en vertu des diſpoſitions faites par le marquis de Douglas, pere du dernier Duc. Archibal Douglas oppoſe à l'un & à l'autre ſon titre de plus proche héritier, & une ſubſtitution du même Marquis.

27 Mars.

La requête porte que, depuis que la cauſe actuelle étoit pendante devant la Cour d'Ecoſſe, le frere du duc mineur Georges James, duc d'Hamilton & de Brandon, étoit mort. Que le mineur, héritier le plus proche de ſon frere, n'avoit pas été appellé en cauſe devant la ſuſdite Cour ; mais qu'au préjudice de ſes droits, ce Tribunal avoit rendu, le 19 Juillet 1769, le jugement interlocutoire dont il a été interjetté appel. Que c'étoit contre ce jugement que les conſeils de la tutelle demandoient à être entendus, pour prévenir le tort que ledit jugement pourroit faire aux droits du mineur, à la ſucceſſion du feu duc de Douglas, comme héritier mâle général de tous les biens.

Le lord Effingham informe la Chambre qu'il compte faire, après les vacances de Pâques, une motion concernant l'Amérique ; mais que, pour cet effet, il eſt néceſſaire qu'on remette à la Chambre des copies des permiſſions.

missions accordées par les lords Commissaires de l'Amirauté, depuis le 23 Décembre dernier, pour l'exportation des provisions & autres articles pour l'Amérique, depuis qu'on a passé l'acte pour rompre toute liaison de commerce avec les Colonies; & en même tems des copies exactes de tous les enregistremens relatifs à ces mêmes permissions, & une notice des droits payés à la Douane. Il déclare qu'il formeroit dès à présent sa motion, si la Chambre étoit suffisamment garnie de membres; mais qu'un des Ministres à qui il s'est ouvert de son projet, l'a assuré qu'il n'éprouveroit aucune difficulté sur l'article des registres. Il explique ainsi ses motifs: 27 Mars.

» En vertu de l'acte de capture, tout commerce & toute communication ont dû cesser entre la Grande-Bretagne & ses Colonies d'Amérique. Cependant, comme les troupes employées à Boston ont tiré d'ici leurs subsistances, & qu'il a fallu y envoyer divers bâtimens chargés de provisions, je serois curieux de savoir quelles précautions on a prises pour faire passer ces secours à nos troupes, sans violer l'acte en question «.

» Je demande donc qu'il soit ordonné que les Commissaires des Douanes mettent sous les yeux de la Chambre des copies fidelles de toutes les permissions accordées par les Commissaires de l'Amirauté, pour exporter des provisions & d'autres articles pour l'Amérique, & qui auront été présentées aux Com-

27 Mars. missaires des Douanes depuis l'acte intitulé : *Acte pour défendre tout commerce & toute communication avec les Colonies de New-Hamsphire, &c.* ainsi que des copies fidelles des déclarations & enregistremens faits aux Douanes, en vertu de ces permissions α.

Cette motion du lord Effingham est fondée sur le fait suivant, bien connu de ce Lord & de plusieurs Lords du parti de l'opposition. Nonobstant l'acte en question, des personnes en place ont procuré des permissions à leurs amis, que l'on croit être des Ecossois, de commercer avec les Colonies dans tels articles qu'ils jugeroient à propos. En conséquence de ces permissions, plusieurs vaisseaux ont chargé différentes marchandises pour les Colonies, & il y en a déja un au moins qui a mis à la voile.

28 Mars. Le général Carnac prend congé du Roi pour se rendre à Bombay.

Edouard Barry, Docteur en Médecine, & de la Société royale, meurt aux eaux de Bath. Il étoit premier Médecin des armées du Roi en Irlande, & avoit été pendant plusieurs années député au Parlement de ce Royaume.

Chambre des Pairs.

Le comte de Derby présente requête aux Pairs aux nom des tuteurs du duc d'Hamilton en minorité, pour prier les Pairs de ne point rendre de jugement dans la cause d'entre le comte de Selkirck & M. Douglais au préjudice

des droits du mineur. Les Pairs demandent aux Avocats de l'appellant & de l'intimé, si la Cour des sessions d'Ecosse recevroit le mineur partie dans l'appel, en cas que ledit appel fût renvoyé à ce tribunal. Les avis de ces deux Jurisconsultes, ne pouvant se concilier, les Pairs, informés que les Avocats de la tutelle étoient en route pour venir soutenir leur requête, s'ajournent sur cette cause au Mercredi 3 Avril. 28 Mars.

Chambre des Communes.

La Chambre, informée de la grande augmentation de la consommation des plumes, devenues une partie essentielle de la parure des femmes, observe que ces plumes s'introduisent dans le Royaume en paquets serrés & cousus comme celles qui sont destinées à former les lits, &, par conséquent ne paient que le droit très-modique assigné sur cet article. En conséquence elle arrête qu'à l'avenir les paquets cousus paieront les mêmes droits de six liv. sterl. par quintal que les plumes non-cousues.

Le général Burgoine prend congé du Roi, ainsi que le colonel Philips, Commandant de l'artillerie. 29 Mars.

L'Amirauté est obligée de distribuer un grand nombre de lettres de protection, parce que divers vaisseaux, que la crainte d'une presse de matelots retient à l'entrée de la Tamise, menacent de repartir sans apporter leurs chargemens à Londres. — La corporation des

28 Mars. mariniers de la Tamise fournit à l'Amirauté cinq cens matelots qui lui sont demandés pour son contingent.

Le Corps des Marchands de drap, déterminé par l'exemple du Conseil commun de la ville de Londres, & voulant marquer au Docteur Price combien les Marchands croient lui être obligés de l'excellent écrit qu'il a fait paroître sur les troubles actuels, arrête que les franchises de la Communauté lui seront présentées.

On parle beaucoup de paix. Il paroît que ces bruits sont fondés principalement sur deux faits auxquels on a donné une fausse interprétation. Un ordre a été envoyé dans les ports de différer de trois semaines le départ des bâtimens qui doivent transporter des troupes en Amérique, &, en même tems, on a fait vendre une certaine quantité de chevaux des régimens de cavalerie & de dragons. Mais c'est mal-à-propos que le public en a inféré qu'il étoit venu des propositions d'accommodement de la part des Rebelles. L'ordre a été donné de retarder le départ des bâtimens de transport, parce qu'on avoit permis inconsidérément aux capitaines & aux propriétaires des bâtimens destinés au seul transport des troupes, de prendre, au lieu de lest, des marchandises dont on jugeoit que les troupes pourroient faire usage pour acheter en Amérique à un prix modéré les articles qui leur seroient nécessaires. Lorsque les déclarations sont ve-

nues à la Douane, les permiſſions ſe ſont trouvées contrarier directement les termes du dernier acte de Parlement qui défend d'introduire, par le moyen des vaiſſeaux Anglois ou de tous autres vaiſſeaux, aucune eſpece de marchandiſes dans tel port que ce ſoit des Colonies confédérées. Ces marchandiſes ne pouvant donc être expédiées, il a fallu donner le tems néceſſaire pour les remettre à terre & pour prendre du leſt. Voilà l'unique cauſe du retardement du départ de ces vaiſſeaux. Ceux dont la deſtination étoit pour le Canada ou pour Halifax, ſont déja partis ou partiront bientôt, la reſtriction n'ayant point lieu pour ces colonies. 29 Mars.

Quant à la vente d'un grand nombre de chevaux de cavalerie, on ſait qu'il s'en fait une tous les ans dans ce tems-ci, conſéquemment à la réforme des chevaux qui ne peuvent plus ſervir. Le public voyant tout-à-coup les marchés garnis de tant de chevaux dont le nombre étoit encore augmenté par ceux qui, après avoir été eſſayés, avoient été rendus aux marchands, n'a pas compris que ces marchands devoient cacher la vraie cauſe de cette ſurabondance, & il a reçu trop légérement celle que leur intérêt leur a fait imaginer.

Le parti de l'oppoſition préſente l'événement des marchandiſes embarquées ſous un point de vue qui rend les marchands moins blâmables que les Miniſtres. Il prétend que les permiſſions ont été données à des favoris de la Cour, & notamment à des Ecoſſois, &

29 Mars. qu'au moins un des vaiſſeaux ainſi chargés eſt parti pour les Colonies réfractaires. Le comte d'Effingham, par la motion qu'il a faite dans la chambre des Pairs le 27 Mars, a été cauſe que cette manœuvre ne s'eſt pas effectuée dans ſa totalité.

30 Mars. Derniere revue du bataillon des gardes aux ordres du colonel Matheus, qui doit s'embarquer pour l'Amérique. Elle ſe fait auprès de Kingſton ſur la Tamiſe. Dans ſes diverſes manœuvres le bataillon exécute un rembarquement qu'il plâît à quelques ſpectateurs d'appeller méchammment une répétition de *Saint-Cas*.

Promotion d'officiers généraux en Irlande. Le chevalier John Irwin, Lieutenant général, eſt nommé commandant général, ayant trois majors généraux ſous ſes ordres, le comte de Cavan, le colonel Johnſton & le colonel Cuningham. Le Roi reçoit enſeigne dans le vingt-ſixieme régiment d'infanterie, M. Peter Johnſon, jeune officier qui s'eſt diſtingué par ſa bravoure & ſes ſentimens d'humanité dans la derniere campagne en Canada. Ce fut lui qui fit priſonnier le fameux colonel Allen, dans nn combat où celui-ci venoit de bleſſer mortellement le major Carden. Allen tire ſur M. Johnſon, le manque, & s'écrie : *Voilà la premiere fois que cela m'arrive !* Jonhſon lui préſente ſon fuſil, & le fait priſonnier. Les Sauvages veulent l'arracher des mains de ſon jeune vainqueur pour l'immoler ſur le champ

aux manes du Major; mais M. Johnson leur résiste, & rend une seconde fois la vie qu'il avoit déja accordée à ce même Allen qui avoit montré tant de dépit de l'avoir manqué. 30 Mars.

Ce beau trait du jeune M. Johnson nous invite à en rapporter quelques-uns qui ne font pas moins d'honneur au parti des Insurgens.

Les soldats Américains ont donné les plus grandes preuves d'humanité aux prisonniers Anglois blessés dans l'affaire avec le lord Dunmore. Plusieurs d'entr'eux, l'action durant encore, se sont précipités au milieu du feu, pour porter des secours à des Anglois blessés. Les prisonniers s'attendoient à avoir la chevelure enlevée, & leur crioient, *pour l'amour de Dieu ne nous massacrez pas*. L'un d'eux, hors d'état de marcher, ayant adressé cette priere à un Américain, celui-ci lui répond : *Passe tes bras autour de mon cou, & laisse-moi faire*. Le prisonnier obéit. L'Américain le souleve avec précaution, & le porte doucement jusqu'au parapet. Le capitaine Leslie, qui avoit observé cette action, & qui vit sauver de la même maniere plusieurs autres de ses soldats, que les sauvages auroient massacrés, s'avance jusqu'auprès du glacis, bat des mains, s'incline très-profondément, & remercie les Américains de leurs procédés humains & généreux.

L'arrêté suivant sur le traitement des pri-

30 Mars. ſonniers avoir été pris par le Congrès le 2 Janvier dernier.

» Et d'autant que l'exécrable barbarie avec laquelle nos ennemis ſe ſont conduits juſqu'ici dans cette malheureuſe guerre en brûlant nos villes & villages qui étoient ſans défenſe : en expoſant ceux qui les habitoient, ſans diſtinction ni d'âge ni de ſexe, à toutes les calamités que peuvent entraîner la perte de tout ce que l'on poſſede, la rigueur de la ſaiſon, & une dévaſtation cruelle & générale : en excitant des ſoulevemens & des meurtres parmi nous : en engageant les Sauvages à répandre la déſolation ſur nos frontieres : en jettant dans des cachots, & y laiſſant languir dans les fers & dans le beſoin ceux d'entre nous qui ont eu le malheur de tomber entre leurs mains : en tenant, au mépris de leurs promeſſes, les habitans de Boſton renfermés dans la ville, où ils ſont expoſés à l'inſolence de la ſoldateſque, & à d'autres horreurs qui feront rougir à jamais l'humanité, attendu que toutes ces abominations pourroient à juſte titre porter les habitans des colonies à uſer de repréſailles, nous avons réſolu de leur recommander de ne point ſe relâcher dans leurs principes de douceur & d'humanité qui doivent être le caractere diſtinctif de la bravoure : toute cruauté devant être bannie des actions d'un peuple libre, & de faire en ſorte qu'aucune page des annales de l'Amérique ne

puiſſe être ſouillée par le récit d'un ſeul fait que la juſtice ou le chriſtianiſme pourroient déſavouer : leur promettant d'un autre côté que, ſi, jamais, cependant, il devenoit indiſpenſablement néceſſaire d'avoir recours au *talion*, & qu'il fallût le faire pour la sûreté des colonies, le Congrès, malgré toute ſa répugnance pour un pareil moyen, ſe croira obligé de le mettre en uſage «. 30 Mars.

Si des exhortations dictées par une ſi ſage humanité ſont capables d'adoucir les ames les plus féroces, elles y fortifient en même tems l'attachement pour la cauſe générale, & produiſent des exemples extraordinaires de courage & de fermeté.

Deux ſoldats provinciaux, bleſſés & pris dans quelque eſcarmouche, ayant été conduits à l'hôpital, avoient refuſé de laiſſer panſer leurs plaies, pour ſauver leur vie qui étoit en danger. On leur lia les mains juſqu'à ce que les chirurgiens euſſent mis l'appareil ; mais à peine eurent-ils les mains libres, qu'ils arracherent les bandages, & moururent ainſi, en déclarant qu'ils étoient trop heureux de perdre la vie pour la glorieuſe cauſe de la liberté Américaine.

La corvette *le Ranger*, de huit canons, appareille de Plimouth avec cinq bâtimens de l'eſcadre du chevalier Parker qui avoient été ſéparés de la flotte après leur départ de Corke pour l'Amérique.

Vingt vaiſſeaux chargés de grains arrivent

30 Mars. devant Londres de la mer d'Allemagne & de la Baltique. Leur chargement ne trouvant pas de place dans les magasins, on espere que le prix du bled diminuera.

31 Mars. Le général Burgoine & plusieurs officiers s'embarquent à bord de la frégate *la Blonde* de trente-deux canons, pour faire voile par le premier bon vent pour Boston.

Lettre écrite de Dublin.

» Tout le monde attend ici avec impatience l'issue du procès que M. Ogle vient d'intenter à nos officiers de douane, pour avoir arrêté la cargaison de deux bâtimens que ce membre du Parlement avoit chargés pour Bordeaux, dans le dessein de mettre à l'épreuve l'efficacité de la proclamation du Roi. Nos meilleurs Jurisconsultes pensent qu'il lui sera accordé un dédommagement considérable; c'est ce que chacun verra avec un grand plaisir. On n'a pourtant ici aucun penchant secret à s'opposer à toutes les proclamations en général, moins encore à celles que la crise actuelle des affaires peut rendre nécessaires au salut de la nation; mais c'est que dans celle dont il s'agit il y a un abus visible, & que la religion du Roi a été surprise. Comment est-il possible que dans un tems d'abondance de grains reconnue, on ait fait rendre une proclamation qui en défend l'exportation, non pour l'avantage du royaume, mais pour faire la fortune de quelques favoris de la Cour, aux dépens

d'un peuple qui n'eſt déja que trop maltraité par le Gouvernement ? Un député de ſa nation qui a le courage d'oppoſer l'autorité des loix à l'exécution d'un ordre partial & abuſif non revêtu de la ſanction Parlementaire, mérite les applaudiſſemens, non-ſeulement de tous ſes compatriotes, mais de tout le genre humain. 31 Mars.

Il s'éleve des conteſtations à Portſmouth entre les officiers du Roi & les maîtres des bâtimens pour le tranſport de l'artillerie. Ceux-ci refuſent de recevoir ſur leur bord des officiers d'artillerie pour les commander, & les officiers prétendent qu'ils doivent ſuivre les munitions confiées à leur charge. La même choſe eſt arrivée à Grenock en Ecoſſe il y a quelques jours, & les équipages qui inſiſtoient ſur une augmentation de ſalaires, n'ont conſenti à s'embarquer qu'à l'arrivée des troupes qu'on avoit mandées pour les y contraindre. 1. Avril.

On voit paroître une lettre du lord Dunmore, Gouverneur de la Virginie, apportée par la corvette de guerre le *Kings-fisher*. Cette lettre a été écrite le 27 Janvier, à bord du vaiſſeau le *Dunmor*, ſur la riviere Eliſabeth, au ſieur Corbin, un des principaux habitans de la Province. Milord Dunmore, qui n'a plus aucune correſpondance avec ſon Gouvernement, s'adreſſe à ce particulier pour le prier de faire connoître à la Colonie le plaiſir avec lequel il exécuteroit la commiſſion qui lui eſt

1. Avril. annoncée par le discours du Roi à la rentrée du Parlement, pour effectuer une heureuse réconciliation. — Le comité de sûreté, à qui M. Corbin avoit communiqué cette lettre, lui fait réponse qu'il n'a point les facultés nécessaires pour entrer en négociation avec le Gouverneur : que sa lettre sera remise à l'assemblée qui doit se tenir le 7 Mars, & qu'en attendant la réponse que le Roi pourra faire à la derniere supplique qui lui a été adressée par le Congrès du Continent, après laquelle il est douteux que les Ministres trouvent une nouvelle occasion d'entrer en accommodement ; on espéroit de l'humanité du lord Dunmore, & de l'affection dont il se dit rempli pour la Colonie, la cessation de tous les actes d'hostilité qui pourroient rendre la réconciliation encore plus difficile. Cette réponse est signée *Edmond Penderton.*

Chambre des Pairs.

On discute un Bill agréé & envoyé par les Communes, aux fins d'accorder au sieur Liaterd une prolongation de son privilege pour composer & débiter seul pendant vingt-cinq ans un ciment de son invention, appellé *pierre artificielle*, sa patente actuelle devant expirer dans onze ans. Le lord Chancelier assure la Chambre que c'est une découverte très-intéressante pour l'architecture, tant civile que militaire, ainsi que pour l'ornement des édifices. Le duc de Chandos se déclare contre

tout eſpece de monopoles, en vertu de chartres, de patentes ou d'acte du Parlement. Le lord Catheart inſiſte ſur la juſtice & la néceſſité de récompenſer, par des privileges excluſifs, ceux qui rendent des ſervices eſſentiels à la ſociété par des inventions utiles, le fruit de leurs veilles & de leurs ſueurs, & ſouvent qui ont occaſionné le dérangement de leur fortune. Il invite le lord Chancelier à répondre à la direction du Comité, où cette affaire ſera examinée 1. Avril.

Chambre des Communes.

Le Lord North propoſe un Bill pour modifier la loi qui ordonne de tranſporter certains malfaiteurs en Amérique.

M, Johnstone obſerve qu'il ne voit pas pour quelle raiſon les malfaiteurs ne ſeroient pas envoyés aux Indes occidentales, ou à l'île Falkland; » mais j'oublie, dit-il, qu'une adminiſtration puſillanime qui a vendu l'honneur & la dignité de l'Angleterre à tous les plus petits Etats de l'Europe, & qui n'a conſervé de la force que pour opprimer & maſſacrer ſes compatriotes en Amérique, aura abandonné cette île qui nous coûte pluſieurs millions, par un arrangement avec l'Eſpagne«. La propoſition du lord North eſt admiſe, & il eſt ordonné de dreſſer un Bill en conſéquence.

M. Hartley fait les motions ſuivantes, qui, après un débat de trois heures, ſont toutes rejettées,

1. Avril. Qu'il ſera mis ſous les yeux de la Chambre : Premierement un état eſtimatif de la dépenſe probable de la marine pour l'année préſente.

2°. Un état de la dépenſe des bâtimens de tranſport, & des vivres auſſi pendant l'année.

3°. Un état de la dépenſe probable des troupes de terre pendant une année, à commencer du 9 Mars 1776.

4°. Un état de la dépenſe probable de l'artillerie pendant l'année préſente, en ſus de l'octroi paſſé par le Parlement.

Il demande auſſi qu'il ſoit arrêté qu'il paroît à la Chambre que les ſubſides déja votés pendant cette ſeſſion, ſe montent à 6,157,000 l. ſans y comprendre les ſervices auxquels il n'a pas encore été pourvu.

Que la Chambre penſe que la dépenſe de la marine pour l'année 1776, pourra excéder les octrois du Parlement de 2,500,000 l.

Que les extraordinaires des troupes de terre ſe monteront probablement à 2,500,000 l.

Que l'extraordinaire de l'artillerie pourra être de 300,000 l.

Qu'il exiſte des billets de l'Echiquier, dus par la nation, pour la ſomme de 1,250,000 l. dont le payement eſt affecté ſur les premiers ſubſides qui ſeront octroyés dans cette ſeſſion.

Que la dette de la marine au 31 Décembre dernier, ſe montoit à 2,698,000 l.

Et enfin, qu'il ſeroit à propos de pourvoir au payement des billets en circulation de la

marine, des vivres & de tranſports, dont le montant au 9 Février 1776, étoit de 2,300, 000 l. 1. Avril.

M. Hartley obſerve qu'il eſt néceſſaire que le lord North faſſe connoître à quoi peuvent ſe monter les dépenſes probables, afin que le Parlement ſoit en état, d'après l'expoſé clair & fidele qui lui en ſera fait, de juger de leur néceſſité. Par exemple, dit-il, ſi, à l'ouverture de la ſeſſion, les députés indépendans avoient été informés que les frais de la campagne de 1776, ſe monteroient à la ſomme immenſe de dix millions, ſans y comprendre toutes les autres eſpeces de dépenſes intérieures : ſi on leur eût dit que la guerre, ſi heureuſe qu'elle pût être, ne ſeroit pas terminée dans une campagne : ſi on leur eût dit tout cela lorſque cette guerre cruelle, & dont l'unique but eſt de réduire les Américains à l'eſclavage, fût décidément réſolue, & ſi on eût ajouté que probablement la campagne de 1777 coûteroit quinze ou vingt millions : Meſſieurs les indépendans, avec toute leur ardeur pour cette guerre, ſe ſeroient sûrement donné le tems de balancer les déſavantages certains contre les avantages probables ; &, avant de conſentir à ſe charger d'un ſurcroît de dette de trente millions, ils auroient d'abord comparé leurs facultés avec la nature de l'entrepriſe, & auroient enſuite calculé ce qu'ils pourroient attendre en retour.

1. Avril. Mais quelle a été au contraire la conduite du Ministere ? Il a d'abord parlé de paix & de réconciliation : ensuite il a procédé à des estimations nominales, en cachant l'énormité des dépenses réelles ; lorsqu'on a jugé que le Parlement s'étoit trop avancé pour pouvoir reculer, il a déclaré que la paix ne pouvoit plus se faire que sous la condition d'une soumission absolue. On a pris des étrangers à la solde de la Grande-Bretagne. On a marqué la plus grande répugnance pour mettre les dépenses extraordinaires de Boston sous les yeux de la Chambre. Toutes les opérations ont été couvertes du voile le plus épais ; & on a trouvé moyen de faire voter aveuglément, jour par jour, des sommes qui, prises ensemble, se montent déja à plus de six millions sterl.

Mais ce n'est pas là le pire encore. Car, quoique le Ministere eût en partie développé son plan : quoiqu'il fût résolu qu'on n'admettroit d'autres conditions que celle d'une soumission absolue & une reconnoissance du droit de taxation : quoiqu'on voulût obtenir ces deux points à tel prix que ce fût, on a toujours usé de la même mauvaise foi, & on ne s'est point départi du principe de tromper la Chambre. On lui a dissimulé la moitié des dépenses. Or, puisqu'on refuse tout éclaircissement, c'est ce qui me décide à proposer les motions qu'on vient d'entendre, afin que la nation puisse être amplement informée

formée de tout ce que les Miniſtres cherchent à lui cacher. 1. Avril.

J'ai le droit de calculer les dépenſes probables, & ſi mon calcul eſt faux, je ſomme l'adminiſtration de le réfuter. Je me crois très-fondé a ſuppoſer qu'outre les ſix millions déja accordés, la campagne actuelle en coûtera cinq de plus. J'ai droit de ſuppoſer que l'armée coûtera deux millions & demi : la marine deux millions & demi : l'artillerie & les extraordinaires deux millions & demi ; & les bâtimens de tranſport, vivres, &c. deux millions & demi.

M. Hartley entre enſuite dans les calculs des dépenſes de la guerre actuelle comparée avec celles de la derniere guerre.

» Je ſoutiens, dit il, qu'il y a actuellement plus de billets de marine en circulation qu'il n'y en avoit à la fin des cinq premieres années de la derniere guerre : que les dépenſes de la marine pour les années 1756, 1757 & 1758, ne ſe ſont jamais montées à plus de cinq millions par an ; & qu'elles étoient bien moins conſidérables que ne ſeront celles de l'année 1776.

On fait outrage à la Chambre, & on ſe moque de la nation, quand on préſente de fauſſes eſtimations, & que l'on cache les vraies : quand la banque qui a été établie dans les vues les plus ſages & les plus utiles, devient le vil inſtrument d'une Cour & de ſon parti : quand on contracte ſous main des dettes énormes

pour lesquelles la banque se laisse persuader de donner une garantie chimérique. Mais, poursuit-il, un tems viendra où toutes les iniquités seront exposées au grand jour. Alors tous ces comptes seront produits au Parlement tels qu'ils existent en effet dans leur honteuse difformité : alors le gouvernement exigera de nous non seulement d'assurer le principal, mais même de faire honneur aux engagemens privés : de payer les douceurs accordées aux prêteurs, aux contractans, aux agioteurs : & jusqu'aux présens donnés à ceux qui ont abusé de la foi publique & exposé la nation aux horreurs d'une banqueroute.

1. Avril.

LE LORD NORTH ne répond que foiblement à ces imputations. Suivant lui, M. Hartley demande l'impossible ; comment deviner à combien se montera la dépense de la campagne ? On ne peut rien dire qu'elle ne soit faite ; & sur plusieurs articles ce ne sera encore que longtems après. Les comptes envoyés aux bureaux respectifs sont mis régulierement sous les yeux de la Chambre ; & c'est tout ce qu'on peut faire. » J'opine, dit ce Lord, contre la motion, parce que je ne puis pas y acquiescer. Les sommes pourroient être justes ; mais la Chambre ne peut avoir aucunes des pieces nécessaires pour établir l'examen proposé par M. Hartley «.

M. HENRI LUTRELL s'explique en termes très-forts sur la cruauté & l'injustice de la guerre d'Amérique, & sur la maniere de la

faire, & il prétend qu'il ne peut en résulter que la ruine de la nation, si l'on s'obstine à la poursuivre. 1. Avril.

Le lord John Cavendish parle en faveur de la proposition de M. Hartley. Il demande qu'on fasse connoître les sommes dont on a besoin, afin que la Chambre puisse être en état de juger de la convenance de l'entreprise, & il exhorte les Ministres à se désister de leur pitoyable manie, de produire leurs comptes piece par piece. Il les presse de parler ouvertement comme des gens qui n'ont rien à craindre ou à dissimuler, & qui sont prêts à soumettre leurs opérations avec toutes leurs conséquences à l'examen du Parlement.

M. Hartley se leve une seconde fois pour dire que telles choses qui puissent résulter de sa proposition, il est en partie satisfait, puisque le lord North a reconnu la vérité de son assertion, ne l'ayant pas contredite. » Nous pouvons donc, poursuit-il, calculer les dépenses de la guerre d'Amérique pour l'année 1776, sur le pied de dix millions sterling : somme beaucoup plus forte que celle qui a été votée dans les quatre premieres années de la derniere guerre, lorsque presque toutes les grandes puissances de l'Europe étoient liguées, & agissoient contre nous, soit directement, soit indirectement «.

M. James Lutrel observe que les informations demandées par M. Hartley seront en-

1. Avril. core très-insuffisantes, si elles ressemblent aux estimations tronquées & apprêtées qu'on a mises sous les yeux de la Chambre, & qui tendent plutôt à l'abuser qu'à l'instruire. » Ces estimations, ajoute-t-il, ont été dressées avec tant d'adresse & d'une maniere si embrouillée, qu'elles paroissent indéchiffrables. Mais on a pris une peine inutile pour dégoûter la Chambre de les examiner. Dans l'état où elles sont, je vais faire voir qu'elles ne contiennent que fraude & imposture, & que les sommes votées n'ont pas été employées aux divers objets de leur destination. C'est une pratique trop ordinaire ici de lever de l'argent sous de faux prétextes. Le Parlement a voté 60,000 l. st. expressément pour réparer deux vaisseaux de soixante & quatorze canons & une frégate, & pas un denier de cette somme n'a été employé à ces objets. Cela est si vrai, que les deux vaisseaux se sont pourris depuis faute de réparation, & que la frégate a été déchirée au même moment où l'argent a été demandé.

Je prouverai, quand on voudra, que les subsides considérables que le Parlement octroie tous les ans, s'ils étoient bien administrés, seroient suffisans pour faire face à toutes les dépenses nécessaires de la marine.

Ce ne peut être que par ignorance ou par mauvaise foi que la dette de la marine est devenue aussi énorme qu'elle l'est aujourd'hui; mais je suis sûr que la Chambre n'a jamais

été informée des vrais objets qui ont donné lieu à cette dette ; & si le gouvernement ne craint point le ressentiment que devroient lui attirer les stratagêmes par lesquels il trompe le public & outrage cette Chambre, c'est uniquement parce qu'il connoît l'indolence du Parlement, & qu'il est persuadé que les estimations sont arrangées de maniere que personne ne sauroit y démêler la vérité. 1. Avril.

Je pose en fait que depuis 1771 il a été voté plus de cinq cens mille livres sterl. pour les munitions navales non compris les deux livres sterl. sur quatre qui se prennent sur la paie de chaque mois du matelot pour l'usée, ce qui est assurément beaucoup : que depuis quelques années seulement divers articles ont été portés dans les estimations des dépenses ordinaires presqu'au double de leur évaluation antérieure à cette époque : que le prix des munitions navales que l'Amérique nous fournissoit avant la guerre actuelle, avoit baissé d'un tiers pendant les dernieres années qui ont précédé cette guerre : que les amarres dans les ports royaux, qui n'excédoient pas il y a quelques années 20,000 l. st. par an, en coûtent aujourd'hui 50,000 au gouvernement, quoiqu'on le change moins souvent qu'autrefois ; & que diverses circonstances qui en augmentoient ci-devant le prix, n'existent plus présentement : qu'il a été accordé annuellement pour les réparations de notre flotte une somme de 400,000 l. st., ce qui est plus que

1. Avril. le double de la somme votée pour cet objet l'année d'après la guerre, quoique plusieurs vieux vaisseaux aient été remplacés dans cette année-là par des vaisseaux neufs ; & enfin que le service auquel notre marine a été employée pendant la paix, n'a pas été de nature à pouvoir entraîner de fréquentes réparations «.

M. Luttrell fait ensuite plusieurs observations sur divers autres articles portés dans l'état de la marine, entr'autres de 264,795 l. sterl. accordées pour améliorer les chantiers : sur celui de 400,000 l. sterl. pour réduction de la dette de la marine, &c. » Que sont devenues toutes ces sommes ? A quel usage ont-elles été employées ? C'est ce qu'il m'est impossible de voir par les estimations & les autres comptes qui ont été présentés jusqu'à présent au Parlement. Ce qu'il y a de certain, continue-t-il, c'est que depuis le 31 Décembre 1775, la dette de la marine (en comptant les 400,000 liv. sterl. octroyées pour la réduction,) a monté de 1,179,375 l. 12 s. ½ d. à 3,098,579 l. ¾ d. «

M. Lutrell forme diverses objections contre les estimations de la marine qui ont été mises sous les yeux du parlement : entr'autres sur le nombre des matelots qui se trouve sur les états de dépense, plus considérable que celui qui a eté voté : sur un compte mutilé concernant la construction de vaisseaux de Roi dans des chantiers particuliers, dont la dépense ne paroît se monter qu'à 20,096 l.

12 ſ 8 d. tandis que, pour cet objet, il a été accordé 17,574 l. de plus, qu'on a fait entrer adroitement dans une autre eſtimation de la même année; & enfin ſur l'emploi d'une ſomme de 91,524 l. 9 ſ. 10 d. dont on ne voit point l'objet, & que le bureau de l'Amirauté ne peut juſtifier, qu'en ſuppoſant qu'il y ait à bord des vaiſſeaux plus de proviſions, & qu'elles ſoient plus cheres cette année que l'année derniere. 1. Avril.

M. Luttrell ſoutient que les 96,291 l. 5 ſ. 5 d. portés pour la ſubſiſtance des troupes de terre, ne devroient point paroître ſur l'état de la marine. A l'appui de cette aſſertion, pour faire voir combien il eſt néceſſaire que le Parlement examine à fond toutes ces malverſations, & pour indiquer le remede qu'il convient d'y apporter, il demande que le Greffier faſſe lecture d'une adreſſe de la chambre des Communes au Roi du 31 Mai 1711, dans laquelle cette Chambre a déclaré qu'il appartenoit à elle ſeule de déterminer la proportion des ſommes qu'elle octroie, ou qu'elle eſt obligée de fournir pour les beſoins de l'Etat : que lorſque les ſommes ſont fixées & accordées, ceux qui ſont chargés de l'emploi de ces ſommes ne doivent point avoir la liberté, ſous quelque prétexte que ce ſoit, de les changer ou augmenter : que lorſqu'on trouve des emplois d'argent pour leſquels la Chambre n'a ni voté ni été requiſe, ce ſont de faux emplois de l'argent public. » Dans

D ix

1. Avril. la même adresse, poursuit-il, la chambre des Communes s'éleva contre l'abus de divertir les diverses sommes de leurs objets, & de les employer à d'autres objets auxquels elles n'ont pas été destinées. Elle soutint que de pareilles pratiques sont des entreprises qui different peu d'une levée d'argent qu'on feroit sans aucune espece de consentement du Parlement : que la somme de 660,800 l. 7 s. 7 d. imputée sur la dette de la marine ayant été employée à l'avitaillement des troupes de terre employées en garnison à Gibraltar, sans qu'il parût, qu'en compensation de cette somme, il eût été fait aucune déduction de la paie de ces troupes, ou qu'aucune partie de cette somme eût été réassignée à l'avitaillement de la marine, c'étoit une infraction de divers actes du Parlement. » Comme cette adresse, poursuit M. Lutrell, fait mention d'abus exactement semblables à ceux que j'ai rapportés concernant l'Amérique, je suis d'avis que la Chambre supplie le Roi, pour l'honneur de Sa Majesté & pour l'intérêt public, d'avoir la bonté de retirer sa confiance aux personnes qui ont été trouvées coupables de pareilles malversations, & je demande que ces mêmes personnes soient ensuite traduites en justice pour répondre de leur conduite «.

La motion de M. Hartley est rejettée, sans qu'on aille aux opinions.

DANS CES DÉBATS un membre de l'opposition a produit le calcul & les observations sui-

vantes, ſur les dépenſes qui ſeront indiſpenſables pour la marine dans l'année préſente, d'après les comptes actuellement ſous les yeux de la Chambre. 1. Avril.

	Argent ſterling.	Argent de France.
Dette de la marine au 31 Déc-1774.....	1,886,100 l.. 8 ſ.. 3 d.	44,524,337 l.. 10 ſ.. 0 d.
D.º au 31 Déc. 1775.	2.698,579 l.. 0 ſ.. 0 d.	63,704,160 l.. 1 ſ.. 0 d.
Accroiſſement dans l'an 1775.	802,478, l.. 11 ſ.. 9 d.	19,179,822 l.. 11 ſ.. 0 d.

Etat des billets de marine, de vivres & de tranſports qui reſtoient dus au 18 Mars 1776.

	Argent ſterling.	Argent de France.
Pour le ſervice de la marine..	1,287,938 l.. 15 ſ.. 11 d.	30,403,,801 l.. 1 ſ.. 0 d.
Pour le ſervice de tranſport..	139,722, l.. 17 ſ.. 11 d.	3,281,851 l.. 19 ſ.. 0 d.
Billets de vivres....	880,684 l... 7 ſ.. 8 d.	20,789,926 l.. 8 ſ.. 0 d.
	2,308,345, l.. 11 ſ.. 5 d.	54,505,579, l.. 7 ſ.. 0 d.

Il réſulte que la dépenſe des trois derniers mois, c'eſt-à-dire, depuis le 31 Décembre juſqu'au 18 Mars, ſeulement en billets de marine & de vivres, s'eſt montée à 452,567 l. 15 ſ. 7d. (10.683,567, l. 5 ſ.), de ſorte que cet objet doit aller, pour l'année 1776, à 1,810,271 l.

1. Avril. 2 ſ. 4 d. (42,734,268 l. 19 ſ.), Encore faut-il obſerver que la dépenſe de ces trois derniers mois ne renferme pas celle des vaiſſeaux de tranſport, ni celle des vivres pour les troupes étrangeres à qui on doit envoyer régulierement, à la diſtance de 1200 lieues, des proviſions & tout ce qui leur ſera néceſſaire. Sans comprendre cette dépenſe additionnelle, voici l'eſtimation de la marine pour l'année 1776 :

	Argent ſterling.	*Argent de France.*
28,000 hommes à 4 livres par mois.....	1,456,000 l.. 0 ſ.. 0 d.	34,371,147 l.. 11 ſ.. 0 d.
Ordinaire de la marine ſuivant l'eſtimation remiſe au Parlement.	431,904 l.. 0 ſ.. 0 d.	10,195,676 l.. 17 ſ.. 0 d.
Contructions & réparations..	339,151 l.. 0 ſ.. 0 d.	8,006,187 l.. 11 ſ.. 0 d.
Accroiſſement de la dette de la marine ainſi qu'on l'a vu plus haut.	1,810,271 l.. 0 ſ.. 0 d.	42,734,266 l.. 4 ſ.. 0 d.
Intérêts ſur 2,308,346 liv. de billets de marine ayant plus de ſix mois de date à 2 &		

demi pour cent.	57,707 l.. o f.. o d.	1,362,106 l.. 12 f.. o d.	1. Avril.
Dépenfe de la marine pour l'an 1776.	4,005,033 l.. o f.. o d.	99,669,3841.. 15 f.. o d.	

Le même député a fait obferver à la Chambre que les vivres pour les foixante mille hommes de terre & de mer, coûteront, pour l'année 1776, un million quatre-vingt-quinze mille liv. fterl. (environ vingt-quatre millions tournois) à raifon d'un shil. par homme pour chaque jour, fans compter ceux qui fe rangeront dans le parti du Miniftere, & qu'il faudra pareillement faire fubfifter.

Il ne comprend point dans les foixante mille hommes les équipages du nombre immenfe de bâtimens de tranfport qui ont porté les troupes en Amérique, & dont la plupart y feront retenus par les mouvemens perpétuels des divifions & des détachemens.

Le Roi confere la dignité de Chevalier à M. Trevot Corry, Commiffaire de Sa Majefté à Dantzig. 2 Avril.

Le comte de Brealdalbane, un des feize Pairs d'Ecoffe, a l'honneur de faire fes révérences au Roi pour la premiere fois depuis fon élection, & il prête ferment dans la chambre des Pairs où il prend féance.

Le Roi figne la commiffion qui établit le lord Chancelier grand Sénéchal d'Angleterre

2 Avril. pour le jugement de la ducheſſe de Kingſton. Cette commiſſion eſt couchée en lettres d'or ſur une grande feuille de parchemin dont les bords ſont ornés de ſuperbes vignettes.

Les jugemens rendus par les Pairs ſont fort anciens : ſous Guillaume le Conquérant, le comte de Héreford fut jugé par ſes Pairs pour être entré dans une conſpiration dont l'objet étoit d'introduire les Danois en Angleterre. Il fut déclaré coupable de haute trahiſon. On lui fit cependant grace de la vie ; mais il garda priſon pour le reſte de ſes jours.

Le lord grand Sénéchal n'a point de voix dans les jugemens *par commiſſion* ; il n'en a que dans les procès qui ſe jugent dans la chambre des Pairs pendant une ſeſſion réguliere du Parlement. Dans tous les procès qui ſe jugent par les Pairs du Royaume, en cour de pairie, il faut que la pluralité ſoit au moins de douze Pairs. Ce grand Officier avoit autrefois la principale autorité après le Roi en tout ce qui concernoit l'adminiſtration de la juſtice & des autres affaires du Royaume, civiles ou militaires, en guerre comme en paix. Les Juriſconſultes lui donnoient le titre de *magnus angliæ ſenes calcus*. Mais, comme on a trouvé cette autorité trop étendue pour un ſujet, elle ne ſe confere plus depuis quelques ſiecles que *pro hac vice*, pour l'occaſion, ſoit pour le jugement d'un Pair du Royaume, accuſé de crime capital, ſoit pour décider ſur les prétentions de ceux qui réclament, par *grande ſergenteo*,

le droit de remplir quelque fonction honorable au couronnement du Roi. Dans ces deux cas le grand Sénéchal tient le tribunal, & juge la question suivant les loix & les coutumes d'Angleterre. 2 Avril.

Cet office a été héréditaire dans la famille des comtes de Leicester jusqu'au tems de Henri III. Ils le perdirent sous ce regne. Depuis on n'y a nommé que par occasion. Le premier grand Sénéchal qui a été nommé ensuite pour une solemnité de couronnement, a été Thomas second fils de Henri IV; & le premier pour un jugement de Pair, a été Edouard comte de Devon, dans le procès fait à Jean Holderness comte d'Huntington sous le même regne.

Un grand Sénéchal reçoit 1000 l. sterl. par jour pendant la durée de son office. Le signe de sa dignité est un bâton blanc; & quand le procès est terminé, il le rompt en présence de la Cour, & de ce moment sa commission cesse.

On lit les observations suivantes dans un écrit public de ce jour.

» Ce sera à-peu-près sans fruit qu'on aura éventé la manœuvre que les Ministres mettoient en usage pour favoriser leurs créatures en leur donnant des permissions d'équiper des bâtimens pour les colonies proscrites, au mépris d'un acte récent du Parlement. La proposition du lord Effingham à ce sujet a produit l'expédient curieux que nous allons rapporter. On prétend que la destination des vaisseaux

2 Avril. eſt changée, & on laiſſera faire les expéditions des bureaux avec l'endoſſement ſuivant ſur les acquits de douane en vertu deſquels les marchandiſes avoient été originairement enregiſtrées & embarquées pour Boſton. *Les effets ci-deſſus mentionnés ſont embarqués ſur le même bâtiment & capitaine pour la Nouvelle-Ecoſſe & le Canada, le Mars* 1776. C'eſt par ce tour d'adreſſe que nos ſages & vertueux Miniſtres ont cru colorer leur infraction compliquée de la loi : car il eſt clair que toutes les marchandiſes & tous les bâtimens ſur leſquels elles étoient chargées, devoient être confiſqués en vertu de l'acte, pour interdire tout commerce avec les Colonies. C'étoit donc une obligation indiſpenſable pour les Miniſtres de les faire ſaiſir & de les condamner conformément aux diſpoſitions dudit acte. Il s'eſt trouvé cependant un armateur qui n'a pas voulu ſe repoſer ſur eux de l'événement. Avec celui-là ils ont tenu une autre conduite en permettant le débarquement de ce qui étoit déja chargé, & en le lui faiſant rendre : ce qui eſt une nouvelle inſulte de leur part aux loix de la Grande-Bretagne, qu'ils ſe prêtent à rendre utiles, tandis qu'il eſt de leur devoir de les faire exécuter «.

Chambre des Pairs.

LA CHAMBRE renvoie au 19 à juger définitivement l'inſtance du duc de Saint-Albans en rémeré de biens-fonds conſidérables dans

la ville de Londres, que dans le mauvais état de ſes affaires, & pendant ſon ſéjour en Flandres, il s'eſt vu forcé de vendre à un prix trop au-deſſous de leur valeur, quoiqu'il eût été autoriſé à cette vente par un acte du Parlement. Les Juges prennent des concluſions en ſa faveur; mais le lord Cambden obſerve qu'il eſt à craindre que la grace qui lui ſera faite ne ſoit d'un dangereux exemple pour l'intérêt même de la conſtitution, & qu'il n'y a que l'exceſſive miſere à laquelle ce ſeigneur eſt réduit qui puiſſe la juſtifier, mais ſans tirer à conſéquence pour d'autres, vu que l'acte dont il demande la reſciſion, avoit été ſollicité par lui-même. 2 Avril.

La Chambre arrête que lorſque les cautions de la ducheſſe de Kingſton l'auront remiſe devant ſes Juges, l'Huiſſier de la chambre des Pairs à verge noire ſera chargé de la garde de cette Ducheſſe. Cette queſtion a donné lieu à de grands débats dans pluſieurss ſéances de la Chambre, parce qu'il n'y avoit point d'exemple d'après lequel on pût ſe régler. Quelques Lords vouloient qu'on enfermât la Ducheſſe à la Tour, ſous le prétexte que l'Huiſſier à verge noire devant aſſiſter à la proceſſion, il ne pouvoit pas répondre de la Ducheſſe, & qu'elle pourroit donc s'enfuir. On leur a repréſenté qu'elle étoit venue de Rome exprès pour ſe faire juger, & qu'une pareille action ne pouvoit point ſe ſuppoſer de ſa part. Enfin on s'eſt décidé pour le dernier parti, afin de

2. Avril remplir un uſage indiſpenſable qui eſt de pure forme à ſon égard.

Il y a un principe conſtant : c'eſt que lorſque ſa caution l'aura remiſe devant le Tribunal, il faut qu'elle ſoit conſtituée priſonniere pour pouvoir être jugée ; la formule du ſerment des témoins portant expreſſément que le perſonnage que l'on va juger, & qui eſt à côté d'eux à la barre de la Cour, eſt un priſonnier. La queſtion roule donc ſur ces deux points : Sera-t-elle conſtituée priſonniere d'Etat à la Tour ? ou bien ſera-t-elle miſe ſous la garde de l'Huiſſier à verge noire ? ou enfin, comme le délit qu'on lui impute eſt ſuſceptible du privilege clérical, & qu'elle a déja été admiſe à donner caution pour ſe préſenter, la Chambre ne pourroit-elle pas ſe contenter de lui enjoindre de comparoître tel jour à telle heure ? Car il eſt difficile que l'Huiſſier, étant néceſſaire au cérémonial de la proceſſion, ſe charge de ſa perſonne. — Le lord Mansfield obſerve que la chambre des Pairs, en qualité de Juré, ayant le droit que n'ont pas les autres Jurés, de s'ajourner, il faudroit, pendant toute la durée du jugement, que la Ducheſſe renouvellât chaque jour ſa caution : que d'ailleurs être ſous la garde de l'Huiſſier n'eſt point un empriſonnement : que l'Huiſſier peut vaquer à ſes autres fonctions, ayant des ſubſtituts, ainſi que les Sherifs qui ſont proprement les geoliers de chaque province.

La ſuite au No VI.

*Lettre d'un Banquier de Londres, à M*** à Anvers.*

De Londres le 16 Juillet 1776.

Le parti Américain se persuade, Monsieur, & non sans fondement peut être, qu'on ne laisse arriver jusqu'à lui aucune des nouvelles qui pourroient soutenir ou ranimer ses espérances. Mais il ne croit point, pour cela, que son courage doive l'abandonner. Dans tous ce qu'on lui cache il veut trouver matiere à de nouveaux triomphes. Son dépit l'échauffe & l'éclaire : il brise tout, écarte tout, pénetre tout. La curiosité poussée par l'intérêt est un vaisseau qui fend les glaces à l'aide d'un vent furieux. Au défaut de lettres & de relation des armées Américaines, il analyse, discute & retourne de cent manieres celles que le Gouvernement fait publier pour annoncer ses succès. Je ne finirois point, si je vous rapportois tous les commentaires de ce Parti sur les dernieres gazettes de la Cour. J'aime mieux ne vous apprendre que des faits certains, & sur lesquels on puisse établir de solides conjectures, Au reste la scene ne demeure jamais vuide sur le théâtre politique de l'Angleterre ; il y a toujours quelque intermede, quelque passe-tems. Ceux que donne l'opposition actuelle sont très-gais. Elle a un sel piquant qui me divertit, quoique peut-

être on pût lui dire comme aux colimaçons d'Esope. » Vos maisons brûlent & vous chantez. » Mais ne moralisons point ; amusons-nous.

L'objet de la satire que vous allez voir est la Gazette de la Cour. On l'appelle ici la cigale qui chante l'été, plaisir que la fourmi sa voisine lui envie encore. Les passages latins vous paroîtront suffisamment traduits par quelques vers de Boileau & d'autres dont j'ai eu le bonheur de me souvenir.

Avant de commencer il me vient un scrupule. Je ne vous ai peut-être pas fait assez entendre qu'en Angleterre la Gazette de la Cour est aussi une Gazette de parti. C'est un caractere qui est singulierement à elle, parce qu'il n'existe gueres qu'ici une sorte de confédération, toujours subsistante sous le nom d'opposition, que cette gazette fait attaquer & combattre d'une maniere qui lui est propre. Ainsi la gazette de la Cour de Londres étant une arme offensive à la main d'un parti qui s'en sert contre le parti contraire, la guerre qu'on lui fait ne porte aucune atteinte à l'autorité souveraine sous laquelle la constitution unit & confond les deux partis. Cette différence peut venir encore de ce qu'ici les Ministres sont responsables à la Nation, tandis qu'ailleurs tout doit se rapporter au Souverain.

ENTRETIEN

D'un Lord avec un Gazetier, l'un & l'autre Anti-Américains.

La Scène est dans une Taverne retenue pour le Parti dominant.

M. Scot.

Milord m'a fait demander ?

Le Lord.

Oui, M. Scot : c'est pour causer avec vous sur la lettre du général Carleton que vous avez copiée dans votre feuille.

M. Scot.

J'en ai fait l'extrait le plus concis qu'il m'a été possible.

Le Lord.

Eh bien, vous en avez encore trop dit. Que voulez-vous qu'on pense du déplaisir que montre Carleton *de ce que les amis du Gouvernement se sont pressés d'agir plutôt qu'il n'auroit souhaité ?* Chacun croira que nous avons reçu quelque mauvaise nouvelle à laquelle on aura voulu finement préparer la nation. Dites-moi, M. Scot, avez vous lu l'Art poëtique d'Horace? Je parierois au moins que vous ne l'entendez pas.

M. SCOT.

En vérité, Milord, vous m'embarraſſez. Seroit-il poſſible.....

LE LORD.

Vous croyez bonnement qu'Horace enſeignoit à faire des drames, n'eſt-ce pas? Eh bien, c'eſt une vieille erreur. Voici le vrai. Le projet de Mécéne étoit qu'il fût ſecrétaire d'Etat. Pendant que cela s'agitoit, il s'amuſoit à compoſer des inſtructions pour faire une gazette. Et c'eſt ce que vous & tant d'autres avez toujours pris pour un art poëtique. Un Romain qui avoit commandé les légions & qui s'étoit diſtingué à la guerre, ſe ſeroit-il amuſé à tracer des regles d'opéra? Non, Monſieur. Ainſi qu'Adiſſon, milord Chatham & le cardinal de Richelieu, Horace écrivoit & montroit à écrire la gazette. Or, comment auriez-vous pû le comprendre, ſi vous avez toujours ignoré ſon intention?

M. SCOT.

Ainſi, Milord, quand je me ſuis eſſayé dans ma jeuneſſe à quelques légeres compoſitions dont je puiſois les principes dans cet arbitre du goût, j'apprenois à faire une gazette! En vérité je ne m'en doutois gueres. Oſerois je vous prier......

LE LORD.

Vous allez être ſatisfait. Par exemple, ſi

vous aviez entendu ce prétendu Art poëtique, auriez vous fait mention de l'inquiétude du général Carleton? Non sans doute: voici le précepte qui vous en auroit empêché:

Ut nunc dicat jam nunc debentia dici
Pleraque differat & præsens in tempus omittat.

C'est-à-dire, qu'il faut

Renvoyer ailleurs plusieurs événemens
Qu'ailleurs on fait paroître avec plus d'agrémens.

Y êtes-vous?

M. SCOT.

Mais, Milord, est-ce que jamais on ne montrera un peu d'ingénuité? Vous avez vu comme on nous a tansés sur la relation de la levée du siége de Quebec & sur celle de l'évacuation de Boston. Et comment a-t-on pris encore la conquête de ce poste perdu au fort des Cedres, dont un partisan s'est emparé, & qu'il a sans doute abandonné de même? On en a ri: voilà tout. Il ne suffit pas de dire au public que les choses vont au mieux; il faut qu'il le croye.

LE LORD.

A merveille pour votre crédit, Monsieur; mais non pas pour le nôtre. Les deux canons trouvés dans le poste des Cedres & la réduction de quatre à cinq cents Rebelles qui se sont rendus à discrétion devoient faire haut

ser les actions de quatre pour cent au moins. Vous êtes cause qu'elles restent encore au-dessous du taux où elles étoient quand on a fait l'emprunt. Nous faisons notre moisson; Monsieur, l'hyver viendra; il est bon d'y songer d'avance. Profitons de tout, s'il vous plaît. Et puis, il y a une maniere de présenter les choses.

D'un pinceau délicat l'artifice agréable,
Du plus affreux objet, fait un objet aimable.

M. Scot.

Assurément, Milord, on n'a rien à me reprocher à cet égard. Est-ce que je n'avois pas fait la plus pompeuse relation des exploits de milord Dunmore dans la Virginie? Ne sembloit-il pas qu'il ne lui restât qu'à recevoir les soumissions d'une province désarmée? Je l'avois immortalisé. Est-ce ma faute s'il a été le premier des Gouverneurs en Amérique qui ait jugé à propos de quitter sa résidence pour se réfugier sur les vaisseaux du Roi?

Ai-je manqué de dire le plus grand bien du Major Fordyce & de ses valeureux grenadiers que milord Dunmore avoit détachés pour une expédition secrete de la plus grande importance? Elle s'est trouvée être impraticable; & quand même elle eût réussi, elle n'auroit été d'aucune utilité: le Major Fordyce y a été tué: tous ses grenadiers ont été

taillés en pieces ou faits prisonniers; peut-on s'en prendre à moi?

Vous parlez de préceptes d'Horace, je les ai suivis au pied de la lettre.

Desperat tractata nitescere posse quae relinquit.

Il laisse ce qu'il croit ne pouvoir être aimable,
Quelque soin qu'il eût pris pour le rendre agréable.

Je n'ai pas dit un mot en l'honneur du pauvre Fordyce que j'avois annoncé comme un des plus braves & des plus habiles officiers que le Roi eût dans ses armées.

Quand les forts de Saint Jean & de Chambly ont été pris par les Américains avec cinq cents hommes de vieilles troupes qui s'y trouvoient, j'ai parfaitement compris qu'il falloit être serré & laconique sur cet événement. J'ai laissé de côté les canons & les munitions.

J'ai fui d'un Gazetier l'abondance stérile,
Craignant de me charger d'un détail inutile.

Le brigadier général Arnold après une marche des plus savantes & des plus hardies dont l'histoire fasse mention, est venu mettre le siege devant la plus forte place de l'Amérique. Voici comme j'en ai parlé : » Un certain Ar» nold a paru à la pointe Levi «.

Quand les Rebelles sont entrés dans Montréal, place qui a valu anciennement au lord Amherst sa renommée & sa Pairie, j'ai gardé le silence. Quand le colonel Prescot a été

pris sur les lacs avec ses bâtimens, ses soldats & ses munitions: silence encore; pour qu'on ne dise pas de moi *tacenda locutus*.

D'après le même principe, je me suis gardé de dire que les Rebelles de la Caroline Méridionale avoient fait prisonnier notre brigadier général Macdonald: qu'ils avoient tué Macleod, défait quinze cents de nos montagnards & désarmé tout le parti: toutes choses qui ne pouvoient pas se dire dans notre gazette. Je n'ai point parlé de l'heureuse expédition du rebelle Schuyler dans le pays des sauvages, qu'on affecte d'appeller les alliés naturels de l'Angleterre: ni de la capitulation accordée au chevalier John Johnson: ni de la grace qu'on lui a faite de le laisser aller sur sa parole; ni du désarmement de six cents Ecossois & Torys.

N'ai-je pas soigneusement conservé aux Rebelles de l'armée d'Arnold les épithetes de fanfarons & de pillards? N'ai-je pas tourné en dérision le secours qu'ils attendent de Cambridge, quoique je sache très-bien que ce secours est conduit par le brigadier général Thomson qui dans la derniere guerre a servi avec la plus grande distinction sous le lord Amherst & sous le général Monkton? C'est que je n'ai point oublié le *perfidus Ixion*,

Qu'on nous peigne Ixion perfide & criminel.

Il ne venoit point de nouvelles de l'échec des Rebelles devant Quebec le 31 Décembre

& de la mort de Montgommery. Toutes les lettres de l'Amérique l'annonçoient, mais c'étoit sur la foi d'une relation publiée par le Congrès même. Je crois avoir fait voir en cette occasion, ce dont je suis capable. Voici comme j'ai raisonné. Le Congrès est un gouvernement novice que l'adversité n'a point encore instruit. Il n'est point exercé dans l'art de colorer un revers. Il aura donné une relation simple & naïve de la défaite de ses troupes. Faisons en notre profit. Il est pourtant singulier que notre gazette tire ses documens de celle des Rebelles, & qu'on y lise : *par ordre du Congrès, signé Charles Thompson.* Mais qu'importe.

Battons nos ennemis avec leurs propres armes.

Danaûmque insignia nobis

Aptemus.

Du côté de la Marine, je crois ne mériter pas moins d'éloges. Paroit-il une de mes gazettes où il n'y ait une longue liste de vaisseaux Américains pris par les escadres du Roi? Je sais pourtant très-bien que nos Amiraux comptent jusqu'aux chaloupes; mais c'est pour nous, cela. Quel curieux détail n'ai je pas donné du combat du rebelle Hopkins avec la frégate le *Galsgow* qui s'en est retirée criblée de coups à son arriere, & à qui l'ennemi a enlevé son convoi d'une bombarde & de trois alleges?

Ita mentitur, sic veris falsa remiscet

Primo ne medium, medio ne discrepet imum.
Mêlant si sagement le vrai, la fiction,
Qu'ils s'accordent toujours dans toute l'action.

A la faveur de tous les détails nautiques dont j'ai embrouillé la relation de ce combat, j'ai évité de parler de la victoire remportée par Hopkins, & des grandes quantités de munitions & d'artillerie qu'on sait qu'il a débarquées heureusement à la Nouvelle-Londres.

Permettez-moi de vous dire, Milord, que j'ai lu mes auteurs.

LE LORD.

Oui, mais à la suite de cette relation, vous avez donnez une liste de tous les vaisseaux de l'escadre d'Hopkins qui a produit le plus mauvais effet. Vous savez qu'on nous a demandé dans le Parlement un état de la marine Britannique & que nous l'avons refusé. N'est-il pas étrange qu'après cela ce soit notre gazette qui produise une liste des vaisseaux de l'escadre d'Hopkins, l'état de ses canons, de ses hommes, avec autant d'exactitude que le feroit le bureau de la marine de Philadelphie ?

M. SCOT.

J'ai déjà eu l'honneur de vous dire, Milord, que de tems en tems il faut avoir l'air de commettre une petite indiscretion pour donner de la confiance. Tout le monde savoit ici la force de l'escadre d'Hopkins.

Sur un fait averé la fiction s'étaye.
Ex noto fictum carmen sequar.

Cela m'a aidé à faire passer le reste.

Vous n'imagineriez pas combien notre gazette est décriée par toutes ses réticences. Il n'y a pas de jour que je ne reçoive quelque billet anonime; & sous mille formes diverses on me lâche sans cesse des épigrammes. Puisque vous ne nous apprenez rien par votre gazette, m'écrit l'un, mettez-y au moins l'affiche de ma maison qui est à louer. Un autre veut que je lui fasse retrouver son petit chien. En sortant pour venir ici, j'ai reçu une annonce qu'on me prie d'y insérer, dont je voudrois bien, Milord, vous faire la lecture.

(*Scot lit.*)

LION PERDU.

» *Un vieux lion qui depuis plusieurs siècles habitoit l'Angleterre, & dont les ennemis de cette nation avoient grand peur, a disparu tout-à-coup, il y a près de dix-sept ans, du palais de Saint James où on l'avoit toujours nourri & soigné avec la plus grande attention. Il y a apparence qu'il a été volé par le moyen de quelque appât & transporté furtivement en Ecosse où on l'a tenu étroitement enfermé dans le dongeon d'une certaine île. Mais comme on ne lui donnoit pour litiere que des chardons : ce qui est presque l'unique production de ce pays ; & qu'il étoit étouffé*

par les fumigations de souffre dont le maître du château fait un continuel usage pour sa maladie cutanée, il a brisé ses liens & s'est sauvé de cette prison infecte où on vouloit lui faire perdre sa force & son instinct pour le brider, le sangler, & le bâter. Toutes les nouvelles qu'on reçoit depuis quelque tems d'Amérique feroient penser que c'est dans ce pays que s'est réfugié ce terrible animal. Comme il ne se croit point fait pour porter des choux, il est douteux qu'un Ministere Ecossois parvienne à s'en ressaisir. Si les prodigieuses forces, qui sont parties pour le prendre ne le mettent pas en pieces, on doit craindre qu'il ne passe chez des voisins dont tout le bonheur seroit de nous l'enlever. Ci-devant il venoit au nom de George ; & *celui de* France *le mettoit en fureur. Peut-être aujourd'hui est-ce tout le contraire. Il est très-sensible aux caresses & on n'en vient à bout que par la douceur. On promet pour récompense à ceux qui le rameneront à son ancien domicile, l'estime & la reconnoissance des vrais amis de la Maison d'Hanovre & de tout l'empire Britannique* «.

Le Lord.

Bêtise ! Déchirez, déchirez ; que personne ne....

M. Scot.

Oh ! Milord, soyez sûr que cela paroîtra ce soir dans les trente-six *Evening-post*.

Le Lord.

Mon cher Scot : je fais cas de vous. Je vous ai toujours distingué. Ne changez point de principes. Nous ferons votre fortune.

(*Milord prend encore un ton plus amical.*)

Si tu as quelque grace à demander, adresse-toi à moi. Je suis ami chaud, & je ne te ferai pas attendre.

M. Scot.

Milord, puisque vous avez tant de bonté.... Si j'osois.... Il y auroit un moyen. Ma Gazette ne me vaut que trois cents guinées : c'est bien peu. Il seroit possible d'augmenter mon revenu par une réunion. J'en sais une des plus convenables.

(*Scot fixe Milord qui le regarde aussi sans lui répondre. Scot a le courage de continuer*).

La fiction est la base du métier que je fais. Celui du Poëte de la Cour n'en a point d'autre. Il n'invente que trois ou quatre fois l'année ;

& moi toutes les ſemaines deux fois ; avec cette différence encore que je rends des ſervices beaucoup plus eſſentiels que lui. Je crois donc pouvoir demander, ſans injuſtice, qu'on le ſupprime, & qu'on réuniſſe ſa place à la mienne qui alors vaudra cent livres ſterl. de plus. J'ai trop de délicateſſe pour prendre ſon titre ; mais il faudra donner aux deux places de Gazetier & de Poëte, réunies en ma perſonne, le titre de *Fablier d'Angleterre* ?

LE LORD.

On verra ça... Adieu M. Scot.

AINSI finit ce curieux entretien. On m'aſſure qu'il eſt copié preſque mot pour mot d'une feuille du parti de l'oppoſition. Le Gazetier avoit en effet lû Horace ; & on peut bien dire de lui qu'il faiſoit de la proſe ſans le ſavoir.

La fameuſe affaire de M. Sayre avec le lord Rocheford vient d'être jugée. Il demandoit trente mille livres ſterl. de dédommagement pour avoir été mis au ſecret à la Tour, ſans qu'on eût voulu recevoir de caution, & pour les viſites faites chez lui & dans ſes papiers. Il paroît que ce négociant, qui eſt Américain, s'étoit en effet permis des propos très-condamnables ; mais on n'a pu le convaincre d'aucun des faits portés dans l'accuſation. Il a pu nier les ouvertures que l'En-

ſeigne aux Gardes, Américain auſſi, aſſure qu'il lui avoit faites, puiſqu'ils étoient ſeuls. Il eſt convenu ſeulement de lui avoir exprimé aſſez vivement ſon chagrin des fauſſes meſures de l'adminiſtration & du déplorable état des affaires en Amérique. Au reſte l'Enſeigne s'eſt contredit dans pluſieurs points de ſes allégations. D'abord M. Sayre étoit ſon intime ami; enſuite il ne le connoiſſoit que pour l'avoir ſouvent rencontré dans les rues, & parce que M. Sayre le ſaluoit toujours comme compatriote. M. de Grey, Chef de la juſtice du Plaid commun, a fait une obſervation qui me paroît très-juſte & qui aura décidé le Juré à n'allouer à M. Sayre que de modiques dédommagemens, quoiqu'il ſoit avéré que cette aventure a mis dans le plus grand danger le crédit de ce négociant. L'Avocat de M. Sayre ſoutenoit que l'*idée*, ce qui eſt bien éloigné de l'*intention* ou du *deſſein*, d'enlever le Roi, de l'enfermer à la Tour, & de le tranſporter à Hanovre, étoit une extravagance. M. de Grey a répondu que ſans doute il n'y avoit rien de plus inſenſé; mais que ſi on examinoit toutes les malheureuſes idées de la même nature qui ont été miſes à exécution, on verroit que la plupart ne paroiſſoient être que des extravagances. Il n'a pû que louer les précautions, quoique rigoureuſes, que le lord Rochford a priſes pour aſſurer la tranquillité de l'Etat. Le dédommagement qui eſt ſeulement de mille livres ſter-

ling, n'eſt accordé que ſous la condition que deux queſtions de loi, relatives à l'offre & au refus de caution, ſeront décidées en faveur de M. Sayre.

M. Hopkins conſerve la place de Chambellan ou Tréſorier de Londres. Le fameux Wilkes a mis en œuvre inutilement tous les reſſorts de ſon eſprit & de ſon patriotiſme pour la lui enlever. Cette place eſt élective tous les ans à la fin de Juin, en même-tems que celle des Sheriffs ; mais ſon activité ceſſant au moment de l'élection, il en réſulte des inconvéniens pour la police de la ville qui faiſoient deſirer que le citoyen qui en étoit pourvû la conſervât pour ſa vie ; & on s'y étoit accoutumé. Comme cette place eſt d'un gros revenu, & n'oblige preſque à aucunes dépenſes, M. Wilkes, dont les affaires ne ſe ſont pas raccommodées dans celles de Shériff & de Maire, en avoit grande envie ; quoiqu'il eût promis de ne jamais rechercher de place lucrative. Mais c'eſt par honnêteté qu'il a manqué à ſa parole, & pour ſe liquider. Lorſqu'il a eu occaſion d'en parler en public : *Donnez-moi la préférence*, diſoit-il, *& je vous payerai mes dettes.* Il ne l'a point eue, prendra-t il cela pour une quittance ? Il a eſſuyé les ſarcaſmes les plus piquans & les plus amers ſur ſa vie paſſée & ſur ſes principes. On lui a demandé comment il pouvoit ſe préſenter pour être le conſervateur des mœurs parmi les apprentifs de Londres, dont le

Chambellan

Chambellan de la ville a la police. Il n'a point hésité de répondre que les plus grands hommes avoient fait des extravagances dans leur jeunesse : que Titus avoit été si libertin que le peuple Romain ne s'étoit décidé qu'avec peine à le nommer Empereur : que le Roi Henri V. d'Angleterre avoit volé sur le grand chemin ; & qu'il avoit frappé un juge sur son tribunal : qu'Olivier Cromwell, dans sa fougue de jeune homme, étoit la terreur de tout ce qu'il y avoit de gens tranquilles & honnêtes. On a vu qu'il savoit son histoire, mais cela ne lui a pas valu un suffrage de plus. Il a protesté qu'il abhorroit les Ministres : qu'il ne cesseroit de signaler son zele avec le plus grand courage pour l'intérêt de la liberté : qu'il étoit plus anti-gallican que jamais ; qu'il ne bûvoit ni ne faisoit boire du vin de France. Malgré tout cela on lui a donné le *déboire* de choisir M. Hopkins & il est vraisemblable qu'il ne songera plus à cette place. Il s'en est vengé le jour de l'élection dans un véhément discours qu'il a adressé de la tribune aux harangues aux Bourgeois de Londres. Il leur a dit des duretés que les Gazetiers Anglois, toujours si hardis, ont avoué qu'ils n'osoient pas répeter. Je crois qu'après cela je puis me dispenser d'en charger mon papier. Vous pouvez tout imaginer. Son auditoire, comme vous le jugez bien, n'étoit pas fort tranquille. Mais ce héros anti-gallican est doué d'une assurance & d'un

courage qui ne brille jamais plus qu'au milieu des huées & des sifflets. Il leur a tout dit: heureusement pour lui ils n'ont pas tout entendu. On m'a assuré, mais je ne vous le garantirois pas, qu'il lui étoit échappé cette plaisante boutade, dont apparemment les épousailles de la mer par le Doge de Venise lui auront fourni l'idée: *ingrate Cité, Babylone infecte, je t'avois épousée, je te répudie!*

Que ce mot soit de lui ou non, il est toujours certain qu'il a fait divorce avec la ville de Londres; & par une bizarrerie du sort assez singuliere, son antagoniste, le colonel Luttrel, faisoit dans le même tems en Irlande un mariage très-riche & très-agréable. C'est ce même M. Luttrell dont Wilkes disoit qu'il étoit venu s'asseoir sur ses genoux dans le Parlement.

Quoique M. Hopkins reste en possession de sa place, M. Wilkes a fait encore une nouvelle tentative pour l'en faire déchoir. Il a déterré une vieille loi municipale qui exclud de la charge de Chambellan tout bourgeois de Londres qui n'aura pas gagné les franchises de la ville par apprentissage, ou pour qui elles ne seront point un droit de naissance. Son exclusion ne tourneroit point au profit de M. Wilkes; car les qualités lui manquent comme à M. Hopkins; mais cela lui est égal. L'affaire a été très-sérieusement discutée dans le Conseil de la ville, qui presque unanimement a été d'avis que, dans les circons-

tances actuelles, cette loi ne pouvoit plus être d'aucune valeur. On croit pourtant qu'elle sera portée au banc du Roi. Si cela est, & que M. Hopkins soit destitué; la moitié des Aldermans & M. Wilkes dans le nombre perdront leurs places. Que la société civile est heureuse d'avoir un défenseur aussi désintéressé que M. Wilkes! Vive Wilkes & la liberté!

Mais parlons sérieusement: le Gouvernement le plus arbitraire seroit il aussi redoutable que l'intérêt privé de M. Wilkes pour les franchises d'une corporation? Pour venger sa cupidité frustrée & son amour propre humilié, il suscite à sa chere cité de Londres un procès capable de porter une atteinte funeste à sa chartre & à ses privileges. Ah! pour le coup le masque est tombé; & on ne peut plus voir dans ce champion redoutable des libertés Angloises, qu'une ame venale qui attend l'acheteur. Je ne fais que répéter, Monsieur, le jugement que la ville entiere a porté sur M. Wilkes. Ce qui me confirmeroit dans cette opinion, c'est qu'au lieu d'avoir quitté sa robe d'Alderman par le généreux dépit d'une vertu, *repulsæ nescia sordidæ*, & après le divorce qu'il venoit de faire, il trouve encore assez de justes dans Sodome pour ne pas l'exterminer. » Il lui reste, dit-il, quelques amis choisis, quoiqu'en petit nombre, avec lesquels il continuera de s'opposer au torrent de la corruption ministériale & d'applaudir aux nobles efforts des braves Américains, qui seuls peuvent sauver

l'Angleterre «. Mais c'eſt que s'il quittoit ſa place d'Alderman de Londres, il ſeroit réduit au rolle, aujourd'hui ſtérile, d'anti-Ecoſſois dans la Chambre des Communes, & qu'il perdroit tout eſpoir de ſe faire acheter par les Miniſtres préſens ou futurs.

En attendant que ſon logis, s'il lui en reſte un, ſoit marqué à la craie miniſteriale, le petit nombre des juſtes ſe cottiſe pour lui faire une penſion alimentaire. Où eſt le tems où toutes les femmes portoient ſes couleurs: où ſon nom retentiſſoit dans toute l'Europe: où le peuple dételloit ſa voiture pour le traîner? Il eſt livré aujourd'hui à l'oubli le plus humiliant: c'eſt qu'il faut à la popularité une autre baſe que l'ambition. C'eſt que *l'audace & le mépris ſont d'infideles guides*; c'eſt qu'il vaudroit mieux, qu'à l'exemple d'Ariſtide, dont un oſtraciſme tout différent lui fait éprouver le ſort, il eût plus rempli l'Angleterre de ſes vertus que de ſes paſquinades, contre les plus reſpectables perſonnages.

M. Hopkins, dont le Conſeil des Aldermans de Londres a pris le ſerment, malgré la proteſtation de deux de ſes membres, & la menace d'une action au banc du Roi, d'après un reglement fait en 1572, ſous le règne d'Eliſabeth, a reçu les honneurs d'une eſpece de triomphe. Tous ſes amis en ordre proceſſionnel, précédés & accompagnés des Officiers de Ville, l'ont conduit à la taverne de Londres où ils lui ont donné une ſuperbe

fête aux acclamations d'un peuple nombreux, qui n'ont été troublées que par les plates insultes de quelques mercénaires du Chambellan manqué. Deux drapeaux marchoient devant M. Hopkins, sur l'un desquels on lisoit en gros caracteres, *vive Hopkins* & *les mœurs*, & sur l'autre, *point de despote sous le nom de défenseur. Vraie liberté & indépendance.*

On a des nouvelles de Boston du 28 Mai & du 3 Juin. Tous les habitans valides s'étoient engagés volontairement à travailler deux jours de la semaine aux fortifications. A cette date divers ouvrages considérables étoient déjà achevés. Le Congrès de Boston s'étoit assuré de plusieurs habitans qui, après avoir refusé de signer une association pour défendre par les armes les Colonies unies contre les entreprises hostiles des flottes & des armées Britanniques, avoient refusé de remettre au comité, sous serment, leurs armes, munitions & équipemens de guerre.

Le Roi vient de récompenser M. le général Carleton de sa belle défense de Quebec, en le décorant de l'ordre du Bain. On croit que les marques de cet ordre lui seront portées par Madame Carleton qui va le trouver à Quebec avec sa sœur & ses enfans, sans doute sous une plus sûre escorte que celle qui avoit été donnée au fameux mortier de Boston & à tant d'autres munitions d'artillerie que les Rebelles ont enlevées. M. Carleton, officier recommandable par ses services & ses talens,

eſt né dans le Comté de Tipperary en Irlande. Il eſt beau-frere de milord Effingham qui a ſi généreuſement refuſé de ſuivre ſon régiment en Amérique, pour y verſer le ſang de ſes compatriotes.

On apprend par les lettres du 3 Juin que la province a adreſſé des inſtructions à ſes repréſentans à l'aſſemblée générale, pour les prier de faire connoître au grand Congrès de Philadelphie que le vœu de cette province étoit pour la ſéparation; & que ſi le Congrès, trouvant les autres Colonies dans les mêmes diſpoſitions jugeoit à propos de l'ordonner, la Nouvelle Angleterre lui répondoit du zele & du plaiſir avec leſquels ſes habitans ſacrifieroient leurs vies & ce qui leur reſtoit de biens pour contribuer à l'effectuer & à la ſoutenir. Sans doute le Congrès aura reçu les mêmes aſſurances de la part des autres Colonies. Il a pris le 15 Mai un arrêté dans lequel, (après avoir dit que la Grande-Bretagne, par l'acte de capture du mois de Décembre, ayant retiré aux Colonies ſa protection, & ayant fait au contraire les plus grands & les plus déteſtables efforts pour les exterminer, l'intérêt de la paix & de la ſureté intérieur des Colonies exige que la Grande-Bretagne n'y conſerve aucune eſpece d'autorité,) il recommande aux aſſemblées & conventions reſpectives des Colonies unies, dans leſquelles on n'a pas encore établi de gouvernement, de choiſir telle forme de

gouvernement qui leur paroitra la plus convenable pour leurs intérêts particuliers & pour ceux de l'Amérique en général.

Dans cette même résolution les peuples sont relevés de leur serment, attendu la nécessité reconnue de supprimer toute autorité de la Couronne dans les Colonies. Elle est signée du proscrit *Hancok*, Président du Congrès : à la différence des autres actes où il ne paroissoit que le nom de *Charles Thomson*, Secrétaire. Je ne sais si c'est pour la rendre plus imposante. Quoiqu'il en soit je ne regarderois cet arrêté que comme un acte préparatoire, & j'imagine que pour effectuer solemnellement la séparation s'il y a lieu, le Congrès en publiera une où le vœu de chaque Colonie sera énoncé, & qui sera signée, non du seul Président, mais encore de tous les membres de l'Assemblée. Le Congrès a procédé jusqu'ici trop réguliérement pour manquer à la moindre formalité dans l'acte qui sera la clôture d'une scene si généralement intéressante.

L'Assemblée de l'île de Rhode-Island a passé un acte pour relever ses habitans de leur serment de fidélité envers le Roi, & pour changer les formules des sermens & actes de Justice.

A Water-Town tous les habitans se sont promis de soutenir le Congrès de tous leurs efforts s'il déclaroit l'Amérique indépendante de la Grande-Bretagne.

De gros détachemens des troupes de la Pen-

ſylvanie & de la Nouvelle-York ſont partis pour renforcer l'armée Américaine dans le Canada, à ſon quartier général ſur la riviere Sorel. Ce renfort doit la mettre en état d'occuper l'Armée Angloiſe pendant tout l'été, & opérer par ce moyen une diverſion favorable aux autres Colonies.

Voilà tout ce que l'on ſait de certain du Canada. Soyez ſûr, Monſieur, que depuis la levée du ſiege de Quebec, & la ſurpriſe du poſte des Cedres, les gazettes n'ont publié aucune nouvelle qu'on puiſſe croire de ce qui ſe paſſe dans cette Colonie. Ne donnez point de foi aux lettres particulieres, fuſſent elles mêmes écrites de Quebec, quand elles annonceront que les troupes du Roi ont remporté des avantages que la Gazette de la Cour n'aura point publiés. M. Scot a des couſins à Quebec, c'eſt tout vous dire.

Je ſuis fâché du bruit qui ſe repand que les ſauvages du parti Anglois ont maſſacré 390 des Américains qui s'étoit rendus à diſcrétion au poſte des Cedres. C'eſt une nouvelle dont on doit ſouhaiter de ne jamais avoir la confirmation. Si malheureuſement elle ſe trouvevraie, l'Officier Anglois qui a ſurpris ce poſte écarté n'aura donné lieu qu'involontairement à cette affreuſe cataſtrophe, & il n'eſt ſurement pas à ſe repentir d'avoir fait ce coup de main avec un détachement trop foible pour contenir la fureur de ſes forces auxiliaires. Je ne me réſoudrai jamais à croire que

les agens du Miniſtere Anglois parmi les ſauvages du Canada leur aient fait boire dans une de leurs aſſemblées le ſang d'un Boſtonien. Les rébellions de tous les tems ont enfanté de pareils bruits, dont le nôtre ne verra point l'horreur ſe réaliſer.

Le général Washington eſt parti de Boſton pour la Nouvelle-York, où on aſſure qu'il n'y a pas moins de dix-huit mille hommes prêts à faire la plus vigoureuſe réſiſtance.

Les bruits qui avoient couru de ſa défection étoient très-mal fondés. Il ne pouvoit pas être vrai qu'il ſe fût ſéparé de la cauſe Américaine, quand il a vu que le Congrès vouloit ſe ſéparer de la Grande-Bretagne. C'eſt parce que l'Angleterre exigeoit une *ſoumiſſion abſolue* qu'il a pris les armes; & la ſeparation étoit une ſuite néceſſaire de la perſéverance de la Métropole dans cette réſolution. Washington n'a pas plus abandonné le parti Américain, qu'il n'eſt vrai que le général Lée a été enlevé. Vous pouvez vous rappeller que, dans le tems, j'ai apprécié ces deux nouvelles à leur juſte valeur,

On équipe en toute diligence ſur la riviere de la Vare une eſcadre qui ſera compoſée de pluſieurs vaiſſeaux de force que le Congrès a, dit-on, fait acheter chez l'étranger, & qui ſeront commandés par un nommé *Green*, que le Congrès vient d'élever à la dignité d'Amiral.

Vingt-quatre Chefs de Nations ſauvages

ſont arrivés d'Albany à Water-Town le 27 Mai, ſur leur route, pour ſe rendre auprès du Congrès, & regler avec lui leurs opérations.

L'Aſſemblée de la Caroline méridionale a arrêté le 6 Avril, que le Congrès général ayant déclaré qu'il ſeroit très-dangéreux qu'aucune Colonie adreſsât ſéparément des requêtes ou propoſitions au Roi ou au Parlement; en conſéquence, & pour garantir les libertés de l'Amérique de toutes entrepriſes artificieuſes pour triompher d'elles par la négociation; il étoit ordonné qu'on ne traitât avec qui que ce ſoit que par le canal du Congrès général; que s'il arrivoit dans la Colonie quelque plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, il ne lui ſeroit donné que quarante-huit heures de délai pour ſe rembarquer, ſans que qui que ce ſoit pût l'entretenir ou l'approcher; & que s'il venoit par terre, on le feroit ſortir ſur le champ de la Province ſous eſcorte.

Il ſe débitoit ici depuis quelques jours, d'après pluſieurs lettres arrivées d'Halifax, & dattées du 10 Juin, que l'armée qui y eſt raſſemblée s'étoit embarquée en plus grande partie pour la Nouvelle-York où le lord Howe devoit la joindre; & qu'au moment préſent la Nouvelle-York étoit ſoumiſe, ou bien qu'elle étoit réduite en cendres.

La Cour vient de publier des lettres du général Howe, du 7 & du 8 Juin qui confirment la nouvelle de cet embarquement. Il

eſt dit que l'armée n'attendoit qu'un vent favorable pour appareiller. M. Howe ajoute que le vaiſſeau de munitions d'artillerie nommé le *Hope* a été pris (par les Américains) dans la baie de Boſton. Voilà une nouvelle fâcheuſe dont le Gazetier de la Cour qui fait ſon *Art poëtique* fait l'aveu ingénu. Mais il ne dit pas tout, & le parti de l'oppoſition a achevé la phraſe, donnant la liſte des munitions qui étoient ſur ce vaiſſeau, & la relation du terrible combat que l'Américain, qui l'a enlevé, a ſoutenu contre les chaloupes des vaiſſeaux de guerre qui l'aſſailloient de toutes parts, & dans lequel ce brave homme a perdu la vie. Il a pris ce vaiſſeau à l'abordage ſans tirer un ſeul coup, & avec bien moins de forces, car ſa priſe étoit montée de ſix canons. Il s'appelloit le capitaine Mugford. Le corps de ce rebelle qui a été recueilli à *Marblehead* y a été enterré avec les honneurs militaires par un détachement du quatorzieme régiment des troupes du Roi. Le chargement de ſa priſe conſiſtoit en quinze cents barrils de poudre cerclés en cuivre, mille carabines avec leurs bayonnettes, baguettes, cartouches, &c. des affuts de campagne pour le gros canon, & toutes ſortes d'outils de fer propres à l'artillerie & à l'armée. Son chargement eſt eſtimé 50,000 l. ſterl. Les Boſtoniens en ont pris encore deux autres qui étoient remplis de diverſes proviſions.

Il circule une lettre dont rien ne garantit l'autenticité. Mais le ſilence de la Cour ſur les nouvelles qu'on ſuppoſe qu'elle vient de recevoir de ſes généraux, invite à croire que cette lettre contient quelques vérités. Elle porte que l'Amiral Howe, après une navigation très pénible, a tenté de faire exécuter le débarquement à New-York ou auprès, mais que ſes troupes étoient ſi fatiguées qu'elles n'ont pû ſoutenir le choc des Américains, qui leur ont tué beaucoup de monde. Elle ajoute que l'armée, après s'être rembarquée. a été faire la même tentative à l'île de Rhode-Iſland, d'où elle a été pareillement repouſſée avec une perte conſidérable, & qu'enfin l'amiral avoit pris le parti de la conduire à Halifax, d'où l'armée du général ſon frere a dû appareiller le 9 Juin pour aller auſſi débarquer à New-York. J'ai l'honneur de vous repeter, Monſieur, que cette nouvelle, quoique généralement répandue ici, me paroît avoir beſoin de confirmation.

Le parti de l'oppoſition prétend être sûr que l'Américain Hopkins s'eſt emparé d'une bombarde & d'un vaiſſeau chargé de bombes & de munitions d'artillerie à bord duquel étoit un beau mortier de douze pouces de calibre. On ne peut donc que lui ſavoir gré d'avoir préféré à la gloire de prendre la frégate le *Glaſgow*, l'avantage infiniment plus précieux de mettre en ſureté une capture qui doit être d'une grande reſſource pour la cauſe Améri-

caine. Si ce fait eſt vrai, ajoute-t-on, comment milord Sandwich ſe juſtifiera-t-il d'avoir laiſſé aller encore ce mortier ſans convoi? Toutes ces nouvelles, qui ſont déſagréables pour la Cour, reſtent ſur le *taccenda* de M. Scot.

Il eſt arrivé un vaiſſeau des îles Bermudes qui aſſure que tout y étoit parfaitement tranquille; ainſi il ne ſe confirme pas que Hopkins y ait tenté une expédition, comme le bruit s'en étoit répandu.

La flotte partie de Portſmouth le 18 Juin étoit encore à Plimouth le 12 de ce mois. Elle a été neuf jours en mer avant de pouvoir entrer dans Plimouth. Elle eſt de 72 voiles, ſous le convoi de la frégate le *Diamand*, Capitaine Sielding. Cette flotte tranſporte 4500 Heſſois, 1000 hommes de Waldeck, quelques centaines d'hommes levés ſur tous les régimens de la Grande-Bretagne qui étoient déjà aſſez réduits, & deux mille chevaux pour les bagages. C'eſt ſur le *Diamand* que s'eſt embarqué le jeune comte de Winchelſea, qui n'étoit venu à Portſmouth que pour embraſſer M. Fielding ſon beau-frere. Les uns prétendent que ce Lord ne veut faire qu'un voyage de curioſité: d'autres ſe plaiſent à donner un motif plus relevé à la ſoudaine réſolution qu'il a priſe de s'embarquer; d'autres encore veulent qu'il y ait un myſtère concerté avec le Gouvernement. Dans tout ce qui tient à cette malheureuſe affaire d'Amérique il n'y a que doutes & incertitudes. Comment

feroit-on d'accord fur les vues fecrettes de ce jeune Lord, ou fur la nature de l'affaire que peut-être fon caprice apparent ne fait que voiler, tandis qu'il n'y a pas deux têtes angloifes où les caufes bien plus manifeftes des troubles de l'Amérique fe repréfentent fous le même afpect. On compte déjà cent dix-neuf brochures qui ont paru fur cette querelle depuis deux à trois ans, & qui toutes la font envifager fous un point de vue différent.

P. S. du 18 Juillet. On a, Monfieur, des nouvelles d'Halifax du 22 Juin. L'armée, avec le général Howe, en avoit appareillé le 10 pour la Nouvelle York, fuivant toutes les conjectures. On n'avoit point encore vû l'Amiral Howe que vous favez être parti des ports d'Angleterre le 12 Mai. Comme le vaiffeau par lequel on a prétendu favoir qu'il avoit manqué fon débarquement à New-York eft arrivé en Angleterre le 9 Juillet, on juge qu'il eft impoffible que cette nouvelle foit vraie. Mais d'un autre côté on paroît furpris de voir que le 22 Juin il ne fût pas encore arrivé à Halifax. On affure que lorfque l'armée du général Howe s'eft embarquée, il y avoit beaucoup de murmures parmi les officiers & les foldats, qui ont montré les plus vives inquiétudes fur les mines & les embufcades fans nombre dont ils favent que toutes les côtes font garnies; mais principalement fur le danger de mourir de faim fi les fubfiftances n'arrivent pas d'Angleterre en quantité fuffifante, où fi elles fe font trop attendre.

On croit avoir remarqué que le 14 & le 15 toute la Cour étoit dans la même agitation que s'il fût arrivé quelque nouvelle très-fâcheuse. C'est ce qui a soutenu le bruit qui commençoit à se répandre que l'amiral Howe avoit été repoussé & même tué. D'autres ont prétendu que les mauvaises nouvelles venoient de Quebec, & même aussi des Colonies Méridionales. Ces inquiétudes subsistent depuis trop long-tems pour qu'on n'ait pas droit de conclure que les choses ne vont pas au gré de la Cour. Car surement son chagrin & ses allarmes ne viennent point des fâcheuses nouvelles que l'on reçoit sur l'état de milord Chatham que l'on dit être très-mal à sa terre de Haies dans le comté de Kent.

Suivant une lettre arrivée de New-York par Rotterdam, on y attendoit avec la plus fiere résolution l'armée du Roi ; & les Américains avoient résolu de bruler la ville, plutôt que d'y laisser entrer les troupes Angloises. Les Membres du Congrès général de Philadelphie qui avoient opiné contre l'envoi d'un secours au Canada, & à qui il paroissoit répugner qu'on se déclarât si tôt pour l'indépendance, se sont joints à l'avis des autres, & la plus parfaite unanimité régnoit dans les délibérations,

Il est constant que le Chevalier Parker est arrivé au Cap Féar ; où il a été joint par le général Clinton & le Lord Cornwallis. M. Clinton a envoyé un détachement du qua-

torzieme régiment aux ordres du Capitaine Dalrymple pour s'assurer de Saint-Augustin dans la Floride Orientale.

Dans une lettre du 13 Mai, de la Nouvelle Providence, on paroît craindre que les Amé-cains ne fassent une seconde expédition aux îles de Bahama. On désire que l'Angleterre y envoye au plutôt un vaisseau de guerre & des troupes; ce poste étant de la plus grande importance parce qu'il commande le commerce de la Jamaïque. La flotte de Hopkins qui a enlevé de la Providence le Gouverneur & son Secrétaire, étoit composée de sept voiles, dont deux de trente canons & deux de quatorze. Leur pavillon représentoit l'union des treize Colonies, avec un serpent à sonnettes & ces mots, *ne marchez point sur moi.*

Milord North commence à dire confidemment à ses amis qu'il n'est absolument pas possible que l'affaire de l'Amérique soit terminée plutôt que l'année prochaine.

J'ai l'honneur d'être, &c.

TABLE

TABLE RAISONNÉE

Des Cahiers I, II, III, IV & V,

Formant le Tome premier des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique.

L'INTENTION de ce Recueil Chronologique ne seroit qu'imparfaitement remplie s'il y manquoit une table, c'est-à-dire un fil pour se retrouver dans le labyrinthe de faits & de discussions qui le composent. Il ne suffit point que tous les événemens y soient narrés fidelement & jour par jour, sous leurs vraies dates. Il faut qu'on puisse saisir d'un coup-d'œil les rapports qui les lient ensemble, & que rendus chacun à leurs différentes classes, il offrent un autre espece de tableau qui facilite l'étude & les combinaisons de ceux qui veulent trouver dans l'histoire plus que de l'amusement. On y joindra un Index *des noms des principaux personnages. C'est une petite recherche qu'on n'a pas voulu négliger, à cause de l'utilité dont on imagine qu'elle pourra être pour faire connoître & juger les acteurs : ce qui n'est point indifférent dans l'histoire politique d'un peuple sujet à de grands mouvemens.*

ERRATA.

IL a échappé à l'impression une faute qu'il

eſt eſſentiel que chacun corrige pour pouvoir ſe ſervir de la Table & de l'Index. Il faut changer les chiffres des 16 premieres pages du troiſieme Cahier, & ſubſtituer 1 juſqu'à 16 aux chiffres 65 juſqu'à 80.

N°. V. p. 54, *ligne* 20, au lieu de *Décembre* 1775, liſez *Décembre* 1773.

TABLE RAISONNÉE DES MATIERES.

A

B

C

p. 88. — Nombre d'espece en circulation, *No. I. p.* 89. — Vraie valeur de la guinée, *No. I. p.* 90. — Critique de l'opération de Milord North, *No. I. p.* 95. — Dette nationale. Créances des Etrangers, *No. I. p.* 98. — Combien le discrédit est fatal dans la guerre actuelle, 6 Mars, *p.* 16. — Discussions chez le Communes sur les extraordinaires de l'armée, 6 Mars, *p.* 16. — Sur les dépenses des Généraux Gage & Howe dans la campagne de 1775, comparée aux plus glorieuses campagnes de l'Angleterre dans d'autres guerres, 11 Mars, *p.* 33 & 34. — Bon état du fonds d'amortissement au 5 Janvier, 7 Mars, *p.* 22. — Billets de la Marine arrierés de vingt-sept mois, 7 Mars, *p.* 23. — Leur montant, *ibid.* — Discussions sur les dépenses de 1775, 12 Mars, *p.* 49. — L'opposition fait voir que les dépenses de 1776 seront encore plus fortes, 12 Mars, *p.* 52. — L'accroissement énorme des taxes, causé par les deux dernieres guerres, 12 Mars, *p.* 56. — Danger des secours que la Banque fournit aujourd'hui au Gouvernement par le moyen de son papier, 12 Mars, *p.* 57. — L'opposition prétend que la masse du numéraire n'est que de quinze millions, 12 mars, *p.* 58. — Systême trompeur pour la liquidation des dettes, 12 mars, *p.* 59. — Précis du tableau des finances donné par le Docteur Price, 13 mars, *p.* 10. — Calculs amusans sur la dette nationale, 13 mars, *p.* 12. — Augmentation du prix des especes d'or, 14 mars, *p.* 17. — Marché avec des Banquiers pour des especes d'Espagne & de Portugal, *ibid.* — Débats chez les Communes sur les dépenses de la Marine & sur sa dette, 18 mars, *p.* 28. — Frais de perception des droits, 19 mars, *p.* 9. — Projet sérieux d'une taxe sur les chiens, 21 mars, *p.* 13. — Les Ministres n'ont pas le droit de changer les destinations des sommes votées, 1. Avril, *p.* 55. Voyez *BANQUE*, *TAXE DES TERRES*, *MINISTRE*, & *OPPOSITION*.

Il fait voir qu'on n'a point varié ſur ce qu'elle annonçoit, 14 Mars, *p.* 47. — Ce Lord croit qu'on auroit dû mieux examiner la queſtion des taxes avant de vouloir y ſoumettre l'Amérique, 14 Mars, *p.* 48. — Les principes de M. Grenville ont été adoptés par ſes ſucceſſeurs, même dans la révocation de la taxe, *ibid.* — En conſéquence il s'applaudit d'avoir voté contre la révocation totale, 14 Mars, *p.* 49. — Il remonte aux cauſes originaires du changement de la chartre de Maſſachuſſet, 14 Mars, *p.* 50. — Le lord Littleton ne croit point que les promeſſes d'un Miniſtre engagent ſes ſucceſſeurs, 14 Mars, *p.* 55. — Le Lord Gower prouve l'uniformité du Plan Miniſteriel par une lettre du général Conway en 1755, 14 Mars, *p.* 59. — Voyez *ECOSSE. FINANCES. FRANCE. PUISSANCES ÉTRANGERES. AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.*

O

OPPOSITION (Parti de l'). Les Traités ſont attaqués par le lord Cavendish, 29 Février, *p.* 4. — Vices de certaines clauſes des Traités, 29 Février, *p.* 5. Les Heſſois ne ſeront point ſous l'autorité du Roi, *ibid.* — Les Traités ſont attaqués par M Hartley, *ibid.* — M. Luttrel fait voir le danger d'envoyer des Allemands en Amérique, 29 Février, *p.* 6. — M. Fox demande ſi on a des ſûretés de la part des Puiſſances Etrangeres, 29 Février, *p.* 8. — M. Barré voit du danger à l'introduction de tant de troupes étrangeres, 29 Février, *p.* 9. — Le Conſeil du Roi eſt accuſé d'inſtabilité, *ibid.* — Le général Conway attaque vivement les Miniſtres ſur leur inſtabilité, 29 Février, *p.* 10. — Mobilité des Miniſtres détaillée par M. Burke, 29 Février, *p.* 12. Le Colonel Barré accuſé d'avoir varié dans ſes ſentimens, 29 Février, *p.* 14. — Il en rejette la faute ſur les Miniſtres auxquels il ne donnera plus

P

V

INDEX.

A

B

C





